


14. 8. 295
Digitized by Google

COLLECTION
UNIVERSELLE
DES
MÉMOIRES PARTICULIERS,
RELATIFS
A L'HISTOIRE DE FRANCE.
TOME VI.

CONTENANT les Mémoires du bon Messire JEAN LE MAINGRE, dit BOUCICAUT, Maréchal de France.

XIV & XVe. SIÈCLES.

Il paroît régulièrement chaque mois un Volume de cette Collection. Les Editeurs ont pris les précautions néceſſaires pour qu'il en ait paru 12 volumes à la fin de l'année 1785.

Le prix de la Souſcription pour 12 Volumes, à Paris, eſt de 48 l. ou de 24 l. pour la demi-année. Les Souſcripteurs de Province payeront de plus 7 l. 4 ſ. pour l'année entiere, ou 3 l. 12 ſ. pour la demi-année, à cauſe de frais de poſte.

C'eſt au Directeur de la Collection des Mémoires, &c. qu'il faut s'adreſſer, *rue d'Anjou-Dauphine* N°. 6, à Paris. Il faut avoir ſoin d'affranchir le port de l'argent & des lettres.

COLLECTION

UNIVERSELLE

DES

MÉMOIRES PARTICULIERS

RELATIFS

A L'HISTOIRE DE FRANCE.

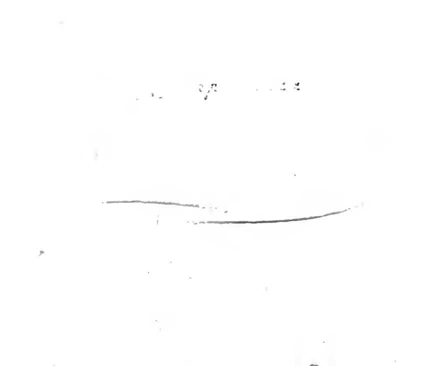
TOME VI.

A LONDRES;

Et se trouve à PARIS,

Rue d'ANJOU-DAUPHINE, N°. 6.

1785.



NOTICE
DES EDITEURS
SUR LES MÉMOIRES
ET LA PERSONNE
DU MARÉCHAL
DE BOUCICAUT.

LES Mémoires que nous publions aujourd'hui, nous les avions d'abord rejettés de notre Collection, parce que l'Hiſtoire intérieure du royaume, à l'époque qu'ils embraſſent, nous avoit ſemblé ſuffiſamment développée dans ceux de Pierre Fenin, par leſquels nous avons terminé notre cinquième Volume. En effet on ne trouve dans l'Hiſtorien de Boucicaut rien de ces troubles civils, qui au nom des Argmagnacs & des Bourguignons ont fait du règne de l'infortuné Charles VI une longue ſuite de déſaſtres. Cet ouvrage ne laiſſe ſoupçonner par aucun endroit que l'Auteur ait vécu au milieu de cette fatale diviſion de la Famille Royale.

Ce profond ſilence que l'Hiſtorien a gardé, ſoit par une modération bien rare à cette époque, ſoit par une politique jalouſe de

ménager l'un & l'autre parti, nous avoit déterminés à ne faire aucun uſage de ſon écrit. Mais quelques perſonnes, dont les avis doivent nous être chers, nous ayant donné le conſeil de ne rien précipiter, nous avons repris l'*Hiſtoire du Maréchal de Boucicaut*, & bientôt nous avons reconnu qu'elle étoit néceſſaire à notre Collection, ſoit parce qu'elle renferme des détails curieux ſur les mœurs & les uſages de l'ancienne Chevalerie, ſoit parce qu'on y trouve fidèlement conſigné tout ce que les François ont fait en Hongrie contre les Turcs, & dans l'État de Gènes, lorſque cette République ſe donna volontairement à la France.

Sous ce double point de vue, ces Mémoires ſont un monument précieux qu'il importe d'autant plus de conſerver à notre Hiſtoire, que nul autre ouvrage original ne peut les ſuppléer. Ils ont fourni en grande partie aux Hiſtoriens poſtérieurs tout ce qu'ils ont dit de la bataille de Nicopoli & de la ſoumiſſion des Génois.

Cependant nous avions à choiſir entre deux vies du Maréchal de Boucicaut, l'une & l'autre écrites par une plume anonyme.

La première, compoſée du vivant même de Boucicaut, ſur les pièces originales four-

nies par les braves Chevaliers qui avoient marché ſous la bannière du Maréchal, étoit reſtée manuſcrite juſqu'en 1620 que Théodore Godefroi la publia imprimée en un volume *in*-4° de 434 pages, après l'avoir reçue de M. de Machaut, ſieur de Romainville.

La ſeconde, compoſée dans le ſiècle de Louis XIV, & publiée en 1697, forme un *in*-12 d'environ 300 pag., dont la lecture n'eſt pas ſans intérêt, quoique le ſtyle en ſoit très-inférieur à celui de la plupart des ouvrages qui diſtinguent le beau ſiècle de notre littérature.

Entre ces deux ouvrages notre choix n'a pas héſité long-tems. Il s'eſt fixé ſur le plus ancien; & ce n'eſt point par le ſeul droit d'aîneſſe qu'il nous a paru mériter la préférence. Ce droit, placé dans la balance, eſt d'un grand poids ſans doute. Plus l'exiſtence des monumens de l'Hiſtoire eſt reculée dans le paſſé, & plus leur témoignage eſt puiſſant & reſpectable. C'eſt la ſource à laquelle il faut néceſſairement remonter, ſi l'on eſt jaloux de connoître le véritable cours des évènemens. Mais à ce premier motif, dont l'autorité ſe fait ſentir aiſément, un ſecond non moins important encore eſt venu ſe joindre. Nous avons reconnu que l'Hiſtorien nouveau n'eſt

dans la plus grande partie de son ouvrage que le copiste, ou le traducteur du vieil Historien. Il semble en convenir lui-même en avouant dans son avertissement qu'*il n'a omis aucun des faits rapportés dans cette Histoire ancienne* ; & si nous ajoutons que celle-ci a dans la partie du style les graces propres au langage écrit du siècle où elle a été composée, mérite qu'elle partage avec les Mémoires de Joinville, & qu'on regrette dans l'Historien moderne qui s'est tenu si loin du langage des bons Auteurs ses contemporains, nous aurons pleinement justifié notre choix.

Cependant comme d'une part l'Histoire ancienne ne va point jusqu'à la mort du Maréchal de Boucicaut, & que de l'autre, l'Histoire moderne a prolongé sa narration jusqu'à cette époque, après avoir donné même plus d'étendue au récit de certains évènemens publics, tels que la bataille de Nicopoli, le grand schisme d'Occident, la révolution de Gènes, la bataille d'Azincour, ce qui la rend plus complète, puisque Boucicaut fut mêlé à tous ces évènemens, nous avons dans les Notes enrichi la première d'un extrait de la seconde. Tout ce que celle-ci raconte d'important, nous l'en avons emprunté pour suppléer au silence de celle-là ; ensorte qu'au lieu d'une

ſeule Hiſtoire, nous en donnons deux, pour ainſi dire, au Public. C'eſt ainſi que dans notre Volume précédent, au lieu de réimprimer la totalité de l'ancien Journal de Paris, dont l'enſemble eſt trop faſtidieux, nous nous ſommes ſoumis au pénible travail d'en extraire, pour en former les Notes placées à la ſuite des Mémoires de Fenin, tout ce qu'il renferme d'important & de néceſſaire.

On deſireroit connoître ſans doute la perſonne de l'Auteur que nous redonnons aujourd'hui. Mais nous l'avons déjà dit, il eſt reſté anonyme. On voit ſeulement par l'ouvrage même qu'il étoit au ſervice du Maréchal, & qu'il le luy avoit dédié, ce qui pourroit le rendre ſuſpect d'un peu de flatterie, ſi ce ſoupçon n'étoit détruit par le ſoin que l'Auteur a pris de reſter inconnu au Maréchal lui-même. Le flatteur n'a pas coutume de ſe cacher. Il ſe montre, parce qu'il veut recueillir le fruit de ſa baſſeſſe. Auſſi penſons-nous qu'on peut ſans aucune défiance s'en rapporter au témoignage de l'Anonyme. Il a récité ce qu'il a vu; & ce qu'il n'a point vu, il le tient de *pluſieurs Chevaliers de grand renom, & Gentilshommes vaillans, leſquels ont connu & hanté dès ſon enfance le bon vaillant preux Mareſchal;* il le raconte ainſi

lui-même dans le Chapitre second de la premiere partie.

Maintenant nous avons à rendre compte des suppressions que nous avons estimé nécessaires.

Notre Auteur, comme tous ceux de ces siècles, où le goût étoit encore une plante étrangère sous le ciel de la littérature françoise, abonde & se répand en réflexions morales, dont l'inutile prolixité rend la lecture fatigante, & qu'on pourroit appeller un ennuyeux bavardage. Ce qui nous fourniroit à peine une phrase digne de quelqu'attention, aujourd'hui même que nous sommes tous devenus d'intrépides raisonneurs, lui suffit quelquefois pour en composer des Chapitres entiers, dans lesquels il perd entièrement de vue son héros, & ne produit sur la scène que les grands personnages d'Athènes & de Rome. L'Histoire de son pays est alors celle dont il s'occupe le moins. Mais nous qui ne la devons jamais perdre de vue, nous avons donc été forcés par notre plan de retrancher toutes ces longues & oiseuses dissertations, nous réduisant à ne conserver que les faits de l'Histoire. Ainsi dans le premier Livre (car l'ouvrage est divisé en quatre parties) nous avons supprimé le

Chapitre VIII, & la dernière page du XXIV, qui ne renferment que des inutilités.

Nous avons fait de même dans le second Livre pour les I. II. IV. V.; retranchemens que nous avons étendus sur les XIII, XIV, & une partie du XIX Chapitres du troisième Livre; à la suite duquel nous nous sommes défendus de reproduire le quatrième Livre, parce qu'il n'intéresse plus l'Histoire; ce n'est qu'un panégirique *des vertus, & bonnes mœurs & conditions qui sont au Mareschal, & de la manière de son vivre.* On pourra facilement en juger à la seule inspection du titre des Chapitres : car nous en avons conservé l'énoncé, en nous imposant néanmoins la loi d'en extraire fidèlement le très-petit nombre de faits & d'anecdotes qui servent à louer Boucicaut bien mieux que toute l'abondance inutile des réflexions de l'Anonyme.

C'est par cette sage précaution, à laquelle nous serons toujours fidèles, que nous pouvons nous flatter de donner aujourd'hui des Mémoires intéressans, dégagés de toute inutilité & non mutilés. Nous portons hardiment le défi que l'érudit le plus fanatiquement idolâtre des anciens monumens puisse nous citer dans les retranchemens que nous

avons faits, un ſeul trait que l'Hiſtoire ſoit autoriſée à regretter. Nous craignons bien plutôt le reproche contraire; mais du moins en ſerons nous abſous par les ſages & ſolides amateurs de notre Hiſtoire, que nous avons ſeuls en vue dans nos pénibles travaux.

Ce qui nous reſte à dire ſur la perſonne de Boucicaut ſe réduit à peu de choſe, parce que nos Mémoires la font aſſez connoître. Mais comme Théodore Godefroi à la fin de ſon édition, a recueilli tout ce qu'on ſait de la maiſon des Boucicaut, nous devons le publier auſſi.

« ¶ 1. *De Jean le Maingre, dit Boucicaut, I. du nom, Mareſchal de France, du regne des Rois Jean II & Charles V.*

L'Hiſtoire de Iean de Saintré, Chambellan du Roy Iean II, eſcrite par Antoine de la Salle, & dediée à Iean Duc de Calabre, & de Lorraine, fils de René Roy de Sicile, en parle de ceſte ſorte au Chapitre XLVII.

En celuy temps eſtoit en la Cour un tres-jeune Eſcuyer, tres-gracieux, de la Duché de Touraine, qui par esbatement fut nommé Bouſſiquaut, grand pere des Bouſſiquauts qui

ſont aujourd'huy. Tres-ſaige, ſubtil, & advenant Eſcuyer, & qui aſſez avant eſtoit en la grace du Roy. Saintré qui eſtoit jeune, le voyant ſi homme de bien, auſſi pour l'amour du pays, tres-volontiers s'en accointa, & tellement ſe accompaignerent & aimerent que deux freres ne euſſent ſceu plus s'entre-aymer. Et jaçoit ce que Bouſſiquaut feut depuis tres-vaillant Chevalier, outre plus eſtoit-il ſubtil & attrempé plus que Saintré n'eſtoit. Et auſſi au faict d'armes Saintré eſtoit tenu le plus vaillant. Et pource les Heraults & les Roys d'armes en feirent un commun proverbe, en diſant :

Quand vient à un aſſault,
Mieulx vault Saintré que Bouciquault.
Mais quand vient à un Traicté,
Mieulx vault Bouciquault que Saintré.

C'eſt à ſçavoir l'un pour les armes, & l'autre pour le conſeil.

Et c'eſt le meſme Boucicaut qui en l'an 1360 feut choiſy pour l'un des Deputez au traicté de Bretigny de la part de Charles, Regent du Royaume, depuis cinquieſme du nom Roy de France.

Sa veufve Florie de Linieres, ſœur de Godemar de Linieres, & Dame d'Eſcoubleau, & de la Bertiniere vivoit encores l'an 1385.

Ils font tous deux enterrez en l'Eglife de Sainct Martin de Tours, derriere le Chœur, en la chapelle des Boucicauts. Ainfi qu'il fe veoid par leurs Epitaphes, tels qu'il s'enfuit, qui m'ont efté communiquez avec la plus part de ces Memoires par Monfieur de Peirefc, Confeiller au Parlement de Provence.

Cy gift feu noble Chevalier, Meffire Iean le Meingre, dict Boucicaut, le pere, Marefchal de France, qui trefpaffa à Dijon, le XV. jour de Mars.....

Cy gift feüe noble Dame Florie de Linieres, femme du dict Marefchal, laquelle trefpaffa en fon chaftel de Breuil doré, le... jour de... MCCCC...

¶ 2. *De Iean le Meingre, dict Boucicaut, II du nom, Marefchal de France du regne du Roy Charles VI, & Gouverneur de Gennes, duquel eft cefte Hiftoire. Il eftoit fils du fufdict Jean I.*

L'an 1406 il feit foy & hommaige à Louys II, Roy de Sicile pour les Seigneuries de Pertuis, Meirargues, Pellifane, les Pennes, & autres fituées en Provence.

L'an 1414, il feut Gouverneur pour le Roy en Languedoc, & au Duché de Guyenne.

L'an 1415, il feut faict prisonnier à la bataille d'Azincourt, estant à l'avant-garde, & feut mené en Angleterre, où il deceda l'an 1421.

Il est inhumé avec ses pere & mere en la susdicte chapelle des Boucicauts, comme il appert de son epitaphe que voycy.

Cy gist noble Chevalier Messire Iean le Meingre, dict Bouciquaut, le fils, Mareschal de France, grand Connestable de l'Empereur & de l'Empire de Constantinople, Gouverneur de Gennes pour le Roy, Comte de Beaufort, de Clux, d'Alest, & Vicomte de Turenne, lequel trespassa en Angleterre, illec estant prisonnier, le 27. jour de..... MCCCCXXI.

Sa femme Antoinete, Vicomtesse de Turenne, estoit fille de Raymond, Vicomte de Turenne, lequel Raymond estoit fils de Guillaume Roger, Comte de Beaufort en Anjou, & d'Eleonor de Comminge, fille de Bernard Comte de Comminge, & Vicomte de Turenne.

¶ 3. *De Geoffroy le Meingre, dict Boucicaut, Gouverneur du Daulphiné, frere puisné de Iean le Meingre, dict Boucicaut, II du nom, Mareschal de France, & Gouverneur de Gennes.*

L'an 1402, il estoit Gouverneur du Daul-

phiné, & luy appartenoient les Seigneuries de Luc, de Rocquebrune, & de Bulbone en Provence.

Sa premiere femme ſe nommoit Conſtance de Saluces. Et la ſeconde feut Yſabeau de Poictiers, de laquelle il eut deux fils à ſçavoir Louys, & Iean. Le dict Louys feit ſon teſtament en l'an..... Par iceluy il inſtituë ſon heritier Aymar de Poictiers, Seigneur de Sainct Valier, ſon couſin-germain, à la charge de porter ſon eſcu eſcartelé des armes de Poictiers & de Boucicaut, & adjouſter au ſurnom de Poictiers celuy de Boucicaut, en diſant Aymar de Poictiers, dict Boucicaut. Et ſubſtitüe au dict Aymar Gùillaume de Poictiers, de Clerieu, & les ſiens, & ceux qui ſeront proches des armes de la Maiſon de Poictiers; & à leur default le Seigneur des Barres, & Iacques des Barres, oncle du dict Seigneur des Barres, & les leurs.

¶ 4. *De Geoffroy le Meingre, dict Boucicaut, Eveſque de Laon, frere puiſné de Iean le Meingre, dict Boucicaut, I du nom, Mareſchal de France.*

L'an 1363, il eſtoit Eveſque de Laon.

L'an 1370, il mourut à Boulongne la graſſe en Italie, aprés avoir inſtitué ſes nepveux

Iean, & Geoffroy, ſes heritiers en ſes biens meubles montans à la valeur de cinquante mille francs ».

Pour terminer cette notice, nous n'aurions plus rien à ajouter à ces recherches de Godefroi, ſi nous n'avions à défendre la mémoire du Maréchal de Boucicaut d'une accuſation grave, dont quelques Hiſtoriens l'ont chargée. On reproche à ce guerrier une adminiſtration trop rigoureuſe dans ſon gouvernement de Gènes, & c'eſt, dit-on, cet excès de ſévérité qui fit perdre à la France la poſſeſſion d'un Etat qui s'étoit volontairement ſoumis à nos rois. Il nous ſemble qu'une pareille inculpation eſt au moins haſardée; & que pour prouver notre opinion, les faits & les raiſonnemens s'accordent enſemble.

Avant Boucicaut, Gènes étoit en proie à tous les déſordres qu'entraîne l'eſprit de parti & de faction. L'autorité dans les mains du Sénat étoit ſans force pour punir & protéger. L'induſtrie & le commerce étoient anéantis. Le pauvre aſſuré de l'impunité dépouilloit le riche, ou le forçoit à s'enfuir pour ſe cacher. La déprédation, le viol, l'aſſaſſinat étoient également les œuvres du jour & de la nuit. Mais Boucicaut arrive, & l'ordre ſe rétablit. Le cours d'une année lui ſuffit pour

faire un peuple floriſſant du peuple qu'il gouverne. Le pauvre revient à l'amour du travail & au reſpect des loix. Le riche rentre ſans effroi dans ſes foyers, & ne célant plus ſon opulence, s'applique à l'accroître encore. Une marine nombreuſe, commerçante & guerrière parcourt les mers du levant, & rapporte les productions de l'Aſie, échangées contre celles de l'Europe. Boucicaut veille à tout, & devient pour l'état confié à ſes ſoins, comme une ſeconde Providence. Il eſt vrai qu'il s'arma de ſévérité. Les auteurs & les chefs des déſordres publics furent condamnés à la mort, & ſubirent la rigueur de leur jugement. Mais s'il eſt des momens où l'indulgence n'eſt que de la foibleſſe, n'eſt-ce pas lorſque l'impunité prolonge le malheur & perpétue le crime ?

La preuve inconteſtable que Boucicaut ne fit que ce qu'il devoit faire, & que ſon adminiſtration ferme & ſévère fut un bienfait, ſe développe d'elle-même, lorſqu'on compare Boucicaut aux Gouverneurs qui l'avoient précédé. Ceux-ci, parmi leſquels on voit le Comte de St. Pol, avoient uſé de douceur & de clémence, & cette adminiſtration indulgente n'avoit rien changé au ſort des Génois. Les factieux, à leurs premiers cri-

mes, en ajoutoient toujours de nouveaux, & prenant la patience de leurs Gouverneurs pour de l'impuissance, ils alloient ramener les jours de l'anarchie. Il falloit Boucicaut pour conjurer ce malheur; il le conjura en effet, & sa juste sévérité lui valut ce succès.

Que si Gènes secoua quelques années après la soumission qui l'attachoit à la France, pourquoi chercher la cause de cette défection dans l'administration de Boucicaut, plutôt que dans cet amour indomptable de la liberté qui doit nécessairement ramener long-temps vers elle tous les desirs d'un peuple qui vient de la perdre ? La liberté politique ne sera jamais au nombre de ces biens dont la perte ne laisse qu'un regret fugitif. Une Nation qui ne l'a jamais connue, ou qui du moins a vieilli dans l'esclavage peut sans doute en ignorer jusques au sentiment; mais il vit long-temps, prêt à reprendre toute son énergie, dans ceux qui en naissant ne reconnoissoient d'autre souverain que leurs propres loix.

Et comment d'ailleurs peut-on reprocher à Boucicaut une administration sévère, lorsqu'il voyoit le déplorable état où gémissoit la France entière, parce que les rênes du Gouvernement échappées des mains d'un

jeune roi devenu fou, vingt Princes de ſon ſang ſe les diſputoient à la fois, & donnoient à tous les chefs des nations la crainte des malheurs ſans nombre attachés à un Gouvernement foible & combattu; lorſque la foibleſſe de la France abandonnoit les Gouverneurs de Province, & faiſoit une loi aux plus ſages de tirer toute leur puiſſance de leur caractère; lorſque, pour contrebalancer ce vieil amour de la liberté, il auroit fallu dans Gènes aux ordres du Gouverneur des troupes dont la préſence pouvoit impoſer; lors qu'enfin Boucicaut étoit réduit à lui-même, ou du moins à un très-petit nombre de compagnons d'armes que ſa ſeule réputation retenoit ſous le drapeau? Il n'eſt permis de prononcer contre Boucicaut qu'après avoir rapproché les uns des autres tous ces motifs de juſtification, ou d'excuſe. Un jugement ſans reſtriction feroit peut-être une injuſtice, dont les plus grands Hiſtoriens ne ſe ſont pas toujours aſſez défendus.

Fin de la Notice des Éditeurs.

MEMOIRES

MÉMOIRES

OU

LIVRE DES FAITS

DU BON MESSIRE

JEAN LE MAINGRE,

DIT

BOUCICAUT,

MARÉCHAL DE FRANCE.

Lequel dit Livre est party en quatre Parties.

LA premiere Partie parle de son enfance, & de la poursuite en armes & faicts qu'il feit jusques au temps qu'il fut esleu pour estre Gouverneur de Gennes.

La seconde Partie parle depuis qu'il eut le dict gouvernement jusques au retour qu'il feit de Syrie.

La troisiesme Partie parle depuis le temps du dict retour jusques au temps present.

La quatriesme Partie parle des vertus, bonnes mœurs & conditions qui sont au Mareschal, & de sa maniere de vivre.

MÉMOIRES
OU
LIVRE DES FAITS
DU BON MESSIRE
JEAN LE MAINGRE,
DIT
BOUCICAUT,
MARÉCHAL DE FRANCE.

PREMIERE PARTIE.

Cy commence la premiere Partie de ce Livre, laquelle parle de l'enfance de Boucicaut, & de la poursuite en armes & faicts qu'il feit jusques au temps qu'il fut esleu pour estre Gouverneur de Gennes.

CHAPITRE PREMIER.

Cy commence le livre des faicts du bon Messire Iean le Maingre, dit Boucicaut, Mareschal de France, & Gouverneur de Gennes.

DEUX choses sont, par la volonté de Dieu, establies au monde, ainsi comme deux piliers

à ſoutenir les ordres des loix divines & humaines, qui à creature humaine donnent reigle de vivre en paix & deüement ſoubs les termes de raiſon, & qui accroiſſent & multiplient le ſens humain en congnoiſſance & vertu, & l'oſtent d'ignorance, & avec ce deffendent & ſouſtiennent & augmentent le bien propre & auſſi le public, & ſans leſquels ſeroit le monde ainſi comme choſe confuſe, & ſans nul ordre. Et par ce pouvons nous veoir que comme elles nous ſoient néceſſaires, pour le grand bien d'elles, & le grand profit qui nous en vient, nous les devons ſouverainement priſer, honnorer, ſouſtenir, loüer, & avoir en reverence. Iceulx deux piliers ſans faille ſont Chevalerie, & ſcience, qui moult bien conviennent enſemble : car en Pays, Royaume, ou Empire auquel l'une des deux faudroit, conviendroit que le lieu euſt peu de durée; car là où ſcience ſeroit deſtruiƈte, loy ſeroit nulle. Et comme homme ne puiſſe bien vivre ſans loy, & ſeroit retourné comme en beſte, avec ce le Royaume ou contrée, là où deffence de Chevalerie ceſſeroit, l'envieuſe convoitiſe des ennemis, qui rien ne craindroient, toſt à confuſion le mettroit.

Or nous a, Dieu en ſoit loüé, avec les

autres biens que faicts nous a, donné ces deux défences : mais de l'une parlerons plus avant au propos que nous voulons traicter; c'eſt à ſçavoir de Chevalerie, en la loüant en la perſonne d'un vaillant & noble Chevalier encores au monde, Dieu luy tienne, aujourd'huy vivant en bon aage, & proſperité de corps, d'eſprit, & de noble eſtat. C'eſt Monſeigneur Meſſire Iean le Maingre, dit Boucicaut, Mareſchal de France, & Gouverneur de Gennes, en la reverence & honneur duquel, pour les deſſertes de ſes biensfaicts ſera au plaiſir de Dieu traicté & parfaict ce preſent Livre. Racomptant le bien de luy, tant en vertu de nobles mœurs, gentilleſſe, & toutes graces, comme en proüeſſe, & vaillantiſe de ſon corps, & biens faicts par luy accomplis, és quelles vertus on le veoid perſeverer de mieulx en mieulx. Et comme à tous par nature ceſte vie ſoit briefve, eſt choſe deüe & de belle ordonnance, afin que le bienfaict des vaillans ne ſoit mie amorty, que ils ſoient mis en perpetuelle ſouvenance au monde, c'eſt à ſçavoir en regiſtre de livres. Et pour ce eſt-il dict de pluſieurs vaillans treſpaſſez, de qui les noms & bontez ſont mis en memoire, que ils ne ſont pas morts, ains vivent; c'eſt à dire que le bien d'eulx

n'eſt pas mort, car leur bonne renommée eſt encores vive au monde, & vivra par le rapport des teſmoings des livres juſques à la fin du monde. Et avec ce, c'eſt choſe convenable, que en memoire autentique ſoient mis les bons, & leur nom authoriſé, affin que ceulx qui tendent à honneur puiſſent prendre exemple de bien faire, pour attaindre au loyer de bonne renommée, qui eſt deüe à ceulx qui le deſſervent.

Mais à un peu revenir au propos de prouver ce que devant eſt dict, c'eſt à ſçavoir que auſſi avecques Chevalerie, ſcience doibt eſtre loüée ; comment ſçaurions-nous des bons treſpaſſez les biensfaicts entre nous humains, de qui l'entendement ne comprend rien des choſes paſſées, fors par le rapport d'autruy, ſi ſcience n'eſtoit, qui le nous certifie ? Ce ſont lettres & eſcriptures, leſquelles ſont le premier membre de ſcience, par qui nous ſont rapportées les choſes paſſées, & que à l'œuil nous ne voyons mie. Et pour ce dict Caton : Lis les livres. Car certes homme, de quelque eſtat qu'il ſoit, ne ſera jà droictement appris, ſi n'eſt par introduction de lettres & de livres. Et pour ce me ſemble que moult devons loüer ſcience & ceux qui les ſciences nous donnerent, par qui avons congnoiſ-

ſance de tant de nobles choſes, que nos yeux ne peuvent veoir, & des vaillans preux treſpaſſez, qui tant honnorablement veſquirent en ce monde, qu'ils en ont deſſervy memoire à tousjours.

CHAPITRE II.

Cy dit par quel mouvement ce preſent livre fut faict.

Affin qu'il ne ſoit pas celé, mais ſçeu de tous ceulx qui ce preſent Livre verront & orront, par quel mouvement il a eſté faict, & mis ſus, il eſt à ſçavoir que pluſieurs Chevaliers de grand renom & Gentils-hommes vaillans, pourſuivans le noble faict & hauteſſe des armes, leſquels ont congneu & hanté dés ſon enfance de tels y a & encores ſont le bon vaillant preux Mareſchal, de qui nous parlons, & ſes nobles anceſtres, & eſté avec luy en maintes nobles places, & aſſemblées chevaleureuſes, parquoy tant l'ont veu & eſprouvé en toutes conditions, qui à vaillant Chevalier adviſent, ont adviſé que affin que le temps advenir, ſi comme devant eſt dict, le nom & bienfaict de ſi vaillant preud'homme ne ſoit pery, ains ſoit demeurant au monde avec les vivans par longue memoire,

& que les autres s'y puissent mirer, que bon seroit que certain Livre de luy, & de ses faicts fust faict. Et pource, comme il en soit bien digne, adviserent personne propice à qui l'œuvre commeirent & chargerent, laquelle personne pour l'authorité de luy, & aussi d'iceulx nobles dignes de foy, ne contredit leur bon vouloir, ains promeit à l'aide de Dieu l'accomplir au mieulx que faire le sçauroit, selon la relation de leurs rapports, & sans rien du sien en parlant de luy adjouster; & ainsi entreprist ce dict Oeuvre, apres le tesmoignaige & le rapport d'iceulx, qui estre nommez ne veulent, affin que envieux ne deissent que aulcune flaterie leur feist dire.

CHAPITRE III.

Cy dit de quels parens fut le Mareschal Boucicaut, & de sa naissance & enfance.

Or entrons dorefnavant au propos que nous entendons à poursuivre, c'est de parler du vaillant Boucicaut; à la loüange duquel veritable & sans flaterie, sera continué ce livre, à l'aide de Dieu, jusques à la fin. Fils fut du noble & tres-vaillant Chevalier Monseigneur Iean le Maingre (1), dit Bouci-

caut, lequel dict Chevalier fut moult preud'homme, & de grand sçavoir, & toute sa vie & son temps employa en la poursuite d'armes, & à l'exemple des vaillans anciens, qui ainsi le feirent, ne luy chailloit de tresor amasser, ne de quelconques choses fors d'honneur acquerir. Pour lesquels biens-faicts, & sa grand vaillance, & preud'hommie, au temps des grandes guerres en France, au vivant du chevaleureux Roy Iean, fut faict Mareschal de France, lequel servit le dict Roy en ses guerres, si comme assez de gens encore vivans le sçavent, si puissamment, que de present est appellé & tousjours sera le vaillant Mareschal Boucicaut. Et encores pour un petit toucher de la grand'ardeur & seule convoitise qu'il avoit en la poursuite d'armes, sans ce qu'il luy chalust de quelconque autre avoir, dirons de luy en brief, ce qu'il respondoit à ses parens & autres de ses amis, quand par plusieurs fois le blasmerent de ce qu'il n'acqueroit terres & Seigneuries pour ses enfans, veu qu'il estoit tant en la grace du Roy. *Je n'ay rien*, disoit-il, *vendu, ne pensé à vendre de l'heritage que mon pere me laissa, ne point acquis aussi, n'en ay, ne veuil acuerir; si mes enfans sont preud'hommes,*

& vaillans, ils auront assez; & si rien ne vaillent, dommaige sera de ce que tant leur demeurera. Assez se pourroit dire de ce vaillant preud'homme, qui voudroit parler de ses faicts, & vaillances : mais pour tirer à la matiere dont nous esperons parler, à tant nous en souffrerons. Si ne forligne mie son vaillant fils, s'il est plain de bonté, car ainsi que dit le Proverbe commun, de bonne souche bon syon. Sa femme, & mere de celuy dont nous faisons nostre livre, fut Madame Fleurie de Linieres, qui en son vivant estoit tres bonne, belle, sage & tres-noble Dame, & d'honneste vie. Né fut celuy dont nous parlons en Touraine, en la cité de Tours, & en baptesme eut nom Iean. Si fut cherement tenu de ses parens, comme leur premier fils, & nourry joyeusement, comme il appartient à enfant de tel parage. Mais le vaillant pere, dont cy dessus avons parlé, ne dura au fils que deux ans apres sa naissance. Si trespassa de ce siecle, dont dommage fut au Royaume de France, aussi à la noble Dame sa femme, qui moult le pleura, & grand dueil en fist, & aussi fut grand perte à ses enfans. Si fut cest enfant bel, & doucet, & tres-plaisant à nourrir, qui au veufvage de la mere feut grand re-

confort. Car au feur qu'il croiſſoit, grace & beauté croiſſoient & multiplioient en luy. Si fut enfant bel plaiſant, gracieux, & de joyeux viſaige, un peu ſur le brunet, & aſſez couloüré, qui bien luy fiſt. Si eſtoit avenant, joyeux, & courtois en tous ſes enfantibles faiƈts. Et quand il fut un peu parcreu, la ſage & bonne mere le fiſt aller à l'eſcole, & luy continua à y aller, tant qu'elle l'eut avec ſoy en ce temps de ſon enfance.

Tout ainſi que diƈt le Proverbe commun: Ce que nature donne, rien ne peut tollir; car quoy que l'on die, dés l'enfance de l'homme ſe peuvent appercevoir ſes inclinations, de quoy que ce ſoit, ſi comme par experience ſe peut chaque jour veoir. Et ce teſmoignent aſſez les anciennes Hiſtoires des faiƈts de pluſieurs vaillans, ſi comme de Cirus, qui en ſon enfance cuidoit eſtre fils du Paſteur qui l'avoit nourry, & ſes beſtes gardoit aux champs, & il eſtoit de Royale lignée, & fils de la fille d'Aſtiages, Roy de Perſe, lequel Roy l'avoit commandé à occire dés qu'il feut né, de peur qu'il le desheritaſt, quand en aage feroit, pour cauſe d'un fier ſonge qu'il avoit ſongé, qui ainſi luy fut par Sages expoſé. Mais comme le diƈt commandement du Roy ne fuſt mie du tout

obey, le trouva un pasteur au bois pendu par les drapelets à un arbre. Si le nourrit sa femme comme sien : mais quand il feut parcreu, nature, qui ne peut celer ce qu'elle donne, ne voulut pas mucier en lui son noble sang, & sa Royale venuë.

(Le reste du Chapitre est aussi inutile que le commencement de cette comparaison de Boucicaut avec Cyrus).

CHAPITRE IV.

Encores de l'enfance du dict Boucicaut.

A propos de ce que dict est dessus, dès l'enfance du noble Mareschal Boucicaut, duquel nous esperons ramener à digne memoire les tres-notables, & beaux faicts par luy achevez, & accomplis, au contenu de ce livre, estoyent en luy apparans ses belles, bonnes & honnorables conditions, & inclinations naturelles : car ses jeux enfantelins estoyent communément de choses qui peuvent signifier faicts de Chevalerie, & nature prophetisoit en cestuy cy les haults offices que Dieu & bonne fortune luy apprestoient à venir en son temps. Car il assembloit les enfans de son aage, puis alloit

prendre & saisir certaine place, comme une petite montaignete, ou aultre part, & avec luy Geoffroy son frere, qui en son parfaict aage a esté & est Chevalier de tres-grand'-emprise, fort & fier à ses ennemis, hardy & de grand courage, & bel de corps, & de visaige, & en si grand office, comme Gouverneur du Daulphiné; & aussi Mauvinet, leur frere de mere, qui moult vaillant Chevalier a esté en son vivant. Iceux estoyent avecques luy, à garder le pas, ou le lieu contre les autres petits enfans, à qui de sa puissance chalengioient la place, & autres-fois vouloit estre l'assaillant, & par force en deboutoit les autres, puis faisoit assemblées, comme par batailles, & aux enfans faisoit bacinets de leurs chapperons, & en guise de routes de gens d'armes, chevauchant les bastons, & armez d'escorces de buches, les menoit gaingner quelques places les uns contre les autres. A tous tels jeux volontiers jouoit, ou aux barres, ou au jeu, que l'on dict le *croq madame*, ou à saillir, ou à jetter le dard, la pierre, ou si faictes choses. Mais à quelque jeu qu'il jouast, tousjours estoit le maistre, & vouloit congnoistre du droict ou du tort des autres enfans. Et dés lors estoit sa maniere Seigneuriale, & haulte; &

se tenoit droict, la main au costé, qui moult luy avenoit, regardant jouer les autres enfans, pour juger de leurs coups, & ne parloit mie moult, ne trop ne rioit. Non pas que ce luy veint d'orgueil, ne oultrecuidance : car il estoit amiable, doux & humain, & courtois sur tous autres enfans, & tres-humble & tres-obeissant à son maistre, qui le gouvernoit, & à toute gent ; mais que tort on ne luy feist : car ce ne souffroit-il en nulle guise. Et telle maniere avoir à si jeune enfant, estoit demonstrance de son grand & noble couraige, qui dés lors se donnoit à congnoistre. Et qu'il eust grand cœur, apparut bien une fois, que son maistre l'avoit batu, pour cause que un enfant s'estoit plaint qu'il luy avoit donné une buffe, pource qu'il l'avoit desmenty ; Boucicaut ne pleuroit point, ains tenoit sa main soubs sa joue, comme tout pensif. Son maistre, qui regarda la maniere qu'il ne pleuroit point, comme font les autres enfans communément, qui pleurent quand on les a battus, luy dist aspremont : *Regardez, est-il bien fier ce Seigneur là, il ne daigne pleurer.* L'enfant luy respondit : *Quand je seray Seigneur, vous ne m'oserez batre, & je ne pleure point, pour ce que si je pleuroye, on sçauroit bien que*

vous m'auriez batu. Quand il fut un peu grandelet, le ſaige Roy (a), qui lors vivoit, lequel n'avoit pas oublié les bons ſervices que ſon pere le vaillant Mareſchal Boucicaut avoit faičts en ſon vivant au Roy Iean & à luy, auſſi és faičts des guerres du Royaume de France, contre les Anglois, eut eſperance que ſemblablement le fils feroit vaillant, & que bien eſtoit raiſon qu'il le remuneraſt des biensfaičts de ſon feu pere. Si voulut, & ordonna qu'il fuſt amené par deça, & qu'il demeuraſt à la Cour du Daulphin de Vienne, ſon fils, qui à preſent regne (b). Et ainſi feut faičt. Si fut nourry avec le dičt Daulphin (c) juſques à ce qu'il eut d'aage environ douze ans. Et tant comme il y feut ſe gouverna tres-gracieuſement, tellement que le Daulphin l'avoit moult cher, & ſemblablement tous les autres haults & nobles enfans, qui là eſtoyent nourris, & meſmement auſſi les grans gens l'aimoient, & moult reputoient ſes belles manieres ſages & gracieuſes, toutes telles que noble enfant taillé à venir à grand bien doibt avoir.

(a) Charles V. (b) Charles VI.
(c) En qualité d'enfant d'honneur.

CHAPITRE V.

Cy dit de la premiere fois que Boucicaut prist à porter armes.

Boucicaut, comme dict est, estoit ja venu en l'aage de douze ans, & non-obstant que ce soit moult grande jeunesse à ja commencer à porter armes, cestuy enfant oultre le commun cours des autres enfans, qui en cest aage naturellement ont coustume de plus desirer à jouer avec les autres enfans que à faire quelconque autre chose, ne cessoit de se debatre, & guermenter qu'il fust armé, & allast à la guerre. Et à bref parler, non-obstant que plusieurs qui l'oyoient se rigolassent de luy, disans : *Dieu de l'homme d'armes*, tant s'en debatit, que le Duc de Bourbon (a) en ouyt parler. Et de ce qui luy feut rapporté que l'enfant disoit, & du grand desir qu'il avoit d'aller en guerre, eut moult grand ris, considerant le grand courage qu'il avoit en si jeune aage, dont il presuma que s'il vivoit encores seroit un vaillant homme, dont il feut moult joyeux : & pour le plaisir qu'il y prist, requist au Roy que il luy voulust bailler pour le mener avec luy en l'armée qu'on faisoit adonc, pour aller en Normandie,

(a) Louis II, dit le Grand.

mandie, affieger & prendre les chasteaux, & forteresses du Roy de Navarre, (a) qui lors vivoit, à qui le Roy Charles avoit contens. A laquelle dicte requeste du Duc de Bourbonnois, le Roy par maniere de jeu & d'esbatement, & pour accomplir le desir de l'enfant s'y consentit: mais bonne garde luy bailla. Si fut Boucicaut armé, & mis en estat: quand il se veid habillé tout ainsi qu'il demandoit, ne convient à demander s'il eut grand joye. Et quand il estoit armé, ce ne luy sembloit mie charge, ains en estoit si joly que il s'alloit remirant comme une Dame bien atournée. Et tant se contenoit bel, que ceulx qui le voyoient y prenoient grand plaisir. Et ainsi le jeune enfant Boucicaut alla en celle armée, de laquelle feut principal chef le Duc de Bourgongne, (b) frere du Roy Charles, avec lequel estoit le Duc de Bourbon, & le bon Connestable de France Messire Bertran de Claquin, & maints autres vaillans Capitaines, & grande foison de gens d'armes. Par laquelle puissance furent pris par force maints forts chasteaux, & forteresses, c'est à sçavoir Bretueil, Beaumont, Requierville, Gauray, Saint Guillaume de Mortaing, & tant qu'il ne luy demeura que

(a) Charles le mauvais. (b) Philippe le Hardy.

Cherebourg.. Et ce faict, s'en retournerent en France. Mais tant gracieusement se gouverna l'enfant dessus dict en ce voyage, que oncques homme ne le veid lassé du fais du harnois, ne de quelconque peine qu'il convient souffrir aux sieges, ains tousjours si joyeusement s'y contenoit, que vrayement on pouvoit juger par les contenances que armes debvoient estre son naturel mestier. Mais au retour faillit la joye de l'enfant Boucicaut : car ja cuidoit estre un vaillant homme d'armes : mais esbahy se trouva, quand on luy dist : *Or ça ça maistre bel homme d'armes, revenez à l'escole.* Si fut derechef mis à l'escole avec le Daulphin, comme devant, dont moult se trouva marry. Et ainsi comme vous oyez, fut celuy voyage le premier où Boucicaut fut oncques armé : mais de bonne heure y commença : car si bien puis l'a continué, que pris n'a gueres de repos.

CHAPITRE VI.

Cy dit comment en jeune aage Boucicaut voulut poursuivre les armes, & se prist à aller en voyages.

Ainsi un espace de temps feut l'enfant Boucicaut tenu à sejour malgré luy, avec le Daul-

phin, tant que moult luy commença à ennuyer. Si se prist moult à tourmenter d'estre tiré hors de là, & de porter armes, laquelle chose moult desiroit : car bien luy sembloit que ja feust fort, & dur assez, pour donner & recevoir grands coups de lance & d'espée, & de soustenir le fais qu'il y convient. Et de ce tant mena grand noise, que le Roy oüit parler de sa grand volonté, & qu'il disoit vrayement que qui ne l'armeroit il iroit servir aucun Gentilhomme, qui luy donneroit chevaux & harnois : car plus ne vouloit ainsi sejourner en Court. Le Roy eut grand plaisir de veoir en si jeune cœur tel desir & volonté de ja venir à vaillance : & si pensa que bien retrairoit à son chevaleureux pere. Et quoy qu'il retardast de luy octroyer ce qu'il requeroit, pource que trop jeune luy sembloit, tant en feit parler au Roy, & tant le requist, que en la parfin conveint qu'il feust armé. Si le feit le Roy moult bien ordonner de tout ce qui luy convenoit, & tres-bien monter, & bonne compaignée luy bailla, & assez de quoy despenser. Et ainsi en tres-bel estat l'envoya derechef en la compaignée du Duc de Bourbon, qui joyeusement le receut, lequel alloit avec le Duc de Bourgongne, par le commandement

du Roy, à tout belle compaignée de gens d'armes, aprés le Comte de Bouquingam, Anglois, qui adonc alloit dommageant le Royaume de France. Si luy fut par le dict Duc de Bourgongne & sa compaignée par fois, porté maint dommage, tant que à petite compaignée s'en retourna en Angleterre, & petit eut gaigné en France. En celuy voyage moult se commencerent à demonstrer les vaillances du bon courage & hardiesse du jouvencel Boucicaut. Car és escarmouches & rencontres qu'ils faisoient sur leurs ennemis, tant & si avant s'y abandonnoit que nul plus que luy ne s'y advanturoit. Et tant que merveilles estoit à veoir à si jeune enfant faire ce qu'il faisoit, & plus en eust faict encores, qui luy eust souffert. Mais assez y avoit avecques luy qui ne le souffroit faire tous ses hardis vouloirs, pource que trop se vouloit abandonner. Et mesmement le bon noble Duc de Bourbon, qui devant l'aimoit pour l'amour de son vaillant pere, l'acueillit adonc en plus grand amour, pour l'apparence & signe qu'il voyoit en luy d'estre vaillant homme. Et depuis lors l'eut moult cher en sa compaignée. Ce voyage faict, s'en retourna à Paris le Duc de Bourgongne, & le Duc de Bourbon, & Boucicaut avec eulx;

ſi feut grandement receu du Roy, & du Daulphin ſon fils, qui ja avoient ouy parler de l'eſpreuve de ſon hardieſſe & grande volonté.

CHAPITRE VII.

Cy deviſe les eſſais que Boucicaut faiſoit de ſon corps, pour ſoy duire aux armes.

Ne ſe tient pas à tant le noble jouvencel Boucicaut. Si dit que plus ne le tiendra la Court à ſejour, & qu'il ſera doreſnavant maiſtre de ſoy. Ia luy ſemble qu'il ſoit homme, & que il doive travailler comme les autres. Si s'en partit moult toſt de Paris, & s'en alla en Guyenne avec le bon Mareſchal de Sancerre (a), qui alloit mettre le ſiege devant Monguiſon. Et comment Boucicaut ſe mainteint en celuy voyage, nous vous dirons : tant eſtoit grande l'ardeur de la volonté qu'il avoit aux armes, que nulle peine ne luy eſtoit griefve, & ce qui eut eſté grand travail à un autre, à luy eſtoit tres-grand ſoulas. Car quand il eſtoit un peu à ſejour, adonc comme celuy que grand deſir menoit, ne ſe pouvoit tenir coy. Dont maintenant s'eſſayoit à ſaillir ſur un courſier tout armé, puis autre fois

(a) Louis de Sancerre, Seigneur de Charenton.

couroit ou alloit longuement à pied, pour s'accouſtumer à avoir longue haleine, & ſouffrir longuement travail. Autrefois feriſſoit d'un coignée, ou d'un mail grand piece, & longuement, pour bien ſe duire aux harnois, & endurcir ſes bras, & ſes mains à longuement ferir, & qu'il s'accouſtumaſt à legerement lever ſes bras. Pour leſquelles choſes exercer duiſit tellement ſon corps, que en ſon temps n'a eſté veu nul autre Gentil-homme de pareille appertiſe; car il faiſoit ſoubreſaut armé de toutes pieces, fors le bacinet, & en danſant le faiſoit armé d'une cotte d'acier. Item ſailloit ſans mettre le pied à l'eſtrier ſur un courſier armé de toutes pieces. Item à un grand homme monté ſur un grand cheval, ſailloit de terre à chevauchon ſur ſes eſpaules, en prenant le dict homme par la manche à une main, ſans autre avantage. Item en mettant une main ſur l'arçon de la ſelle d'un grand courſier, & l'autre empres les oreilles, le prenoit par les creins en plaine terre, & ſailloit par entre ſes bras de l'autre part du courſier. Item ſi deux parois de plaſtre feuſſent à une braſſe l'une pres de l'autre, qui feuſſent de la haulteur d'une tour, à force de bras & de jambes, ſans aultre aide, montoit au plus hault, ſans

cheoir au monter, ne au devaler. Item il montoit au reveres d'une grande eſchelle dreſſée contre un mur tout au plus hault, ſans toucher des pieds, mais ſeulement ſautant des deux mains enſemble d'eſchelon en eſchelon, armé d'uue cotte d'acier, & oſtée la cotte, à une main ſans plus montoit pluſieurs eſchelons. Et ces choſes ſont vrayes, & à maintes autres grandes appertiſes faire duiſit tellement ſon corps, que à peine peuſt-on trouver ſon pareil. Puis quand il eſtoit au logis, s'eſſayoit avec les autres Eſcuyers à jetter la lance, ou à autres eſſais de guerre, ne ja ne ceſſoit. Et ainſi ſe conteint en celuy voyage, ne ja ne luy ſembloit qu'il peuſt eſtre à temps à aulcune beſongne pour ſoy bien eſprouver. Et quand ils feurent au ſiege devant la dicte fortereſſe de Monguiſon, aux aſſaults qui y furent faicts, là s'eſſayoit Boucicaut, qui legerement couroit des premiers, pour faire en toutes choſes en tel cas ce que appartient à tout bon homme à faire. Et tant s'y abandonnoit perilleuſement, que tous s'en eſmerveilloient : pour leſquels bienfaicts, & l'apparence de ſa grande hardieſſe & vaillance, le priſt le dict Mareſchal de Sancerre en moult grand amour, & diſt, preſens pluſieurs de ſes gens. *Si ceſt enfant vit, ce ſera un homme*

de grand faict. Et à la parfin feut prise la dicte forteresse, & plusieurs autres chasteaux, & forteresses feurent prises par traicté. Et apres ce s'en revindrent en France.

CHAPITRE VIII.

Cy parle d'Amour, en demonstrant par quelle maniere les bons doivent aimer, pour devenir vaillans.

(*Ce Chapitre est étranger à l'Histoire*).

CHAPITRE IX.

Cy comment dit Amour, & desir d'estre aimé, creust en Boucicaut courage, & volonte d'estre vaillant, & chevalereux.

Si preint à devenir joyeux, joly, chantant, & gracieux plus que oncques mais : & se preint à faire Balades, Rondeaux, Virelais, Lais, & Complaintes d'amoureux sentiment. Desquelles choses faire gayement & doulcement, amour le feit en peu d'heures si bon maistre, que nul ne l'en passoit. Si comme il appert par le livre des cent Balades, duquel faire luy & le Seneschal d'Eu feurent compaignons au voyage d'oultre mer. Et voulut avoir robes, chevaux, harnois, & tous habillemens cointes, & faitis, plus que

il ne souloit. Ia avoit choisy Dame belle & gracieuse (a), & digne d'estre aimée, si comme amour l'avoit admonesté, pour laquelle preindrent ses pensées à croistre de plus en plus en desirs chevaleureux. Si prist devise & mot propice à l'entente, & propos de son amour, qu'il porta en tous ses habillemens. Et feut secretement en son courage desireux de tant faire par bien servir, celer, & par vaillance, & poursuivre armes, que l'amour de sa Dame peut acquerir. Si la voyoit quand il pouvoit, sans blasme d'elle. Et quand à danse ou à feste s'esbatoit, où elle feut, là nul ne le passoit de gracieuseté & de courtoisie en chanter, en danser, en rire, en parler, & en tous ses maintiens. Là chantoit chansons & rondeaux, dont luy-mesme avoit faict le dict, & les disoit gracieusement, pour donner secretement & couvertement à entendre à sa Dame, en se complaignant en ses rondeaux, & chansons, comment l'amour d'elle le destraignoit. Mais il ne feut mie tost hardy de plainement dire sa pensée, comme font les lobeurs du temps present, qui sans desserte vont baudement aux Dames

(a) Antoinette de Turenne, fille aînée de Raymond, Vicomte de Turenne, Comte de Beaufort, & d'Eléonor de Comminge.

requerir qu'ils soyent aymez : & de faintises & faulx semblans, pour elles decepvoir bien se sçavent aider. Ainsi ne feit mie l'enfant Boucicaut, ains devant elle & entre toutes Dames estoit plus doux & bening que une pucelle. Toutes servoit, toutes honnoroit, pour l'amour d'une. Son parler estoit gracieux, courtois, & craintif devant sa Dame. Si celoit sa pensée à toute gent, & sagement sçavoit jecter son regard & ses semblans, que nul n'apperceust où son cœur estoit. Humblement & douteusement servoit amour, & sa Dame. Car il luy sembloit qu'il n'avoit mie assez faict de bien, pour si haulte chose requerir & demander, comme l'amour de Dame, & pource mettra ce dict toute peine que par son bienfaire elle soit esmeue à l'aimer, & le prendre en grace, & vouldra toutes ses manieres & conditions & contenances amender, & continuer de mieulx en mieulx pour l'amour d'elle. En celuy temps estoit assez de nouvel couronné le Roy Charles sixiesme du nom (2), qui à present regne. Adonc commencerent à multiplier festes & joustes, & danses en France, plus que de longtemps n'y avoit eu, pour cause du jeune Roy, à qui jeunesse, puissance, & Seigneurie, admonestoient de se soulacier & esba-

tre, comme à jeune cœur qui a puissance est chose naturelle. Si faisoit le Roy au temps de lors souvent & menu de belles festes à Paris, & ailleurs, où haultes Princesses, & Dames, & Damoiselles, de toutes parts estoient mandées. Si peut-on sçavoir que maintes en y avoit de belles, jolies, & richement atournées. Là s'efforçoient ces jeunes Chevaliers & Escuyers d'estre jolis, cointes, & avenans : car la veue de tant de nobles & belles Dames leur accroissoit le couraige & volonté d'estre amoureux & avenans plus que oncques. Mais là estoient les joustes à tous venans grandes, & plainieres. Si ne s'y faingnoient Gentilshommes, de chascun endroict soy monstrer son vassélage pour l'amour des Dames. Là estoit le jouvencel Boucicaut, joly, richement habillé, bien monté, & bien accompaigné, lequel en recepvant le doux regard de sa Dame, lance baissée vous poignoit son destrier de telle vertu, que plusieurs en abatoit en son encontre. Et tant bien s'y contenoit, que chascun s'esmerveilloit de ce qu'il faisoit. Car moult jeune d'aage encores en celuy temps estoit. Si faisoit à merveilles parler de luy, & les Dames, & toutes gens par grand plaisir le regardoient & grand plaid en tenoient,

que vous en feroye long compte. Ainſi comme vous oyez croiſſoit amour au courage de Boucicaut deſir, & volonté d'eſtre vaillant. Si ne ſera mie doreſnavant des derniers en toutes beſongnes belles & honnorables; où employer ſe pourra. Toutes ſes penſées, & autres toutes bonnes volontez feit amour croiſtre & multiplier au couraige de Boucicaut, lequel bien le meit à effect. Comme il apperra par la deſcription de ſes bons faicts, & pourſuite de Chevalerie, comme nous dirons cy-aprés.

CHAPITRE X.

Cy dit comment Boucicaut fut faict Chevalier, & des voyages de Flandres.

Affin que tous ceulx qui ce préſent Livre verront, & orront, ſçachent & voyent clairement comment ſans juſte cauſe, ne ſont mie meus les deſſus dicts Chevaliers, & Gentils-hommes, par le mouvement deſquels, & ordonnance, ce preſent Livre eſt faict, à vouloir & deſirer que le nom du vaillant homme, de qui nous voulons traicter en ceſtuy volume, ſoit mis en perpetuelle memoire au monde, pour donner comme devant eſt dict exemple à tous ceulx qui

desirent au hault honneur, & prouesse de Chevalerie, en demonstrant qu'à ce ne peut nul atteindre sans grands travaux, & labeur continuel en armes, & en bons faicts, leur plaist que aprés leurs tesmoignage autentique, & digne de foy, je declare & demonstre en ceste presente escriture tout au long & par quelle maniere le bon Boucicaut a employé sa vie diligemment & continuellement en exercice d'armes, & en faicts de vaillance, & que en racomptant ses faicts, & les voyages où il feut, commenceant dés sa premiere jeunesse jusques à ores, je puisse demonstrer s'il a son temps employé en oisiveté, & folie. Pour entrer en la narration des choses touchées, il est à sçavoir que environ le temps dessus dict, les Flamans se rebellerent contre leur Seigneur le Comte de Flandres (a), & de faict le chasserent. Pour laquelle chose le dict Comte veint devers le Roy de France Charles sixiesme du nom, qui à present regne, comme à son souverain Seigneur, requerir aide & secours contre iceulx, pour subjuguer & remettre en obeissance les villes de Flandres, & le dict pays, comme Seigneur doibt secourir son vassal, si besoing en a, & il l'en requiert. Et aussi à la priere du Duc Philippes

(a) Louis, dit le Mâle.

de Bourgongne, oncle du dict Roy, lequel Duc avoit espousé Marguerite, fille du susdict Comte de Flandres. N'y envoya pas le Roy tant seulement, ains lui même en propre personne y alla (a), accompaigné de ses oncles, & de ceulx de son noble sang, à moult grande Baronnie, & tres-grand ost de Chevaliers, & de gens d'armes. En celuy voyage alla le jouvencel Boucicaut, qui encores estoit moult jeune : mais nonobstant son jeune aage y fut faict Chevalier de la main du bon Duc de Bourbon, oncle du Roy, qui moult l'avoit cher, & en laquelle compaignée & soubs lequel il estoit. Là s'assemblerent par leur présomption les Flamans à bataille contre leur souverain Seigneur le Roy de France, & contre leur naturel Seigneur le Comte de Flandres, dont la mercy Dieu, qui à toutes choses justement pourveoit leur en prist comme il doibt faire à tous subjects, qui contre leur Seigneur se rebellent. Car en leur pays mesmes és plaines de Rosebech feurent, present le Roy, estant armé en la bataille, nonobstant qu'il feust encores en-

(a) Charles VI fut à S. Denis recevoir l'oriflamme des mains de l'Abbé, & la confia au grand Maître de sa Maison, Philippe de Villers Lisle-Adam, avec toutes les cérémonies d'usage.

ſant, morts & deſconfits ſoixante mille Flamans. Advint en icelle bataille que le Chevalier nouvel, dont nous parlons, ſe voulut par ſa grande hardieſſe coupler main à main à un Flamand, grand & corſu. Si le cuida ferir à deux mains de la hache qu'il tenoit. Le Flamand, qui le veid de petit corſaige, preſuma bien que encores eſtoit enfant, ſi le deſpriſa, & ſi grand coup luy frappa ſur le manche de ſa hache que il lui feit voler des poings, en lui diſant : *Va teter, va enfant. Or veois-je bien que les François ont faute de gens, quand les enfans menent en bataille.* Boucicaut, qui ce oüit, & qui grand deuil eut que ſa hache eſtoit perdue, tira tantoſt la dague, & ſoubdainement ſe fiche ſoubs le bras de l'autre, qui jamais ne l'euſt cuidé. Si luy donna ſi grand coup au deſſoubs de la poitrine, que il faulſa tout le harnois, & avec toute la dague luy ficha és coſtez, & il cheut en terre de la douleur qu'il ſentit, ne puis ne luy meffeit. Si luy dit Boucicaut par mocquerie : *Les enfans de ton pays ſe joüent-ils à tels jeux ?* D'autres beaux coups & adventureux bienfaicts feit le nouvel Chevalier à ceſte beſongne, & tant & ſi bien s'y porta, que il donna bonne eſperance de ſon faict à tous ceulx qui le voyoient.

Et ainsi feut tout le pays de Flandres subjugué par le Roy de France. Et tout ce faict, le Roy s'en retourna à Paris. Mais les Flamans indignez contre les François, & desirans de eulx se vanger s'ils eussent peu, après que veirent bien le Roy se feut party pour ce qu'ils que ils ne pourroient forçoyer contre le Roy, & que leur puissance estoit trop petite, pour grever les François, appellerent les Anglois à leur aide, & les meirent en leurs pays : dont quand le Roy le sceut il y retourna, c'est à sçavoir l'année d'aprés. Et cestuy feut le voyage de Bourbourg, où le Roy prist Bergues d'assault, où les Anglois estoient qui s'enfuirent. A cest assault, & és autres besongnes ne fut mie des derniers Monseigneur Boucicaut, ains si bien s'y porta que nul mieulx. Et ainsi, par trois années le Roy alla en Flandres (3), tant qu'il rendit les Flamans & tous le pays subject à luy, & obeissant à leur naturel Seigneur. Le Roy apres la prise de Bergues, en s'en retournant en France, laissa son Connestable Clisson à Teroüenne, accompaigné de bonnes gens d'armes, pour garder la frontiere. Mais le jouvencel Boucicaut ne ressembla mie ceulx lesquels apres le grand travail fuyent tant qu'ils peuvent au repos & aise

aiſe comme font les nouveaux & tendres, ains voulut à toutes fins demeurer en garniſon avec le dict Conneſtable.

CHAPITRE XI.

Comment Boucicaut ſeut la premiere fois en Pruſſe, & puis comment la deuxieme fois il y retourna.

Apres le département de la frontiere deſſus dicte, ne s'en voulut mie retourner Monſeigneur Boucicaut à Paris, ainſi les autres faiſoient, ains dit que il accompliroit le deſir qu'il avoit d'aller en Pruſſe. Et comme communément font les bons qui voyager deſirent, pour accroiſte leur prix,. entrepriſt adonc celuy voyage. Si ſe partit, & bien accompaigné s'en alla en Pruſſe, là où ſe miſt en toute peine à ſon pouvoir de porter dommaige aux Sarraſins (4), & là demeurà une ſaiſon, puis s'en retourna en France. Bien fut temps, & aſſez avoit deſſervy, que il eut de joye de reveoir ſa Dame, & n'eſt pas doubte que ſon gracieux cœur, jeune, gentil, & tout parfaict en loyauté, ſentoit ardemment la pointure du déſir amoureux, qui tire les amans à convoiter veoir leurs amours, quand tres-loyaument aiment; mais nonobſtant ce deſir, qui point de lui ne partoit, vouloit

avant qu'il s'aventuraſt à requerir ſi grand don comme l'amour de ſa Dame, le deſſervit par bien faire. Si priſoit tant ſi hault don, que il ne luy ſembloit mie, ſi comme dict eſt, qu'il peuſt aſſez faire pour ſi grande grace acquerir, & tous ſes faicts tenoit à peu de choſe envers ſi riche guerdon. Mais Amour, qui ne deſpriſe pas ſes humbles ſervans, ne leur ſouffre mie, pourtant s'ils n'oſent grace demander, perdre leur doux loyer & merite, & que ceulx, qui en vaillance ſi bien s'eſpreuvent que il en ſoit renommée, ne ſoient apperceus de leurs Dames eſtre vrais loyaux amoureux, & que Amour ne die & mette en oreille aux belles pour qui ils ſe penent, comme leurs vrais amans s'efforcent de valoir pour l'amour d'elles. Parquoy ſouventesfois tant y met peine Amour que elle eſveille courtoiſie, qui tant s'en entremet avec franche volonté, que iceulx ſont aimez ſans que ils le ſçaichent. Et tout ce leur eſt pourchaſſé par leurs biensfaicts, & haultes deſſertes. Si croy bien que par celle voye peut advenir M[re] Boucicaut à ſa gracieuſe entente ſans vilain penſer. Car trop feuſt la Dame vilaine, qui refuſaſt un tel ſervant; parquoy je tiens que à ſon retour lui pourchaſſoit Amour joye, & tout le doux accueil que à ſon amant Dame

par honneur peut donner & faire. Et ainsi Boucicaut retourna en France, où il fut un peu à Paris à sejour. Au temps de lors avoit paroles de traicté entre les François, & Anglois, auquel traicté allerent à Boulongne le Duc de Berry, & celuy de Bourgongne, oncles du Roy. Si voulut Boucicaut pour tousjours son honneur accroistre en voyageant, & voyant de toutes choses aller avec eulx au dict traicté, & retourna avec les dicts Nosseigneurs. Et pource que il lui sembla que on ne besongnoit mie moult adonc en France en faict de guerre, pour tousjours employer sa jeunesse en bien faire, s'en retourna la deuxiesme fois en Prusse, où l'on disoit que celle saison devoit avoir belle guerre. Là demeura un temps, puis s'en reveint en France (5).

CHAPITRE XII.

Comment Messire Boucicaut apres le retour de Prusse alla avec le Duc de Bourbon devant Taillebourg, & devant Bertueil, qui furent pris, & autres chasteaux en Guyenne.

Au temps de lors les Anglois occupoient moult le Royaume de France en plusieurs lieux, c'est à sçavoir maintes villes & chasteaux que ils tenoient par force, tant en

Picardie, comme en Guyenne & autre part. Combien que Dieu mercy, par la vaillance des bons François ja en estoit le pays moult descombré, & tousiours alloit en amandant au proffict du Roy de France, par les bons vaillans qui peine y mettoient. Entre lesquels bons & vaillans estoit le bon Duc de Bourbon dessus nommé, qui aux dicts Anglois faisoit souvent maintes envahies, dont il yssoit à son honneur. Et pour ce, comme dit le proverbe commun, que chacun aime son semblable, pourtant qu'il estoit bon, aimoit-il moult cherement Boucicaut, pour cause qu'il le voyoit hardy, & vaillant, & passer tous les jouvenceaux de son aage. Si le tenoit volontiers prés de luy, & grand plaisir avoit que il feust en sa compaignée. Si avint en la saison apresque le dict Boucicaut fut retourné de Prusse, comme dict est, que le Duc de Bourbon s'appresta pour aller en Guyenne, mettre le siege devant aucuns chasteaux, que les Anglois tenoient. Si mena avec luy moult belle compaignée. C'est à sçavoir mille cinq cent hommes d'armes, & foison de traict. En celle compaignée ne s'oublia pas le bon Boucicaut, qui moult enuis eust demeuré derriere. Ains tout ainsi que les belles Dames ont coustume se resjoüir d'aller à feste, ou

les oiseaux de proye quand on les laisse voler aprés la proye, se resjoüissoit celuy gracieux jouvencel d'aller en armée. Quand le Duc de Bourbon fut en Guyenne, il meit le siege devant Taillebourg, qui moult estoit fort chastel, & fut prins par force. Puis alla mettre le siege devant Bertueil (a), qui est une forteresse de grand force, & là trouverent moult grand defence. Là feut faicte une mine dessoubs terre, laquelle feut si bien continuée, que elle perça le mur du chastel, tant que les ennemis la veindrent defendre, & là endroict à estriver. Contre les dicts ennemis feut des premiers Boucicaut, qui à pousser de lance & d'espée main à main vaillamment se combatit, & longuement y souffrit. En telle maniere que par luy & par ceulx qui le suivoient fut pris le dict chastel, où moult eut grand honneur Boucicaut, & moult l'en priserent ses bons amis, Apres ces forteresses prises, le Duc de Bourbon alla devant un autre fort chastel appellé Mauleon. Là feut livré fort assault, & au dernier feut pris par mine, & par eschelle, où feurent faictes moult de belles armes, Le premier en eschelle feut Boucicaut, qui longuement se combatit, & tant

(a) Verteuil en Angoumois.

que nonobſtant les peſans coups que on luy lançoit d'amont tant de pierres, comme d'eſpées, nul ne le peut garder que il ne feuſt des premiers ſur le mur : & là feit tant d'armes que plus faire nul n'en pourroit. Ces choſes faictes, le Duc de Bourbon alla devant un autre chaſtel appellé le Faon, mais la priſe des autres forts chaſteaux eſpouventa ceulx qui dedans ceſtuy eſtoient, pource que ils voyoient que moult eſtoit le Capitaine & ſa compaignée vaillans. Si n'oſerent attendre l'aſſault, ains ſe rendirent à la volonté du bon Capitaine, & pareillement ſe rendit au Duc de Bourbon un autre fort chaſtel appellé le bourg Charante. Pour ce que tout ne ſe peut dire enſemble, convient parler des matieres l'une apres l'autre. Si eſt à ſçavoir que tandis que le ſiege duroit devant Bertueil, veindrent nouvelles en l'oſt que les Anglois s'eſtoient aſſemblez, pour aller combatre une forte Egliſe de noſtre Dame. Ces choſes ouyes, s'aſſemblerent une compaignée de Chevaliers & Eſcuyers, deſireux d'acroiſtre leur honneur & renommée, & dirent que ils leur feroient au devant. Boucicaut, qui autre choſe ne queroit fors advanture d'armes, voulut eſtre de la route, & tant qu'ils feurent par route

trente Chevaliers, & Escuyers, tous de de grande renommée. De ceste compaignée fut Capitaine & conduiseur, pour ce que le pays sçavoit, & les destours, & les adresses, un Chevalier, qui au dict siege estoit, que on nommoit Messire Emery de Rochechouart. Si monterent tantost à cheval les trente bons Gentils-hommes, bien habillez de leurs harnois, & tant allerent par destours que ils vindrent à rencontrer les Anglois, qui garde d'eulx ne se donnoient, & bien estoient en nombre soixante dix. Tantost s'entrecoururent sus, & forte & aspre feut la bataille, qui n'estoit mie pareille. Car plus du double les Anglois estoient : mais nonobstant ce, tant s'y porterent vaillamment les nostres, & tant feit bien chacun endroict soy, que les Anglois furent à la parfin tous morts, & desconfits, excepté neuf qui s'enfuirent. Ce faict, le dict Messire Emery de Rochechouart les mena advanturer devant un chastel bien garny, appellé le Bourdrun (a) ; lequel par leur vaillance ils combatirent trois fois en un jour : mais pour ce que trop peu de gens estoient ne le peurent prendre, si leur en conveint partir.

(a) Bordrun.

CHAPITRE XIII.

Cy dict comment le Duc de Bourbon laissa Messire Boucicaut és frontieres son Lieutenant, & comment il jousta de fer de glaive à Messire Sicart de la Barde.

Ja s'estoit tant esprouvé Messire Boucicaut, que sa vaillance, laquelle avec la force luy croissoit de jour en jour, estoit congneüe & manifestée à tous ceulx qui se trouvoient en armes en place où il fust. Parquoy si grand honneur luy feit le Duc de Bourbon que au partir du pays, apres les dessus dicts chasteaux pris, comme dict avons cy devant, & que il s'en voulut partir & venir en France, le feit son Lieutenant és frontieres & au pays de delà, & ne laissa mie pour son jeune aage, que il ne luy laissast grand charge de gens d'armes. Et avec luy demeurerent Messire le Barrois, Monseigneur de Chasteaumorant, & Messire Regnauld de Roye, cent cinquante hommes d'armes, & cent arbalestriers. Si n'en fut mie deçeu le Duc de Bourbon de là le laisser. Car n'y demeura pas en oisiveté, ne en vain. Car nonobstant l'hyver, & la dure saison, alla

tantost assaillir une forteresse appellée la Granche (a), laquelle ils combatirent par trois jours, puis fut prise. Ne se deporta pas à tant en celuy hyver, ains ainsi comme en icelle morte saison les Gentils-hommes se seulent esbatre à chasser aux Connins & lievres ou autres bestes sauvages, le bon Boucicaut par maniere de soulas s'esbatoit à chasser aux ennemis; & le plus souvent ne failloit mie à prendre. Et tout ainsi comme on a de coustume prendre icelles bestes en diverses manieres, c'est à sçavoir à force de bons chiens, ou par traict d'arc, & de dards ou par bourses & filets, ou autres manieres de les decevoir, ainsi semblablement le vaillant Capitaine, qui contre ses ennemis se debvoit aider de plusieurs sages cauteles, les surprenoit en maintes manieres. Si voulut aller assaillir la forteresse de Corbier (b), & va ordonner une embusche, où il feut, & avec luy Messire Mauvinet, son frere, & ses autres dessus dicts compaignons, tant que ils feurent vingt huict Chevaliers, & Escuyers sans plus, tout homme d'eslite. Et ordonna que une route de ses autres gens d'armes iroient courir par devant la dicte forteresse. Et ainsi feut faict : car il s'alla

(a) Ou Des Granges. (b) Corbie.

embuſcher au plus pres qu'il peut du chaſtel; & ſe cacha tout coyement entre arbres, & maſures, qui là eſtoyent. Tantoſt apres veindrent courir ceulx qu'il avoit ordonnez par devant le chaſtel. Quand ceulx de dedans veirent nos gens courir par devant eulx, tantoſt faillirent dehors, & les meirent en chaſſe. Car tout de gré les noſtres fuyoient. Quand ils feurent davantaige eſlongnez, adonques faillit l'embuſche; & prirent à courir vers la porte du chaſtel pour eulx ficher dedans. Quand la Guette du chaſtel veid faillir l'embuſche, tantoſt eſcria par ſon ſigne au Capitaine, & à ceulx qui eſtoient avec luy faillis dehors que ils retournaſſent, & ils le feirent tantoſt. Mais ſi toſt ne ſceurent arriver, que ils ne trouvaſſent ja Meſſire Boucicaut combatant à pied pardevant la porte. Car tout le premier devant ſes compaignons, comme le plus courageux, eſtoit là arrivé, où il faiſoit merveilles d'armes; meſmement devant que ſes compaignons veinſſent. Car ja avoit pris le compaignon du Capitaine, qui le plus vaillant de ceulx de dedans eſtoit. Ia eſtoient ſes gens arrivez, avant que ceulx du chaſtel peuſſent eſtre retournez. Lors commencea la bataille grande & fiere: mais tant y ferit le bon Boucicaut

avec sa compaignée, que ceulx du chastel feurent tous morts & pris, exceptez cinq qui s'enfuirent, & se bouterent au chastel, tandis que les autres se combatoient. Quand ce feut faict, Boucicaut avec les siens se va loger devant le chastel, & envoya querir tout le demeurant de ses gens. Si meit son siege par belle ordonnance. Quand ceulx de dedans veirent ce, ils n'oserent attendre l'assault, ains se rendirent, sauves leurs vies. Si feit Boucicaut la forteresse raser par terre. Et aprés s'en retourna en son logis : car il en y avoit qui mestier avoient de repos. Mais comme Messire Boucicaut laissoit guairir ses gens & reposer, luy fut rapporté que un Chevalier Anglois de Gascongne, appellé Messire Sicart de la Barde, avoit par maniere d'envie dit de luy aulcunes paroles, comme en disant que il n'avoit mie le corps taillé d'estre si vaillant comme on le tenoit. Pour lesquelles paroles, nonobstant que celuy fust un des beaux Chevaliers que on sceust, & tres-vaillant homme d'armes, luy manda Boucicaut, que pour ce que il le sçavoit un des meilleurs & des plus beaux Chevaliers que on sçeust, il se tiendroit moult honnoré d'avoir aulcune chose à faire avec luy, & pour ce le prioit que il luy voulust

faire ceſt honneur que il luy vouluſt accomplir aucunes armes telles comme luy meſme voudroit choiſir & deviſer. Car il eſtoit jeune & novice en faiđ d'armes, ſi avoit bien meſtier d'eſtre appris & enſeigné d'un ſi vaillant homme comme il eſtoit. Quand le Chevalier eut entendu ceſte requeſte, pour ce qu'il ſe ſentoit bon jouſteur, il luy remanda qu'il luy accompliroit volontiers un certain nombre de coups de fer de glaive. Ceſte choſe accordée, la journée feut empriſe, & la place où ſeroit. Quand ce veint au jour deviſé, Meſſire Boucicaut ſe partit bien monté, & bien habillé, accompagné des principaux Gentils-hommes des ſiens, & alla devant le chaſteau de Chaulucet; de laquelle garniſon le diđ Meſſire Sicart de la Barde eſtoit : car par ſa grande hardieſſe avoit le diđ Meſſire Boucicaut accepté la place devant la diđe fortereſſe. Là s'aſſemblerent les deux Chevaliers à la jouſte : Le premier coup ne faillit pas Meſſire Sicart, ains aſſena Meſſire Boucicaut en targe ſi grand coup, que à peu ne le feiſt voler des arçons. Ne l'aſſena pas à celuy coup Boucicaut, pour ſon cheval qui ſe deſroya. Si feut durement courroucé. Les lances leur feurent rebaillées, & derechef poignirent

l'un contre l'autre. A celuy coup ne faillit mie Boucicaut, qui grand peine meit à bien viser. Si affena son compaignon en la visiere, que il rompit les boucles, & à peu qu'il ne luy fist voler le bacinet du chef, & du coup fut si estourdy, que qui soustenu ne l'eust, il alloit par terre. La tierce fois poignirent l'un contre l'autre, il affena Messire Boucicaut, si que la lance vola en pieces, & l'eschine luy feit plier. Mais Boucicaut le affena tellement, qui n'eut si bon harnois qu'il le garentist qu'il ne luy fischast la lance par entre les costez, & le porta par terre, si que on cuidoit qu'il fust mort: Et ainsi finit ceste Iouste sans parfaire le nombre des coups, qui vingt debvoient estre. Mais l'essoine de l'une des parties acheva l'emprise. Si s'en partit Messire Boucicaut à tres-grand honneur; & assez tost apres le Duc de Bourbon, par le commandement du Roy, l'envoya querir. Si s'en retourna à Paris.

CHAPITRE XIV.

Comment Messire Boucicaut jousta de fer de glaive à un Anglois appellé Messire Pierre de Courtenay, & puis va à un autre nommé Messire Thomas de Clifort.

Quand l'hyver fut passé, & le renouvel du doux printemps fut revenu, en la saison que toute chose meine joye, & que bois & prez se revestent de fleurs, & la terre verdoye, quand oisillons par les boscaiges menent grand bruit, lors que rossignols demeinent glay, au temps que Amour faict aux gentils cœurs aimans plus sentir sa force, & les embrase par plaisant souvenir, qui faict naistre un desir, qui plaisamment les tourmente en douce langueur de savoureuse maladie. Adonc au gay mois d'Avril, estoit le bel gracieux, & gentil Chevalier Messire Boucicaut à la Court du Roy, où festes & danses souvent se faisoient. Si estoit gay & joly, richement habillé, & en toutes choses si avenánt, que nul ne le passoit. Si croy bien que quand Amour departoit ses grands tresors, & ses tres-douces joyes, qu'il n'oublioit mie Boucicaut son loyal servant, qui tout bien des-

ſervoit. Si le nourriſſoit ainſi Amour de ſes doux mets, tandis qu'il avoit temps & aiſe de veoir ſa douce Dame. Mais vaillantiſe, qui ne le laiſſoit longuement eſtre à ſejour, luy tournoit ſon plaiſir en grande amertume, quand la belle eſlongnoit. Si le conduiſoit douce eſperance, qui luy diſoit qu'à ſon retour ſeroit doucement receu de ſa plaiſante maiſtreſſe, pour l'amour de laquelle il feroit tant, qu'elle en oïroit toutes bonnes nouvelles. Et ainſi apres qu'il euſt eu des doulx biens amoureux en celle diƈte plaiſante saiſon, pour les mieulx deſſervir, voulut derechef Boucicaut aller au labeur d'armes en frontiere au pays de Picardie. Dont il adveint tandis qu'il eſtoit là, que il oüit dire que un Chevalier d'Angleterre, appellé Meſſire Pierre de Courtenay, lequel eſtoit paſſé en France, s'alloit vantant qu'il avoit traverſé tout le Royaume de France, mais oncques n'avoit peu trouver Chevalier, qui euſt oſé jouſter à luy de fer de glaive, & ſi s'en eſtoit mis en ſon debvoir de le requerir Quand Meſſire Boucicaut eut ouy ceſte vantiſe, moult en eut grand deſpit. Et tantoſt par un Herault luy manda que il ne vouloit mie que il euſt cauſe de tant ſe plaindre des Chevaliers de France, comme que ils

luy euſſent failly de ſi peu de choſe, comme de jouſter de fer de glaive, & que luy, qui eſtoit un des plus jeunes, & du moindre pris, ſi ne luy faudroit mie de gregneur choſe. Si vouluſt adviſer toutes telles armes comme il luy plairoit, & il les luy accompliroit tres-volontiers. Laquelle choſe fut tres-briefvement faicte. Car bien ſembloit à celuy de Courtenay, qui moult eſtoit vaillant Chevalier, & tres-renommé, que de Boucicaut viendroit-il toſt à chef. Si aſſemblerent à la jouſte les deux Chevaliers : mais ſans que j'alonge plus ma matiere, pour deviſer l'aſſiete des coups d'un chacun; pour dire en brief, tous leurs coups parfirent ; mais ce feut ſi bien & ſi grandement au bien de Boucicaut (6), que il en faillit à ſon tres-grand honneur & loüange.

Pour laquelle choſe tantoſt aprés, par maniere d'envie, un autre Chevalier d'Angleterre, Thomas de Clifort, l'envoya requerir de faire certaines armes nommées, leſquelles il luy accepta tres-volontiers. Et nonobſtant que le droict & couſtume d'armes ſoit telle, que le requerant va & doibt aller devant tel Juge comme celuy qui eſt requis veult eſlire, Meſſire Boucicaut doubtant que il peuſt eſtre empeſché par le Roy, ou autre de nos Seigneurs

Seigneurs de France, ſi ceſte choſe leur venoit à congnoiſſance, ou que le Iuge que il eſliroit ne les y vouluſt recevoir, alla accomplir les dictes armes à Calais devant Meſſire Guillaume de Beauchamp, pour lors Capitaine de Calais, & oncle du dict Meſſire Thomas. Quand ils feurent au champ, & veint à la jouſte, ſans faille tous deux moult vaillamment le feirent : & à la parfin de leurs coups, Meſſire Boucicaut porta à terre de coups de lance Meſſire Thomas, cheval & tout en un mont : ſi deſcendit toſt à pied Boucicaut, & ſe prirent aux eſpées. Et ſans plus alonger le compte des armes qu'ils firent à pied, c'eſt à ſçavoir d'eſpées, de dagues & de haches, ſans faille Meſſire Bouçicaut tant y feit, que tous dirent que il eſtoit un tres-vaillant Chevalier. Et ainſi en ſaillit à ſon tres-grand honneur.

Aprés ces choſes, en celle meſme année le Roy eut Conſeil que grand bien ſeroit pour luy & pour ſon Royaume, & grande confuſion à ſes ennemis, ſi luy meſme paſſoit à grand puiſſance en Angleterre. Si fut faict adonc à celle entente moult grande armée, en laquelle fut baillé à Mre Boucicaut la charge de cent hommes d'armes. Mais ne tint pas le dict voyage (7) ; car avant qu'il peuſt eſtre mis ſus du tout, l'hyver

vint si fort que despecer le conveint. Et feut appellée celle allée le voyage de l'Esclufe, parce que là vouloit le Roy monter en mer, & jusques là alla. Si s'en retourna en France. Et ainsi fut Messire Boucicaut à sejour celle saison, dont ne despleut mie à celle qui de bon cœur l'aimoit, qui maintes hachées souventesfois avoit en son cœur pour les perilleuses advantures où il s'abandonnoit.

CHAPITRE XV.

Comment Messire Boucicaut alla en Espaigne, & comment au retour le Seigneur de Chateauneuf Anglois entreprist à faire armes à luy, vingt contre vingt, & puis ne le voulut ou n'osa maintenir.

Ceste année ensuivant (8) adveint que le Duc de Lanclastre à tres-grande puissance alla en Espagne pour detruire le pays; & pource que il n'avoit mie intention de tost retourner, mena avec luy sa femme & ses enfans. Si avoit en son aide le Roy de Portugal, à cause de certaines alliances qui estoient entre eulx. Quand le Roy d'Espaigne se veid ainsi oppressé de ses ennemis, il envoya tantost ses messaigers devers le Roy de France, le sup-

plier que il luy voulust envoyer brief secours: de laquelle chose le Roy dit que ce feroit-il tres-volontiers. Si y envoya Messire Guillaume de Nouillac (a), & Messire Gaucher de Pasac (b), avec certain nombre de gens d'armes. Mais tantost aprés le Duc de Bourbon y alla avec grand foison de gens, avec lequel Messire Boucicaut alla. Si y eut si belle compaignée, que quand le Duc de Bourbon avec ceulx qui estoient allez devant furent ensemble, ils se trouverent en nombre de gens d'armes bien deux mille. Adonc pour le secours qui alors veint au Roy d'Espaigne, les Anglois qui ne veirent leur advantaige à celle fois, se retrairent en Portugal. Et quand le Duc de Bourbon eut esté une piece au pays, pource que il luy sembla que on ne faisoit mie moult, il s'en partit pour retourner en France, & passa en retournant par le Comté de Foix. Là se trouvoit aucunes fois Messire Boucicaut en compaignée d'Anglois, où ils beuvoient & mangeoient ensemble quand le cas s'y adonnoit. Et adonc pour ce que les dicts Anglois apperceurent quelques abstinences que le dict Messire Boucicaut faisoit, demanderent si c'estoit pour faire armes, & si c'estoit pour ceste cause que tost trouveroit

(a) De Neully. (b) De Pasay.

qui l'en delivreroit. Boucicaut leur respondit que voirement estoit ce pour combattre à oultrance : mais que il avoit compaignon, c'estoit un Chevalier nommé Messire Regnauld de Roye, sans lequel il ne pouvoit rien faire. Et toutesfois, s'il y avoit ancuns d'eulx qui voulussent la bataille, il leur oćtroyoit, & que à leur volonté prinssent jour tant que il l'eust faićt à sçavoir à son compaignon. Et encores s'ils vouloient estre plus grand nombre, il se faisoit fort de leur livrer partie tant que ils voudroient estre, c'est à sçavoir, depuis le nombre de deux jusques au nombre de vingt. Si allerent tant avec ces paroles, que un Seigneur Anglois du pays, que on appelloit le Seigneur de Chateauneuf, & estoit parent du dićt Comte de Foix (a), accepta ceste bataille : c'est à sçavoir vingt contre vingt, dont des Anglois celuy dićt Seigneur debvoit estre chef, & des François Messire Boucicaut. Si fut ainsi ceste chose accordée des deux parties, & debvoit Boucicaut querir Iuge. Si esleut le Duc de Bourbon, & de ce l'alla tant requerir que il s'y accorda, & pour l'amour de luy voulut bailler bons ostages pour tenir la place seure : mais je ne sçay si les Anglois trouverent en ce leur excuse pour delaisser la

(a) Gaston Phebus.

chose, & que repentifs de celle emprise fussent; car ny le Duc de Bourbon, ny plusieurs autres que Messire Boucicaut leur presenta, ils ne voulurent accepter pour Iuges.

Quand Messire Boucicaut veid ce, moult luy en pesa, pour ce que bien voyoit que ja s'en repentoient. Parquoy luy, qui sur toute chose desiroit la bataille, afin que ils ne s'en peussent excuser, & que plus ne sceussent que dire, leur offrit que la bataille fust devant le Comte de Foix : mais le dict Comte ne le voulut oncques accepter, ne leur tenir place. Si demeura ainsi la chose au tres-grand honneur de Boucicaut. Et le Duc de Bourbon, luy party du Comté de Foix, s'en vint par le Duché de Guyenne, & alla combattre une ville appellée le Bras Saint Paul, auquel lieu on fit de moult belles & chevaleureuses armes, & par especial de la personne de Boucicaut en eschele, & autrement à grand danger & peril : car les fossez estoyent profonds de plus d'une lance, & tranchez à plain comme un mur, & si y avoit moult grand garnison qui bien defendoit la place. Mais nonobstant ce, quand ce veint au fort de l'assault, Boucicaut au hardy courage sans rien doubter saillit és fossez sans aide nulle, & plusieurs autres le suivirent, pour gravir

& monter ſur un pont qui là eſtoit, dont les ennemis avoient deſpiecé pluſieurs ais, & alloit le dict pont droict à leur porte ſans pont levis. Mais l'on n'y pouvoit aller ſans le danger de deux tours, & avec ce les dicts ennemis avoient faict devant la dicte porte, comme du long d'une lance loing un bon & fort palis qui eſtoit gardé des dictes deux tours. En ce foſſé, comme dict eſt, eſtoit Boucicaut & autres, auſquels le Duc de Bourbon envoya une eſchele pour monter ſur le dict pont, à laquelle dreſſer à grand diligence meit la main Boucicaut, & tout le premier monta ſus, & tout devant les autres vint au palis d'enhault. Mais aprés luy monterent tant d'autres deſireux ſemblablement d'avoir honneur à la journée, comme bons & vaillans, que l'un empeſchoit l'autre. Si que en nulle guiſe ne pouvoient combattre de leurs lances pour la petiteſſe de la place.

Quand Boucicaut veid que ainſi empeſchoient l'un l'autre, il bouta & feit cheoir l'eſchele pour faire deſcendre la grand charge de gens qui deſſus eſtoit. Si ne fault mie parler comment là eſtoient bien ſervis de groſſes pierres lancées des deux tours de deſſus. Plus feirent les ennemis. Car pour empeſcher aux noſtres la montée, ils ouvri-

rent leurs portes, & veindrent combatre main à main avec nos gens de lances & d'espées. Là leur veint au devant Messire Boucicaut & ceulx qui avec luy estoient, qui ne leur faillit mie. Si feit là de tres-grandes armes Boucicaut, & moult y sous-teint grand faiz. Car trop estoyent les ennemis de gens qui tant y pousserent, que ils feirent ressaillir nos gens és fossez sans eschele. Mais tousjours encores que tout seul feust demeuré des siens, leur tenoit estail Boucicaut. Grand piece se combatit, & tant d'armes faisoit, que les amis & les ennemis le regardoient par grand merveille. Et ainsi dura si grand piece ceste bataille que un lyon de grande fierté deust estre lassé; tant que les dicts ennemis veindrent sur luy à si grande quantité, que à force de pousser des lances le feirent cheoir au fossé. Si cessa à tant l'assault : car tard estoit. Mais ne fault demander le grand honneur & la feste que le Duc de Bourbon fist le soir à cestuy vaillant champion Boucicaut. Et generalement tous Chevaliers & Escuyers grande louange luy donnoient, & petits & grands ne parloient sinon de luy; & de ce que on luy avoit veu faire, grand compte en tenoient, en racomptant chascun à son tour diverses

armes de grand force que veu faire luy avoient : & à brief parler, au jugement de tous, l'honneur de la journée en emporta Boucicaut. Le lendemain voulurent nos gens recommencer l'assault; mais quand les ennemis veirent ce, ils se rendirent, & pour celle prise semblablement se tournerent François plusieurs chasteaux & villes de là environ.

CHAPITRE XVI.

Comment Messire Boucicaut alla outre mer, où il trouva le Comte d'Eu prisonnier.

Faictes & accomplies les choses dictes cy-dessus, le Duc de Bourbon s'en retourna à Paris; mais Messire Boucicaut, qui grand desir avoit de visiter la terre d'outre mer, prit congé du dict Duc. Et luy & Messire Regnauld de Roye de compaignée partirent ensemble, & tant errerent qu'ils vindrent à Venise, où ils monterent sur mer, & allerent descendre en Constantinople. Et là demeurerent tout le caresme. En ces entrefaites envoyerent devers Amurat, pere de Bajazet, qui estoit adonc en Grece, prés de Galipoli, pour requerir un saufconduit, lequel il leur octroya tres-volontiers. Si s'en

allerent aprés devers luy, & il les receut à grand feste, & leur fit tres-bonne chere, & ils luy presenterent leur service, en cas que il feroit guerre à aucuns Sarrasins. Si les en remercia moult Amurat ; & demeurerent avec luy environ trois mois : mais pource que il n'avoit pour lors guerre à nul Sarrasins ils prirent congé, & s'en partirent, & il les feit convoyer seurement par ses gens par le pays de Grece, & par le Royaume de Bulgarie, & tant qu'ils feurent hors de sa terre. Si tournerent vers Hongrie, & tant allerent qu'ils arriverent devers le Roy de Hongrie (9) qui les receut à tres-grand chere, & grand honneur leur fit. Si avoit adonc le dict Roy moult assemblé de gens, pour un grand debat qu'il avoit avec le Marquis de Moravie, dont il fut pour ceste cause encores plus joyeux de leur venuë. Là demeurerent trois mois, & aprés prirent congé du Roy & s'en partirent, & adonc se separerent l'un de l'autre. Car Messire Regnauld de Roye tourna vers Prusse, & Messire Boucicaut qui desiroit, comme dict est, visiter la Terre Saincte, retourna à Venise, & prit son passaige outre mer. Si alla en Hierusalem, au pelerinage du Sainct Sepulchre, que il visita tres-devotement, & aussi fut par tous

les saincts lieux accoustumez. Et lors qu'il faisoit la dicte cerche, il oüit nouvelles que le Comte d'Eu (a), lequel venoit au dict sainct pelerinage, avoit esté arresté à Damas de par le Souldan de Babilone. Si tost que Boucicaut eut ce entendu, adonc nonobstant que il eust laissé toute sa robe en une nave sur la mer en intention d'aller en Prusse, par sa tres-grande franchise, & pour l'honneur du Roy de France, à qui le dict Comte estoit parent, nonobstant qu'il n'eust oncques à luy gueres d'acointance, alla devers luy à Damas, dont le Comte eut grand joye quand il le veid. Si y arriva Boucicaut si à point, que le Souldan avoit envoyé querir le Comte pour amener au Caire devers luy. Quand il y feut, le dict Souldan feit mettre en escript tous les gens qui estoient au dict Comte d'Eu, & de sa mesgnie ; & aux autres pelerins qui estoient avec luy, & n'estoient pas de ses gens, il feit donner congé de eux en aller. Mais le tres-bon gentil Chevalier franc & liberal Boucicaut, qui s'en fut allé s'il eust voulu, ne le voulut laisser là estre prisonnier sans luy, ains pour luy faire compaignée se fist escrire & se meit en la prison avec. Et là demeura de sa volonté, & sans con-

(a) Philippe d'Artois.

trainte, à ses propres despens, par l'espace de quatre mois que le dict Comte feut és prisons du Souldan, qui aprés les laissa aller. Et quand ils furent hors de prison, ils retournerent à Damas, & de là prirent leur chemin à aller à Sainct Paul des deserts, & de là à Saincte Catherine du mont de Sinaï, & puis s'en veindrent droict en Hierusalem. Et là derechef Messire Boucicaut visita le sainct Sepulchre, & paya tous les treus qui y sont establis, pour luy, & pour ses gens, comme devant, & refist la cerche en tous les autres lieux. Et quand le Comte d'Eu & Boucicaut eurent par tout ainsi esté, ils s'en partirent & veindrent à Barut, en intention de monter là sur mer pour eulx en retourner; mais ils furent arrestez des Sarrasins; & l'espace d'un mois fut passé, avant qu'ils les laissassent partir. Si monterent en mer, & de là s'en allerent en Cipre, & puis de Cipre à Rhodes, & là prirent une galée, qui les mena jusques à Venise : & ainsi s'en retournerent en France. Et quand ils furent en Bourgongne, ils trouverent en leur chemin le Roy, qui estoit à l'Abbaye de Clugny, & s'en alloit prendre possession du Languedoc, où il n'avoit oncques esté. Si les receut le Roy moult joyeusement, & grand

feste feit de leur venuë. Si se loua le Comte d'Eu moult grandement au Roy de Boucicaut, & de la bonne compaignée que il luy avoit faicte, & dit que oncques n'avoit trouvé tant de franchise ny de bonté en Chevalier. Si luy sceut le Roy moult bon gré du bon amour que il avoit porté à son cousin, & tous ceulx qui la verité en sceurent le tindrent à grand franchise, & bonté, & moult en louerent Boucicaut (10).

CHAPITRE XVII.

De l'emprise que Messire Boucicaut feit luy troisiesme de tenir champ trente jours à la jouste à tous venans, entre Boulongne & Calais, au lieu que on dict Ingelbert.

Il est à sçavoir que Messire Boucicaut avoit esté en sa jeunesse communément en voyages avec le bon Duc de Bourbon, lequel pour la bonté que il avoit veue en luy dés son premier commencement, l'avoit retenu de son hostel, & avec luy, comme il est dict cy-devant. Si advint alors, comme le Roy estoit alors à Clugny, comme il est dict, que pour le grand bien que il voyoit

qui tousjours multiplioit en Boucicaut, il l'aima plus que oncques mais, combien que l'amour fut commencé dés leur enfance. Si le voulut avoir du tout en sa compaignée, & de faict le demanda au Duc de Bourbon, qui en fut content, pour l'advancement de Boucicaut : & ainsi fut du tout de la Court du Roy, & s'en alla avec luy en ce voyage de Languedoc.

En ce voyage advint, ainsi comme amour & vaillance chevaleureuse admonestent souvent le courage des bons à entreprendre choses honnorables, pour accroistre leur pris & leur honneur, pourpensa Boucicaut une entreprise la plus haute, la plus gracieuse, & la plus honnorable, que passé a longtemps en Chrestienté Chevalier entreprist. (Et soit noté & regardé aux faicts de ce vaillant homme) comment sans doubte il est bien vray ce que le proverbe dict, *que aux œuvres non mie aux paroles se demonstrent les affections du vaillant preux*. Car il n'y a point de doubte que l'homme qui a affection & desir d'attaindre & parvenir à honneur, ne pense tousjours comment & par quelle voye il pourra tant faire que il puisse desservir que on die de luy qu'il soit vaillant. Ne jamais ne luy semble que il ait assez faict, quelque bien

que il face, pour avoir acquis los de vaillance & proüesse. Et que ceste chose soit vraye, nous appert bien par les œuvres de cestuy vaillant Chevalier Boucicaut. Car pour le grand desir qu'il avoit d'estre vaillant, & d'acquerir honneur, n'avoit autre soing fors de penser comment il employeroit sa belle jeunesse en poursuite Chevaleureuse. Et pource que il luy sembloit que il n'en pouvoit assez faire ne prenoit aussi comme point de repos : car aussi tost que il avoit achevé aucun bienfaict, il en entreprenoit un autre. Si fut telle l'emprise (11) que aprés que il eut congé du Roy, il fit crier en plusieurs Royaumes & pays Chrestiens, c'est à sçavoir en Angleterre, en Espaigne, en Arragon, en Alemaigne, en Italie, & ailleurs, que il faisoit sçavoir à tous Princes, Chevaliers & Escuyers, que luy accompaigné de deux Chevaliers, l'un appellé Messire Renault de Roye, l'autre le Seigneur de Sampy, tiendroient la place par l'espace de trente jours sans partir, si essoine raisonnable de la laisser ne leur venoit. C'est à sçavoir depuis le vingtiesme jour de Mars jusques au vingtiesme jour d'Avril, entre Calais & Boulongne, au lieu que l'on dict Ingelbert. Là seroient les trois Chevaliers attendans

tous venans, prests & appareillez de livrer la jouste à tous Chevaliers & Escuyers qui les en requerroient, sans faillir jour, excepté les Vendredis. C'est à sçavoir un chacun des dicts Chevaliers cinq coups de fer de glaive, ou de rochet à tous ceulx qui seroient ennemis du Royaume, qui de l'un ou de l'autre les requerroient, & à un chacun autre, qui fut amy dû Royaume qui demanderoit la jouste, seroit delivré cinq coups de rochet. Ce cry feut faict environ trois mois avant le terme de l'entreprise, & le fit ainsi faire Boucicaut, affin que ceulx qui de loing y vouldroient venir eussent assez espace, & que plus grandes nouvelles en feussent, par quoy plus de gens y veinssent.

Quand le terme commença à approcher, Boucicaut preint congé du Roy, & s'en alla luy & ses compaignons en la dicte place, que on dict Ingelbert. Là feit tendre en belle plaine son pavillon qui fut grand, bel & riche. Et aussi ses compaignons feirent coste le sien tendre les leurs, chascun à part soy. Devant les trois pavillons un peu loignet avoit un grand orme. A trois branches de cest arbre, avoit pendu à chacune deux escus, l'un de paix, l'autre de guerre. Et est à sçavoir que mesmes en ceulx de guerre n'a-

voit ne fer ne acier, mais tout estoit de bois. Coste les escus, à chacune des dictes trois branches y avoit dix lances dressées, cinq de paix, & cinq de guerre. Un cor y avoit pendu à l'arbre, & devoit par le cry qui estoit faict, tout homme qui demandoit la jouste corner d'iceluy cor, & s'il vouloit jouste de guerre, ferir en l'escu de guerre, & s'il vouloit de rochet, ferir en l'escu de paix. Si y avoit chacun des trois Chevaliers faict mettre ses armes au-dessus de ses deux escus, lesquels escus estoient peints à leurs devises differemment, affin que chacun peust congnoistre auquel des trois il demanderoit la jouste.

Outre cest arbre avoit Messire Boucicaut faict tendre un grand & bel pavillon, pour armer & pour retraire, & refraischir ceulx de dehors. Si devoit aprés le coup feru en l'escu saillir dehors monté sur le destrier, la lance au poing & tout prest à poindre celuy en la targe duquel on auroit feru, ou tous trois, si trois demandans eussent feru és targes. Ainsi feit là son appareil moult grandement & tres-honnorablement Messire Boucicaut, & feit faire provisions de tres-bons vins, & de tous vivres largement, & à plain, & de tout ce qu'il convient si plan-
tureusement

tureusement comme pour tenir table ronde à tous venans tout le dict temps durant, & tout aux propres despens de Boucicaut. Si peut-on sçavoir que ils n'y estoient mie seuls : car belle compaignée de Chevaliers & de Gentilshommes y avoit pour les accompaigner, & aussi pour les servir grand foison de mesgnie. Car chascun des trois y estoit allé en grand estat. Si y avoit Heraults, Trompettes, & Menestriers assez, & autres gens de divers estats. Et ainsi comme pouvez ouyr fut mis en celle besongne si bonne diligence, que toutes choses dés avant le temps de trente jours feurent si bien & si bel apprestées, que rien n'y conveint quand le dict jour de la dicte emprise feut venu. Adonc furent tous armez & prests en leurs pavillons les trois Chevaliers, attendans qui viendroit. Si fut Messire Boucicaut par especial moult habillé richement. Et pource que il pensoit bien que avant que le jeu faillist y viendroit foison d'estrangers, tant Anglois comme autre gent; à celle fin que chacun veid que il estoit prest & appareillé s'il estoit requis d'aucun delivrer & faire telles armes comme on luy voudroit requerir & demander, prit adonc le mot que oncques puis il ne laissa, lequel est tel. CE QUE VOUS VOULDREZ. Si

le fiſt mettre en toutes ſes deviſes, & là le porta nouvellement.

Les Anglois, qui volontiers ſe peinent en tout temps de deſavancer les François, & les ſurmonter en toutes choſes s'ils peuvent, ouyrent bien & entendirent le cry de la ſuſdicte honnorable empriſe. Si dirent la plus part & les plus grands d'entre eulx que le jeu ne ſe paſſeroit mie ſans eulx. Et n'oublierent pas dés que le dict premier jour fut venu à y eſtre à belle compaignée, meſmes des plus grands d'Angleterre, ſi comme cy-aprés on les pourra ouyr nommer. A celuy premier jour, ainſi comme Meſſire Boucicaut eſtoit attendant tout armé en ſon pavillon, & auſſi ſes compaignons és leurs, à tant eſt veu venir Mre Iean de Holande (a) frere du Roy Richart d'Angleterre, qui à moult belle compaignée tout armé ſur le deſtrier, les Meneſtriers cornans devant, s'en veint ſur la place. Et en celuy maintien de moult haute maniere, preſente grande foiſon de Gentilshommes qui là eſtoient, alla le champ tout environnant. Et puis quand il euſt ce faict, il veint au cor, & corna moult haultement. Et aprés on luy laſſa ſon bacinet qui fort luy fut bouclé : Adonc alla ferir

(a) Le Comte de Huntinton.

en l'efcu de guerre de Boucicaut qu'il avoit bien advifé.

Aprés ce coup ne tarda mie le gentil Chevalier Boucicaut, qui plus droict que un jonc fur le bon deftrier, la lance au poing, & l'efcu au col, les Meneftriers devant, & bien accompaigné des fiens, vous fort de ce pavillon & fe va mettre en rang. Et là bien peu s'arrefte, puis baiffe fa lance & met en l'arreft, & poind vers fon adverfaire qui moult eftoit vaillant Chevalier, lequel auffi repoind vers luy. Si ne faillirent mie à fe rencontrer, ains fi tres-grands coups s'entredonnerent és targes, que à tous deux les efchines conveint ployer, & les lances volerent en pieces. Là y eut affez qui leurs noms haultement efcrierent : fi prirent leur tour, & nouvelles lances leur furent baillées, & derechef coururent l'un contre l'autre, & femblablement fe entreferirent. Et ainfi parfirent leur cinquiefme coup, affis tous de fer de glaive, fi vaillamment tous deux que nul n'y doibt avoir reproche. Bien eft à fçavoir que au quatriefme coup, aprés que les lances furent volées en pieces, pour la grande ardeur des bons deftriers qui fort couroient, s'entre-heurterent les deux Chevaliers fi grand coup l'un contre l'autre,

que le cheval de l'Anglois s'accula à terre, & feust cheu sans faille si à force de gens il n'eust esté soustenu, & celuy de Boucicaut chancela, mais ne cheut mie. Aprés ceste jouste, & le nombre des coups achevez, se retirerent les deux Chevaliers és pavillons; mais ne fut mie là laissé à sejour moult longuement Boucicaut; car d'autres y eut moult vaillans Chevaliers Anglois, qui semblablement comme le premier luy requirent la jouste de fer de glaive, dont en celuy jour on delivra encores deux autres, & parfist ses quinze coups, assis si bien & si vaillamment que de tous il se departit à son tresgrand honneur.

Tandis que Boucicaut joustoit, comme dict est, ne cuide nul que ses autres compaignons feussent oiseux, ains trouverent assez qui les hasterent de jouster, & tout de fer de glaive. Si le firent si bel & si bien tous deux que l'honneur en fut de leur partie. Si ne sçay à quoy je essoigneroye ma matiere pour deviser l'assiette de tous les coups d'un chacun, laquelle chose pourroit tourner aux oyans à ennuy : mais pour tout dire en brief, je vous dis que les principaulx qui jousterent à Boucicaut les trente jours durant, furent, premierement celuy dont

avons parlé, & puis le Comte d'Arli (a) qui ores se dict Henry (b) Roy d'Angleterre, (lequel jousta avec dix coups de fer de glaive : car quand il eust jousté les cinq coups selon le cry, le Duc de Lanclastre (c) son pere luy escrivit que il luy envoyoit son fils pour apprendre de luy. Car il le sçavoit un tres-vaillant Chevalier, & que il le prioit que dix coups voulust jouster à luy,) le Comte Mareschal, le Seigneur de Beaumont, Messire Thomas de Perci, le Seigneur de Clifort, le Sire de Courtenay, & tant de Chevaliers & d'Escuyers du dict Roy d'Angleterre que ils furent jusques au nombre de six vingt, & d'autres pays, comme Espaignols, Alemans, & autres, plus de quarante, & tous jousterent de fer de glaive. Et à tous Boucicaut & ses compaignons parfeirent le nombre des coups, excepté à aulcuns qui ne les peurent achever, parce que ils furent blecez. Car là furent plusieurs des Anglois portez par terre, maistres, & chevaulx, de coups de lances, & navrez durement. Et mesmement le susdict Messire Iean de Holande fut si blessé par Boucicaut que à peu ne feust mort, & aussi des autres estrangers. Mais le vaillant gentil Chevalier Bou-

(a) De Derbi. (b) Henry IV. (c) Iean.

cicaut, & ses bons & esprouvez compaignons, Dieu mercy, n'eurent mal ne blesseure.

Et ainsi continua le bon chevaleureux sa noble emprise par chacun jour jusques au terme de trente jours accomplis. Si en saillit à tres-grand honneur du Roy, & de la Chevalerie de France, & à si grand los de luy & de ses compaignons, que à tousjours mais en devra estre parlé. Et s'en partit de là Boucicaut avec les siens, & s'en retourna à Paris, où il fut tres-joyeusement receu du Roy & de tous les Seigneurs, & aussi des Dames grandement festoyé & honnoré. Car moult bien l'avoit deservy.

CHAPITRE XVIII.

Comment Messire Boucicaut alla la troisiesme fois en Prusse, & comment il voulut venger la mort de Messire Guillaume de Duglas.

Ne demeura mie longuement apres l'achevement de la susdicte entreprise, que le Duc de Bourbon entreprist le voyage pour aller sur les Sarrasins en Barbarie, à moult grande armée (12). D'icelle allée eut moult grand joye Boucicaut. Car ne cuida mie que ce deust estre sans luy : mais quand il en

demanda congé au Roy, il ne le voulut nullement laiſſer aller, dont moult grandement peſa à Boucicaut, & tel deſplaiſir en eut que il ne voulut tenir en Cour, pour choſe que le Roy luy deiſt. Si feit tant à toutes fins que il eut congé d'aller derechef en Pruſſe. Si partit aprés le congé le plus toſt qu'il peut, de peur que le Roy ne ſe r'adviſaſt & ne le laiſſaſt aller : mais quand il feut par de là il trouva qu'il n'y avoit point de guerre. Si delibera de demeurer au pays toute celle ſaiſon pour attendre la guerre. Et tandis qu'il eſtoit là, ja y avoit ſi longuement attendu, que ſon frere Meſſire Geoffroy, lequel on a nommé le jeune Boucicaut, qui eſtoit retourné de Barbarie avec le Duc de Bourbon, auquel voyage avoit eſté plus de huict mois, le veint là trouver. Si s'entrefeirent les deux freres moult grande joye ; Et ainſi comme Meſſire Boucicaut & ſon frere attendoient temps & ſaiſon que la dicte guerre ſe feiſt, luy veint meſſaige de par le Roy, qui luy mandoit qu'il avoit en propos de faire certain voyage, ſi vouloit qu'il feuſt avec luy, & pour ce luy mandoit expreſſément, que tantoſt & ſans delay s'en retournaſt vers luy.

Ces nouvelles ouyes, Boucicaut, qui deſobeir n'oſa, quoy que il luy en peſaſt, ſe

miſt au retour, ſi comme raiſon eſtoit, & tant erra pour venir toſt devers le Roy, que il eſtoit ja venu au pays de Flandres. Et comme il eſtoit à Bruxelles, meſſaige luy vint de par le Roy, qui luy mandoit que par l'ordonnance de ſon Conſeil il avoit changé propos, ſi luy remandoit qu'il eſtoit à ſa volonté de s'en revenir ou de tenir ſon voyage. Quand Boucicaut oüit ce, il fut moult joyeux, & s'en retourna dont il venoit. Et ainſi comme il s'en retournoit, & ja eſtoit à Konigsberg, advint telle advanture : que comme pluſieurs eſtrangers feuſſent arrivez en la dicte ville de Konigsberg, leſquels alloient pour eſtre à la ſuſdicte guerre, un vaillant Chevalier d'Eſcoſſe appellé Meſſire Guillaume de Duglas fut là occis en trahiſon de certains Anglois. Quand ceſte mauvaiſtié fut ſceüe, qui deſplaire debvoit à tout bon homme, Meſſire Boucicaut, nonobſtant que à celuy Meſſire Guillaume de Duglas n'euſt eüe nulle accointance; mais tout par la vaillance de ſon noble courage, pour ce que le faict luy ſembla ſi laid qu'il ne deuſt eſtre ſouffert ne diſſimulé ſans vengeance, & pour ce que il ne veid là nul Chevalier ny Eſcuyer qui la querelle en vouluſt prendre, nonobſtant qu'il y euſt grand foiſon de

Gentils-hommes du pays d'Ecoſſe, ains s'en taiſoient tous, il fit à ſçavoir & dire à tous les Anglois qui là eſtoient, que s'il y avoit nul d'eulx qui vouluſt dire que le dict Chevalier n'euſt eſté par eulx tué faulſement & traiſtreuſement, que il diſoit & vouloit ſouſtenir par ſon corps que ſi avoit, & eſtoit preſt de ſouſtenir la querelle du Chevalier occis. A ceſte choſe ne voulurent les Anglois rien reſpondre, ains dirent que ſi les Eſcoſſois qui là eſtoient leur vouloient de ce aulcune choſe dire que ils leur en reſpondroient : mais à luy ne vouldroient rien avoir à faire; & ainſi demeura la choſe, & Boucicaut s'en partit, & fut tout à point en Pruſſe à la guerre, qui fut la plus grande & la plus honnorable que de long temps y euſt eu : car celle année eſtoit mort le hault Maiſtre de Pruſſe & celuy qui de nouvel eſtoit en ſon lieu eſtably meit ſus ſi grande armée qu'ils eſtoient bien deux cent mille chevaux, qui tous paſſerent au Royaume de Lecto (a), où ils firent grande deſtruction de Sarraſins, & y preindrent par force & de bel aſſault pluſieurs forts chaſteaux. Et en ceſte beſongne, pour ce que Meſſire Boucicaut veid que la choſe eſtoit grande, & moult honnorable &

(a) Lithuanie.

belle, & qu'il y avoit grande compaignée de Chevaliers & d'Efcuyers, & de Gentils-hommes, tant du Royaume de France comme d'ailleurs, leva premierement banniere, & fift en celle befongne tant d'armes que tous l'en loüerent, & par l'entreprife de luy avec le hault Maiftre de Pruffe fut fondé & faict en celuy pays de Sarrafins, au Royaume de Lecto, malgré leurs ennemis & à force, un fort & bel chaftel en une Ifle, & nommerent le dict chaftel en François le chaftel des Chevaliers. Et demeurerent fur le lieu le dict hault Maiftre & Boucicaut accompaignez de belle compaignée de gens d'armes pour garder la place tant que il feuft achevé, & aprés s'en retournerent en Pruffe.

CHAPITRE XIX.

Comment Meffire Boucicaut fut faict Marefchal de France.

Au temps que Meffire Boucicaut eftoit en Pruffe, comme dict eft cy devant, trefpaffa de ce fiecle le Marefchal de Blainville. Mais, comme dict la Balade : *qui bien aime n'oublie pas fon amy pour eftre loing ;* le bon Roy de France, qui aimoit de moult grand amour, & aime encores & tousjours aimera Bouci-

caut, comme par plusieurs fois luy avoit demonstré, à celle fois derechef grandement luy monstra. Car nonobstant que si tost que le Mareschal de Blainville (a) fut trespassé, luy fut requis l'Office par plusieurs haults & grands Seigneurs ; & nonobstant que Boucicaut ne fut mie present, ains ne l'avoit veu ja avoit pres d'un an, ne l'oublia pourtant le bon noble Roy: ains delibera incontinent que autre ne l'auroit que luy. Et de faict luy manda hastivement que tantost & sans delay il s'en retournast. Si veint si à point le messaige du Roy devers Boucicaut, que il le trouva que ja il s'en retournoit du susdict voyage de Prusse. Si se hasta pour ces nouvelles encores plus de venir, & quand il fut approché de France il sceut que le Roy estoit adonc au pays de Touraine. Si tourna celle part, & tant erra que il le trouva en la cité de Tours, & vint vers luy si à point que il estoit adonc au propre hostel où il mesme estoit né, & où son pere en son vivant demeuroit. Devant le Roy se meit à genoüils Boucicaut, & comme il debvoit humblement le salua.

Quand le Roy le veid, ne convient de-

(a) Jean Mauquenchin, dit *Mouton*, Sire de Blainville & Maréchal de France.

mander s'il luy fit grand chere : car ne cuidez pas que de long temps nul Chevalier fust receu du Roy à plus grand feste. Si luy dict incontinent le Roy : *Boucicaut, vostre pere demeura en cest hostel, & gist en ceste ville, & fuestes né en ceste chambre, si comme on nous a dit. Si vous donnons au propre lieu où vous naquistes l'Office de vostre pere, & pour vous plus honnorer, le jour de Noel qui approche, apres la Messe, nous vous baillerons le baston, & ferons recevoir de vous le serment comme il est accoustumé.* Boucicaut qui estoit encores à genoulx remercia le Roy humblement comme il debvoit faire. Et quand veint au jour de Noel se leva de matin Messire Boucicaut & se vestit moult richement. Là estoyent ja venus grand foison de Chevaliers & Seigneurs ses parens & affins pour l'accompaigner. Et quand temps & heure luy sembla s'en alla en moult noble appareil à la Messe devers le Roy.

Quand la messe fut chantée, le Duc de Bourbon qui moult l'aimoit, comme celuy que il avoit nourry, & duquel il avoit faict noble & bonne nourriture, le prist & le mena devers le Roy, & avec eulx feurent plusieurs autres Seigneurs & Chevaliers qui l'accompagnerent. Devant le Roy se mit à genoulx

Boucicaut, & le Roy le receut très-joyeuſement, & le reveſtit de l'Office de Mareſchal, en lui baillant le baſton. Et là eſtoit le Duc de Bourgongne oncle du Roy, lequel pour luy faire plus grand honneur voulut luy meſme en recevoir le ſerment. Nonobſtant que ce ne ſoit choſe accouſtumée que autre le reçoive que le Chancelier de France, qui meſme là eſtoit preſent. Là eſtoit Mre Olivier de Cliſſon pour lors Conneſtable de France, & Meſſire Iean de Vienne Admiral, & grand foiſon de Baronnie, qui tous dirent que le dict noble Office ne pouvoit eſtre en autre mieulx employé, & grand joye en eurent, comme de celuy qui le valoit & qui bien l'avoit deſſervy. Et ainſi fut faict Boucicaut Mareſchal de France. Si faict à noter en ceſt endroict le grand bien de ceſtuy Chevalier, lequel ainſi qu'il eſt conſtenu és hiſtoires des chevaleureux Romains, quand il advenoit que aulcun d'entre eulx eſtoit veu & apperceu dés ſon enfance plus que les autres enfans eſtre enclin en l'amour & pourſuite d'armes, en continuant faicts chevaleureux par grande ardeur, tant & ſi vaillamment que meſmement en jeune aage euſt ja faict maintes choſes fortes & honnorables, tousjours continuaſt de mieulx en mieulx, on preſumoit & jugeoit-

on par tels ſignes que tels enfans & jouvenceaux ſeroient en leur droict aage tres-vaillans hommes : Et pour ce les Romains ne laiſſoient point pour la grande jeuneſſe d'iceux à les mettre és grands Offices de la Chevalerie, ſi comme les faire Ducs, Connetables, & Chevetains de tres-grands oſts, nonobſtant que l'ordonnance commune ne feut de mettre hommes en tels Offices que ils n'euſſent à tout le moins accomply trente ans : mais ceulx qu'ils veoient advancez en excellence outre le commun cours de nature, ils les advançoient auſſi en honneur outre les autres hommes. Et ce faiſoient-ils affin que ils feuſſent plus avivez & embraſez en l'amour & ardeur des armes de tant comme plus s'y verroient honnorer. Comme ils feirent de Pompée le tres-vaillant Chevalier, qui tant avoit ja faict de bien en ſon enfance & jeuneſſe, que ils le reputerent digne dés l'aage de vingt deux ans d'eſtre Conſul de Rome, qui eſtoit Office comme nous dirions Duc & Conneſtable de la Chevalerie.

A ceſt exemple, comme il me ſemble, fut faict le noble jouvencel Boucicaut, lequel tant avoit ja faict de bien par longue continuation dés ſon enfance touſiours multipliant en vertu & bienfaicts, que il feut reputé

digne d'eſtre mis en ſi noble Office comme de Mareſchal de France dés l'aage de vingt cinq ans (a), qu'il avoit ſans plus accomplis, lors que le Roy le reveſtit du dict Office. Mais vrayment, nonobſtant ce jeune aage ne deſcheut pas en lui l'honneur de ſi noble eſtat. Car ſa grande bonté, vaillance & vertu, exceda, paſſa & vainquit tous les mouvemens & inclinations de folle jeuneſſe. En telle maniere qu'il eſtoit plus meur en vertu & mœurs dés l'aage de vingt ans que pluſieurs ne ſont à cinquante. En laquelle grace & meureté à touſjours perſeveré & perſevere, multipliant en bien, ſi comme il appert par ſes faicts, leſquels en continuant noſtre matiere ſeront declarez cy apres.

CHAPITRE XX.

Comment le Mareſchal Boucicaut alla avec le Roy à Boulongne au traicté. Et la charge de gens d'armes que le Roy luy bailla après pour aller en pluſieurs voyages, & comment il prit le Roc du Sac.

Apres que le Roy eut eſtably Boucicaut ſon Mareſchal, il s'en retourna à Paris, & le

(a) Choſe ſans exemple juſqu'alors & depuis ce temslà, dit l'Hiſtorien moderne de Boucicaut.

dict Mareſchal avec lui, ſi fut tout ceſt hyver à ſejour avec le Roy en jeux & esbatemens avec les Dames, qui de ſa préſence eſtoyent joyeuſes. Car tout ainſi qu'il eſtoit propice & vaillant en faict d'armes, ſemblablement eſtoit tres-avenant & gracieux de toutes choſes entre Dames & Damoiſelles, & bien y ſçavoit ſon eſtre, & pour ce eſtoit tres-aimé & bien venu. Si y avoit adoncques treſves entre François & Anglois, & pour ce un peu plus longuement fut à ſejour. Quand veint l'eſté d'aprés, durant les dictes treſves le Roy tint un Parlement à Amiens, & avec luy alla ſon frere le Duc d'Orleans, ſes oncles le Duc de Berry, le Duc Bourgongne & le Duc de Bourbon, & autres Seigneurs du ſang Rôyal, & d'autres grand foiſon, & tous les Capitaines de France, c'eſt à ſçavoir le Conneſtable de Cliſſon, le Mareſchal de Sancerre, le Mareſchal de Boucicaut, l'Admiral de Vienne, & avec ce belle compaignée de Seigneurs, & de Chevaliers & Eſcuyers.

A Amiens devers le Roy veindrent à parlement les Anglois, c'eſt à ſçavoir le Duc de Lanclaſtre(13) à belle compaignée de Seigneurs & de Chevaliers, & d'Eſcuyers. Et là fut traicté de paix : mais adonc ne la conclurent mie. Si s'en retourna le Roy à Paris, & ne de-

meura

meura pas moult longuement apres, que un maltalent fourdit entre le Roy & le Duc de Bretaigne : parquoy le Roy feit grand mandement & affemblée de gens d'armes, & luy mefme en perfonne fe meut pour aller fur luy. Si ordonna le Roy en celuy voyage au Marefchal de Boucicaut grande charge de gens d'armes, c'eft à fçavoir fix cent hommes d'armes foubs lui, dont il furent joyeux d'eftre foubs tel Capitaine. Et pour le grand amour que les Gentils-hommes avoient à lui, & la grande opinion que ils avoient de fa bonté, furent plus d'autres quatre cent hommes d'armes qui oultre la fufdicte charge fe veindrent mettre foubs luy, & s'en tenoient bien honnorez. Et luy comme tres-faige Capitaine bien les fçavoit tenir & gouverner, en telle maniere que tous l'aimoient & craignoient. En celuy voyage le Roy bailla le gouvernement de la moictié du pays de Guyenne au dict Marefchal, & ordonna que quand il auroit faict fon emprife du voyage où il alloit, & qu'il retourneroit en France, que le Marefchal avec une grande compaignée de gens d'armes s'en iroit en Auvergne mettre le fiege devant un tres-bel & fort chaftel appellé le Roc du Sac, que les Anglois avoient pris pendant les trefves.

Le Roy à tout ceste belle compaignée de gens d'armes alla jusques au Mans, ne plus outre ne passa, pour maladie qui luy prist (14). Si fut ce voyage rompu; mais le Mareschal au partir de là obtint le commandement du Roy, & s'en alla au plus tost qu'il peut en Auvergne mettre le siege devant le dict chastel du Roc du Sac. Et si meit son siege en si belle ordonnance que tous l'en louerent, & que il sembla bien que il estoit ja duit de son mestier. Si fist livrer dur assault au chastel par plusieurs jours, car moult estoit forte place, & là fut faict de moult belles armes. Et au dernier ne peut plus tenir le chastel. Si se rendirent ceulx de dedans au Mareschal. Et fut celle prise moult honnorable : car grande deffence y trouverent, parquoy convint de tant plus grand sens & force à en venir à chef.

CHAPITRE XXI.

Comment le Mareschal alla en Guyenne, & les forteresses qu'il y prit.

L'an apres que le Mareschal eut prins le Roc du Sac, vindrent nouvelles au Roy que les Anglois avoient pris au susdict pays d'Auvergne une ville appellée le Dompine. Par-

quoy le Roy ordonna que le Comte d'Eu (a), qui lors estoit fait nouvel Connestable, iroit en Auvergne, & le Mareschal avec luy, & meneroient mille hommes d'armes pour mettre le siege devant la dicte ville. Si se partirent du Roy le Connestable & le Mareschal à tout leur compaignée, en intention d'executer & mettre à effect ce qui leur estoit commis de par le Roy. Et quand ils feurent arrivez à Limoges, ils sçeurent que le Mareschal de Sancerre qui pour lors estoit au pays, avoit delivré par traicté la dicte ville de Dompine, & qu'il en estoit à accord. Et pource le Connestable & le Mareschal, afin que les Anglois eussent honte de plus rompre les trefves, feirent venir devant eulx tous les Capitaines Anglois qui au pays tenoient chasteaux & forteresses, & leur feirent promettre & jurer de loyaument tenir & garder les trefves : & ces choses faictes s'en reveindrent en France. Mais l'an apres les Anglois, qui petit ont accoustumé de tenir ce qu'ils promettent, preindrent derechef sus les dictes trefves deux forteresses és marches de Xainctonge & d'Angoulesme, l'une appellée le Cor, & l'autre la Roche. Si les tenoit & gardoit contre le Roy un appellé Parot le Biernois.

(a) Philippe d'Artois.

Si fut ordonné par le Roy que le Mareſchal iroit à tout cinq cent hommes d'armes pour les aſſieger : mais le Roy luy commanda que ainçois il allaſt à Bordeaux requerir au Duc de Lanclaſtre, qui là eſtoit, qu'il luy feiſt delivrer icelles fortereſſes qui ſus les treſves avoient eſté priſes. Ce commandement bien reteint le Mareſchal. Si s'en alla à tout ſa compaignée droict à Bordeaux, & là trouva le Duc de Lanclaſtre qui le receut à moult grand honneur, & bonne chere luy feit. Le Mareſchal luy feit bien & ſaigement ſa requeſte, diſant comment ce pouvoit tourner à petit honneur aux Anglois d'ainſi rompre les treſves, & d'aller contre ce qui avoit eſté promis & juré, & que il lui feiſt rendre les fortereſſes qui ſus les convenances & en rompant les dictes treſves avoient eſté priſes. De ceſte choſe luy feit honnorable reſponce le Duc de Lanclaſtre, en luy diſant que ce n'avoit eſté mie de ſon conſentement, ne que oncques n'en avoit rien ſceu. Si luy en promettoit reſtitution plainiere, & en faire faire telle amende comme il luy plairoit. Si manda tantoſt à celuy Parot le Biernois que incontinent rendiſt les fortereſſes, & amandaſt les forfaitures, ou il meſme l'iroit aſſieger. Si feurent tantoſt renduës les dictes fortereſſes, &

reftitué le dommaige. Et le Marefchal demeura toute celle faifon au pays, où il fe trouvoit fouvent en celuy temps de trefves avec les Anglois, qui pour fa valeur moult l'honnoroient. Et là eftoit parlé entre eulx fouventesfois de maintes armes & faicts de Chevalerie. Si s'en retourna par devers le Roy (15).

CHAPITRE XXII.

Cy commence à parler du voyage de Hongrie, comment le Comte d'Eu admonefta le Marefchal d'y aller.

Apres ces chofes le voyage de Hongrie fut mis fus. Et pour ce que ce fut une entreprife de grand renom, & dont plufieurs gens ont defiré & defirent fçavoir du faict toute la maniere & la pure verité de la chofe, pour caufe que en plufieurs manieres & differemment l'une de l'autre on en devife, me plaift & affez faict à noftre propos que je devife de long en long depuis le commencement jufques à la fin tout le contenu de la verité d'iceluy voyage, & comment il meut premierement. Si eft à fçavoir que le Comte d'Eu, coufin prochain du Roy de France,

avoit, comme vaillant Chevalier qu'il estoit, & grand voyageur selon son jeune aage, ja esté en plusieurs parts avau le monde en maints honnorables voyages. Entre les autres avoit esté en Hongrie, & le Mareschal avec luy, si comme cy devant avons compté. Si l'avoit le Roy de Hongrie moult honnoré en son pays, & à luy faict grande amitié & maint signe d'amour. Pour laquelle alliance & affinité, le dict Roy de Hongrie luy manda & fit sçavoir par un Herault que Bajazet venoit sur luy en son pays à bien quarante mille Sarrasins, dont les dix mille estoyent à cheval, & les trente mille à pied. Si avoit déliberé de leur livrer la bataille. Et pour ce comme tout bon Chrestien & par especial tous vaillans nobles hommes doivent desirer eulx travailler pour la soy Chrestienne, & volontiers & de bon cœur aider à soutenir l'un l'autre contre les mescreans, il luy requeroit son aide, & aussi le prioit que il le feist à sçavoir au Mareschal Boucicaut, en la bonté & vaillance duquel il avoit grande fiance, & ainsi le voulust annoncer à tous bons Chevaliers & Escuyers qui desiroient accroistre leur honneur & leur vaillance. Car moult estoit le voyage honnorable, & aussi avoit grand besoing de leur secours & aide.

Quand le Comte d'Eu eut ouy ces nouvelles, tantoſt il le dict au Mareſchal, lequel incontinent & de cœur delibera d'y aller. Si reſpondit que au plaiſir de Dieu il iroit ſans faille. Car à ce eſtoit-il meu pour trois raiſons. L'une pour ce que il deſiroit plus que autre riens eſtre en bataille contre Sarraſins. L'autre pour la bonne chere que le Roy de Hongrie luy avoit faicte en ſon pays. Et la tierce raiſon eſtoit pour le grand amour que il avoit à luy qui entreprenoit le voyage, & le plaiſir que il avoit d'aller en ſa compaignée. Si fut ceſte choſe tantoſt eſpanduë par tout, & tant alla avant que le Duc de Bourgongne (a) qui ores eſt & lors eſtoit Comte de Nevers en ouyt parler.

Adonc luy qui eſtoit en fleur de grand jeuneſſe deſirant ſuivre la voye que les bons quierent, c'eſt à ſçavoir honneur de Chevalerie, conſiderant que mieulx ne ſe pouvoit employer que de donner au ſervice de Dieu ſa jeuneſſe, en travaillant ſon corps pour l'accroiſſement de la foy, deſira moult d'aller en ceſte honnorable beſongne. Et tant timonna ſon pere le Duc de Bourgongne qui lors vivoit, qu'il eut congé d'y aller. De ceſte choſe alla le bruit partout, & pour ce

(a) Jean ſans peur, fils aîné de Philippe le hardi, Duc de Bourgogne.

que adonc eſtoient trefves en France, pour laquelle cauſe Chevaliers & Eſcuyers y eſtoient peu embeſongnez des guerres, deſirerent pluſieurs jeunes Seigneurs du ſang Royal, & autres Barons & nobles hommes à y aller, pour eulx tirer hors de oiſiveté, & employer leur temps & leurs forces en faict de Chevalerie. Car bien leur ſembloit, & vray eſtoit, qu'en plus honnorable voyage & plus ſelon Dieu ne pouvoient aller.

Si fut toute la France eſmeüe de ceſte choſe. Et pour les nobles Seigneurs & Barons qui y alloient, à peine eſtoit Chevalier ne Eſcuyer qui puiſſance euſt qui n'y deſiraſt aller. Et des principaulx qui furent de ceſte empriſe dirons les noms & le nombre des François. Le premier & le chef de tous feut le Comte de Nevers qui ores eſt Duc de Bourgongne, couſin germain du Roy de France, Monſeigneur Henry & Monſeigneur Philippes de Bar freres, & couſins germains du Roy, le Comte de la Marche, & le Comte d'Eu Conneſtable, couſins du Roy. Des Barons le Seigneur de Coucy, le Mareſchal de Boucicaut, le Seigneur de la Trimouille, Meſſire Iean de Vienne Admiral de France, le Seigneur de Heugueville, & tant d'autres Chevaliers & Eſcuyers, toute fleur de Chevalerie & de

noble gent, que ils furent en nombre bien mille du Royaume de France.

Si faict icy à noter le grand couraige & bonne volonté que les vaillans Francois ont tousjours eu & ont en la noble pourſuite d'armes, pour lequel honneur acquerir n'eſpargnent corps, vie, ne chevance. Car il eſt à ſçavoir que nonobſtant qu'ils euſſent faict le Comte de Nevers leur chef, ſi comme raiſon eſtoit; ſi y alloit chacun à ſes propres deſpens, excepté les Chevaliers & Eſcuyers qui y alloient ſoubs les Seigneurs & Barons pour les accompaigner & pour leur eſtat. Et entre les autres le Mareſchal de Boucicaut y mena à ſes deſpens ſoixante dix Gentils-hommes, dont les quinze eſtoyent Chevaliers ſes parens, c'eſt à ſçavoir Meſſire le Barrois, Meſſire Iean & Meſſire Godemart de Linieres, Meſſire Regnaud de Chavigny, Meſſire Robert de Milli, Mre Iean Degreville, & autres, juſques au nombre deſſus dict. Et ſemblablement les autres Seigneurs en menerent, & par eſpecial le Comte de Nevers y mena belle compaignée de Gentils-hommes de l'hoſtel de ſon pere & des ſiens.

CHAPITRE XXIII.

Comment le Comte de Nevers, qui ores eſt Duc de Bourgongne, voulut aller au voyage de Hongrie, & comment il fut faict Chevetaine de toute la compaignée des François qui là allerent.

Quand le Comte de Nevers & les autres Seigneurs & Barons eurent tres-bien appreſté leur erre, ils prirent congé du Roy, de la Royne & de nos Seigneurs, & de leurs peres & parens. Si croy bien que aſſez y eut pitié au departir des pleurs & des plaints de leurs prochains, & des meres & femmes, ſœurs & parentes. Et n'eſtoit mie ſans cauſe. Car moult eſtoit le voyage perilleux comme bien y a paru, & ſi elles euſſent ſceu les dures nouvelles qui leur en eſtoient à venir, je ne croy mie que à de telles y avoit le cœur ne fuſt party. Si feut piteuſe la departie à ceulx qui puis ne retournerent. A tant ſe meit le Comte de Nevers en voye (16) à toute ſa belle compaignée, & tant erra par l'Alemaigne, & puis par Auſtriche, qu'il arriva au Royaume de Hongrie. Tantoſt allerent les nouvelles au Roy qui eſtoit adonques en la cité de Bude, comment le Comte de

Nevers à tout moult noble compaignée des Seigneurs de la fleur de lys, & d'aultres haults Barons & bonne gent venoit à son aide. De ceste nouvelle fut moult joyeux le Roy, & le plus tost qu'il peut veint à l'encontre à tout moult grande compaignée de gent; car ja avoit faict moult grand amas de gens d'armes, tant d'estrangers comme de ceulx de son pays.

Tant alla le Roy qu'il rencontra le Comte de Nevers. Quand le Roy fut approché de luy moult feit grande reverence au dict Comte & à tous ceulx du sang Royal, & aux autres Barons, & tous receut à grande joye & honneur. Si les mena en sa cité de Bude, où grandement les honnora & aisa de tout ce que il peut. Si n'eurent pas esté là moult de jours à sejour, quand le Roy de Hongrie par la volonté & assentement des Seigneurs François qui fors la bataille ne desiroient, ses ordonnances, & ses gens meit en arroy bien & bel, & comme qu'il affiert en tel cas. Et peu de jours apres se meit sur les champs pour aller au devant des Sarrasins, lesquels on luy avoit dict que ils approchoient. Et quand il feut dehors, trouva que nos François & les autres estrangers, & les siens propres qu'il avoit avec luy, montoient bien à cent mille

chevaulx. A l'issuë du Royaume de Hongrie veindrent au fleuve que on nomme le Danube, si le passerent à navires. Outre ceste riviere avoit une grosse ville fermée que on nommoit Baudins (a), qui se tenoit pour les Turcs ; si la voulurent nos gens assaillir. Devant ceste ville feut faict le Comte de Nevers (b) Chevalier, aussi le Comte de la Marche & plusieurs autres. Le lendemain qu'ils feurent arrivez prirent à combattre la dicte ville par grande ordonnance. Mais aussi tost que l'assault feut commencé saillit dehors le Seigneur du pays, lequel estoit Chrestien Grec, & par force avoit esté mis en la subjection des Turcs, & veint rendre luy, la ville & tout son pays au Roy de Hongrie, & luy delivra tous les Turcs qui estoient dedans la forteresse.

(a) Bodin.

(b) Il n'avoit alors que vingt deux ans, & ce fut Enguerrand, le brave Sire de Coucy, qui lui donna l'accolade & l'épée de Chevalier.

CHAPITRE XXIV.

De plusieurs villes que le Roy de Hongrie prist sur les Turcs, par l'aide des bons François; & comment le vaillant Mareschal Boucicaut entre les autres bien s'y porta.

Apres que la ville de Baudins eut esté prise comme dict est, se partit de là le Roy de Hongrie à tout son ost, & s'en alla devant une autre ville appellée Raco (a). Mais si tost que le Comte d'Eu & le Mareschal de Boucicaut sceurent que le Roy avoit deliberé d'aller là, ils feirent une emprise pour y estre des premiers. Si allerent avec eulx plusieurs grands Seigneurs, c'est à sçavoir Messire Philippes de Bar, le Comte de la Marche, le Seigneur de Coucy, le Seneschal d'Eu & plusieurs autres, & chevaucherent toute nuict tant qu'ils y feurent le matin. Mais si tost que les ennemis les veirent approcher, ils issirent dehors en grand quantité pour aller rompre un pont gisant qui estoit par dessus un grand fossé, qui deffendoit que nul ne peust venir pres des murs ny de la closture de la dicte ville. Et estoit celuy fossé si tres-profond que en nulle

(a) Dans la Romanie.

maniere on ne le pouvoit paſſer fors par ſus iceluy pont. Si arriverent là nos gens qui ſe haſtoient d'aller avant que les Sarraſins peuſſent eſtre à temps à deſpecer le pont. Si s'entrecoururent ſus en celle place, & nos gens les envahirent de grand vigueur, qui moult y feirent de belles armes. Car les Sarraſins taſchoient tousjours à venir rompre le pont, & avoient faict une telle ordonnance, que tandis que une partie d'entre eulx maintiendroit la bataille, les autres iroient deſpecer le dict pont : mais tout ne leur valut rien. Car le vaillant Mareſchal demanda au Comte d'Eu, pour ce que il eſtoit premier chef d'icelle empriſe, la garde du dict pont, qui forte choſe eſtoit à garder, & difficile pour la grande quantité de Sarraſins qui tousjours y arrivoient ; & il luy bailla. Si le garda ſi vaillamment luy & ſes gens que Sarraſins n'eurent pouvoir d'en approcher, & moult y feit le Mareſchal de belles armes par pluſieurs fois. Car ſouvent repouſſoit les Sarraſins par vive force dedans leur ville, & puis derechef ils iſſoient dehors. Mais il leur eſtoit derechef à l'encontre, par telle vertu que ils ne pouvoient ſouffrir ſa bataille, & r'aller les en convenoit. Et à bref parler de ce que il feit là endroict, ſans

faille tellement y ouvra que il monſtra bien, ſi comme autresfois avoit faict, que il eſtoit un tres-vaillant & eſprouvé Chevalier. Le Comte d'Eu & les autres Barons François qui avec luy eſtoient, qui ſe combatoient à l'autre partie des Sarraſins comme dict eſt, tant y feirent & tant y chappelerent, & tant bien s'y porterent que par force rebouterent les Sarraſins en leur ville & moult en occirent. Celle journée arriva le Roy de Hongrie à tout ſon oſt celle part, & tantoſt priſt à mettre ſes gens en ordonnance pour aſſaillir la ville.

Quand le Mareſchal Boucicaut veid ce, il envoya tantoſt de ſes gens en un lieu pres d'illec, où il y avoit de beaux arbres, & feit faire deux grandes eſchelles: & quand il veid la grand flotte des gens d'armes venir pour aller aſſaillir la ville, adonc dit-il à ſes gens, *Certes*, dit-il, *grand honte nous ſeroit ſi autres gens paſſoient ce pont devant nous qui l'avons eu en garde. Or ſus mes tres-chers compaignons & amis, faiſons tant en ceſte beſongne que il ſoit renom de nous.* A tant ſans plus dire ſe meit devant, & tous ſes gens le ſuivirent de bonne volonté: ſi s'alla mettre au plus pres du mur, & là furent apportées les eſchelles que il avoit

faict faire. Si commençea l'assault luy & les siens avant que autres gens y veinssent. Si veissiez là faire merveilles d'armes : car la grande hardiesse que ces bonnes gens prenoient és biens faicts de leur conduiseur les faisoit abandonner comme lyons, & pour la grande ardeur que ils avoient de monter contre mont les murs, ils chargeoient tant les eschelles que à peu ne brisoient. Si estoit la bataille là moult grande de ceulx de dehors qui estrivoient à monter sur les murs, & de ceulx de dedans qui leur chalangoient vigoureusement. Si s'entrelançoient de merveilleux coups, dont moult y en avoit de morts & d'affolez d'un costé & d'autre : toutesfois feirent tant Sarrasins que ils froisserent une des eschelles des grands fais des pierres que ils lançoient contre val. Et sur l'autre fut monté Hugues de Chevenon qui portoit le panon du Mareschal, qui moult vigoureusement se combatit. Mais tant le presserent les Sarrasins que ils luy arracherent le dict panon d'entre les poings, & à la fin renverserent luy & l'eschelle contreval, où il fust moult froissé : mais tost y eut qui le tira hors de la presse.

Si fut là l'assault grand & merveilleux. Ia y estoient arrivez les autres François, & le Roy

le Roy de Hongrie à tout ſon grand oſt. Si dura ainſi tout le jour jusques à ce que la nuict les departit. Et ſi le Mareſchal y avoit eſté des premiers, auſſi feut-il des derniers retraits. Et tant y feit d'armes celle journée, que de luy & de ſon faict feurent grandes & honnorables nouvelles, & auſſi de ſes bonnes gens qui tant bien s'y porterent, que nulles gens mieulx ne peuſſent. Mais nonobſtant que le bon Mareſchal & ſes gens feuſſent ſi foulez que à peu n'en pouvoient plus, ne cuidez mie que pourtant s'allaſſent repoſer ; ains quand tous furent paſſez ſe teint à garder le ſuſdict pont que les ennemis ne le veinſſent deſpecer. Et ſi croyez fermement, vous qui ce oyez, que nul n'avoit envie de luy oſter ceſt office, ny de prendre la garde du dict pont. Le lendemain que nos gens cuiderent retourner à l'aſſault, ceulx qui eſtoient dedans, qui eſtoient la plus grande partie Chreſtiens Grecs, veirent bien que nonobſtant que fuſt leur ville moult forte, que ils ne ſe pourroient au dernier garder, ſe rendirent au Roy de Hongrie ſauves leurs vies & leurs biens. Et le Roy, qui eut conſeil que le mieulx eſtoit de les y prendre que ce que il meiſt plus en peril ſes gens, & auſſi veu que ils eſtoient Chreſtiens, les re-

ceut à celle convenance. Si feut eſtably le Mareſchal pour les garder que nulle offenſe ne leur feuſt faicte. Si entra dedans la ville à tout ſes gens, & ſi bien feit ſon debvoir de les garder que rien ne leur fut meſſaict. Et iceulx Chreſtiens baillerent tous les Turcs qui eſtoient dedans au Roy de Hongrie, qui tous les feit mourir.

Ceſte choſe achevée, ſe partit le Roy pour aller mettre le ſiege devant Nicopoli (a), qui eſt une moult forte ville, & en allant à ce ſiege, le Mareſchal, qui le cœur n'avoit à autre choſe fors à toujours grever les Sarraſins, ſçavoit par ſes eſpies les embuſches & les retraits, où Sarraſins par routes & par troupeaux repairoient, & ſe mettoient en embuſches pour cuider courir ſus aux noſtres. Mais le vaillant Mareſchal, par ſon ſens & par ſon aguet, leur eſtoit ſur le col avant que ils s'en donnaſſent de garde, & par telle maniere leur porta de grands dommaiges par pluſieurs fois, & moult en occirent luy & les ſiens. Et ſemblablement feit le Comte d'Eu & nos autres Barons François, qui tant bien feirent tous juſques alors, & tant monſtrerent leurs

(a) C'étoit une des villes les plus conſidérables de la Romanie, bâtie ſur les bords d'une rivière qui deſcend des montagnes voiſines & ſe décharge dans la mer blanche.

proüesses, que le Roy de Hongrie & tous ceulx de sa partie en estoient d'autant enhardis, & leur en estoit creu le couraige, que ils ne doubtoient tout se monde. Helas ! si fortune ne leur eust nuit, bien pourroient encores benir l'heure & le jour que telle noble compaignée de François leur estoit venuë. Mais comme fortune est souvent coustumiere de nuire aux bons & aux vaillans, sembla que elle eust envie du grand bien & de l'excellente vaillance qui estoit en eulx. Hé qui est-ce qui se puisse garder de male fortune quand elle veut courir sus & nuire à qui que ce soit ?

(Le reste de ce Chapitre est une inutile déclamation de Rhéteur contre l'inconstance de la fortune.)

CHAPITRE XXV.

De la fiere bataille que on dict de Hongrie, qui feut des Chrestiens contre les Turcs.

Quand le Roy de Hongrie avec son ost feut arrivé devant la ville de Nicopoli, il se logea par grande ordonnance, & tantost feit commencer deux belles mines par dessoubs terre, lesquelles feurent faictes & menées jus-

ques à la muraille de la ville. Et feurent si larges que trois hommes d'armes pouvoient combatre tout d'un front. Si demeura à celuy siege bien quinze jours. En ces entrefaictes les Turcs ne muserent mie : ains feirent tres-grand appareil pour courir sus au Roy de Hongrie. Mais ce feut si celément que oncques le Roy n'en sceut rien. Et ne sçay s'il y eut trahison en ses espies, ou comment il en alla : car combien que il eust estably assez de gens pour bien prendre garde au dessein des Sarrasins, n'en avoit-on ouy nouvelles jusques à celuy quinziesme jour que il avoit esté au siege, pour laquelle cause ne se donnoit d'eulx nulle garde.

Quand veint le seiziesme jour jusques à l'heure de disner, veindrent messaiges batans au Roy dire que Bajazet avec ses Turcs estoit à merveilleusement grande armée si pres d'illec, que à peine seroient jamais à temps armé son ost & ses batailles mises en ordonnance. Quand le Roy qui estoit en son logis ouyt ces nouvelles, il feut moult esbahy. Si manda hastivement par les logis que chascun s'armast & saillist hors des logis. Si pouvez sçavoir que en peu d'heure feut cel ost moult esmeu. Chascun y courut aux armes qui mieulx mieulx. Ia estoit le Roy

aux champs quand on veint dire au Comte de Nevers qui ſeoit à table, & aux François, que les Turcs eſtoyent au plus prés de là, & que le Roy eſtoit tout hors des logis en plains champs en ordonnance pour livrer ſa bataille. De ce ſe debvoient tenir aulcunement mal contents le Comte de Nevers & les Seigneurs François que plus toſt ne leur avoit le Roy mandé; mais encores me doubte que il leur face plus mauvais tour. Ceſte nouvelle ouye tantoſt ſaillit le Comte de Nevers & les ſiens en pieds, & viſtement s'armerent. Si monterent à cheval & ſe meïrent en tres-belle ordonnance, & ainſi allerent devers le Roy que ils trouverent ja en tres-belle bataille & bien ordonnée, & ja pouvoient veoir devant eulx les bannieres de leurs ennemis.

Et eſt à ſçavoir ſur ce pas cy, que ſauve la grace des diſeurs qui ont dict & rapporté du faict de la bataille, que nos gens y fuirent, & allerent comme beſtes ſans ordonnance, puis dix, puis douze, puis vingt, & que par ce feurent occis par troupeaux au feur que ils venoient, que ce n'eſt mie vray. Car comme ont rapporté à moy qui aprés leurs relations l'ay eſcript, des plus notables en vaillance & Chevaliers qui y feuſſent, &

qui sont dignes de croire, le Comte de Nevers & tous les Seigneurs & Barons François, avec tous les François que ils avoient menez, arriverent devers le Roy tout à temps pour eulx mettre en tres-belle ordonnance, laquelle chose ils feirent si bien & si bel que à tel cas appartient. Et la banniere de nostre Dame que les François ont accoustumé de porter en bataille, bailla le Comte à porter à Messire Iean de Vienne Admiral de France, pour ce que il estoit le plus vaillant d'entre eulx, & qui plus avoit veu : & feut mis au milieu d'entr'eulx comme il debvoit estre. Et de toutes choses tres-bien s'habillerent comme faire on doibt en tel cas. Les Turcs d'autre part ordonnerent leurs batailles, & se meirent en tres-belle ordonnance à pied & à cheval : & feirent une telle cautele pour decevoir nos gens. Tout premierement une grande tourbe de Turcs qui à cheval estoient se meirent en une grand bataille tout devant leurs gens de pied, & derriere ces gens à cheval, entre eulx & ceulx de pied, feirent planter grande foison de pieux aigus que ils avoient faict apprester pour ce faire. Et estoyent ces pieux plantez en biaisant, les pointes tournées devers nos gens, si hault que ils pouvoient aller jusques au ventre des chevaux.

Quand ils eurent faict cest exploict, où ils ne meirent pas grand piece : car assez avoient ordonné gens qui de les ficher s'entremettoient, nos gens qui le petit pas serrez ensemble alloient vers eulx estoient ja approchez. Quand les Sarrasins les veirent assez prés, adonc toute celle bataille de gens à cheval se tourna serrée ensemble comme si c'eust esté une nuée derriere ces pieux, & derriere leurs gens de pied que ils avoient ordonnez en deux belles batailles si loing l'une de l'autre que ils meirent une bataille de gens à cheval entre les deux de pied, en laquelle pouvoit avoir environ trente mille archers. Quand nos gens furent approchez d'eulx, & qu'ils cuiderent aller assembler, adonc commencerent les Sarrasins à traire vers eulx par si grand randon, & si drument, que oncques gresil ne goute de pluye ne cheurent plus espoissément du ciel que là cheoient flesches, qui en peu d'heure occirent hommes & chevaux à grand foison.

Quand les Hongres qui communément, si comme on dict, ne sont pas gens arrestez en bataille, & ne sçavent grever leurs ennemis, si n'est à cheval traire de l'arc devant & derriere tousjours en fuyant, veirent ceste entrée de bataille, pour peur du traict com-

mencerent une grande partie d'eulx à reculer, & eulx traire en sus comme lasches & faillis que ils feurent. Mais le bon Mareschal de France Boucicaut, qui ne veoid mie derriere luy la lascheté de ceulx qui se retrayoient, ce qu'il n'eust cuidé en piece, ny aussi ne veoid pas devant eulx & au plus pres les pieux aigus qui là malicieusement estoient plantez, va dire & conseiller comme preux & hardy qu'il estoit, *Beaux Seigneurs*, dit-il, *que faisons-nous icy, nous lairrons nous en ceste maniere larder & occire laschement? Et sans plus faire assemblons vistement à eulx, & les requerons hardiment & nous hastons, & ainsi escheverons le trait de leurs arcs.* A ce conseil se teint le Comte de Nevers à tout ses François, & tantost pour assembler aux Sarrasins frapperent avant & se embatirent incontinent entre les pieux dessus dicts qui fort estoyent roides & aigus, si qu'ils entroient és pances des chevaux, & moult occirent & mehaignerent des hommes qui des chevaux cheoient.

Si feurent là nos gens moult empestrez, & toutes-fois passerent oultre. Mais ores oyez la grande mauvaistié, felonnie & lascheté des Hongres, dont le reproche sera à eulx à tousjours. Si tost qu'ils veirent nos

gens enchevestrez és pieux , & que traict ne autre chose ne les gardoit que ils n'allaissent courir sus aux Turcs , adonc tout ainsi que nostre Seigneur feut delaissé de sa gent si tost qu'il feut és mains de ses ennemis, ne plus ne moins tournerent les Hongres le dos & prirent à fuir. Si qu'il ne demeura oncques avec nos gens de tous les Hongres fors un grand Seigneur du pays que on appelle le grand Comte de Hongrie & ses gens, & les autres estrangers qui estoient venus de divers pays pour estre à la bataille. Mais peu estoient contre si grande quantité. Mais ne croyez que pourtant ils reculassent ne gauchissent , ains tout ainsi comme le sanglier quand il est ataincт , plus se fiche avant tant plus se sent envahy, tout ainsi nos vaillans François vainquirent la force des pieux & de tout & passerent oultre comme courageux & bons combatans. Ha! noble contrée de François, ce n'est mie de maintenant que tes vaillans champions se monstrent hardis & fiers entre toutes les nations du monde. Car bien l'ont de coustume dés leur premier commencement. Comme il appert par toutes les Histoires qui des faicts de batailles, où François ayent esté, font mention, & mesmement celle

des Romains & maintes autres qui certifient par les espreuves de leurs grands faicts que nulles gens du monde oncques ne feurent trouvez plus hardis ne mieulx combatans, plus constans ne plus chevalereux que les François. Et peu trouve l'on de batailles où ils ayent esté vaincus que ce n'ait esté par trahison, ou par la faute de leurs Chevetains & par ceulx qui les debvoient conduire. Et encores osay-je plus dire de eulx, que quand il advient que ils ne s'employent en faicts de guerre & que ils sont à sejour que ce n'est mie leur coulpe : ains est la faulte de ceulx à qui appartiendroit à les embesongner. Si est dommaige quand il advient que gent tant chevaleureuse n'ont chefs selon leur vaillance & hardiesse. Car choses merveilleuses feroient.

Mais à revenir à mon propos, les nobles François, comme ceulx qui estoient comme enragez de la perte que ja avoient faicte de leurs gens, tant du traict des Sarrasins, comme à cause des pieux, leur coururent sus par si grand vertu & hardiesse que tous les espouventerent Si ne fault mie à parler comment ils ferirent sur eulx. Car oncques sanglier escumant ny loup enragé plus fierement ne se abandonna.

Là feut entre les autres vaillans le preux Mareſchal de France Boucicaut qui ſe fichoit és plus drus, & s'il eut deuil bien leur demonſtroit. Car ſans faille tant y faiſoit d'armes que tous s'en eſmerveilloient, & ſi durement s'y conteint, & tant y feit de Chevalerie & d'armes diverſes, que ceulx qui le veirent dient encores que l'on ne veid oncques nul Chevalier ny autre quel qu'il feuſt faire plus de bien & de vaillances pour un jour que il feit à celle journée. Auſſi feit bien le noble Comte de Nevers qui chef eſtoit des bons François, qui tant bien s'y portoit que à tous les ſiens donnoit exemple de bien faire. Le vaillant Comte d'Eu ne s'y faignoit mie, ains departoit les grands preſſes avant & arriere. Si faiſoient les nobles freres de Bar, qui de leur jeuneſſe qui encores grande eſtoit, moult s'y conteindrent vaillamment. Et le Comte de la Marche, qui le plus jeune eſtoit de tous, ne encores n'avoit barbe, y combatoit tant aſſeurément que tous l'en priſerent. Là eſtoit le vaillant Seigneur de Coucy, Chevalier eſprouvé, qui toute ſa vie n'avoit finé d'armes ſuivre, & moult eſtoit de grand vertu. Si demonſtroit là ſa proüeſſe, & bien beſoing en eſtoit. Car Sarraſins à grand maſſues

de cuivre que ils portent en bataille, & à gisarmes, souvent luy estoyent sur le col. Mais leur collées cher leur faisoit achepter. Car luy qui estoit grand & corsu, & de grand force, leur lançoit si tres-grands coups que tous les destranchoit. Le chevaleureux Admiral de France restoit d'autre part, qui n'en faisoit mie moins. Le Seigneur de la Trimouille qui à merveilles estoit beau Chevalier, vaillant & bon, faisoit souvent Sarrasins tirer en sus. Iceulx Barons & esprouvez Chevaliers, & de grand vertu, reconfortoient & donnoient hardiesse de faict & de parole aux nobles jouvenceaux de la fleur de lys qui là se combatoient non mie comme enfans, mais comme si ce feussent tres-endurcis Chevaliers. Et besoing leur en estoit. Car tousjours croissoit sur eulx la presse & la foule.

Les autres vaillans Chevaliers & Escuyers François tant bien s'y porterent que oncques nulles gens mieulx ne le feirent. Si feit le grand Comte de Hongrie & tous les siens, à qui moult desplaisoit de la laide & honteuse departie que les Hongres avoient faicte. Aussi moult s'y efforcerent tous les autres estrangers. Helas! mais que leur valoit ce? Une poignée de gens estoient contre

tant de milliers. Car si peu estoient que ils ne pouvoient occuper fors seulement le front de l'une des susdictes batailles, où il y avoit de gens plus de trois contre un d'eulx. Et toutesfois par leur tres-grand force, vaillance & hardiesse, desconfirent icelle premiere bataille, où moult en occirent. Pour laquelle chose Bajazet feut tellement espouventé que luy ne sa grand bataille de cheval n'oserent assaillir les nostres, ains s'enfuyoit tant qu'il pouvoit luy & les siens, quand on luy alla dire que les François n'estoient que un petit de gens qui là ainsi se combatoient, & n'avoient aide de nuls, car le Roy de Hongrie à toute sa gent s'en estoit fuy & les avoit laissez, si seroit grand honte à luy d'ainsi fuir à tout si grand ost devant une poignée de gens.

Quand Bajazet oüit ce, adonc retourna à tout moult grande quantité de gens qui frais estoient & reposez. Si coururent sus à nos gens qui ja estoient foulez, navrez, lassez, & n'estoit mie de merveilles. Quand le bon Mareschal veid celle envahie, & que ceulx qui les debvoient secourir les avoient delaissé, & que si peu estoient entre tant d'ennemis, adonc cogneut bien que impossible estoit de pouvoir resister contre si grand ost,

& qu'il convenoit que le meschef tournast sur eulx. Lors feut comme tout forcené, & dict en luy mesme que puisque mourir avec les autres luy convenoit que il vendroit chere à ceste chiennaille sa mort. Si fiert le destrier des esperons, & s'abandonne de toute sa vertu au plus dru de la bataille, & à tout la tranchante espée que il tenoit fiert à dextre & à senestre si grandes collées que tout abatoit de ce qu'il atteignoit devant soy. Et tant alla ainsi faisant devant luy que tous les plus hardis le redouterent & se prirent à destourner de sa voye : mais pourtant ne laisserent de luy lancer dards & espées ceulx qui approcher ne l'osoient, & luy comme vigoureux bien se sçavoit deffendre. Si vous poignoit ce destrier qui estoit grand & fort, & qui bien & bel estoit armé au milieu de la presse, par tel randon qu'à son encontre les alloit abatant.

Et tant alla ainsi faisant tousjours avant, qui est une merveilleuse chose à racompter, & toutesfois elle est vraye, comme tesmoignent ceulx qui le veirent, que il transpercea toutes les batailles des Sarrasins, & puis retourna arriere parmy eulx à ses compaignons. Ha Dieu quel Chevalier ! Dieu luy sauve sa vertu. Dommaige sera quand vie luy fau-

dra. Mais ne ſera mie encores, car Dieu le gardera. Ainſi ſe combatirent nos gens tant que force leur peut durer. Ha quelle pitié de tant noble compaignée, ſi eſprouvée gent, ſi chevaleureuſe, & ſi excellente en armes, qui ne peut avoir ſecours de nulle part, ains cheurent en la gueule de leurs ennemis, ſi comme eſt le fer ſur l'enclume. Car tous les environnerent & envahirent de toutes parts ſi mortellement que plus ne ſe peurent deffendre.

Et qu'elle merveille ! Car plus de vingt Sarraſins eſtoyent contre un Chreſtien. Et toutesfois en occirent nos gens plus de vingt mille : mais au dernier plus ne peurent forçoyer. Ha quel dommaige & quelle pitié ! Ne deuſt-on pendre les deſloyaux Chreſtiens qui ainſi faulcement les abandonnerent ? Que male honte leur puiſſe venir : car ſi de bonne volonté euſſent aidé aux vaillans François & à ceulx de leur compaignée, il n'y feuſt demeuré Bajazet ny Turc que tout n'euſt eſté mort & pris, qui grand bien euſt eſté pour la Chreſtienté. Si feurent là morts & occis de ceſte chiennaille la plus grande partie des Chreſtiens ; & des Barons le Seigneur de Coucy, dont moult feut grand

dommaige. Car vaillant Chevalier, ſaige & eſprouvé eſtoit.

Auſſi feut l'Admiral (17) & maints autres. Mais nos Seigneurs du ſang de France, & la plus grande partie des Barons, & pluſieurs Chevaliers & Eſcuyers feurent retenus priſonniers, qui avant ce moult vigoureuſement ſe combatirent (a). Entre leſquels le Mareſchal, lequel comme celuy qui tenoit ſa vie pour perduë, & cher la vouloit vendre, avoit faiſt entour luy à force de coups ſi grand cerne de morts & d'abatus que nul ne l'oſoit approcher pour le prendre. Car comme lyon forcené qui rien ne redoubte ſembloit que il feuſt entre eulx. Pour laquelle choſe moult y eurent grand peine, & pluſieurs des Sarraſins y conveint mourir avant qu'il peuſt eſtre pris: mais au dernier tant le preſſerent qu'à force avec les autres l'emmenerent.

(a) Tel fut le malheureux ſuccès de la bataille de Nicopoli, donnée le 15 de Septembre de l'an 1396. Elle dura trois heures; il n'y eut que les François qui combattirent. Le Palatin, ou grand Comte de Hongrie, fut le ſeul de ſa nation qui refuſa de les abandonner.

CHAP. XXVI.

CHAPITRE XXVI.

De la grand pitié du martyre que on faisoit des Chrestiens devant Bajazet, & comment le Mareschal fut respité de mort.

Le lendemain de la douloureuse bataille, de rechef fut là tres-grande pitié. Car Bajazet seant en un pavillon emmy les champs, feit amener devant soy le Comte de Nevers & ceulx de son lignaige, avec tous les autres Barons François & les Chevaliers & Escuyers, qui estoient demeurez de l'occision de la bataille. Là estoit grand pitié à veoir ces nobles Seigneurs, jeunes jouvenceaux, de si hault sang comme de la noble lignée Royale de France, amener liez de cordes estroitement, tous desarmez en leurs petits pourpoints par ces chiens Sarrasins, laids & horribles, qui les tenoient durement devant ce tyran ennemy de la foy qui là seoit. Si sceut par bons truchemens & par certaine information que le Comte de Nevers estoit fils de fils de Roy de France & cousin germain, & que son pere estoit Duc de grande puissance & richesse, & que les enfans de Bar, le Comte d'Eu & le Comte de la Marche estoyent d'iceluy mesme sang & parens pro-

chains du Roy de France. Si se pensa bien que pour les garder auroit d'eulx grand tresor & finance : & pource delibera que iceulx & aucuns autres des plus grands Barons il ne feroit pas mourir : mais il les faisoit là tenir assis à terre devant luy. Helas ! tantost apres feit commencer le dur sacrifice : car devant luy faisoit les nobles Barons, Chevaliers & Escuyers Chrestiens tous nuds, & puis tout ainsi que l'on peint par les parois le Roy Herode assis en chaire, & les Innocens que l'on destranche devant luy, estoient là destranchez nos feaulx Chrestiens à tous grands gisarmes par ces mastins Sarrasins en la présence du Comte de Nevers, à ses yeux voyans. Si pouvez sçavoir, vous qui ce oyez, si grand douleur avoit au cœur, luy qui est un tres-bon & benin Seigneur, & si grand mal luy faisoit d'ainsi veoir martirer ses bons & loyaux compaignons & ses gens, qui tant luy avoient esté feaulx, & qui si preux par excellence estoient.

Certes je croy que tant luy en douloit le cœur que il voulust à celle mort estre de leur compaignée. Et ainsi l'un apres l'autre on les menoit au martyre, ainsi comme jadis on faisait les benoists martyrs, & là on les frappoit horriblement de grands cousteaux par testes,

par poitrines & par espaules, que on leur abatoit jus sans nulle pitié. Si peult-on sçavoir à quels piteux visaiges estoient menez à celle piteuse procession : car tout ainsi que le boucher traisne l'aigneau au lieu de sa mort, estoyent là menez sans nul mot sonner pour occire devant le tyran les bons Chrestiens (18). Mais nonobstant que ceste mort feut moult dure, & le cas tres-piteux, toutesfois tout bon Chrestien doibt tenir que tres-heureux feurent & de bonne heure nez de telle mort recevoir : car une fois leur convenoit mourir, & Dieu leur donna la grace que ils moururent de la plus saincte & digne mort que Chrestien puisse mourir, selon que nous tenons en notre foy, qui est pour l'exaussement de la foy Chrestienne, & estre accompaignez avec les benoists martyrs, qui sont les plus heureux de tous les Ordres des autres Saincts de Paradis. Si n'est mie doubte que s'ils le receurent en bon gré, que ils sont Saincts en Paradis. A icelle piteuse procession feut mené le Mareschal de France Boucicaut tout nud, fors de ses petits draps. Mais Dieu qui voulut garder son servant pour le bien qu'il debvoit faire le temps à venir, tant en vengeant sur Sarrasins la mort de cette glorieuse compaignée, comme des autres grans biens qui par son bon sens & à cause

de luy debvoient advenir, feit que le Comte de Nevers sur le poinct que on vouloir ferir sur luy, le va regarder moult piteusement, & le Mareschal luy.

Adonc prist merveilleusement à douloir le cœur au dict Comte de la mort de si vaillant homme, & luy souvint du grand bien, de la prouesse, loyauté & vaillance qui estoit en luy. Si l'advisa Dieu tout soubdainement de joindre les deux doigts ensemble de ses deux mains en regardant Bajazet, & feit signe qu'il luy estoit comme son propre frere, & qu'il le respitast : lequel signe Bajazet entendit tantost, & le feit laisser. Quand cette dure execution feut parfaicte, & que tout le champ estoit jonché des corps des benoists Martyrs, tant de François comme d'autres gens de diverses contrées, le maudit Bajazet se leva de là, & ordonna que le Mareschal qui de mort avoit esté respité feust mené en prison en une grande bonne ville de Turquie, appellée Burse. Si feut faict son commandement, & là fut tenu jusques à la venue du dict Bajazet.

CHAPITRE XXVII.

Comment les nouvelles veindrent en France de la dure desconfiture de nos gens.

Apres cette mortelle desconfiture, fut la grand pitié des Chrestiens François & autres qui estoient là allez pour servir le Comte de Nevers & les autres Seigneurs, Chevaliers & Escuyers, si comme Chappellains, Clercs, varlets, paiges, & aultres gens qui ne s'armoient mie, & mesmement d'aulcuns Gentils-hommes qui eschapperent de la bataille. Si n'estoit pas petit l'esbahissement de eulx trouver en tel party sans chef, entre les mains des Sarrasins. Si estoient comme brebis esparses sans Pasteur entre les loups. Adonc prist à fuir qui fuir peut hastivement au fleuve du Danube à refuge, comme si ce feust lieu de leur sauvement, comme gent esperduë, & que peur de mort chassoit de peril en aultre. Là se ficherent és bateaux que ils trouverent, qui premier y peut venir; mais tant les chargeoient que à peu n'enfondroient, & que tous ne perissoient ensemble. Les autres qui advenir n'y pouvoient, despoüilloient leurs draps, & à nager se mettoient;

mais la plus grand part en perit, pour ce que trop est ceste riviere large & courante. Si ne leur pouvoit durer haleine tant que ils feussent arrivez : & des noyez en y eut sans nombre. De ceulx qui eschapperent en reveint en France aulcuns Gentils-hommes & autres qui rapporterent les douloureuses nouvelles. Et aussi les propres messaigers que le Comte de Nevers envoya au Duc de Bourgongne son pere, & les aultres Seigneurs aussi à leurs peres & parens.

Quand ces nouvelles furent sceües & publiées, nul ne pourroit deviser le grand deuil qui fut mené en France, tant du Duc de Bourgongne qui de son fils se doubtoit que pour argent ne le peust r'avoir, & qu'on le feist mourir ; comme des autres peres, meres, parens & parentes des autres Seigneurs, Chevaliers & Escuyers qui morts y estoient. Et commencea le dueil grand par tout le Royaume de France de ceulx à qui il touchoit, & mesmement generalement chascun plaignoit la noble Chevalerie, qui estoit comme la fleur de France, qui perie y estoit. Le Duc de Bourgongne avec le dueil qu'il menoit pour la doubte de son fils, moult plaignoit piteusement & regretoit ses bons nourris Gentils-hommes qui morts estoient

en la compaignée de son dict fils. Le Duc de Bar grand deuil demenoit pour ses enfans, & faire le debvoit, car oncques puis ne les veid : les meres en estoient comme hors du sens. Mais aux piteux regrets de leurs femmes nul autre ne se compare. La Comtesse de Nevers, la bonne preude femme, qui de grand amour aime son Seigneur, à peu que le cœur ne luy partoit : mais aucune esperance pouvoit avoir du retour. N'eut pas moins de deuil la saige & vaillante dame la Comtesse d'Eu, fille du Duc de Berry, rien ne la pouvoit reconforter : car quoy que on luy dist, le cœur luy disoit que plus ne verroit son Seigneur ; laquelle chose advint, dont de deuil pensa mourir quand elle sceut son trespas. La belle & bonne Baronesse de Coucy tant plora & plaignit la mort de son bon Seigneur, que à peu que cœur & vie ne luy partoit, ne oncques puis qui que l'ait requise, marier ne se voulut, ne celuy deuil de son cœur ne partit. La fille au Seigneur de Coucy qui perdu y avoit son pere & son mary Messire Henry de Bar, dont elle avoit deux beaux fils, avoit cause de deuil avoir, & croy bien que elle n'y faillit mie, & tant d'autres Dames & Damoiselles du Royaume de France, que grand pitié estoit d'ouïr leurs plaintes &

& regrets, lesquels ne sont mie à plusieurs d'elles, quoy que il y ait ja grand piece, encores finis, ne à leur vie croyque ils ne finiront. Car le cœur qui bien aime de leger pas n'oublie. Si firent tous Nosseigneurs faire le Service solemnelemenent en leurs Chappelles pour les bons Seigneurs, Chevaliers & Escuyers, & tous les Chrestiens qui là estoient morts. Le Roy en feit faire le solemnel service à nostre Dame de Paris, où il fut & tous Nosseigneurs avec luy. Et estoit grand pitié à oüir les cloches sonner de par toutes les Eglises de Paris, où l'on chantoit & faisoit prieres pour eulx, & chascun à larmes & plaintes s'en alloit priant. Mais peult bien estre que mieulx eussions besoing que ils priassent pour nous, comme ceulx qui sont, si Dieu plaist, Saincts en Paradis. Le Duc de Bourgongne au plus tost qu'il peut envoya ses messaigers devers Bajazet à tout moult riches & beaux presens, & aussi feit le Roy de France & les aultres Seigneurs, en le priant de mettre à rançon tost & briefvement les prisonniers, & que ils n'eussent par luy mal ne grevance : mais comme le chemin soit long ne feurent pas les messaigers si tost arrivez, & moult ennuye à qui attend. Mais à tant de ce me tairay, & retourneray aux dicts prisonniers.

CHAPITRE XXVIII.

Comment le Comte de Nevers fut emmené prisonnier à Burse, & plusieurs autres Barons. Et de la rançon que on envoya à Bajazet, & du bienfaict du Mareschal.

Peu de jours aprés la dicte desconfiture, alla Bajazet à la ville de Burse, & mena avec luy le Comte de Nevers & les autres prisonniers. Si les feit mettre en bonne forte prison, & bien les feit garder. Quand ils eurent là esté un espace de temps, où ils avoient moult de mesaises, le Comte de Nevers se conseilla avec les siens. Si delibera par leur conseil que bon seroit que il envoyast devers Bajazet sçavoir s'il les vouldroit faire mettre à rançon. Pour faire ceste Ambassade fut ordonné le Mareschal & le Seigneur de la Trimouille. Si firent tant que ils furent mis hors de la prison, & allerent par fournir leur messaige devers Bajazet; mais en ce perdirent leurs pas, car pour chose que ils sceussent dire, ne faire, n'y voulut entendre. Et quand ils furent retournez, & eurent rapporté ce qu'ils avoient trouvé, leur ordonna le Comte de Nevers que ils

retournassent derechef devers Bajazet, & de par luy le priassent cherement que il les voulust mettre seulement eulx deux à rançon, à celle fin qu'il les peult envoyer pour chasser finance pour luy & pour sa compaignée, car grand besoing en avoient.

Si retournerent les deux dessus dicts devers Bajazet, & luy feirent la requeste du Comte de Nevers; laquelle chose il octroya assez volontiers, & les meit à rançon, & leur donna congé d'aller là où il leur plairoit par saufconduict. Quand ils furent retournez, le Comte de Nevers & sa compaignée eurent grand joye de leur delivrance, & tantost leur ordonna où ils iroient pourchasser finance. Si s'appresterent le plustost que ils peurent, & partirent pour aller à Rhodes. Quand ils furent là arrivez, maladie tantost print au Seigneur de la Trimouille (a), (19) de laquelle il mourut dans peu de jours, dont il pesa moult au Mareschal, qui avoit faict tout son pouvoir de sa guairison, & moult avoit esté de luy soigneux; si le feist ensepvelir le plus honnorablement qu'il peut. Et quand ce fut faict, il arma deux galées & s'en veint à Metelin, & là parla au Seigneur de Metelin, & le pria de

(a) Gui, VI de nom.

par le Comte de Nevers & de par les autres Seigneurs que il les voulust secourir de certaine finance, & que bonne seureté luy en seroit faicte. De ceste chose feit si grande diligence le bon loyal Mareschal, & tant y meit peine, & si gracieusement & tant saigement parla au dict Seigneur de Metelin que il eut de luy & d'autres riches marchans du pays jusques à la somme de bien trente mille francs, duquel argent luy-mesme se obligea tres-estroitement.

Quand il eut ainsi faict sa finance il s'en retourna hastivement devers le Comte de Nevers & sa compaignée, qui furent moult esjoüis & reconfortez de sa venuë & de la finance que il leur avoit apportée, dont grand besoing avoient. Et puis se partit d'eulx, & alla devers Bajazet payer la rançon à quoy il l'avoit mis, & fut quitte de sa prison, & s'en pouvoit aller où il luy plaisoit. Mais ne cuidez mie que pourtant le tres-loyal Chevalier abandonnast ne laissast le bon Comte de Nevers, ne sa compaignée : ains se r'alla bouter avec eulx en prison tout aussi gayement que si prisonnier feust, de laquelle chose moult luy sceurent bon gré. Et luy dit le Comte de Nevers telles paroles : *Ha Mareschal ! de quel couraige vous venez vous*

mettre derechef en ceste dure & maudite prison, quand vous vous en pouvez aller franchement en France ! Ausquelles paroles il respondit. *Monseigneur, Ia à Dieu ne plaise que je vous laisse en ceste contrée, ce ne sera mie tant que j'auray au corps la vie. A grand honte & à grand mauvaistié me debvroit tourner de vous laisser emprisonné en lieu si divers, pour m'en aller aisier en France.* De ce le remercia moult le Comte de Nevers ; si le renvoya devers Bajazet pour pourchasser leur delivrance & les mectre à rançon. A laquelle chose il meit moult grand peine. Car moult le trouvoit dur & revesche, & sembloit qu'il n'y voulust entendre, ne on ne le pouvoit faire mettre à nulle raison. Si alla & reveint le Mareschal par plusieurs fois pour celle cause, & longuement dura ce traicté ; car Bajazet ne sçavoit que faire de les faire tous mourir ou de les mettre à rançon : car il doubtoit s'il les laissoit aller, que aprés quand en France seroient retournez assemblassent grand ost & r'allassent sur luy pour eulx venger, pour laquelle cause pourroit luy & son pays estre destruict.

Si trouvoit à son Conseil que le mieulx estoit que il les meist à mort. Mais quand le saige Mareschal eut senty ceste chose

moult eut grand peur & doubte de la vie de ses bons Seigneurs & amis; si se pensa que grand sens convenoit à traicter accord avec Bajazet. Si se parforça encores plus de bel de parler à luy. Si luy disoit, que par les delivrer acquerroit grandes amitiez en France, & que maints beaux dons en recepvroit, & grande finance en auroit, & par les retenir à force, ou s'il faisoit d'eulx autrement que raison, tous les Princes Chrestiens du monde, pour l'amitié du Roy de France luy iroient courir sus, si le destruiroient. Telles paroles bien & saigement luy disoit le Mareschal. Parquoy tant feit & tant travailla, que au dernier Bajazet qui doubta le mal qui ensuivre luy en pouvoit s'il les faisoit mourir, commencea à se medre en voye d'accord. Si entrerent en traicté de la somme de la finance de la rançon, & tant fut celle chose pourparlée, que nonobstant que Bajazet demandast un million de francs, si sage maniere sceut tenir vers luy le Mareschal, que petit à petit & de somme en somme le condescendit à cent cinquante mille francs. A la charge que le Comte de Nevers jureroit par tous les sermens de sa loy, & aussi tous les autres Seigneurs de son lignaige, que jour de leurs vies eulx ny aucun de par

eulx ne s'armeroient contre luy. De ce ferment faire conveint que feuffent les prisonniers d'accord, ou autrement jour de leurs vies ne euffent efté delivrez. Et auffi pour celuy ferment & feureté avoir de eulx se condefcendit Bajazet à moings de fomme d'argent. Mais ne furent mie longuement affervis à celle convenance : car affez toft aprés mourut Bajazet. Quand cefte chofe fut accordée ne mufa pas le Marefchal, car moult avoit grand peur que Bajazet trouvaft autre confeil. Si veint tantoft devers le Comte de Nevers, & luy dit l'appointement du traicté, lequel il agrea, & les autres auffi ; nonobftant que euffent eu en volonté & defir de eulx venger de Bajazet ; mais neceffité n'a loy.

Si furent adonc tirez hors de prifon, & menez devant Bajazet, pour jurer & certifier cefte convenance. Si furent reconfortez les prifonniers, fi ne feuft la mort du bon vaillant Comte d'Eu (a) qui mourut en la prifon, dont durement furent dolens, & moult le plaignirent & à plaindre faifoit. Car de grand vaillance & bonté eftoit. Si enfevelirent le

(a) Philippes d'Artois, Prince du Sang, Comte d'Eu & de Beaumont, & Connétable de France. L'Hiftoire le blâme d'avoir confeillé la funefte bataille de Nicopoli.

corps au plus honorablement que ils peurent, & aprés fut porté en France (20). Le ferment feirent les diꝺs Seigneurs devant Bajazet & fort fe obligerent. Et s'obligea pour le Comte de Nevers le Marefchal, que Bajazet prifoit & honnoroit moult pour le fens & bonté que avoit veu en luy, & avec ce leur convenoit laiffer bons oftaiges tant qu'il feuft agrée. Si envoya le Comte de Nevers le Marefchal à Conftantinople faire finance d'argent, & la feit au mieulx qu'il peut, & luy-mefme s'y obligea derechef. Et en ces entrefaictes arriverent les meffaigers de France, c'eft à fçavoir Monfeigneur de Chafteaumorant & le Seigneur du Vergy, & autres qui finance & nouvelles de leurs amis leur apportoient, & feurent receus à grand joye.

Et aprés ce les dicts meffaigers allerent devers Bajazet, & luy prefenterent de tres-riches & beaux dons de par le Roy de France & de par les Seigneurs, & de moult gracieufes paroles, comme les plus beaux Aultours & Faucons que on peuft veoir, & les gants à les porter, tous couverts de perles & de pierres precieufes qui valoient moult grand trefor, efcarlates, fins draps, riches toiles de Rheims, & toutes telles chofes

dont ils n'ont mie par delà : & tout ce faisoit le Roy & les Seigneurs, afin que plus favorable feust aux prisonniers, & plus courtois à leur rançon. Si eut les dons bien agreables & la finance aussi que portée avoient. Si fut la rançon payée, & il les delivra & donna congé d'aller où ils vouldroient. Si se partirent de luy & vindrent à Metelin, où le Seigneur du lieu les receut à grand honneur, & là se aiserent ; car grand besoing en avoient.

Aprés que le Comte de Nevers & les autres prisonniers furent quittes à Bajazet, ils se partirent du Seigneur de Metelin qui maint bien leur avoit faict. Si se meirent en chemin pour venir en France, & tant errerent que ils approcherent de la cité de Venise. Là acoucha malade Messire Henry de Bar (a) en une ville coste de Venise que on nomme Trevise, de laquelle maladie il trespassa, qui grand deuil fut aux François, & moult le plaignirent ; car bon & bel estoit,

(a) Il étoit fils aîné de Robert premier Duc de Bar, & de Marie de France fille du Roi Jean, qui avoit érigé le Comté de Bar en Duché. Il avoit épousé Marie de Couci, fille aînée & principale héritière d'Enguerand. Il n'en eut qu'un fils & une fille. Le fils nommé Robert fut tué à la funeste bataille d'Azincour.

&

& tout l'honneur que au corps peurent faire ils feirent. Apres ce arriverent à Venise, en laquelle ville teindrent ostaige. Et furent que en la dicte ville, que en une autre que on nomme Trevise, où ils se transporterent pour l'epidimie qui à Venise couroit, l'espace de quatre mois. Tant que on leur envoya de l'argent de France, & que en partie se feurent acquitez de ce que on leur avoit presté. Puis se partirent & veindrent en France, où ils feurent du Roy & de tous receus à moult grand joye. Si se loüa moult le Comte de Nevers au Roy & à son pere du bon Mareschal, & dit que par son sens & bonté avoit sauvé la vie à luy & à sa compaignée, & leur dit la peine que il avoit eüe pour les tirer hors de prison. Si luy en sceut le Roy & Nosseigneurs moult bon gré.

CHAPITRE XXIX.

Comment apres le retour de Hongrie le Roy envoya le Mareschal en Guyenne, à belle campaignée de gens d'armes sur le Comte de Perigort, qui s'estoit rebellé contre luy. Si le prit & amena prisonnier au Roy.

Aprés ce retour de Hongrie fut le Mareschal toute celle saison à repos. Car assez

besoing en avoit. Si advint en celuy temps que le Comte de Perigort (a) se rebella contre le Roy de France, & meit les Anglois dedans ses chasteaux & fortereffes sans qu'il eust nulle cause de ce faire. Et commença à faire grand guerre au pays du Roy en Guyenne, & à bouter feu, à occire gent, & à faire tout du pis qu'il pouvoit. De ceste chose feurent portées les nouvelles au Roy, pour lesquelles offences faire amender il y envoya le Vicomte de Meaux & Messire Guillaume de Tignonville, avec bonne compaignée de gens d'armes. Et quand ils feurent là arrivez, le dict Vicomte de Meaux feit commandement au Comte de Perigort que il se rendist au Roy, & cessast de la guerre & des oultraiges que il faisoit: mais à ce ne voulut oncques obeir le dict Comte, ne du commandement ne fist force. Si s'en retournerent sans rien faire quand une piece y eurent esté. Et passa ainsi l'hyver. Quand veint au renouvel de la saison le Roy ordonna que le Mareschal iroit au dict pays, & avec luy meneroit huict cent hommes d'armes, & quatre cent Arbalestriers, & en prendroit deux cent qui estoient ja devant pour la garde du pays, & par ainsi

(a) Archambaut, IV de nom.

feroient mille hommes d'armes qu'il auroit. Et avec ce luy fut baillé l'Arreſt de Parlement qui avoit eſté jetté contre luy pour ce que il ne s'eſtoit comparu à l'appel du Roy. Et ainſi ſe partit le Mareſchal à belle compaignée, & avec luy allerent le Vidame de Lannois qui ores eſt grand Maiſtre d'hoſtel du Roy, Meſſire Guillaume le Boutellier, Meſſire Bonnebaut, Parchion de Nangiac, & pluſieurs autres Bannerets & vaillans Chevaliers.

Si toſt que le Mareſchal fut arrivé en Perigort, il manda au Comte que il ſe meiſt en l'obeiſſance & volonté du Roy, & demandaſt pardon du grand meſpris que vers luy faicte avoit. Et que ſi ainſi le vouloit faire, que luy meſme pourchaſſeroit ſa paix vers le Roy, & le prieroit que il luy vouluſt pardonner. Mais de tout ce ne feit nul compte, ains eſpia ſont point & saillit ſur les gens du Mareſchal à belle eſcarmouche. Mais toutesfois ce fut à ſon pis; car il fut laidement rechaſſé en ſa forteresse : & non pourtant y fut bleſſé Meſſire Robert de Milly, qui eſtoit & eſt de l'hoſtel du Mareſchal. De ceſte deſobeiſſance & oultrecuidance que le Comte de Perigort faiſoit contre le Roy fut moult indigné le Mareſchal, & dit qu'il

luy vendroit cher sa folie. Si meit tantost le siege par tres-belle ordonnance devant le chastel de Montignac (a), qui est une tres-forte place, & sembleroit comme imprenable, & là estoit le dict Comte, & manda querre engins & trait de par tout, & en fit faire tant qu'il en fut bien garny. Puis les feit dresser : si prirent à lancer si grosses pierres d'engins & de canons contre les murs que tous les estonnerent, & si druëment que l'un coup n'attendoit l'autre, dont ils abatoient la muraille à grands quartiers. Tant que en deux mois que dura le siege furent furent si bien battus que mieulx ne pouvoient. Et bien veirent ceulx de dedans que tenir ne se pourroient, & que remede n'y avoit qu'ils ne feussent pris par vive force. Si conseillerent au Comte que il se rendist, laquelle chose quand plus n'en peut il feit, & se soubmist à la volonté du Roy & à l'ordonnance du Mareschal. Et aussi se rendirent au Roy tous ses chasteaux & villes (b), & le Mareschal comme saige Chevetaine y meit tres-bonnes gardes & tres-bien les garnit. Et le Comte & ses sœurs qui avec luy feurent prises envoya en France au Roy,

(a) A sept lieues de Périgueux.

(b) Bourdeilles, Aubroche, Sarlat.

lequel luy pardonna ses mesfeicts, (21) pour ce que il luy cria mercy, & promist d'estre de là en avant bon François. De laquelle chose il se parjura : car assez tost apres se partit sans congé, & s'en alla en Angleterre, dont puis ne retourna. Le Mareschal demeura toute celle saison qui estoit hyver en Guyenne, en la garde du pays, & puis l'esté d'aprés s'en retourna vers le Roy.

CHAPITRE XXX.

Cy dict comment l'Empereur de Constantinople envoya requerir secours au Roy contre les Turcs, & il y envoya le Mareschal à belle campaignée.

En celuy temps lors que le Mareschal estoit en Guyenne comme dict est, l'Empereur de Constantinople qui est appellé Carmanoli (a), envoya devers le Roy un sien Ambassadeur nommé *Catotuseno* (b), luy supplier que il le voulust secourir & ayder contre les Turcs; car il ne pouvoit plus resister à leur force (22). Si luy pleust luy estre en aide, à celle fin que luy & la noble cité de Constantinople ne cheussent és mains des

(a) Emmanuel. (b) Théodore Cantacuzène.

mescreans, car plus n'y sçavoit remede. Oultre cecy pour celle chose mesme les Genevois (a) & les Venitiens qui de ce sçavoient la pure verité, envoyerent pareillement leurs Ambassadeurs au Roy, le supplier que il vouluſt secourir le dict Empereur, & que eulx aussi l'ayderoient, c'est à sçavoir chascune Seigneurie de huict galées. Et se faisoient forts de ceulx de Rhodes.

Lors comme le Roy se conseilloit que il estoit bon à faire de ceste chose, arriva le Mareschal devers luy. Si fut regardé en Conseil que pour le bien de la Chrestienté, & pour ayder à l'Empereur qui au Roy requeroit secours, bon seroit qu'il envoyast le dict Mareschal; car Capitaine plus propice n'y pouvoit envoyer. Si en fut le Roy d'accord, & luy ordonna quatre cent hommes d'armes & quatre cens varlets armez, & une quantité d'archers : de ceste commission fut joyeux le Mareschal, & feit telle diligence, que luy & ses gens, & son navire, & toutes choses necessaires pour iceluy voyage feurent prestes à la Sainct Iean d'esté à monter sur mer à Aiguesmortes, où le dict Mareschal arriva deux jours aprés. Et là chargea quatre naves & deux galées, & de là se

(a) Genois.

partit, & s'en allerent avec luy le Seigneur de Linieres & Messire Iean de Linieres son fils, le Seigneur de Chasteaumorant, Lermite de la Faye, le Seigneur de Montenay, Messire François Daubissecourt, Messire Robin de Braquemont, Messire Iean de Torsay, Messire Louys de Culan, Messire Robert de Milly, Messire Louys de Cervillon, Messire Renault de Barbasan, Messire Louys de Lugny, Messire Pierre de Grassay qui puis porta la banniere de nostre Dame, & autres plusieurs bons Chevaliers & Escuyers de grand renom allerent avec eulx, desquels je passe les noms pour cause de briefveté.

Ainsi alla par mer le Mareschal tant qu'il veint prendre port à Savonne, & là feist toutes ses ordonnances, & ordonna ses Capitaines, & bailla à chascun telle charge que bon luy sembla, puis se partit de là pour aller à son voyage. Et ainsi comme il alloit, luy fut rapporté comment cinq galées des gens de Messire Lancelot (a) tenoient le siege devant une ville & bel chastel qui sied en une petite isle prés de Naples appellée *Capri*, laquelle dicte ville & chastel se tenoient pour le Roy Louys. Si tost qu'il sceut ceste chose, il dit à ses gens qu'il vouloit aller secourir

(a) Ladislas, usurpateur du Royaume de Naples.

le chastel du Roy Louys, & que chascun se mist en ordonnance. Si tira celle part; mais quand il y fut arrivé il trouva que ceulx du dict chastel s'estoient ja rendus, toutesfois leur offrit-il son ayde contre les autres, & que ils se retournassent devers leur partie; mais le Capitaine le refusa comme traistre que il estoit au Roy Louys. Et bien le monstra : car il jetta hors certains François qui leans estoyent, & le Mareschal les recueillit & emmena avec luy. Mais il ne se teint mie à tant, ains alla pour escarmoucher les dictes galées, & icelles fuirent devant luy. Et comme il s'en retournoit & estoit remis en son chemin, il rencontra le Comte de Peraude, lequel tenoit le party de Lancelot, auquel il donna la chasse tant que par force les fit ferir en terre, & saillir hors & s'enfuir, & nos gens gaignerent le navire & tout ce qui estoit dedans. Et ce faict se remeit en son chemin & tira au Royaume de Cecile (a), & alla descendre en une cité appellée Messine,

(a) Scicile.

CHAPITRE XXXI.

Comment le Mareſchal s'en alla par mer à belle compaignée, & l'affaire qu'il eut aux Sarraſins.

De Meſſine ſe partit le Mareſchal ſans y faire longue demeure, & s'en alla deſcendre en la ville & iſle de Scio, où il cuidoit, par ce que on luy avoit donné à entendre, trouver les huict galées des Venitiens qui debvoient eſtre envoyées au ſecours de l'Empereur de Conſtantinople, comme dict eſt. Mais il ne les y trouva pas, & luy fut dict que il les trouveroit en un lieu appellé *Negropont.* Si ſe partit de Scio pour les aller là cercher, & en ſon chemin paſſa par le Seigneur de Metelin qui à joye le receut. Toutesfois il luy dit que il avoit faict à ſçavoir aux Turcs ſa venuë, pour non rompre les convenances & paches que il avoit avec eulx. Mais de ce ne feit compte le dict Mareſchal, & dict que de par Dieu feuſt. Non pourtant dict celuy Seigneur de Metelin qu'il s'en iroit avec luy en ce voyage.

Quand le Mareſchal feut à Negropont il ne trouva pas les dictes galées, ſi voulut là

un peu attendre, & luy sembla que bon seroit de faire à sçavoir à l'Empereur sa venuë, afin que il apprestast son armée pour aller tantost courir sus aux Sarrasins. Si feit monter sur deux galées, en l'une le Seigneur de Chasteaumorant (a), & en l'autre le Seigneur de Torsay (b), pour aller à Constantinople faire le dict messaige. En la galée du Seigneur de Chasteaumorant fut entre les autres bons & vaillans un noble Escuyer du pays de Bourgongne nommé *Iean de Ony*, Escuyer d'escuyrie du Duc de Bourgongne, appert homme, hardy & de grand vasselaige en faict d'armes, & qui ja moult avoit travaillé & s'estoit trouvé en maintes bonnes places, lequel pour tousjours croistre son pris & los de mieulx en mieulx, s'estoit mis en la compaignée du Mareschal en iceluy voyage : pource que tant vaillant le sçavoit, que il estoit certain que mieux ne pouvoit employer son temps que avec luy. Mais pas n'y alla en vain, car avant le retour y esprouva son corps vaillamment, si comme en aucuns lieux cy-aprés sera dict.

Au partir du port, afin que les dictes galées n'eussent empeschement, le Mareschal les convoya jusques à la veüe de Galipoli,

(a) Jean. (b) Jean.

& de là ne se bougea ; afin de les secourir si aulcune chose leur advenoit. Et en ce monstra bien son bon sens & advis, & grande bonté, de vouloir secourir ses gens si mestier estoit, & bien leur en fut besoing. Car les Turcs qui de sa venuë estoyent advisez, pour luy courir sus avoient faict deux embusches de dix-sept galées bien armées, dont l'une des embusches estoit dans le port de Galipoli, où il y avoit plusieurs vaisseaux, & l'autre au-dessus de la ville au chemin de Constantinople. Si adveint que aussitost que nos deux galées feurent passées outre Galipoli, la premiere embusche leur fut aprés pour leur courir sus, c'est à sçavoir sept galées, & tantost devant eulx veirent venir contre eulx la dicte autre embusche, en laquelle y avoit autres dix galées, & par ainsi feurent au milieu de leurs ennemis. Si ne sceurent autre party prendre fors de retourner arriere devers le Mareschal; mais par leurs ennemis leur convenoit passer, si furent tost pesle-mesle avec eulx, qui les assaillirent de tous costez, & les nostres comme vaillans & preux se preindrent à defendre vigoureusement, & par si grand vertu estriverent contre eulx que oncques ne les peurent arrester, ains malgré leurs dents s'en

veindrent tousjours combatant, quoyque les Sarrasins taschassent à les faire demeurer. Mais ce ne fut mie en leur puissance, ains s'en veindrent ainsi combatant si prés que le Mareschal en ouyt l'effrainte, qui ne musa mie à leur estre au-devant, & moult tost se meit en belle ordonnance pour les aller aider. Et bien besoing leur estoit, car ja estoient si batus que mais aider ne se pouvoient; car si grande quantité de Sarrasins y avoit qu'il fut dict & conseillé au Mareschal que il n'y allast point, & qu'il valoit mieulx que deux galées perissent que tout: duquel conseil le vaillant homme sceut mauvais gré à ceulx qui ce disoient, & leur respondit qu'il aimeroit mieux estre mort que par son deffault veoir mourir & perdre sa compaignée, & que ja Dieu ne le laissast tant vivre que tant de recreandise feust en luy trouvée.

Le plus tost qu'il peut leur feut alencontre par telle contenance & maintien, que quand les ennemis le veirènt venir, ils abandonnerent tantost les deux galées, & se meirent en fuite au plus tost qu'ils peurent, & tant se hastoient que la plus grande galée des Turcs alla ferir en terre si grand coup, sans que ils y meissent conseil, que grand foison en y eut de morts & d'affollez. Et ainsi sauva

le Marefchal les dictes galées, & s'en alla cefte nuict gefir au port de Tenedon devant la grand Troye. Et le lendemain matin les galées des Venitiens arriverent, & deux de Rhodes, & une galiote du Seigneur de Metelin. Et toft aprés veint tout le navire qui debvoit aller au fecours de Conftantinople. Si feut là faict le Marefchal chef & conduifeur de toute cefte compaignée, de la bonne volonté & affentement de tous, & là il feit fes ordonnances & bailla la banniere de noftre Dame par droict d'armes, comme à celuy qui plus avoit veu, & qui eftoit un vaillant Chevalier, à porter en celuy voyage, à Meffire Pierre de Graffay. Et le lendemain aprés que les Meffes feurent chantées, le Marefchal fe partit à tout fa compaignée, & n'arrefta jufques à ce que il feuft en Conftantinople, où il feut receu de l'Empereur luy & fa compaignée à tres-grand honneur & joye (23).

CHAPITRE XXXII.

La grand chere & joye que l'Empereur feit au Marefchal & à fa compaignée, & comment ils allerent courir toft fus aux Sarrafins.

L'Empereur qui bien avoit fceu la venuë

du Mareſchal & de ſa belle eompaignée, avoit ja faict tout ſon appreſt, & tous ſes gens aſſembler, afin que auſſi toſt que il ſeroit venu n'y euſt que à partir pour courir ſus aux Sarraſins. Si ne ſejourna pas là moult longuement le Mareſchal depuis qu'il fut arrivé: ains n'y avoit eſté que quatre jours quand il feit aſſembler tous les gens de celle armée en une belle plaine pour les veoir. Et feut trouvé que ils eſtoyent en nombre de ſix cent hommes d'armes, ſix cent varlets armez, & mille hommes de traict, ſans l'oſt & l'aſſemblée de l'Empereur, où il y avoit grand gent. Là leur ordonna comment il vouloit que ils allaſſent, & feit ſes Chevetains & Capitaines, & leur bailla charge de gens ſelon ce que il ſçavoit que ils valoient, & que faire l'office chaſcun ſçavoit en droict ſoy. Si monta ſur mer l'Empereur à tout celle compaignée, & furent leurs vaiſſeaux par nombre vingt & une galées complies, & trois grandes galées huiſſieres és quelles ils menoient ſix vingt chevaulx, & ſix que galiotes que brigantins.

Si partirent de Conſtantinople, & allerent arriver en Turquie, & deſcendre par belle ordonnance en un lieu que on dict le pas de Naretez. Si entrerent au pays de Turquie

environ deux lieües, & preindrent à deftruire, bruſler & gaſter tout le pays d'environ la marine, & par tout où ils paſſerent, où il y avoit de moult bons villaiges & de beaux manoïrs, & meirent à l'eſpée tous les Sarraſins que ils trouverent. Et puis quand ils eurent faiƈt ceſte courſe ils s'en retournerent & retrahirent en Grece. Et peu de jours apres ils repaſſerent en Turquie, & allerent bien deux lieües loing de la marine pour deſtruire un gros villaige qui ſied ſur le goulphe de Nicomedie appellé Diaſchili. Mais là trouverent grande aſſemblée de Turcs du pays qui cuiderent garder le villaige contre nos gens, & tous arrengez ſe tenoient à pied & à cheval au devant à telles armeures comme ils pouvoient avoir. Mais ce ne leur valut rien: car en peu d'heures euſſent eſté tous morts & pris s'ils ne s'en feuſſent fuis. Toutesfois ne ſceurent ſi toſt ſuir que la plus grande partie d'eulx ne feuſt miſe à l'eſpée. En ce villaige y avoit moult de beaux manoirs, & un riche Palais qui eſtoit à Bajazet. Si bouterent nos gens le feu par tout, & deſtruirent le villaige & tout le pays à l'environ, puis ſe bouterent en leurs galées & allerent toute nuiƈt. Et le lendemain quand ils voulurent deſcendre

& prendre terre devant une cité appellée Nicomedie, les Sarrasins y cuiderent mettre empeschement, & leur feurent alencontre à grand quantité pour leur chalenger le port: mais ce ne leur valut rien : car nos gens prirent port malgré leurs dents ; & les repoulserent laidement & terre gaignerent sur eulx.

Si allerent nos gens assaillir la ville par maniere d'escarmouche, & meirent le feu aux portes, mais ne peurent les brusler, pour ce que elles estoient toutes ferrées de lames de fer. Les eschelles furent apportées & dressées contre les murs qui à merveilles sont forts & beaux, & si haults que trop courtes furent plus de trois brasses. Si n'y peurent rien faire : mais ils occirent tous les Sarrasins qu'ils peurent trouver, & bruslerent les faulxbourgs, tous le pays & les villaiges d'environ. Puis se retrahirent en leur navire & cheminerent toute nuict, & le matin prirent port au plus pres qu'ils peurent d'un grand villaige champestre que on nomme le Serrail, qui estoit loing de là marine comme à une grosse lieüe. Si s'assemblerent contre eulx tous les Sarrasins du pays, qui leur cuiderent defendre l'approcher de la ville; mais n'y peurent contredire,

dire, toute bruslerent, & la gent occirent qu'ils trouverent, & tout le pays d'environ. Mais tandis que ils faisoient cest exploict les nouvelles en allerent par tout. Si s'assemblerent moult grand quantité de Sarrasins, & ainsi comme nos gens s'en retournoient en leurs nefs en moult belle ordonnance, comme bien besoing leur estoit, iceulx Sarrasins les poursuivirent de si pres que par plusieurs fois feirent retourner l'arrieregarde pour cuider combatre à eulx. Car par plusieurs fois s'essayerent de mettre nos gens en desordonnance, & toutesfois ne les oserent plainement assaillir. Et nos gens ne voulurent plus là arrester pour la nuict qui ja s'approchoit. Si rentrerent en leurs galées & retournerent à Constantinople.

CHAPITRE XXXIII.

Des villes & chasteaux que l'Empereur, le Mareschal & leur compaignée prirent sur Sarrasins.

Quand l'Empereur & le Mareschal à tout leur ost eurent séjourné à Constantinople environ six jours, ils en partirent & retournerent en Turquie. Et allerent assaillir un

bel chaſtel qui ſeoit ſur la mer majour, & eſtoit appellé Rivedroict. Au poinct du jour furent là arrivez. Mais les Sarraſins qui de leur venuë avoient eſté adviſez, & leurs eſpies avoient ſur mer qui toſt leur rapporterent, saillirent tantoſt en plains champs, & ne leur contredirent pas le deſcendre : ains ſe meirent en belle ordonnance devant le chaſtel pour leur livrer la bataille, & eſtoyent bien de ſix à ſept mille Turs. Et quand ils veirent que ſi grande compaignée de gens eſtoyent, & en ſi belle eſtoffe, ils prirent avec eulx pour croiſtre leur oſt tous les gens qui eſtoyent en la garniſon du dict chaſtel, excepté une quantité de gens d'armes des meilleurs que ils euſſent, qui leur ſembla eſtre ſuffiſante pour le garder pour un jour contre tout le monde : car tant eſtoit fort & hault de luy meſme que il eſtoit de legere garde. Et quand eurent ce faict, tous ſerrez enſemble & bien ſagement ordonnez, ils ſe reculerent & tirerent un peu en ſus du chaſtel; afin que quand nos gens feroient à l'aſſault au pied du mur, & feroient eſparpillez pour combatre le chaſtel, que ils veinſſent ſi toſt ſur eulx que ils n'euſſent le loiſir de eulx aſſembler ne mettre en ordonnance. Et par la propre maniere que ils

avoient ordonné, le cuiderent faire six ou sept fois la journée. Mais le saige Mareschal avoit moult bien pourveu à ceste malice : car quand il fut à terre avec tous ses gens, est à sçavoir que l'Empereur & les Chevaliers de Rhodes à tout grand compaignée de gens d'armes & d'arbalestriers, feit demeurer arrangez en moult belle bataille devant le chastel, pour garder que les Turs ne vinssent empescher l'assault. Et en ceste bataille demeura la baniere de nostre Dame ainsi assise qu'elle debvoit. Et quand il eut faict toute celle ordonnance il alla combatre le chastel, & commencea l'assault droict à Soleil levant.

Une autre malice encores avoient faicte les Sarrasins pour empescher le dict assault: car du costé dont nos gens les debvoient assaillir, ils avoient faict sur les murs & és faulses brayes des eschafaults couverts de feurre & de ramille mouillée pour rendre grand fumée, dont aussi tost qu'ils veirent partir nos gens pour aller vers eulx ils bouterent le feu en ces eschaffaults; afin que ils ne peussent approcher pour les grands feux & pour la fumée. Mais tout ce ne leur valut rien: car nonobstant ce en peu d'heures fut le Mareschal à toute sa gent au pied du

mur, & tantost feit par force faire deux belles mines, & tant furent menées icelles mines, malgré tous leurs empeschemens, que le mur fut percé en deux lieux. Et là fut fort combatu: car les Sarrasins fort defendoient le passaige. Si y feurent faict moult de belles armes, & moult s'y esprouverent vaillamment nos bons François. Et bien y estoit present qui bon exemple de bien faire leur donnoit, c'est à sçavoir leur vaillant Chevetaine qui mie ne s'y espargnoit, ains y tenoit si bien sa place que nul tant n'y travailloit. Et plusieurs fois celle journée le Mareschal feit dresser ses eschelles: où maints vaillans hommes combatirent main à main par grand force contre ceulx du chastel, lesquels tant s'efforcerent de jetter grosses pierres de fais sur les eschelles qu'elles ne peurent soustenir la charge & rompre les conveint. Et aussi la grand pesanteur des gens d'armes qui par grand desir de bien faire montoient dessus, les faisoit ployer & rompre.

Quand le Mareschal, qui toute la journée ne s'estoit retraict de combatre, & qui tant y avoit faict d'armes que ce n'estoit que merveilles, veid que ses eschelles ne pouvoient durer, tantost & vistement feit faire

une grande & forte eschelle de deux antennes de galées, & ja estoit Soleil couchant quand elle fut dressée contre les murs. Celle voulut-il garder de trop grand charge, & par grand diligence luy mesme s'en prenoit garde. Le premier monta sus Messire Guichart de la Iaille, qui par long espace combatit vaillamment main à main à ceulx du chastel, qui tant estoient sur luy que ils le desarmerent de son espée ; pour laquelle cause & non mie par faulte de couraige le conveint abaisser dessous un bon Escuyer, qui estoit le premier apres luy, qui est nommé Hugues de Tholoigny, lequel tant vaillamment se combatit que il entra par force le premier dedans le chastel, & le dict Messire Guichart apres. Et ceulx qui combatirent en la mine, comme dict est, aussi tant feirent par force d'armes que ils y entrerent. En celle mine avec plusieurs aultres combatit moult vaillamment le bon Escuyer nommé Iean de Ony, duquel j'ay parlé cy devant, tant que par sa force & la hardiesse de son bon couraige, malgré les ennemis qui toute peine mettoient à l'en garder, feit tant que il entra dedans tout le premier, & apres luy Messire Foulques Viguier, apres Messire Renauld de Barbasan, & plusieurs autres les suivirent.

Si allerent tantost secourir leurs compaignons qui par l'eschelle estoyent montez, & grand besoing en avoient : car ils n'estoient pas plus de dix ou de douze qui sur le mur se combatoient, & estoit l'eschelle rompuë pour le grand fais & charge des bons vaillans qui par leur grand couraige s'efforçoient de monter sus. Et par celle maniere fut le chastel pris qui tant estoit fort qu'il sembloit imprenable. Si occirent tous les Turs qui dedans estoient. Et le lendemain le Mareschal fist le chastel raser tout par terre, qui de grand force estoit. Car de l'une des parts la mer y battoit, & de l'autre une grosse riviere qui vient de Turquie, si que on n'y pouvoit venir que par une part.

Mais à toute ceste chose ne meirent oncques contredict les Turcs qui s'estoient mis en bataille comme dict est devant ; car ils veirent bien que la force n'eust pas esté de leur costé, ains s'en partirent & laisserent la place. Et quand tout ce feut faict nos gens se partirent de là & rentrerent en leur galées pour eulx en retourner à Constantinople, & veindrent à passer devant une bonne ville appellée Algiro, qui sied à l'entrée de la bouche de la mer majour. Peu avant Soleil couchant y arriverent, si y geurent celle

nuiᵭ. Quand veint au matin le Mareſchal qui à autre choſe ne penſoit fort à tousjours grever les Sarraſins de ſon pouvoir, feit armer ſa compaignée & trompetes ſonner pour deſcendre à terre & la ville aſſaillir. Quand les Turcs de la ville qui deux jours devant avoient veu & ſceu l'exploiᵭ qui avoit eſté faiᵭ du chaſtel de Rive, veirent les appreſts que on faiſoit pour abatre leur ville, ils bouterent le feu tout en un moment en plus de cent lieux, & tout s'enfuirent és montaignes qui là ſont grandes & haultes. Le feu qui fut fiché par les maiſons prit en peu d'heures à monter hault & à tout embraſer. Le Mareſchal qui veid ceſte beſongne, voulut que de là ne ſe partiſſent juſques à ce que la ville feuſt toute arſe. Et quand ce feut faiᵭ il dit que les Turcs avoyent eulx-meſmes faiᵭ une partie de ce que il voyoit à faire. Et à tant s'en partirent, & ainſi comme ils s'en retournoient, nouvelles veindrent à l'Empereur que les Turcs eſtoient arrivez à tout bien vingt vaiſſeaux au deſſus du pas de Naretes. Si faiſoient moult de grands dommaiges à ceulx de Conſtantinople & a la cité de Pera, & comprenoient tout le pays, & ſe prenoient à tout gaſter. Tantoſt que ces nouvelles feurent

ouyes, le Mareſchal ordonna d'aller celle part. Si alla deſcendre ſur eulx en tres-belle ordonnance; mais ils ne l'oſerent oncques attendre, ains s'enfuirent, & nos gens bruſlerent & deſtruirent tous leurs vaiſſeaux, & apres s'en reveindrent à Conſtantinople.

CHAPITRE XXXIV.

Comment apres que l'Empereur, avec l'aide du Mareſchal & des François, eut tout environ ſoy deſcombre de Sarraſins, s'en voulut venir en France pour demander aide au Roy, pour ce que argent & vivres leur failloient. Et comment le Mareſchal qui s'en venoit avec luy laiſſa en la garde de Conſtantinople le Seigneur de Chaſteaumorant, à tout cent hommes d'armes, bons & eſprouvez, bien garnis de trait.

Ne ſçay à quoy plus ma matiere eſloigneroye pour racompter tous les faicts, tous les chaſteaux, toutes les villes priſes, & toutes les empriſes d'armes qui par le Mareſchal feurent accomplies & miſes à chef tandis qu'il feut en ce voyage; car à ennuy pourroit tourner aux liſans de tout compter. Et pour ce, afin d'eſchever toute narration,

& pour dire en brief, tandis qu'il y feut ne fejourna ne prit aulcun repos qui duraft plus de huict jours, que tousjours ne feuft fur les ennemis, où il prit tant de chafteaux, de villes, & de forterefles, que tous le pays d'environ qui tout eftoit occupé de Sarrafins depefcha & defencombra, & tant de bien y feit que nul ne le fçauroit dire. Parquoy l'Empereur & tous fes Barons, & generalement tous ceulx de Conftantinople & tous les Chreftiens l'aimoient & honnoroient. Encores plus de bien leur feit: car l'Empereur Carmanoli qui encores eft en vie eftoit adonc, & avoit efté par l'efpace de huict ans en grand contens contre un fien nepveu appellé Caloiani (a), & s'entremenoient grand guerre.

La caufe de ce debat eftoit pource que le nepveu difoit que il debvoit fucceder à l'Empire, à caufe de fon pere qui avoit efté aifné frere de l'Empereur, qui par fa force s'eftoit faifi de l'Empire : & l'Empereur le debatoit pour autres caufes. Si avoit efté celle guerre & contens comme caufe de la deftruction de Grece, & tant eftoyent obftinez l'un contre l'autre, & fermes en leurs propos, que nul n'y avoit peu mectre

(a) Jean VI de nom.

paix. Et s'estoit le nepveu allié avec les Turcs, avec lesquels il menoit guerre à son oncle ? Entre ces deux, le Mareschal considerant que celle guerre estoit prejudiciable à la Chrestienté, & mal seante à eulx, prist à traicter paix : & tant la pourmena que par sa grand prudence les meit en bon accord: tant que de faict luy mesme alla querir ce nepveu & sa femme en une ville appellée Salubrie (a), qui sied sur les frontieres de Grece, & le mena à Constatinople vers son oncle qui le receut à bonne chere, dont tous les Grecs feurent moult joyeux; rendans graces à Dieu qui le Mareschal avoit mené au pays, qui ceste saincte paix avoit faicte, & par qui tant de biens leur estoyent ensuivis. Ia avoit demeuré le Mareschal & sa compaignée pres d'un an en Grece, si peut-on sçavoir que en pays qui tousjours est en guerre, ne peult que cherté de vivres n'y soit. Si n'y avoit plus argent pour payer les gens d'armes, ny vivres pour soustenir cest ost, & pour ce par contrainte convenoit que le Mareschal en partist, dont moult luy pesoit, pour ce que il voyoit bien que tantost qu'il seroit party les Turcs leur vien-

(a) Salubria, ou Selivrea, ou Solimbrea, sur la Propontide.

droient courir sus. Mais sur toute chose en pesoit à l'Empereur & aux siens.

Si delibererent pour le meilleur conseil que l'Empereur s'en viendroit avec luy en France devers le Roy derechef luy demander secours; par si que il renonceroit en sa main l'Empire & la cité de Constantinople, mais qu'il luy pleust luy octroyer ayde pour la garder contre les mescreans. Car quant estoit de luy plus ne la pouvoit defendre contre la puissance des Turcs: & si le Roy de France ne luy aidoit, que il iroit à refuge à tous les autres Roys Chrestiens. Et fut ordonné que tandis que l'Empereur seroit au dict voyage, celuy Caloïani qui estoit son nepveu demeureroit à Constantinople comme Empereur à la garde du lieu, jusques à tant que son oncle retourneroit à tout tel secours qu'il pourroit avoir. Mais de celle chose respondit Caloïani que il n'en seroit nullement d'accord si le Mareschal ne laissoit de ses gens d'armes avec luy & des gens de trait: car il sçavoit bien que dés aussi tost que ils seroient partis, Bajazet viendroit à toute sa puissance assieger la ville, l'affamer & la gaster. Le Mareschal qui veid bien que voirement estoit en voye de perdition, s'il n'y avoit aulcune provision, laissa pour la garde

de la ville cent hommes d'armes & cent valets armez, de ses propres gens, & une quantité d'Arbaleſtriers. De laquelle compaignée ordonna chef le Seigneur de Chaſteaumorant, & les laiſſa pourveus & garnis de vivres pour un an, & argent ſuffiſant en main de bons marchans pour les payer chaſcun mois tout le temps durant. Et en toutes choſes donna bon ordre avant qu'il partiſt. Parquoy quand les Genevois & les Venitiens qui là eſtoyent veirent la ſaige & honnorable proviſion du Mareſchal, feirent un accord entre eulx que ils laiſſeroient huict galées garnies avec ſes gens pour la garde de la ville, c'eſt à ſçavoir quatre de Gennes & quatre de Veniſe. De ceſte garniſon feurent moult reconfortez ceulx de la ville, qui avant eſtoient comme en deſeſpoir, & n'y ſçavoient meilleur conſeil que de eulx enfuir devers les Sarraſins, & abandonner la bonne ville de Conſtantinople. Et à tant ſe partirent de Conſtantinople pour venir en France l'Empereur & le Mareſchal qui un an y avoit demeuré.

CHAPITRE XXXV.

Comment le Seigneur de Chasteaumorant feit bien son debvoir de garder Constantinople, & la famine qui y estoit, & le remede qui y feut mis.

Le Seigneur de Chasteaumorant, que le Mareschal avoit laissé Chef & garde de Constantinople, feit tant bien son debvoir de celle commission comme preud'homme envers Dieu, & tres-vaillant Chevalier aux armes qu'il est, que à tousjours mais en debvra estre honnoré. Car tres-soigneusement il garda la ville, en laquelle tost apres que l'Empereur fut party, feut si tres-grand famine, que les gens estoient contraincts par raige de faim de eulx avaler par nuict à cordes jus des murs de la ville, & eulx aller rendre aux Turcs. Pour laquelle chose Chasteaumorant estoit presques aussi diligent de faire bon guet : afin que la gent de la ville ne s'enfuit, comme pour la doubte des ennemis, aussi de peur qu'ils se rendissent à eulx. Si eut moult grand pitié de ceste pestilence, & un tel convenable remede y trouva que il envoyoit souvent & menu ses gens courir & fourraiger sur les Turs, par tout

où il sçavoit que il y avoit gras pays, quand ils ne s'en donnoient de garde. Si leur portoit de grands dommaiges, & prenoit aucunes fois de bons prisonniers, & les rançonnoient nos gens, les uns à argent, les autres à vivres. Et par celle voye & maniere feit tant que la ville, Dieu mercy, feut remplie & aisée de tous biens, ne il n'estoit vaisseau de Sarrasins qui la environ osast passer, qui tantost ne feust happé par ces galées qui tousjours estoit en aguet. Et par ainsi garentit la cité de mort, de famine, & des mains des ennemis, & la remplit d'abondance. Et par la diligence qu'il y mettoit tousjours gaignoit quelque chose sur Sarrasins. Et ainsi la garda l'espace de trois ans contre la puissance des Turcs. Et à brief parler, tant y feit luy & les gens de sa compaignée, que ceulx qui en sçavent la verité dient que par luy & par les bons François qui avec luy estoient, a esté sauvée & garantie d'estre du tout destruite & perie la noble & ancienne cité de Constantinople. Laquelle chose n'est point de doubte est tres-agreable à Dieu, & grand honneur au Roy de France & aux François qui bien leur vertu. y esprouverent, & grand bien pour la Chrestienté. Et tout ce bien adveint

par la saige prevoyance du bon Mareschal qui les y laissa. Parquoy nul ne pourroit dire le tres-grand bien qui adveint de l'allée que le Mareschal feit au dict pays.

CHAPITRE XXXVI.

Comment l'Empereur veint en France, & comment le Mareschal y arriva devant.

L'Empereur & le Mareschal tant errerent par mer depuis que ils furent partis de Constantinople, comme dict est cy dessus, que ils arriverent à Venise. Et là voulut un peu sejourner l'Empereur, pour certaines choses qu'il avoit à faire avec les Venitiens. Si se partit de luy le Mareschal pour venir devant en France pour annoncer sa venuë, & dire la cause qui luy amenoit. Si ne fina de cheminer tant qu'il fut devers le Roy qui à moult grand joye & honneur le receut, & moult le desirait veoir, & aussi luy feirent moult grand feste tous nos Seigneurs & Chevaliers, & Escuyers, & toute gent : car moult bien l'avoit desservy. Si fut apres ses bien viengnans une bonne piece à sejour : car bien estoit temps qu'il preint un peu de repos, & qu'il eust aucune joye & esbate-

ment : car de longtemps peu en avoit eu. Combien que ja estoit si rassis & tant saige que gueres ne luy chailloit fors que des plaisirs que les vertueux prennent en bien faisant. Si estoit tous les jours entre les Seigneurs qui luy demandoient & enquerroient des adventures & faicts qui estoyent advenus là où il avoit esté. Et il leur en racomptoit non mie à sa loüange, mais à celle de ses compaignons, à qui il donnoit l'honneur de tout ce qui avoit esté fait : mais en ce croissoit encore plus son los : car renommée ne se taisoit point de ses bons faicts, dont bien estoyent informez.

Et ainsi alla passant le temps tant que l'Empereur arriva à Paris, auquel le Roy & tous nos Seigneurs les Ducs allerent alencontre jusques dehors Paris à tout grand route de nobles gens, & à grand honneur le receurent & moult l'honnora le Roy comme raison estoit (24) : car sans faillir moult est l'Empereur Carmanoli Prince de grand reverence, bon, prudent & saige, & est pitié dont il est en telle adversité. Et se reposa & aisa à Paris, & le Roy luy entreteint tout son estat & le deffroya de toute despence, tant comme il feut au Royaume de France. Et quand il eut assez reposé il dict bien & saigement

saigement au Roy, presens nos Seigneurs en plain Conseil, la cause qui le menoit en France. Si luy feut donnée responce bonne & gracieuse, & de bonne esperance. Et sur ce eut le Roy advis avec son Conseil, & par plusieurs fois en fut parlé avant que la chose feust concluë. Toutesfois au dernier pour le bien de Chrestienté, & que tout Prince doibt ayder à soustenir l'un l'autre, & par especial contre les mescreans, luy octroya le Roy que il luy feroit ayde & secours de douze cent combattans payez pour un an. De laquelle compaignée le Mareschal seroit chef & Capitaine : car ce avoit requis de grace speciale l'Empereur, qui moult en fut joyeulx, & qui avoit maints grands biens dicts & rapportez de luy au Roy & au Conseil, & comment vaillamment il s'estoit porté au pays. Si remercia le Roy de l'aide que il luy avoit octroyée. Et partit de Paris : car ja y avoit bonne piece demeuré. Et voulut aller par les aultres Princes Chrestiens semblablement requerir leur ayde & secours, tant de finance dont il avoit peu, comme de gens pour luy ayder à garder & à reconquerir son pays qui pour lors estoit és mains des ennemis de la foy, dont grand pitié estoit. Si fut devers le Sainct Pere qui donna grand pardon à qui-

conque luy feroit bien, & alla en Angleterre & vers plusieurs autres Roys Chrestiens qui tous luy ayderent, & en ceste queste feut l'espace de pres de trois ans.

CHAPITRE XXXVII.

Cy devise comment l'Empereur de Constantinople eut paix avec Bajazet, Et comment le Tamburlan l'en vengea. Et de la mort de Tamburlan.

En ces entrefaictes que l'Empereur de Constantinople estoit hors de son pays, & en la queste dessus dicte, & que le Seigneur de Chasteaumorant estoit garde de la cité de Constantinople, adveint comme il pleut à Dieu, lequel ne veult que nul mal demeure impuny, & qui estrangement vange ses amis des torts faicts & griefs que on leur faict, & quoy qu'il attende, tout ainsi que jadis il feit des enfans d'Israel que il laissa longuement en la servitude de Pharaon, & de ses mains delivra son peuple comme racompte la Bible, tout ainsi voulut-il venger par diverse voye les bons Chrestiens qui avoyent esté occis en la bataille, & cruellement destranchez devant Bajazet, comme nous avons dict cy devant : car un grand Prince de Tartarie

que on nommoit le Tamburlan (a), comme fleau de Dieu en preint la vengeance. Celuy Tamburlan estoit de si hault courage que il avoit intention de conquerir tout le monde si fortune luy eust voulu aider, mais il y faillit : car comme dict le commun proverbe, les hommes proposent, & Dieu ordonne. Toutesfois par le tres-grand travail en armes que il prit, auquel mestier trente ans entiers n'avoit cessé ne reposé en bonne ville, fors tousjours aux champs, à tout si grand ost que c'estoit merveilles, & par si grande ordonnance que toutes les necessitez que il convenoit pour fournir l'ost il menoit avec soy, & de bestes si grande quantité que merveilles estoit, & par si bon ordre qu'il n'y avoit si petite beste qui ne portast sa charge de quelque fardeau, mesmes les chevres & les moutons. Et les merveilles qu'il feit, & les grandes rivieres qu'il passa, & comment ses gens estoyent endurcis au travail, ne feroit sinon merveilles racompter. Mais je m'en passe, pource qu'il n'affiert à mon propos. Si croy bien que aulcunement conviendroit que nos Chrestiens qui tant veulent estre à leur aise, suivissent celle voye s'ils vouloient estre grands conquereurs, conquist si grand

(a) Tamerlan.

pays en ceſt eſpace de temps, comme toute Egypte, & deſtruit la Cité de Damas, & ſubjugua toute la Syrie & toutes les terres d'environ, qui moult long pays s'eſtendent, puis s'en veint deſcendant ſur la Turquie, & aſſaillit Bajazet de guerre.

Adonc luy conveint par force laiſſer en paix les Chreſtiens. Si commencerent les Tartares fortement à demarcher ſon pays, & à piller & gaſter, & luy conveint deffendre & faire armée contre eulx. Et lors les Chreſtiens qui eſtoient d'aultre part, c'eſt à ſçavoir le Seigneur de Chaſteaumorant & ſa compaignée luy feurent au dos, qui mie ne luy eſtoyent bons voiſins, ains luy portoient ſouvent de grands dommaiges. Si ſe continua tant celle guerre que il fut deſconfit en pluſieurs batailles, & ſes gens morts & pris, & ſes fortereſſes, villes & citez priſes & deſtruites, & ruées par terre, tant que à la parfin ne peut plus forçoyer contre luy. Et en une bataille qu'il eut contre le dict Tamburlan fut deſconfit, & toute ſa gent enfuite & priſe. Et feut luy meſme pris & mené en priſon, en laquelle mourut de dure mort. Et ainſi par ceſte voye perit & finit la Seigneurie de Bajazet qui maints maulx avoit faict à la Chreſtienté, & par ceſte maniere en

fut vangé le Comte de Nevers & les nobles François, & auſſi l'Empereur de Conſtantinople que il avoit desherité. Mais n'euſt pas faict meilleure compaignée celuy Tamburlan aux Chreſtiens que avoit faict Bajazet, ſi longuement euſt veſcu. Car ja n'euſt eſté ſaoul de conquerir terre. Mais Dieu qui à toutes choſes ſçait remedier, ne voulut mie ſouffrir que ſon peuple Chreſtien feuſt ſoubmis ne ſubjugué par les ennemis de la vraye foy. Si luy envoya la mort qui toute choſe mondaine trait à fin.

CHAPITRE XXXVIII.

Cy dit comment le Mareſchal eut grand pitié de pluſieurs Dames & Damoiſelles qui ſe complaignoient de pluſieurs torts que on leur faiſoit, & nul n'entreprenoit leurs querelles, & pour ce entreprit l'Ordre de la Dame blanche à l'eſcu verd. Par lequel luy treiziesme portant celle deviſe, s'obligea à la deffence d'elles.

A revenir à noſtre premier propos, c'eſt à ſçavoir de parler du bon Mareſchal, duquel ne pourroient eſtre ſuffiſamment repreſentées les grands bontez, tandis que l'Empereur

de Conſtantinople eſtoit en France devers le Roy, comme eſt deduiƈt cy devant, & que le diƈt Mareſchal eſtoit à ſejour, adveint que aulcunes complaintes veindrent devers le Roy, comment pluſieurs Dames & Damoiſelles, veufves & autres, eſtoyent oppreſſées & travaillées d'aucuns puiſſans hommes, qui par leur force & puiſſance les vouloient deſheriter de leurs terres, de leurs avoirs & de leurs honneurs, & avoient les aucunes desheritées de faiƈt. Ainſi maints grands torts recépvoient, ſans que il y eut Chevalier, ne Eſcuyer, ne Gentil-homme aulcun, ne quelconque perſonne qui comparuſt pour leur droiƈt defendre, ne qui ſouſteint, ne debatiſt leurs juſtes cauſes & querelles. Si venoient au Roy comme à fontaine de Juſtice, ſupplier que ſur ce leur feuſt pourveu de remede raiſonnable & convenable.

Ces piteuſes clameurs & complaintes ouyt le Mareſchal faire à maintes Gentils-femmes par pluſieurs fois, ſi comme il eſtoit en la preſence du Roy. Deſquelles choſes eut moult grand pitié, & de toute ſa puiſſance eſtoit pour elles, & ramentevoit leurs cauſes au Roy & en ſon Conſeil, & les portoit & ſouſtenoit en leur bon droiƈt par moult grande charité, comme celuy qui en toutes choſes

eſtoit & eſt tel que noble homme doibt eſtre. Si va penſer en ſon couraige que moult grand honte eſtoit à ſi noble Royaume comme celuy de France, où eſt la fleur de la Chevalerie & Nobleſſe du monde, de ſouffrir que Dame ny Damoiſelle, ne femme d'honneur quelconque euſt cauſe de ſoy plaindre que on luy feiſt tort ne grief, & que elles n'euſſent entre tant de Chevaliers & Eſcuyers nuls champions, ny defendeurs de leurs querelles : par quoy les mauvais & vilains de couraige eſtoient plus hardis à leur courir ſus par maints oultraiges leur faire, pource que les femmes ſont foibles, & elles n'avoient qui les deffendit. Et avec ce diſoit en ſoy meſme que moult eſtoit grand pitié, peché & deſhonneur à ceulx qui mal leur faiſoient, que femme d'honneur euſt achoiſon de ſoy plaindre d'homme, lequel naturellement & de droiſt les doibt garder & deffendre de tout grief & tort, à ſon pouvoir, s'il eſt homme naturel, & tel qu'il doibt eſtre, c'eſt à ſçavoir raiſonnable. Mais pour ce que chaſcun ne veult pas uſer aux femmes de tel droiſt, que quand eſtoit de luy par ſa bonne foy il vouloit mettre cœur, vie & chevance de toute ſa puiſſance, à ſouſtenir leurs juſtes cauſes & querelles, contre qui que ce feuſt

qui le vouluſt debatre, ne qui tort leur feiſt, au cas que ſon aide luy feuſt requis d'aucune.

Ainſi deviſoit à part ſoy le bon Mareſchal, & quand ſur ce eut aſſez penſé, adonc par ſa tres-grande gentileſſe, liberalité, & franchiſe de couraige, va mettre ſus un moult notable & bel ordre, & tres-honnorable à Chevalier, que il fonda & aſſiſt ſur ceſte cauſe. Et de ceſte choſe va dire ſa penſée & ſentence à aulcuns ſes plus eſpeciaulx compaignons & amis, leſquels moult l'en priſerent, & luy requirent que ils feuſſent compaignons & freres du dict ordre, qui moult leur ſembla eſtre juſte, bel, honnorable & chevaleureux, laquelle choſe il leur accepta de bonne volonté. Si feurent treize Chevaliers, leſquels pour ſigne & demonſtrance de l'empriſe que ils avoient faicte & jurée, debvoient porter chaſcun d'eulx liée autour du bras une targe d'or eſmaillée de verd, à tout une Dame blanche dedans. Et des convenances que ils feirent & jurerent à l'entrer en l'ordre, voulut le Mareſchal; afin que la choſe feuſt plus authentique, que bonne lettre en feuſt faicte, laquelle feuſt ſcellée des ſeaulx de tous treize enſemble, & que aprés feuſt publié en toutes parts du

Royaume de France, afin que toutes Dames & Damoifelles en ouyffent parler, & que elles fceuffent où fe traire fi befoing en avoient. Si me tais de devifer des convenances du dict ordre, pour ce que tout au long on les peult veoir par la declaration des propres lettres par eulx certifiées & efcriptes, dont cy-aprés s'enfuit la teneur. Et ne voulut le Marefchal eftre le premier nommé és dictes lettres, pour ce que Monfeigneur Charles d'Albret qui eft coufin-germain du Roy de France, voulut eftre compaignon du dict ordre. Si n'en vouloit eftre nommé chef par devant luy : & pour ce eft mention faicte d'eulx tous enfemble, comme veoir fe peult.

CHAPITRE XXXIX.

Le contenu des lettres d'armes, par lefquelles fe obligeoient les treize Chevaliers à defendre le droict de toutes Gentils-femmes à leur pouvoir, qui les en requerroient.

A toutes haultes & nobles Dames & Damoifelles, & à tous Seigneurs, Chevaliers & Efcuyers, aprés toutes recommendations, font à fçavoir les treize Chevaliers compai-

gnons, portans en leur devise l'escu verd à la Dame blanche.

Premierement pour ce que tout Chevalier est tenu de droict de vouloir garder & deffendre l'honneur, l'estat, les biens, la renommée, & la loüange de toutes Dames & Damoiselles de noble lignée : & que iceulx entre les autres sont tres-desirans de le vouloir faire, les prient & requierent que il leur plaise que si aulcune ou aulcunes est ou sont par oultraige, ou force, contre raison diminuées ou amoindries des choses dessus dictes, que celle ou celles à qui le tort ou force en sera faicte veuille ou veuillent venir ou envoyer requerir l'un des dicts Chevaliers, tous ou partie d'iceulx, selon ce que le cas le requerra, & le requis de par la dicte Dame ou Damoiselle, soit un, tous ou partie, sont & veulent estre tenus de mettre leurs corps pour leur droict garder & deffendre encontre tout autre Seigneur, Chevalier ou Escuyer, en tout ce que Chevalier se peut & doibt employer au mestier d'armes, de tout leur pouvoir, de personne à personne, jusques au nombre dessus dict, & au dessoubs, tant pour tant. Et en briefs jours aprés la requeste à l'un, tous ou partie d'iceulx faicte de par les dictes Dames ou

Damoifelles, ils veulent prefentement eulx mettre en tout debvoir d'accomplir les chofes deffus dictes, & fi brief que faire fe pourra. Et s'il advenoit, que Dieu ne veuille, que celuy ou ceulx qui par les dictes Dames ou Damoifelles feroient requis, euffent effoine raifonnable; afin que leur fervice & befongne ne fe puiffe en rien retarder qu'il ne prift conclufion, le requis ou les requis feront tenus de bailler preftement de leurs compaignons, par qui le dict faict feroit & pourroit eftre mené à chef & accomply.

Item fi aucuns Seigneurs, Chevaliers ou Efcuyers de noble lignée, & fans vilain reproche, ont volonté de faire aucune requefte, ou ont faict ou font aulcuns vœus de faire ou accomplir aulcunes armes, quelles que elles foyent ou feuffent, honnorables & deües de faire, pource qu'il eft à penfer certainement que les dicts requefte & vœus, ils ont grand volonté de les mettre à chef pour eulx ofter de peine, & afin que plus legerement ils puiffent trouver l'accompliffement de leur defir, iceulx Chevaliers deffus nommez, tous ou partie d'iceulx, à qui iceulx voüans & requerans vouldra ou vouldront adreffer leurs dicts vœus & requefte, à l'aide de Dieu feront ou fera preft celuy ou ceulx qui en

ſera ou ſeront requis, tous, un, ou partie d'iceulx ſelon ce que le cas le requerra, de faire & accomplir les dictes armes à eulx requiſes. Et pour mettre le faict à execution deüe, veulent trouver Iuge à leur pouvoir dedans quarante jours aprés la requeſte à eulx faicte, & la deviſe des armes, & pluſtoſt ſi faire ſe peut. Et aprés que le dict Iuge ſera trouvé d'eſtre preſt au chef de trente jours, quelque jour que le Iuge vouldra, donner tout accompliſſement du dict faict. Et au cas que iceulx ne pourroient trouver Iuge, ſi celuy ou ceulx qui aura ou auront faict les dictes requeſtes & vœus le veulent pourchaſſer convenable tel que par raiſon doibve ſuffire, le dict Chevalier ou Chevaliers deſſus nommez ſera ou ſeront preſts de partir pour y aller trente jours aprés que l'on leur aura faict à ſçavoir qui ſera le Iuge. Et s'il eſt beſoing d'avoir ſaufconduict ou aultre ſeureté, ceulx qui trouveront le Iuge ſeront tenus de le faire avoir tel comme au cas appartiendra.

Item pource qu'il pourroit advenir que plus d'un pourroit adreſſer ſon vœu & requeſte à aulcun des Chevaliers deſſus nommez, iceluy Chevalier ſera tenu de l'accomplir à celuy qui premier luy aura faict à ſça-

voir. Et cela faict & fourny, si Dieu le gardoit d'essoine, aprés l'accompliroit à l'autre.

Item au cas que aucun ou aucuns des dicts Chevaliers dessus nommez auroit ou auroient essoine raisonnable & honneste de non pouvoir accomplir les choses à luy requises, il seroit ou seroient tenus de bailler un de leurs compaignons, lequel qu'il luy plairoit, pour donner tout accomplissement au dict faict.

Item s'il advenoit que de tel nombre comme les Chevaliers dessus nommez sont, ils feussent requis tous ensemble d'accomplir aucunes armes quelles que elles soyent ou feussent, & un ou aulcun d'iceulx feussent en voyage, ou eussent aucune essoine raisonnable, parquoy ils ne peussent estre bonnement au jour qui empris seroit, la partie à qui on le feroit à sçavoir, puisqu'il ne pourroit recouvrer à temps leurs compaignons, seroient tenus de leur pouvoir d'en mettre avec eulx pour parfournir le nombre dessus dict, pour accomplir toutes choses à eulx requises. Et s'ils estoyent en lieu que ils ne peussent recouvrer leurs compaignons comme dict est, ne autre compaignée pour fournir le dict nombre, iceulx qui là seroient, ou qui se pourroient bonnement trouver en-

ſemble, ſeroient tenus de tel nombre comme ils ſeroient de faire & accomplir toutes choſes comme deſſus eſt dict.

Item s'il advenoit que aucune ou aucunes Dames ou Damoiſelles euſſent requis le ſecours & ayde de l'un de tous ou de partie des dicts Chevaliers, & aprés la requeſte faicte de par les dictes Dames ou Damoiſelles aucun ou aucuns Seigneurs, Chevaliers ou Eſcuyers, pour leur requeſte & vœus accomplir, s'adreſſaſſent à eulx d'aucunes armes quelles que elles ſoyent ou feuſſent, comme deſſus eſt dict, les dicts Chevaliers ou aulcuns d'iceulx ſeroient tenus, comme raiſon eſt, de faire & accomplir premierement le ſecours de la dicte Dame ou Damoiſelle, & cela faict, donner tout accompliſſement aux dictes armes de quoy on ſe feroit à eulx adreſſé. Et ſi ainſi eſtoit que aucun ou aucuns Seigneurs, Chevaliers ou Eſcuyers, pour leurs vœus & requeſtes accomplir, ſe feuſſent adreſſez d'aucunes armes à aucun des Chevaliers deſſus nommez, & depuis aucune Dame ou Damoiſelle requiſt pour ſon ayde celuy meſme Chevalier, en ce cas il pourroit eſlire lequel qu'il luy plairoit, & aprés, ſi Dieu le gardoit d'eſſoine, donner tout accompliſſement au ſurplus.

Item si aucun ou aucuns des dicts Chevaliers dessus nommez, un, tous, ou partie d'iceulx, estoyent ou feussent requis pour aucuns vœus ou requestes accomplir, de faire aucunes armes, depuis la requeste à eulx faicte, aucun ou aucuns autres Seigneurs, Chevaliers ou Escuyers s'adressassent à iceluy ou à ceulx mesmes Chevaliers de combatre à oultrance, les requis, un, tous, ou plusieurs, s'il leur plaist, peuvent delaisser leurs armes pour prendre la bataille.

Item si aucun ou aucuns des dicts Chevaliers ou Escuyers s'adressoient pour leurs vœus accomplir, de leur volonté, ou autrement à iceulx treize Chevaliers, ou à l'un d'eulx, pour combatre à oultrance, comme dict est, & requissent que les vaincu ou vaincus feust ou feussent prisonniers des vainqueur ou vainqueurs, en celuy cas, & tout avant œuvre, seroit advisée une somme d'argent du consentement des parties, & par l'ordonnance du Iuge devant qui ils combatroient : & celuy ou ceulx qui seroit ou seroient oultrez & desconfits, demeureroit ou demeureroient prisonnier ou prisonniers en la main du Iuge dessus dict, jusques à ce que il auroit payé & contenté, payez & contentez celuy ou ceulx qui les auroit ou au-

roient oultrez, d'icelle somme tant seulement qui paravant auroit esté ordonnée : & icelle payée, s'en pourra ou pourroient aller tous quittes.

Item si aucun ou aucuns mouroit en bataille, ou tost aprés, pour achoison d'icelle, il seroit en ce cas quitte de payer aulcune finance.

Item si aucun ou aucuns des treize Chevaliers dessus dicts, le temps durant de leur emprise, alloit ou alloient de vie à trespassement, ou eust ou eussent essoine raisonnable de non pouvoir plus bonnement porter armes, les autres compaignons en ce cas seroient tenus de mettre d'autres avec eulx pour remplir & fournir tousjours le dict nombre.

Item les Chevaliers dessus nommez ont emply & veulent donner tout accomplissement à toutes les choses dessus dictes & escriptes, de tout leur loyal pouvoir, à l'ayde de Dieu, & de nostre Dame, par l'espace de cinq ans; à commencer à compter du jour de la datte de ces presentes, & porter leur devise le dict temps durant. Et afin que toutes celles & ceulx qui de ces choses oiront parler, sçaichent & tiennent fermement que les volontez des dicts Chevaliers sont fermes

de

de toutes ces choſes accomplir, & auſſi que l'on y adjouſte plus grand foy, ils ont faict ſeeller ces preſentes chaſcun du ſeel de ſes armes, & chaſcun y a mis ſon nom par eſcript, qui feurent faictes le jour de Paſques fleuries l'onzieſme jour d'Avril, l'an de grace mille trois cens quatre-vingt-dix-neuf.

Meſſire Charles d'Albret. Meſſire Boucicaut, Mareſchal de France. Boucicaut ſon frere. François d'Aubiſſecourt. Iean de Ligneres. Chambrillac. Caſtelbayac. Gaucourt. Chaſteaumorant. Betas. Bonnebaut. Colleville. Torſay.

Et à tant feray fin de la premiere Partie de ce livre, & en pourſuivant ma matiere par ordre comme les choſes adveindrent de rang au contenu des faicts du Mareſchal de France Boucicaut, commenceray la ſeconde Partie, en delaiſſant toutes les choſes deſſus dictes, & entrant en aultre propos, lequel à l'aide de Dieu bien & bel me ramenera à ma matiere. Or me doint Dieu grace de la commencer, moyenner & finir, que ce ſoit au plaiſir de Dieu, qui point ne defend que on loüe les bons, & que auſſi ce ſoit à l'honneur & los de celuy qui bien en eſt digne, & de qui je parle.

MÉMOIRES

OU

LIVRE DES FAITS

DU BON MESSIRE

JEAN LE MAINGRE,

DIT

BOUCICAUT,

MARÉCHAL DE FRANCE.

SECONDE PARTIE.

Cy commence la ſeconde Partie de ce Livre, laquelle parle depuis le temps que le Mareſchal eut le gouvernement de Gennes juſques au retour de Syrie.

CHAPITRE PREMIER.

Premierement parle de l'ancienne couſtume qui court en Italie des Guelphes & des Guibelins.

(*Ce Chapitre ne contient que des réflexions oiſeuſes ſur les deux partis qui déſoloient l'Italie ſous le nom de* Guelphes *& de* Gibellins.)

CHAPITRE II.

Cy dit de la Cité de Gennes, & de la tribulation où elle estoit avant que le Mareschal en feust Gouverneur.

(Ce Chapitre ne dit autre chose, sinon que la ville de Gennes, comme toutes les autres villes d'Italie, étoit en proye aux factions des Guelphes & des Gibellins.)

CHAPITRE III.

Cy dit comment la Cité de Gennes se donna au Roy de France.

Si adveint environ l'an de grace mille trois cent quatre vingt dix sept, que les Genevois, ainsi comme ils ont d'ancienne coustume de gouverner leur cité & le pays qui leur appartient soubs l'obeissance d'un chef que ils eslisoient entre eulx avec le Conseil d'un nombre des anciens de la ville, selon leurs Statuts esleurent pour Duc (a) celuy qui leur sembla homme plus propice & idoine à les bien gouverner. Celuy Duc estoit nommé

(a) C'est-à-dire, Doge.

Messire Antoine Adorne, & encores que il feust du peuple, & non mie Gentil-homme d'extraction, si estoit-il saige, & bien & prudemment les gouvernoit & tenoit en Justice. Mais ainsi comme devant est dict, comme il soit comme impossible tenir en paix les communes & peuple d'icelle nation, qui ne se peut souffrir pour leur grand orgueil à nul suppediter, si par force n'est, ains veulent tous estre maistres, se rebellerent contre iceluy leur Duc & le chasserent. Mais apres feit tant par amis que il feut rappellé à la Seigneurie, en laquelle quand il eut un peu esté d'espace, luy qui sage estoit, considera la grande varieté de ses citoyens, lesquels il sentoit ja murmurer & machiner contre luy. Si veid bien que longuement ne la pourroit garder ne tenir pour la division d'eulx, qu'il convenoit tenir & gouverner soubs grande puissance. Si s'advisa celuy Duc pour le bien de la dicte cité d'une saige cautele. Car il feit tant par dons, grandes promesses, & belles paroles, que les principaulx des nobles, & qui debvoient avoir les plus grandes dominations en la ville, dont ceulx du peuple les avoient chassez, ne y demeurer sinon peu d'eulx n'osoient, feurent d'accord d'eulx donner au Roy de France. Et ceste

chofe agréerent mefmement des principaulx de ceulx du peuple.

Quand il eut toute cefte chofe traictée & baftie, il le manda haftivement par fes mef-faiges en France. (25) Le Roy eut Confeil que ce n'eftoit mie chofe à mettre à neant. Et que bon feroit pour luy d'eftre faify & reveftu de fi noble joyau comme de la Seigneurie de Gennes, par laquelle fa puiffance & par mer & par terre pourroit moult accroiftre. Si envoya un Chevalier de France avec belle compaignée de gens pour en recepvoir les hommaiges, & gouverner pour le Roy la dicte cité. Mais iceluy ne leur fut pas longuement agreable, ains conveint qu'il s'en partift. Et ainfi femblablement plufieurs des Chevaliers de France y feurent envoyez, & mefmement le Comte de Sainct Pol. Mais aucuns par advanture pour les cuider tenir en amour, leur eftoient trop mols & trop familiers, & frequentoient avec eulx fouvent, & danfoient avec les Dames. Si n'eft pas la maniere de gouverner ceulx de delà. Parquoy tousjours il convenoit que iceulx Gouverneurs s'en partiffent.

CHAPITRE IV.

Cy dit comment vertu plus que autre chose doibt estre cause de l'exaucement de l'homme.

(Le titre seul de ce Chapitre prouve qu'il est inutile à l'Histoire.)

CHAPITRE V.

Cy dit comment le Mareschal pour sa vertu & vaillance fut esleu & estably pour estre Gouverneur de Gennes.

(Ce Chapitre n'offre à conserver que ce qui suit.)

Toutefois à la fin, consideré que le Royaume n'estoit mie pour le temps oppressé de grandes guerres, & aussi que c'estoit chose deüe de pourveoir à la ruine de la cité & pays de Gennes, qui adonc estoit moult malade; & adonc au bas & grand disete avoit de saige repareur, laquelle dicte cité en espoir d'avoir secours & aide à sa miserable douleur, s'estoit mise & renduë és bras du Roy de France comme à souverain Prince, feut deliberé que il iroit. Adonc par le Roy feut commis au bon & saige Mareschal Boucicaut le Gouvernement de Gennes & de

tout le pays qui aux Genevois compete & appartient, & feut faict propre Lieutenant du Roy, reprefentant fa perfonne & ayant l'Adminiftration & Baillie de tout en tout, & tenus à faicts & dicts tous fes eftabliffemens, ordonnances, & commandemens, comme fi le Roy feuft en perfonne; comme le Roy luy certifia par fes lectres patentes, paffées, fignées & feellées prefent fon Confeil.

CHAPITRE VI.

Cy dit comment le Marefchal alla à Gennes, & comment il y fut receu.

Le Marefchal qui eut par le Roy la commiffion & gouvernement de Gennes, comme dict eft, apprefta fon erre au plus toft qu'il peut. Et luy qui en toutes chofes fçait eftre pourveu, faigement confidera que avec le bon fens & advis qu'il convient avoir à bien gouverner les gens de delà, eftoit auffi neceffaire pour reparer la ruine & defchéement du lieu, de s'ayder de force & de puiffance contre les diverfes volontez & contraires opinions qui par la divifion d'entre eulx communément y font. Et pour ce par la volonté du Roy fe pourveut de bonnes gens d'armes,

en telle quantité comme par bon conseil eut advis que il luy convenoit.

Quand tout son erre eust apresté, adonc preint congé du Roy & des Seigneurs. Si se partit à belle compaignée, adressant sa voye droict à Gennes, en allant par la cité de Milan, laquelle dicte cité sied comme à deux journées de Gennes. Là arresta aucuns jours, tant que vers luy feurent arrivez belle compaignée de gens d'armes qu'il attendoit. Et en ce lieu luy veindrent au devant des principaux & des greigneurs de la cité de Gennes, qui humblement luy feirent la reverence, & grand semblant de joye feirent de sa venuë. Les aucuns d'eulx par adventure le faisoient feintement, pource que ils veoient que la maistrise n'estoit mie leur ; & les autrés de bonne volonté estoyent de luy joyeulx, & le desiroient, en espoir qu'il les meist & teint en paix, & reparast la ruine de leur cité ; & le Mareschal les receut tous tres benignement. Si se voulut informer, & ja avoit faict couvertement de plus longue main, lesquels d'entre eulx il pouvoit reputer pour preud'hommes, & en qui il se peust fier, & quels contents se tenoient de la Seigneurie du Roy de France, & quels estoyent amateurs de paix & d'équité. Et aussi se voulut-il infor-

mer quels estoyent seditieux & mettans discorde entre eulx, & rebelles à la Seigneurie du Roy. Si fut de tout ce bien & suffisamment informé, par quoy il luy veint à congnoissance comment aucuns des plus grands & des plus notables de tous s'estoient voulu attribuer la Seigneurie, & estoyent machinateurs de trahisons & de discorde, & par especial l'un d'eulx, si comme cy aprés sera dict.

Quand il sceut des bons & des mauvais toute la verité ne l'oublia mie, & bien leur sçaura monstrer en temps & en lieu. De Milan se partit pour venir à Gennes, & au feur qu'il alloit luy venoient nobles hommes citoyens & gens du peuple de toutes parts au devant, faisans feste, quelque courage que les aucuns d'eulx eussent, & tous luy venoient faire la reverence, tant que tous bons & mauvais saillirent hors de la Cité. Et ainsi entra dedans Gennes la veille de la feste de la Toussaincts, l'an de grace mille quatre cent & un, où à grand joye feut receu. Si feut mené & convoyé à belle compaignée tant de gens d'armes comme des gens de la ville & du pays au Palais, qui moult est bel & richement faict pour son estat ordonner, & pourveoir de toutes choses convenables. Si croy bien qu'il y en eut de tels que quand ils veirent son

redoutable maintien, & la maniere de sa venuë, & comment il estoit acccompaigné, que quelque chere que ils feissent n'estoient pas bien à seur; car coupables se sentoient. Mais les bons de rien ne s'en effrayerent, ainçois plus asseurez feurent que devant. Car lors estoit venu celuy qui les defendroit contre les mauvais & contre tous ennuis.

Tantost qu'il fut arrivé feit faire commandement par toute la ville que tout homme de quelque estat qu'il feust rendist les armes, & les portast au Palais, sans nulle retenir, soubs peine de la teste; & que nul ne feust si hardy de point en avoir, ne tenir en sa maison, ne porter couteau, fors à couper pain. Si leur conveint à ce obeir, quoy que il leur pesast. Or peurent à ceste fois congnoistre les Genevois que main de maistre les gouvernoit. Si veissiez incontinent porter au Palais à grans presses harnois de toutes parts, dont moult en y avoit & grand foison de beaux & de riches. Et le saige Gouverneur les feit bien & bel mettre en sauveté, & les bien garder. Et aussi leur feit deffence sur la dicte peine que nul ne feust si hardy de tenir couteau, ne eulx assembler en parlement, en Eglise, ne aultre part.

CHAPITRE VII.

Cy comment le Mareſchal parla ſaigement aux Genevois au Conſeil.

Le lendemain ſans plus de demeure feurent tous les plus notables & principaux hommes de Gennes aſſemblez avec le Mareſchal à Conſeil. Et adonc parla à eulx par ſaige maintien, & en diſcretes & raſſiſes paroles leur dit comment le Roy ſon ſouverain Seigneur l'avoit là envoyé à leur requeſte, dont il les remercioit de la bonne opinion & fiance que ils avoient en luy, & que pour ſecourir à la deſolation en quoy ils eſtoient pour cauſe de ceux de mauvaiſe volonté qui eſtoient entre eulx, leſquels perſecutoient les bons, eſtoit là envoyé afin de punir les mauvais, & les bons tenir en paix, & faire juſtice à tout homme. Pour laquelle choſe accomplir vouloit forces avoir, & toute ſa puiſſance ſans nulle eſpargne y employer, à l'honneur du Roy & de luy, & au profit d'eulx. Et pource les requeroit & prioit que vrais & loyaux ſubjects vouluſſent eſtre tousjours au Roy de France comme ils avoient promis, & que ſi ainſi le faiſoient ils feuſſent ſeurs & certains que il les defendroit de toute ſa puiſſance,

à l'aide de Dieu, contre tous ennemis, maintiendroit Justice, & en paix & équité les tiendroit, & à son pouvoir accroistroit le bien & utilité publique.

Mais au cas que il pourroit sentir, sçavoir ou appercevoir le contraire en eulx ou en aulcun d'eulx, & quelque machination d'aucune trahison ou forfaicture contre la Royale Majesté ou contre luy, que ils sceussent de vray & tous seurs se teinssent que il n'y auroit si grand que il n'en feit telle punition que les aultres y prendroient exemple, mais si preud'hommes & loyaulx subjects vouloient estre, que ils ne doubtassent point de luy. Et nonobstant que il feust estably leur Gouverneur & chef, ne pensassent que il voulust envers eulx user d'arrogance ne maistrise rigoureuse, par voye de faict & à sa volonté. Car ce n'estoit mie son intention, ains vouloit estre avec eulx paisible comme citoyen & amy de Gennes, & user de leur loyal conseil, sans lequel rien ne pensoit d'establir ne faire chose quelconque touchant la police & gouvernement du pays. Telles paroles & assez d'autres belles & bonnes leur dit le saige Gouverneur, pour lesquelles, & pour son bel & honnorable maintien, reputerent & priserent moult son sçavoir, & tres-contents en feurent. Si le remercie-

rent moult, & offrirent corps & biens, & feauté & loyale obeiſſance, comme bons ſubjects du Roy de France leur Seigneur, & à luy ſon Vicaire & Lieutenant leur Gouverneur.

Apres ces paroles parlerent de pluſieurs choſes. Et là luy feurent accuſez les principaux conſpirateurs & machinateurs de trahiſons, & qui tousjours avoient eſté cauſe de rebellion, & meſmes de tels y avoit qui luy eſtoient allez au devant & faict la reverence dés Milan. Et par eſpecial un nommé Meſſire Baptiſte Boucanegra, qui avoit traicté de faire occire tous ceulx qui eſtoyent à Gennes de par le Roy, & s'eſtoit voulu attribuer la Seigneurie de Gennes. Iceluy Boucanegra & aucuns des autres ſes complices des principaulx ordonna le Gouverneur prendre. Lequel commandement feut toſt executé, dont celuy feut moult esbahy quand il veid mettre la main à ſoy de par le Roy & de par le Gouverneur. Car pour la grande authorité dont il ſe reputoit ne penſoit que nul oſaſt s'adreſſer à luy : mais tout ce rien ne luy valut. Mais le ſaige Gouverneur qui bien ſçavoit que par delà les lignaiges s'entrehayent, & ont envie les uns ſur les autres, ne voulut pas pour quelque accuſation que on feiſt d'eulx leur

garder rigueur de Juſtice ſans ſuffiſante information de leurs faicts, laquelle fut faicte tres-diligemment, & bien feit examiner les dicts priſonniers. Leſquels apres le rapport de la ſuffiſante enqueſte, & la confeſſion de leur propre bouche, feurent trouvez coupables.

Pour laquelle choſe iceluy Baptiſte, tant feuſt-il de grande auctorité, afin que les autres exemples y preinſſent, & deux aultres avec luy, feurent decapitez en la place publique. Dont ceulx de la ville qui jamais ne l'euſſent cuidé, pour le lignaige & authorité dont il eſtoit, feurent tous eſpouventez; & tant que chaſcun eut depuis peur de meſprendre: & meſmement les propres gens du Gouverneur. Et moult redoubterent la rigueur de ſa Juſtice, parce que ils veirent & apperceurent que ſon intention eſtoit de n'eſpargner nul malfaicteur quel qu'il feuſt. Car à un de ſes Chevaliers propres feiſt-il trancher la teſte pour cauſe que un de ces dicts priſonniers qu'il luy avoit commis à garder luy eſtoit eſchappé. Si commencea à faire raiſon & Iuſtice à toute gent, & punition des mauvais ſelon ce que ils avoient deſſervy, ſans eſpargner grand ne petit, ne quelconque homme de quelconque eſtat qu'il feuſt. A

ceulx qui avoyent eſté traiſtres & rebelles du Roy de France & à ſa Seigneurie, faiſoit publiquement trancher les teſtes, pendre les larrons & meurtriers, couper membres ſelon les meſſaicts, bannir les ſeditieux & mauvais, les uns à temps, les autres à perpetuité, ſelon que le cas le donnoit. Et auſſi faiſoit miſericorde & pardonnoit aux humbles & aux ignorans, quand leur cas eſtoit digne de pitié. Si faiſoit comme le bon paſteur qui trie & ſepare les beſtes rogneuſes d'entre les ſaines, afin que la maladie ne ſe prenne par tout, & ainſi que faict le bon Medecin qui tranche la mauvaiſe chair de peur qu'elle empire la bonne. Si n'eſtoit favorable à nul par corruption, ne par quelque familiarité tenir part ne bande.

Adonc commencerent à venir de toutes parts les bons anciens & les nobles hommes qui paravant n'oſoient venir ny habiter en la ville, & que les populaires & les robeurs & mauvaiſes gens qui ne vivoient fors que de pillerie & d'occiſions les uns ſur les autres avoient chaſſez. Si ſe retirerent devers le Gouverneur, faiſans feſte de ſon joyeulx advenement, & il les receut tres-benignement; & les mauvais qui coulpables ſe ſentoient prirent à fuir & à eulx abſenter, & muſſer

par deſtours. Mais par ſus montaignes & par bois, comme on faiſt aux loups, & en leurs taſnieres & repaires feit chaſſer à eulx le prudent Gouverneur, tant que ores par force & puis par cautele preint les principaulx chefs, & d'iceulx pour les autres eſpouventer feit Iuſtice.

CHAPITRE VIII.

Cy dit les ſaiges eſtabliſſemens & ordonnances que le Mareſchal feit à Gennes.

Si feit tantoſt le ſaige Gouverneur ſes eſtabliſſemens, & ordonna que ſur la place de la ville, laquelle eſt grande & belle devant le Palais, auroit jour & nuiſt ſoubs diverſes bannieres & Capitaines gens d'armes en ſuffiſante quantité pour la garde du Palais & de la ville. Aprés ce fut bien informé quels eſtoyent tenus les plus ſaiges & plus preud'hommes de la ville, & iceulx eſtablit ſur le faiſt de la Iuſtice. Et bien leur enchargea que ſans eſpargner homme quel qu'il feuſt, grand ou petit, Iuſtice gardaſſent par telle regle de droiſt qu'il n'y peuſt appercevoir nulle fraude, ne que plainte en ouiſt. Et ſi en aulcun d'eulx pouvoit appercevoir faveur nulle à une partie plus que à l'autre, feuſſent

feussent tous seurs que il les en puniroit, que les autres y prendroient exemple. Et avec ce, afin que fraude n'y peust avoir, ordonna que on peust appeller du Iuge devant luy. Ia avoit estably ceulx qui feroient de son Conseil, où il preint des plus saiges anciens & des plus authorisez, & par iceulx se conseilloit selon leurs statuts & anciennes manieres de gouverner le faict de la police à leurs coustumes. Item feit crier par toute la ville, & faire deffence sur peine de mort, que nul ne feust si hardy de courir sus l'un à l'autre, ne mouvoir sedition pour cause des parts de Guelphes & de Guibelins : mais feist chascun sa marchandise & son mestier, vescussent en paix, & n'eussent autre soing. Et que si nul leur faisoit tort, s'en plaignissent à la Iustice, & si Iustice ne leur faisoit droict, veinssent à luy, & droict leur seroit faict.

Adoncques veissiez les bons marchans & hommes de bonne volonté, qui souloient musser le leur de peur d'estre robez de mauvaise gent, mener grand joye, & mettre hors leurs marchandises à plain, & par mer & par terre. Et les changeurs qui leur argent souloient tenir mussé, & leur change clos, (car s'ils les eussent ouverts, tantost eussent esté

robez,) prirent à ouvrir changes, & leurs finances mettre dehors, & le faict des monnoyes tenir, comme il est de raison, apertement & à plain, sans peur ne crainte d'estre desrobez, & leurs riches joyaulx mettre en public sur celle belle place, où ces belles haultes tours & maisons toutes de pierres de marbre sont à l'environ. Et veissiez ouvrir de tous costez boutiques de toutes marchandises, & mettre dehors les tresors qui avoient esté mussez par grand piece. Et ceulx de mestier, dont les plusieurs souloient estre robeurs, conveint s'ils vouloient vivre eulx prendre à leurs labeurs & mestiers. Et ainsi se preint chascun à faire ce qu'il sçavoit. Et par celles voyes & ces regles la Iustice bien gardée, & le tout bien ordonné par le sens & preud'hommie du bon Gouverneur, se preint tantost la Police à bien amender.

CHAPITRE IX.

Cy dit comment le saige Mareschal feit edifier deux forts chasteaux, l'un sur le port de Gennes, l'autre autre part. Et comment il repreint à remettre en estat les choses ruineuses & perduës.

Avec ces belles Ordonnances dessus dictes, le saige Gouverneur qui bien sçavoit ce

que dict est, que à bien gouverner les gens de par delà convient que on se monstre estre le plus fort, & aussi que on le soit. Afin que les Genevois peust mieulx seigneurier, c'est-à-dire les rebelles, non mie pour leur faire extortions, ne grief, ne pour user envers eulx de nulle tyrannie, ne les tenir en indeüe subjection, mais seulement pour leur oster toute hardiesse de eulx rebeller comme ils avoyent accoustumé, si volonté leur en venoit, tantost feit cercher ouvriers & maistres de massonnerie bons & propices à l'œuvre que faire vouloit. Si feit bastir & hault lever deux beaux & forts chasteaux en la ville de Gennes, dont l'un est assis sur le port de Gennes, là où les galées & le navire sont & arrivent, que on appelle *la Darse*. Si est moult bel & fort à deux grosses tours. Si le feit afin que le dict navire en feust plus seurement contre tous ennemis, & tous griefs qui advenir pourroient. Ce dict œuvre feut bien advancé, tant que selon le devis & ordonnance du dict Gouverneur feut le chastel accomply & parfaict, grand, fort & bel, comme aujourd'huy on le peut veoir.

Quand ce feut faict, le saige Gouverneur le feit tres-bien garnir d'artillerie & de toute maniere de trait, & de choses qui à deffence

appartiennent, & de bonnes gens d'armes. Et ainsi s'en teint saisy, tant que dedans & dehors peut aller à sa poste, quelque chose que advenir peust, & nul n'entrer ne issir sans son congé. L'autre chastel feit edifier en la plus forte place de la ville, & est appellé *Chastellet*, qui tant est fort que à peu de deffence se tiendroit contre tout le monde. Si est faict par telle maniere que ceulx d'iceluy chastel peuvent aller & venir maugré tous leurs ennemis, en l'autre chastel qui sied sur le port que on dict *la Darse*. Deux aultres beaux chasteaux feit-il depuis edifier dehors la cité, l'un en un lieu que l'on dict *Chaury*, & l'autre à *Lespesse*. Avec ces choses tous les chasteaux & forteresses de dehors la cité, qui sont appartenans à la Seigneurie de Gennes, dont moult en y a de beaux & de notables, lesquels plusieurs des plus forts d'entre les Genevois s'estoyent attribuez, & saisis s'en tenoient, feit tantost rendre & restituer à la dicte Seigneurie, parce que il envoya gent faire commandement soubs peine de mort que tantost & sans delay feussent rendus. Auquel commandement feut obey sans contredit.

Item feit monter sur mer gens saiges & bons, lesquels il envoya de par le Roy &

de par luy faire visitation sur toutes les terres & Seigneuries des Genevois, pour sçavoir de leur estat & gouvernement. Et tiennent les dicts Genevois tres-grandes & notables Seigneuries és parties du levant, sur la mer majour, & en autres parties. Comme Capha en Tartarie, qui est une grosse ville marchande. Et en Grece tiennent la cité de Pera, qui est moult belle ville, & sied coste Constantinople. Item l'Isle de Scio où croist le mastic, au droict de Turquie. En Cypre tiennent Famagouste, qui moult est bonne cité. Et tirant à la Tane, en la mer majour, outre Capha, & par delà Constantinople quatorze cent milles, tiennent grand pays & foison de forteresses. Sans les Isles, dont en y a plusieurs là & autre part bien habitées & riches, & autres terres qui long seroit à dire, qui toutes sont soubs la Seigneurie de Gennes. Et adveint environ ce temps que une isle bonne & bien peuplée, qui sied assez prés de Gennes, appellée l'*Isle d'Elbe*, meut guerre contre les Genevois. Si y envoya le Gouverneur quatre galées bien garnies de gens d'armes, qui mie n'y allerent en vain. Car tant y feirent que l'isle gaignerent.

CHAPITRE X.

Cy dit comment aprés que le Mareſchal eut mis la Cité de Gennes en bon eſtat, il y feit aller ſa femme, & comment elle y feut receuë.

Aprés que toutes ces choſes feurent faictes & accomplies, & que la cité de Gennes commençoit ja à reluire en proſperité, & que ſes nobles & riches citoyens plus ne muſſoient leurs puiſſances, ains demonſtroient leurs richeſſes publiquement & à plain, tant en eſtat tenir, comme en riches robes & habillemens, & que ces nobles Dames de Gennes vous reprirent leurs riches ornemens, atours, & veſtures de velours, d'or, de ſoye, de perles & pierreries de grand valeur, ſelon l'uſaige de par delà, & qu'ils ſe prirent tous à vivre joyeuſement, ſeurement, & en paix, ſoubs les aiſles du ſaige Gouverneur, & en ſa fiance mettre navire ſur mer à cauſe de leur marchandiſe, en plus grande quantité que ils ne ſouloient, & à tirer gain de toutes parts, ſi que ja eſtoyent entrez en leur tres-grande proſperité.

Quand tout ce veid le ſaige Gouverneur, adonc luy ſembla temps de faire venir vers

ſoy ſa tres-chere & aimée eſpouſe, la belle, bonne & ſaige Madame Antoinete de Turenne, laquelle ne vivoit pas aiſe loing de la preſence de ſon Seigneur, ne luy ſemblablement : car ils s'entreaiment de grand amour, & moult meinent enſemble belle & bonne vie. Mais alors un peu de temps eſtre loings convenoit. Lors par Chevaliers notables, & gens de grand honneur, envoya la querir en ſon pays en moult bel eſtat, comme il appartenoit. Et quand de la Ville feut approchée comme à une journée, luy allerent alencontre belle compaignée, tant de Chevaliers & Gentils-hommes des gens du Mareſchal, comme des plus notables hommes de la cité. Et ainſi au feur que elle approchoit, luy alloient gens au devant en moult riches atours, car tous ſe veſtirent de robes de diverſes livrées, depuis les plus grands qui de velours & nobles draps eſtoyent veſtus, juſques aux artiſans que nous diſons gens de meſtier.

Tant que toute la Communauté faillit hors à cheval celle journée, & tous luy allerent faire la reverence, & à joye la receurent. Et ainſi en moult riche & grand arroy tant d'atour comme de robes & montures, & belle compaignée de Dames, de Damoiſel-

les, de Chevaliers, d'Efcuyers, & nobles bourgeois & peuple de Gennes, entra en la ville, où tres-joyeufement de fon Seigneur qui au Palais l'attendoit feut receüe, & de toutes autres gens. Si y eut grand fefte demenée à icelle venuë, & feut adonc la joye encommencée plus grande à Gennes. Car le bien, l'honneur, la courtoifie & le fens d'icelle noble Dame accroiffoit encores plus le plaifir & bien que ils prenoient en leur bon Gouverneur. Car femblablement trouverent en elle tout fens, toute benignité, grace & humilité. Et ces Dames de Gennes la preindrent à vifiter à grands compaignées, & à elles offrir toutes à fon fervice & commandement, & la Dame debonnaire les recepvoit tres-doucement, & tant vers elles eftoit benigne, que tres-grandement toutes s'en loüoient.

CHAPITRE XI.

Cy dit comment nouvelles veindrent au Marefchal que le Roy de Cypre avoit mis le fiege devant Famagoufte, laquelle Cité eft aux Genevois, & comment il fe partit de Gennes à grand armée pour y aller.

Ia avoit gouverné environ un an la cité de Gennes le bon Marefchal, auquel efpace de

temps l'avoit adonc remise au chemin de prosperité comme dict est, quand nouvelles luy veindrent que le Roy de Cypre avoit mis le siege devant Famagouste, laquelle est une riche cité qui sied mesmes en la terre de Cypre, & est aux Genevois comme dessus est dict, & l'ont possedée tousjours, & encores font depuis qu'ils l'eurent conquise contre le Roy de Cypre, successeur du bon Roy Pierre, auquel eurent guerre. Pour laquelle dicte cité cuider recouvrer s'il eust peu, avoit ledit Roy de Cypre, qui à present regne, assiegé icelle. Adonc le chevaleureux Gouverneur qui ces nouvelles oüit, & à qui moult eust pesé si en son temps les Genevois feussent descheus en rien de leurs Iurisdictions & Seigneuries, lesquelles à son pouvoir desiroit & vouloit soustenir & accroistre, pour cause que au Roy de France en appartient la souveraineté, au nom duquel il a le gouvernement, dit que ainsi ne demeureroit mie, & que bien & tost remedié y feroit. Si feit hastivement son erre apprester, pour en propre personne y aller. Toutesfois luy qui en nul faict ne veult user de volonté sans grande deliberation & sans raison, s'advisa pour le mieux se mettre en tout debvoir, & envoya devers le Roy de Cypre avant que il allast sur luy, l'enhorter & prier que il ostast

le siege, & qu'il se deportast de faire ennuy ne grief à la cité du Roy de France. Et que ce voulust-il faire par bien & par amour, & que cherement l'en prioit, ou sinon qu'il se teint seur qu'à luy auroit guerre, & que tel ost luy ameneroit que dommaige luy porteroit. Quand d'ainsi le faire eut deliberé avec son Conseil, feust commis à ce messaige parfournir le saige & bon Chevalier qui tout son temps a esté vaillant en armes, preud'homme en conscience, & discret en conseil, l'Ermite de la Faye. Si feit le Mareschal tost apprester une galée, où monta sus le dict Ambassadeur.

Aprés ce, nonobstant que le Mareschal ne voulust point aller courir sus au Roy de Cypre jusques à tant que sa responce eust ouye, son noble couraige plain de Chevalerie desira employer son corps és faicts sans lesquels Chevalier n'est honnoré. C'est à sçavoir en exercice d'armes, comme le temps passé avoit accoustumé. Mais mieux ne luy sembla pouvoir employer son temps que sur les ennemis de la foy. Et pource delibera son voyage à double intention. C'est à sçavoir sur le Roy de Cypre, au cas que à raison ne se mettroit, & puis contre les mescreans. Si feit tantost apprester son navire, & bien garnir de toutes choses à guerre convena-

bles. Et quand il euſt tres - bien faiƈtes ſes ordonnances de garder & gouverner la ville tant qu'il ſeroit hors (pour laquelle choſe faire laiſſa ſon Lieutenant le Seigneur de la Vieuville tres-bon Chevalier & ſaige, bien accompaigné de gens d'armes, & de tout cę qu'il convenoit), ſe partit le troiſieſme jour d'Avril, l'an mille quatre cent trois, accompaigné de huiƈt galées chargées de bons gens d'armes, d'arbaleſtriers, & de toute telle eſtoffe & garniſon qui en guerre appartient. Si ſingla en peu d'heures en mer, car bon vent le conduiſoit, tenant ſon chemin droiƈt à Rhodes.

CHAPITRE XII.

Cy dit de l'ancien contens qui eſt comme naturel entre les Genevois & les Veniticns.

Avant que plus outre je die du diƈt voyage que feit le Mareſchal en Cypre, & és parties delà, pour mieulx revenir au propos où je veux tendre, c'eſt à ſçavoir que je compte ſans rien oublier toutes les principales adventures & faiƈts qui au preux & vaillant Mareſchal adveindrent en iceluy voyage, me convient un petit delaiſſer ceſte matiere, &

entrer en une autre, laquelle comme je ne puiſſe bien tout dire enſemble, me ramenera à mon propos comme j'eſpere. Vray eſt, & choſe aſſez notoire & ſçeüe, comme ja de trop long temps, ainſi comme communément advient, que Seigneuries de ſemblable ou eſgale puiſſance, ou preſques pareille, qui ſont voiſines & prochaines les unes des autres, ne s'entr'aiment mie : & ce advient par l'orgueil qui court au monde, qui tousjours engendre envie, qui donne couraige aux hommes de ſuppediter les uns les autres, & ſurmonter en chevance & honneurs.

Pour ces cauſes les Genevois & les Venitiens n'ont mie eſté bien amis, laquelle inimitié par longue couſtume de divers contens & guerres meües entre eulx eſt tournée comme en haine naturelle, comme communément advient en tel cas. Car eſtre ne peult que apres grands guerres, où que elles ſoyent, quoy que la paix ſoit apres faiĉte, que le record rancuneux n'en demeure aux terres bleſſées & dommaigées, là où les traces aparoiſſent des occiſions, des feux boutez, & des ruines & dommaiges qui leur en demeurent. Leſquelles choſes repreſentent aux enfans qui apres viennent les maulx & les

griefs que les ennemis de la contrée feirent à leurs predeceſſeurs, dont ils ſe ſentent. Et ces choſes ſouvent renouvellées ne ſont mie cauſe de nourrir amour entre les parties, qui par guerre s'entregrevent, ou ſont grevez.

Or eſt-il ainſi que moult de fois, pour pluſieurs debats & chalenges de terres, de chaſteaux & de Seigneuries, comme ils ont leurs Juriſdictions en Grece & autre part, & grandes terres les uns & les autres aſſez marchiſſans enſemble, que maintes guerres ont eſté entre les Genevois & les Veniriens, par leſquelles maintes fois à tant ſe ſont entremenez, que à peu a eſté qu'ils ne ſe ſoyent deſtruits. Et puis quand ainſi bien batus s'eſtoient, apres par quelque bon moyen ceſſoit leur guerre par forme de paix, & non mie toutesfois oſtée de leurs couraiges la haine ou rancune; laquelle, comme j'ay dict, eſt & demeure comme naturelle entre eulx. Si eſt vray que quand le haineux veoid ſon ennemy bien au bas, ſoit par luy, ſoit par autre, ſon ire eſt auſſi comme amortie, & plus n'y daigne penſer. Mais s'il advient que par quelque bonne fortune il ſe recouvre & ſe retourne en force & proſperité, adonc revient la haine & redouble l'envie. Tout ainſi

eſtoit-il des Venitiens envers les Genevois : car jaçoit que ja pieça apres moult grande & mortelle guerre, ils euſſent faict paix, ne feut mie pourtant, comme dict eſt, eſtainte en eulx couverte rancune. Mais icelle rancune n'a par long temps entre eulx porté nul mauvais effect : car comme les Genevois longue piece euſſent tant eſté oppreſſez de diverſes douleurs par leur meſme pourchas, & par leurs diviſions, comme dit eſt, que nul n'avoit cauſe d'avoir ſur eulx envie : (car choſe où n'y a fors malheureté n'eſt point enviée) dormoit lors & eſtoit coye du coſté des Venitiens la dicte rancune.

Mais quand Dieu & fortune leur eſt apparu propice par le bon moyen du Roy de France, par lequel ont eu le ſecours du bon & ſaige Gouverneur ; adonc fut ravivée l'ancienne envie & inimitié qui tant au cœur les poignit, que volontiers ſe feuſſent peinez de deſadvancer la grande proſperité où ils veirent les Genevois entrez. Laquelle dicte proſperité & bonne fortune ils reputerent eſtre à leur prejudice, en tant que ſi ainſi montoient & alloient croiſſant, pourroient eſtre en puiſſance, Seigneurie & honneur plus grands qu'eulx ; & par ainſi pourroient par advanture encores eſtre par les Genevois re-

nouvellez les anciens contens au grand grief des Venitiens. Ces choſes conſiderées, moult ſe voulurent peiner s'ils pourroient deſadvancer celuy qui eſtoit le chef & le gonfanon de leur proſperité, c'eſt à ſçavoir leur ſaige Gouverneur : car bien leur ſembla que s'ils pouvoient à ce attaindre, le ſurplus petit priſeroient. Mais ceſte choſe convenoit faire par grande diſſimulation & advis, tellement que leur deſſein ne feuſt apperceu tant que aulcune achoiſon trouvaſſent de ce faire. Ceſte penſée garderent entre eulx juſques au point que ils cerchoient. Dont il adveint que quand ils ſceurent que le Mareſchal eſtoit party pour aller oultre mer, comme j'ai dict cy devant, adonc leur ſembla temps de trouver moyen de mectre leur deſſein à effect. Si armerent haſtivement & ſans reveler leur intention treize galées, & bien & bel les garnirent de bons gens d'armes, d'arbaleſtriers, & de tout ce qui appartient par mer en fait de guerre. Quand tres-bien ſe feurent garnis, viſtement ſe meirent en mer, & tirerent aprés le Mareſchal.

A revenir à mon premier propos, n'avoit pas le dict Mareſchal paſſé le Royaume de Naples, quand luy veindrent les nouvelles de l'armée des Venitiens, mais pourquoy

c'estoit faire on ne sçavoit. Adonc luy comme prudent Chevetaine qui sur toutes choses doibt avoir regard, pensa sur ceste chose sçavoir mon si ce pourroit estre pour luy faire aulcune grevance. Mais à la parfin, comme c'est la coustume d'un chascun preud'homme cuider que les autres veüillent loyauté comme luy, osta de soy tout soupçon, considerant qu'il avoit bonne paix & de pieça, sans avoir rompu en rien les convenances entre les Genevois & les Venitiens. Si creut que ce ne pouvoit estre pour sa nuisance; si n'en feit nul compte & tousjours teint outre son chemin. Quand tant eut erré par mer qu'il feut venu à vingt milles prés de Modon, qui est aux Venitiens, luy veindrent nouvelles que les dictes treize galées estoient au port de Modon. Si feut derechef aulcunemeut pensif pour quelle emprise les Venitiens telle armée pouvoient avoir faicte. Si s'arresta en une Isle prés d'illec, & pour sçavoir la vérité de ceste chose envoya une galée à Portogon, & Montjoye le Herault qui saige & preud'homme est, & subtil en son Office, dedans la dicte galée, pour enquerir s'il pouvoit de leur dessein. Lequel, aprés que il en eut faict toute diligence, rapporta ce qu'il avoit trouvé : c'est à sçavoir que voirement y estoient les dictes galées;

galées; mais pour quelle emprise, ne sçavoit.

Adonc entra le Mareschal en grande pensée & soupçon de ceste chose : car il ne pouvoit imaginer ne appercevoir que les Venitiens eussent cause par chose qui lui apparust d'avoir fait telle armée : toutesfois son tres-hardy couraige de rien ne s'en espouventa, nonobstant que il eust beaucoup moins de gens & de navire. Et delibera que supposé que celle assemblée feust pour lui courir sus, que rien ne les doubteroit, & que à bataille ne leur fauldroit mie. Et de ceste chose delibera avec son Conseil : mais toutesfois pource que la verité ne pouvoit sçavoir, & n'estoit mie certain que contre luy feust, deffendit à tous les siens que ils se gardassent que le premier mouvement ne veint d'eulx; car il ne vouloit estre cause d'esmouvoir contens, ne que Venitiens peussent dire que par luy feust. Mais bien leur dict & enhorta que si par les autres la meslée venoit, que ils se portassent comme vaillans.

Le lendemain matin le Mareschal feit mettre ses galées & ses gens en tres-belle ordonnance, & tous apprester de combattre si besoing estoit, & mettre devant les arbalestriers tous prests de tirer, & les gens d'armes demonstrer toute apparence de bon visaige de

eulx defendre contre qui les assauldroit. Et ainsi que feut ordonné, se partit le Mareschal à tout ses huict galées pour venir au port de Modon. Et quand il feut assez pres, il envoya devant une galée pour sçavoir des nouvelles. Et quand les Venitiens veirent venir la dicte galée, ils l'accueillirent à grand joye & feste, & se monstrerent joyeulx de la venuë du Mareschal qui pres estoit. Si se partirent du port, & joyeulsement luy veindrent au devant, & grand recueil luy feit le Capitaine des dictes galées qui se nommoit Messire Carlo Zeni, & tous les autres, & le Mareschal à eulx, & ainsi amis se trouverent. Si retournerent toutes ensemble au dict port de Modon. Et fut le dict Mareschal du tout hors du soupçon qu'il avoit eu.

CHAPITRE XIII.

Comment le Mareschal donna secours à l'Empereur de Constantinople pour s'en retourner en son pays.

Quand le Mareschal feut arrivé à Modon, là trouva les messaigers de l'Empereur de Constantinople, nommé Karmanoli, qui l'attendoient, par lesquels il luy mandoit que

pour Dieu, & en l'honneur de Chevalerie & Nobleſſe, il ne vouluſt point paſſer outre ſans que il parlaſt à luy. Car il eſtoit en la Morée vingt milles en terre, ſi le vouluſt un petit attendre, & il viendroit à luy. Le Mareſchal receut les meſſaigers à tel honneur qu'il leur appartenoit, & leur dict bénignement que ce feroit-il tres-volontiers. Si ordonna tantoſt pour luy aller au devant le Seigneur de Chaſteaumorant à tout ſa gent, & Meſſire Iean d'Oultremarin Genevois, à tout une galée, & luy attendit à un port appellé Baſclipotano. Quand le Mareſchal ſceut que l'Empereur approchoit, il luy alla à l'encontre, & receut à grand honneur luy, ſa femme & ſes enfans qu'il avoit amenez, comme raiſon eſtoit. Le dict Empereur le requiſt moult bénignement, en l'honneur de Dieu & de Chreſtienté, que il luy vouluſt donner confort & paſſaige juſques à Conſtantinople. Le Mareſchal reſpondit que ce feroit tres-volontiers, & tout ce que pour luy pourroit faire. Si ordonna tantoſt pour le conduire quatre galées, leſquelles il bailla en gouvernement au bon Seigneur de Chaſteaumorant. Si ſe partit à tant l'Empereur, & le Mareſchal le convoya juſques au cap ſainct Angel.

Quand là feurent arrivez veindrent au Ma-

reſchal les meſſaigers des Venitiens, qui avoient ſceu comme il avoit baillé quatre de ſes galées pour convoyer l'Empereur. Si dirent que ils eſtoient deliberez s'il leur conſeilloit d'envoyer aultres quatre pour plus ſeurement le mener où il vouloit aller. A ce reſpondit le Mareſchal que ce feroit tres-bien faict, & grand honneur à la Seigneurie de Veniſe & au Capitaine d'icelles galées. A tant preint congé l'Empereur du Mareſchal & moult le remercia, & auſſi les Venitiens. Si s'en partit, & teint ſon chemin droict à Conſtantinople. Et le Mareſchal à tout ſes quatre galées ſans plus tira vers Rhodes. Et les Venitiens qui demeurerent à neuf galées allerent avec luy, & telle compaignée lui tenoient, que quand il alloit ils alloient, quand il arreſtoit, il s'areſtoient, & ainſi le feirent juſques à l'Iſle de Nicocie.

Adonc le Mareſchal, tousjours tendant au bien de la Chreſtienté, & à l'exaucement & accroiſſement de la foy, comme celuy qui deſiroit la confuſion & deſadvancement des Sarrazins, ſe penſa d'un grand bien. C'eſt à ſçavoir que ſi le dict Capitaine à tout ſon armée vouloit eſtre avec lui, & que tous d'un bon vouloir allaſſent courir ſus aux meſcreans, qu'ils eſtoient belle compaignée de bonnes

gens pour leur faire une tres-grande envahie & grevance. Si manda par son messaigier bien emparlé & saige au Capitaine des dictes galées toute ceste chose, & comme c'estoit son intention que au cas, au plaisir de Dieu, il auroit paix avec le Roy de Cypre, son desir & volonté estoit de grever les ennemis de la foy quelque part que de leur courir sus verroit son point. Si luy sembloit ceste emprise bonne & belle, & honnorable, & que si au dict Capitaine plaisoit que à ceste besongne feussent ensemble, il seroit participant au preu & en l'honneur qui en istroit. Car il avoit esperance que à l'aide de Dieu ils feroient belle & honnorable besongne. Le Capitaine respondit au messaiger que grand mercy rendoit moult de fois à Monseigneur le Gouverneur du bien & de l'honneur qu'il luy annonçoit & offroit, & que quand il seroit à Rhodes, où il alloit dedans deux ou trois jours, tellement luy en respondroit que il s'en tiendroit pour content.

CHAPITRE XIV.

Comment le Mareſchal arriva à Rhodes, & comment le Grand Maiſtre de Rhodes le receut, & le pria qu'il allaſt en Cypre pour traicter de paix.

A tant s'approcha de Rhodes le Mareſchal, & quand le Grand Maiſtre du lieu qui eſt nommé Meſſire Philebert de Nillac ſceut que il eſtoit pres, adonc luy alla au devant à belle compaignée de Chevaliers & de bonne gent, & le receut tres-joyeulſement & à moult grand honneur. Et ainſi le mena en ſon chaſtel qui moult eſt bel & hault, aſſis au deſſus de la ville; lequel il avoit faict bien & richement ordonner pour ſa venuë. Là mangerent enſemble, & parlerent de pluſieurs choſes, & de maintes adventures & nouvelles. Et toſt envoya ſes meſſaigers au Mareſchal le Capitaine des dictes galées des Venitiens, par leſquels il luy faiſoit reſponce, que de ce que il l'avoit enhorté d'aller avec luy ſur les Sarraſins, il n'avoit mie commiſſion de la Seigneurie de Veniſe, ſans laquelle il n'oſeroit entreprendre de faire aulcune nouvelleté, ſi l'en vouluſt tenir pour excuſé, car aultre choſe pour lors n'en pouvoit faire. Si n'en

teint plus plaid le Mareſchal. S'il eſt vray que quand le Seigneur de Chaſteaumorant ſe partit de luy pour convoyer l'Empereur, comme dict eſt, il luy ordonna pour cauſe de croiſtre ſon armée que il luy amenaſt toutes les galées & galiotes que de la Seigneurie de Gennes & de tous leurs alliez pourroit trouver. De laquelle choſe toute diligence meit de ce accomplir, tant que pluſieurs en eut aſſemblées. C'eſt à ſçavoir une galée & une galiote du pays de Payre, & une galée & une galiote d'Ayne, une galée & une galiote de Methelin, & de Scio deux galées. Et à tout le dict navire veint à Rhodes devers le Mareſchal qui là attendoit l'Ermite de la Faye que il avoit envoyé devers le Roy de Cypre, comme devant dict, pour ſçavoir ſa reſponce. Ne demeura pas moult que l'Ermite veint, & à brief parler rapporta que il n'avoit pu trouver le Roy de Cypre en nulle raiſon d'accord de paix, pour quelconque cauſe qu'il luy ſceuſt avoir monſtrée que il le deuſt faire.

Quand le Mareſchal entendit ce, dit que puiſque le Roy de Cypre ne ſe vouloit deſiſter & oſter de ſon tort, & venir à raiſon, que il ne faudroit mie à luy faire bonne guerre. Adonc feit tantoſt appreſter ſon na-

vire, & remonter ſes chevaulx, & toute ſon armée mettre en ordonnance. Quand le grand Maiſtre de Rhodes, à qui moult peſoit pour le mal qui enſuivre en pourroit, que guerre y euſt entre le Roy de Cypre & les Genevois, veid que c'eſtoit à bon, & que plus remede n'y avoit, requiſt moult le Mareſchal que un don luy vouluſt donner, lequel l'oĉtroya volontiers. Ce feut qu'il ne vouluſt mie aller deſcendre en Cypre juſques à tant que luy meſme euſt eſté parler au diĉt Roy de Cypre, Ceſte choſe accorda le Mareſchal, Si monta tantoſt le Maiſtre de Rhodes ſur ſa galée, & l'Ermite de la Faye avec luy, lequel feut monté ſur la ſienne, & encores la galée de Methelin avec eulx; & ainſi à trois galées allerent devers le Roy de Cypre.

CHAPITRE XV.

Cy dit comment le Mareſchal alla en Turquie devant une groſſe cité que on nomme Leſcandelour.

Quand le grand Maiſtre de Rhodes feut party pour aller en Cypre, comme diĉt eſt, le bon Mareſchal qui eſtoit demeuré ne voulut mie tandis que le traiĉté ſe feroit perdre

temps, ains pour la grande volonté qu'il avoit de nuire aux mescreans desira employer sa gent de faire aux dicts Sarrasins aucune envahie. Si se conseilla aux Chevaliers du pays & aux Genevois en quel lieu leur sembloit plus convenable d'aller faire guerre sur les ennemis de la foy. Si luy dirent que s'il alloit en Turquie devant un bel chastel & ville que on nomme *Lescandelour* (a), il pourroit faire celle part belle & honnorable conqueste, & aussi c'estoit son chemin en approchant vers Cypre. Adonc sans plus attendre feit ses galées ordonner. Si monta sus avec sa belle & noble compaignée de tres-bons gens d'armes, tous de nom & d'eslite, & tres-desireux de bien besongner & d'accroistre leur renommée. De Rhodes se partit en belle ordonnance. Et comme il alloit par mer rencontrerent une grosse nave de Sarrasins, laquelle tantost ils combatirent tant que elle fut prise, & grossement y gaignerent. Si alla tant par plusieurs journées qu'il arriva devant Lescandelour droict à un Dimanche, à l'heure de None.

Adonc preint à adviser la dicte ville, laquelle sied en partie sus la marine, & y a

(a) Aujourd'hui Candalora, ou Escandalora, sur le Golfe de Satalie. Elle est presque ruinée à présent.

une grosse tour qui garde le havre, & puis va s'estendant au hault d'une montaigne où sied au chef un fort & hault chastel qui garde la ville, laquelle est partie en deux parties, puis au bas est de l'autre costé la terre plaine venant sur la marine, où il y a moult beau pays & grands manoirs & jardinaiges. Adonc saillirent hors des nefs les bonnes gens d'armes par belle ordonnance, comme le saige Mareschal leur avoit ordonné. Et quand ils eurent gaigné terre, & feurent tous assemblez sur la plaine, adonc feit le Mareschal plusieurs Chevaliers nouveaux, dont d'aucuns me souvient des noms & non de tous. C'est à sçavoir le Barrois, le fils du Seigneur de la Chôletiere qui nepveu estoit du dict Mareschal, le Seigneur de Chasteauneuf en Provence, Messire Menaut, Chacagnes, Messire Louys de Montigian qui y mourut, & grand nombre d'autres. Et y leverent bannieres plusieurs autres vaillans Chevaliers & Escuyers, tous de grande volonté de bien faire.

Si se trouverent sur ceste place huict cens Chevaliers & Escuyers tous duits à la guerre, & gens de grande eslite, vaillans & renommez de nom & d'armes, & pouvoient estre en tout environ trois mille combatans, tous

tres-ardens & courageux de faire proüesses & vaillantises pour l'exaucement de la foy Chrestienne, & pour accroistre leurs renommées. Et entre eulx estoit le tres-vaillant Mareschal comme preux Chevetaine qui les mettoit en ordonnance, & par ses bons & chevaleureux enhortemens les admonestoit qu'ils se portassent comme vaillans. Car il avoit esperance en Dieu, en nostre Dame, & en Sainct George, que ils feroient bonne journée. Ha qu'il faisoit bel veoir ceste belle compaignée, en laquelle estoient assemblées tant de bannieres de renommée. C'est à sçavoir la banniere de nostre Dame, celle du Mareschal, celle du Seigneur Dacher, celle du Seigneur de Chasteaumorant, celle du Seigneur de Chasteaubrun, nommé Messire Guillaume de Nillac, la banniere du Seigneur de Chasteauneuf, celle du Seigneur de Puyos, & autres que nommer ne sçay!

CHAPITRE XVI.

Çy dit comment le Mareschal assaillit Lescandelour par belle ordonnance.

Le Mareschal ordonna son assault en trois parties, c'est à sçavoir commeit le vaillant

Seigneur de Chaſteaumorant à tout belle compaignée à combatre du coſté de la marine; ſon Mareſchal appellé Meſſire Louys de Culan à tout cent hommes d'armes, cent arbaleſtriers & cent varlets, meit pour garder un pas par où ſecours pouvoit venir en la ville, & luy avec le Seigneur de Chaſteaubrun, & l'autre partie de ſes gens, aſſaillirent du coſté de la porte. Quand toute l'ordonnance feuſt faicte, qui feut comme à heure de None, adonc pour commencer l'aſſault, prirent trompettes à ſonner ſi hault que tout en retentiſſoit.

Lors commencerent à aſſaillir de toutes parts, & ceulx de dedans à eulx defendre par grand vigueur, & ainſi ne finirent de donner & de recepvoir des coups, tant qu'il y en eut de morts & de navrez grand foiſon d'un coſté & d'autre. Moult trouva grand force & grand defence du coſté de la marine le Seigneur de Chaſteaumorant : car la tour qui gardoit le havre eſtoit fort garnie de trait & de gens d'armes qui moult bien la defendoient, & eſpoiſſément lançoient à eulx. Mais vous veiſſiez nos gens comme preux, par grand vigueur, nonobſtant toute defence, agrapper contremont ces murs & dreſſer eſchelles, & là eſtriver l'un contre l'autre à

monter sus des premiers, & à qui mieulx mieulx s'alloient là esprouver. Si feut combatu en eschelle par grande hardiesse & moult vaillamment : mais trop feurent leurs eschelles courtes, pour laquelle cause conveint ainsi demeurer celle journée.

Le bon Messire Louys de Culan qui gardoit le pas, comme dict est, n'y travailla mie en vain. Car tant s'y peina à tout l'estendart du Mareschal, & la bonne compaignée qu'il avoit, que nonobstant que il y eust fort combatu, & qu'il y trouvast qui bien luy deffendist, si gaigna-il le pas malgré tous les ennemis, dont il doibt grand honneur avoir : car tant est celuy pas forte place, que le bon Roy de Cypre, qui autresfois à le prendre s'estoit travaillé, oncques n'en peut venir à chef. Si fut profitable la prise, car par ce eussent affamé la ville, si encores y feussent demeurez. Et ainsi dura cest assault, où assez eurent nos gens bien exploicté jusques à tant que la nuict veint qui les departit. Le lendemain derechef prirent à assaillir, & par deux fois l'assault donnerent par moult grand fierté; & moult trouverent qui bien se deffendit, mais toutesfois tant se peina le vaillant Chasteaumorant à toute sa gent que le havre à tout le bas de la ville feut prins,

& entrerent au port malgré la deffence de la tour. Là estoient les boutiques des marchandises, que ils appellent magasins, bien garnies de toutes marchandises. Car moult est celle ville marchande. Tout prirent ce que emporter peurent; & au navire qui y estoit, c'est à sçavoir quatre fustes, deux galées, une galiote, & deux naves, bouterent le feu, & tout ardirent.

CHAPITRE XVII.

Les escarmouches que faisoient tous les jours les gens du Mareschal aux Sarrasins, & comment ils les desconfirent & chasserent.

Au temps que cette chose adveint, le Seigneur de Lescandelour avoit guerre contre un sien frere, & tenoit les champs à tout grand ost à cinq journées de là. Mais quand il oüit dire la venuë de nos gens, tantost veint vers eux, & tant s'approcha en intention de les combattre que veoir les peut. Mais la grande hardiesse & le maintien que il veid au vaillant Chevetaine, & en sa chevaleureuse compaignée, lui osta la hardiesse de venir lever le siege. Et pour ce se logea à demy mille de l'ost, & le contresie-

gea : car trop le redoubtoit. Mais toutesfois quand son point cuidoit veoir, venoit escarmoucher nos gens comme à costé. Mais à qui se venoit-il joüer ? car ils ne faillirent mie à estre bien receus. Si y avoit souvent grande & fiere escarmouche : mais tousjours y laissoient les Sarrasins ou plume, ou aisle ; & bien y estoient batus. Le Mareschal desiroit moult les combatre, mais ils ne l'attendoient mie : ains s'enfuyoient, & s'alloient retirer & rafraichir és jardinaiges drus & espais qui coste la ville sont. Il voulut moult trouver voye s'il eust peu de les faire saillir de là, & les attraper dehors. Pour laquelle chose s'advisa d'une telle cautele. Il ordonna que l'on tirast de nuict quatre - vingt chevaulx d'une nave ; & iceux feit cacher dedans les tentes.

Quand ce veint au lendemain, le Mareschal feit aller à l'escarmouche une partie de ses gens, & leur ordonna que ils feissent semblant d'avoir peur, si fuissent, & tout de gré se laissassent rebouter. Et ils le feirent, & pareillement le soir devant l'avoient faict. Laquelle chose moult accreust le cœur aux Sarrasins, tellement qu'ils veindrent avec nos gens jusques à la banniere de nostre Dame, puis s'en retournerent. Mais pour la chaleur

du Soleil qui hault estoit, s'allerent reboutter és dicts jardinaiges pour eulx refraischir, en intention de retourner à l'escarmouche apres la chaleur du jour.

Quand le saige Mareschal les veid là fichez, & que ils n'entendoient que à eulx ventrouiller par l'herbe fresche és ombraiges; adonc feit tirer hors les dicts chevaulx & gens bien armez dessus, les lances és poings, & les ordonna en deux parties, dont il prit l'une avec soy, & l'autre commeit au Seigneur de Chasteaumorant, avec ce ordonna une bataille de gens de pied legerement armez, d'archers & de varlets. Et quand cest arroy eust tout faict, lequel il avoit de longue main bien appointé, adonc tout à coup alla d'une part environnant les dicts jardinaiges & Chasteaumorant de l'autre. Et les gens à pied se ficherent dedans si appertement, que les Sarrasins qui desarmez s'estoyent ne purent avoir espace de reprendre leurs harnois. Si se ficherent nos gens entre eulx, & tous les occirent de traict & à bonnes espées.

Adonc qui veid esbahis ceste chiennaille grand ris en peust avoir : car ils ne sçavoient se mectre en defense, ny n'osoient saillir dehors, pour ceulx à cheval que ils voyoient. Non pourtant se meirent plusieurs à la fuite, qui

qui de nos gens furent receus aux pointes des lances. Et ainsi feurent tous occis, excepté aucuns qui à force de course de chevaulx eschapperent, & se tapirent en quelques destours. Et par ce le Seigneur de Lescandelour à tout son ost feust si espouventé, pour la grande perte qu'il avoit faicte, & des plus grands & vaillans de sa compaignée, que il s'enfuit és montaignes, & depuis n'osa descendre, ne se monstrer vers nos gens. Et le preux & vaillant Mareschal, apres celle desconfiture, rassembla ses gens, & ne voulut mie que longuement suivissent les fuitifs, ains meit les siens en belle ordonnance, & en belle bataille : car il ne sçavoit si le Seigneur de Lescandelour rassembleroit sa gent pour luy revenir courir sus par grande ire & desdaing. Si se pourveut de deffence avisément, & avoit ainsi ordonné ses batailles. Il estoit en plains champs à tout une bataille, & le Seigneur de Chasteaumorant en une autre, pour secourir les aultres, si mestier en avoient. Et puis l'ost estoit à tout la banniere de nostre Dame, qui gardoit le pas de l'entrée de la ville. Et en ceste maniere & ordonnance attendit le Mareschal longue piece. Mais assez pouvoit attendre. Car les Sarrasins n'avoient

intention ny volonté fors de fuir; & ainsi se passa celle journée.

Le lendemain au matin le Mareschal ordonna une belle compaignée de gens d'armes pour aller gaigner une montaigne où les Sarrasins s'estoyent retirez : mais si tost que les ennemis les sentirent venir, ils s'enfuirent d'autre part, & se ficherent és bois. Adonc nos gens descendirent en la plaine, & gasterent tout le pays à l'environ, où y il avoit de moult beaux Palais, de grands manoirs & beaux jardinaiges, par tout bouterent le feu, & tout allerent gastant. Quand le Seigneur de Lescandelour veid que nos gens ne faisoient semblant de eulx desloger, il envoya ses messaigers devers le Mareschal, & luy manda en se complaignant, que moult estoit esmerveillé pourquoy il luy faisoit si grande guerre, veu que oncques il n'avoit porté dommaige à luy ne à nul des siens, ne mesmement aux Genevois, parquoy ils deussent ce faire, & que s'il luy plaisoit avoir paix avec luy, que à tousjours mais seroit son amy, & aux Genevois aussi, en tout le service que il pourroit faire, & que il presentoit luy, sa puissance, & Seigneurie, pour estre avec luy contre le Roy de Cypre, & contre qui il luy plairoit. Aprés ces nouvelles, le saige

Mareſchal, qui toutes choſes deſiroit faire au mieux, adviſa que il ne ſçavoit s'il auroit guerre au Roy de Cypre, & que s'il y avoit guerre, celle contrée eſtoit bonne & aſſez prés pour eulx refraiſchir, & pour avoir vivres. Si eut de ceſte choſe advis avec ſon Conſeil, où il fut deliberé que le meilleur eſtoit de faire paix, puis que ſi humblement le requeroit. Et ainſi le feirent, & tantoſt aprés le Mareſchal, qui quatorze jours avoit demeuré au lieu, ſe retira à tout ſon oſt en ſes galées.

CHAPITRE XVIII.

Comment la paix fut faicte entre le Roy de Cypre & le Mareſchal, & comment il voulut aller devant Alexandrie.

Quand le Mareſchal ſe retira en ſes galées, luy veindrent nouvelles que paix eſtoit faicte entre luy, les Genevois, & le Roy de Cypre, ſi la maniere des convenances luy plaiſoit. Si appella ſon Conſeil, & feut veu que les conditions des dictes convenances eſtoyent toutes telles que ils demandoient. Si agrea la paix, de laquelle avoir fut aſſez joyeulx, afin de mettre à effect le bon deſir qu'il avoit

de porter dommaige aux mescreans, & fut son intention d'aller en Egypte devant Alexandrie. Adonc manda querir tous ses patrons de naves & de galées. Si leur dict l'intention qu'il avoit, & ce qu'il voyoit à faire, si vouloit que partie du navire allast devant. Les dicts patrons luy respondirent que à partir de là pour prendre leur adresse tout droict en Alexandrie, le vent leur estoit trop contraire, parquoy ils ne pourroient nullement prendre le port d'Alexandrie : mais leur convenoit retourner à Rhodes, & de là prendre l'adresse du vent. De laquelle chose faire leur en donna le Mareschal licence. Et luy à tout ses galées s'en retourna vers Cypre, pour certifier & confirmer la paix, telle que le grand Maistre de Rhodes l'avoit bastie & faicte avec le Roy de Cypre.

Si alla tant qu'il arriva à un port de galées qui s'appelle *Pandée*, où le dict grand Maistre de Rhodes & le Conseil du Roy de Cypre l'attendoient. Et fut là jurée & confirmée la dicte paix. Et quand ce feut faict, par la priere du dict grand Maistre, & aussi des gens du Roy de Cypre, il alla plus oultre, où le Roy de Cypre & luy se trouverent ensemble. Et luy veint le dict Roy au devant, lequel le receut à tres-grand hon-

neur & chere, & le mena en ses chasteaux & citez, où il avoit faict grand appareil pour sa venuë. Si voulut donner de tres-grands dons au Mareschal, & vingt-cinq mille ducats comptant. Mais il ne les voulut oncques prendre, ains l'en remercia grandement, en disant que il ne l'avoit point desservy, & qu'il n'en avoit pas besoin, car le Roy de France son souverain Seigneur luy donnoit assez. Mais s'il luy plaisoit l'aider de ses gens d'armes, & des souldoyers qu'il avoit en son pays; & de ses galées luy voulust prester, pour aller avec luy sur les mescreans, que ce prendroit-il volontiers, & grand gré luy en sçauroit. Et le Roy luy respondit que ce feroit-il volontiers. Si luy bailla deux de ses galées chargées de gens d'armes, combien que l'une s'enfuit; car c'estoient coursaires.

Là avoit esté le Mareschal quatre jours. Si ne voulut plus sejourner, adonc preint congé du Roy, & s'entre-donnerent de leurs joyaulx. Si entra à toute sa gent en ses galées, en intention d'aller droict en Alexandrie. Tost feurent en mer, mais n'eurent pas grandement erré, comme les mariniers tiroient à tourner environ l'isle de Cypre, pour tenir leur chemin en Alexandrie, aprés les naves que le Mareschal y avoit devant

envoyées, qu'il commença un vent contraire si tres-grand, que pour sens & puissance que mettre y sceussent ne pouvoient avant aller, combien que de tout leur pouvoir s'en efforçassent & estrivassent. Ne leur dura pas petit cest estrif, ains y feurent trois jours entiers, & si n'avoient mie à aller plus de six milles à estre en l'adresse du vent qui les conduisist droict en Alexandrie.

Quand les mariniers veirent que de toute leur puissance ne pouvoient avant aller, dirent au Mareschal que oncques en leur vie telle chose n'avoient veu, & quant estoit d'eulx ils pensoient que c'estoit miracle de Dieu, qui ne vouloit mie pour aulcun grand bien, ou pour le sauvement de luy & de ses gens, que il allast celle part: car selon qu'il leur sembloit ce vent n'estoit taillé de cesser d'un grand temps. Si eut en conseil que il laissast celle voye, & allast aultre part. Adonc eut advis d'aller en Syrie devant Tripoli, car là seroit ce voyage bel & bon, & si avoit en poupe vent propice. Si voulut là aller, nonobstant que les Genevois luy conseillassent de s'en retourner à Gennes, & disoient que il avoit assez faict. Mais ce ne voulut-il mie faire. Si alla tant que il arriva à Famagouste; mais pour celle fois gueres n'y arresta. Si prit

là une galée, & le lendemain au matin arriva devant Tripoli.

CHAPITRE XIX.

Comment les Venitiens avoient faict sçavoir par les terres des Sarrafins que le Marefchal alloit fur eulx; & comment le dict Marefchal alla devant Tripoli.

Or nous convient retourner à la narration que cy-devant ay dicte & reprefentée de la haine couverte d'entre les Venitiens & les Genevois. Pour laquelle, comme devant eft dict, par l'envie que avoient les dicts Venitiens contre les Genevois, moult fe voulurent peiner s'ils euffent peu de defadvancer leur profperité : mais que fi cautement feuft que on ne l'apperceuft. Et par trouver voye de leur tollir leur bon Gouverneur, par le fens & valeur duquel montoit leur gloire de mieulx en mieulx, leur fembloit bien que plus grand mefchef & defadvancement ne leur pouvoient faire. Mais toutesfois de leur courir fus ouvertement n'ofoient, encores que ils feuffent trop plus de gens. Et pour attaindre à leur intention, avoient cerché une aultre tres-faulfe voye, & par ce n'y

cuidoient mie faillir. Mais ce que Dieu garde est bien gardé. Car ils avoient envoyé leurs messaigers par toutes les terres des Sarrasins sur la marine de là environ, tant en Egypte, comme en Syrie, & par tout aultre part, pour annoncer & faire sçavoir la venuë du Mareschal, & dire que ils feussent sur leur garde : car il alloit sur eulx à grand ost.

Et qu'il soit vray que la venuë du Mareschal feirent sçavoir les Venitiens aux Sarrasins, feut certainement sceu, comme il sera cy-aprés dict, & comment ce fut. Si en paroissoient bien les enseignes là endroict, & autre part, que advisez en avoient esté, & de longue main. Car tout le port & le rivaige de Tripoli estoit couvert de Sarrasins, qui tous armez là l'attendoient à recevoir aux pointes des lances. Laquelle chose ne peult estre que là eust telle assemblée, si avant le coup n'en eussent esté advisez. Car ils estoyent en moult bel arroy de combatre, par grands batailles à cheval & à pied. Et y avoit des gens du Tamburlan bien environ six cens chevaulx, armez & couverts tant richement de fin veloux & drap d'or, & de tous habillemens riches, que oncques homme ne veid en bataille ne en faict d'armes plus belle chose, & ceulx qui dessus estoyent,

eſtoyent armez de beaux paremens, & monſtroient ſemblant d'eſtre gens de grand vigueur, & avoir deſir de combatre, & ſembloient eſtre perſonnes de grand honneur & de grand eſtat.

Quand le preux & vaillant Mareſchal veid celle aſſemblée, laquelle choſe en piece n'euſt penſé, feut moult eſmerveillé : mais non mie pourtant esbahy ne eſpouvanté. Ains dict à viſaige hardy que pourtant ne lairroit à deſcendre, à l'ayde de Dieu, nonobſtant que ſon Conſeil luy feiſt la choſe moult doubteuſe, pource que peu de gens eſtoyent contre tant de Sarraſins; mais il dict que pourtant ne lairroient. Adonc le Mareſchal envoya Montjoye le Herault par les galées dire à tous qu'ils s'appareillaſſent de deſcendre à terre par belle ordonnance, comme il leur avoit ordonné.

Aprés ce tantoſt & viſtement feit le dict Mareſchal ferir des proues à terre. Si preindrent haultement trompettes à ſonner, & les arbaleſtriers qui tous feurent rangez ſur les galées, preindrent druëment à tirer pour faire retirer les Sarraſins, en ſorte que nos gens peuſſent arriver. Et ſemblablement tiroient vers les noſtres leurs archers : mais leur trait ne feut mie pareil, ne de telle force. Q

Dieu ! comme on pouvoit là veoir bonne gent à l'espreuve, & comment l'effect de leurs hardis couraiges comme de lyons se demonstroit. Et vrayement dict l'on bien vray, *selon Seigneur maisgnée duite*. Car leur bon conduiseur par ses biensfaicts leur accroissoit le cœur, leur donnoit hardiesse, & leur ostoit toute peur. Adonc veissiez commencer dur estrif contre ceulx qui les premiers descendoient, & contre eulx venoient les Sarrasins pour defendre le port, & les repousser à pointes de lances. Mais là veid-on hardiment saillir ces gens d'armes en l'eaüe, & entrer jusques au col pour aider à leurs compaignons. Ha Dieu ! que on doibt bien priser, aimer & honnorer si noble gent, qui leurs corps & leurs vies exposent pour le bien de la Chrestienté, & bien doibt-on prier Dieu pour eulx & pour leurs semblables. Car quand ils sont bons, & sont leur debvoir, c'est le sauvement d'un pays contre tous ennemis. Et certes on ne peult trop honnorer ne faire de bien à un vaillant homme d'armes; car moult en est le mestier perilleux. Et de tant que plus y a de peine & de difficulté, de tant en est-il plus digne de grand honneur & de grande remuneration.

Ainsi comme vous voyez fut-là grand es-

trif : car les Sarrasins fort se deffendoient, & les Chrestiens par grand vigueur les assailloient. Si vous asseure que là peust-on veoir faire maintes belles armes, main à main, & maint tour de bataille. Et là veid-on qui feut hardy, & qui bien s'y esprouva, & qui prix d'armes deust avoir. Car n'y convenoit mie petite force au port gaigner contre telle defense, où estoyent bien six Sarrasins contre un Chrestien. Si y souffrirent moult nos gens, & moult en y eut de morts & de blessez. Et non pourtant la bonne fiance que ils avoient en Dieu, & nostre Dame, & la vaillantise & proüesse de leur bon conduiseur qui là n'estoit mie oiseux; ains estoit fiché és plus drus coups, & là faisoit tant d'armes comme homme plus faire peut, leur donnoit force & couraige. Pour laquelle chose, à l'ayde de Dieu, tant s'y peinerent, & tant y ferirent & travaillerent, que malgré tous les Sarrasins preindrent terre, & gaignerent le port, & la force du trait des arbalestriers, & des canons qu'ils leur lançoient de dedans les galées, feit les Sarrasins retirer. Si se reculerent assez loing du port, & allerent prendre place pour donner la bataille à nos gens.

CHAPITRE XX.

La belle ordonnance du Mareſchal en ſes batailles, & comment il deſconfit les Sarraſins.

Adonc les Sarraſins arrengerent leurs gens en belle bataille, & en tres-belle ordonnance. Les gens de cheval, comme j'ay dict deſſus, ſe meirent deçà & delà és deux aiſles de la bataille de pied : & là ſe teindrent de pied coy. Le vaillant Mareſchal de France feit un petit prendre haleine à ſes gens ; car moult avoient ſouffert de peine à gaigner le port. Si les feit boire un coup & eulx refraiſchir : car grand chauld faiſoit, & puis les admoneſta que ils feuſſent bonnes gens : car il avoit eſperance en Dieu, & en la Vierge Marie, que ils auroient bonne journée. Si ſe meit en ordonnance, & en belle bataille. Et ainſi le petit pas tous joints & ſerrez enſemble, les lances ſur les cols, allerent vers les Sarraſins qui au champ les attendoient.

Quand ils feurent approchez, trompettes preindrent à faire grand bruit : adonc commencea le trait grand & fier d'un coſté & d'autre. Mais nos gens pour leur trait ne laiſſerent que ils ne leur allaſſent courir ſus

fierement, & de hardy couraige, par telle vertu que tous les Sarrasins espouventerent. Ha ! qu'est-ce que de vaillante gent ? Un en vault mille, & mille faillis n'en vaillent un bon. Et vrayement est-il bien vray ce que dict Valere en parlant du faict des Romains, que cinq cens bons hommes peuvent & suffisent, telle fois advient, contre dix mille. Et que petite quantité de bonne gent puisse forçoyer aulcunesfois contre grand foison, appert par ces vaillantes gens icy, par ce que il s'en ensuivit. Car dés l'assembler monstrerent-ils leur fierté, quand oncques ne s'esbahirent pour la quantité d'ennemis qu'ils voyoient contre eulx qui si peu de gens estoyent. Si coururent sus aux Sarrasins par grand vertu, & leur bon Duc & conduiseur estoit entre sa gent qui leur donnoit exemple de ce que faire debvoient, & les ennemis d'aultre part ne s'y faignoient. Si fut dure & aspre la bataille, où maints perdirent la vie de chascun costé. Mais trop avoient Sarrasins du pire : car la hardiesse & force de nos gens, & le grand trait des arbalestriers les abatoit morts druëment, & ainsi dura grand piece. Mais que vous dirois-je des armes que chascun feist, ne des coups que donna un chascun. Trop ma matiere en eslon-

gneroye. Mais pour ramentevoir en bref, ſans faillir tant bien & tant vaillamment le feiſt le preux Mareſchal, que mieux ne peuſt.

Auſſi feit le Grand Maiſtre de Rhodes, nommé Meſſire Philebert de Nouillac, Meſſire Remond de Leſture, Prieur de Thoulouze, Meſſire Pierre de Boffremont, Chevalier de Rhodes, & toute la compaignée du dict Grand Maiſtre. Si feit Chaſteaumorant au cœur vaillant & fier, l'Ermite de la Faye, qui de voyage ne feut onc recreant, Meſſire Louys de Culan, Mareſchal de l'oſt, & maints autres bons & vaillans Chevaliers, dont pour cauſe de brieveté je tais les noms. Des Eſcuyers Tercelet de Cheles, Iean de Nenny, Richard Monteille, Guillaume de Tollegny, & Huguenin ſon frere, Guillemin de Labeſſe, le baſtard de Rebergues, Iean Dony, Regnauld de Camberonne, le Barois, & pluſieurs autres vaillans Eſcuyers, tous tant y feirent à la force de leurs bras, & à la vigueur de leurs couraiges, que à tousjours mais eulx & tous ceulx qui là de leur compaignée ſe trouverent, en doibvent à tousjours eſtre honnorez. Et à brief parler, l'effect de leur loüange appert à l'œuvre : car ceulx qui n'eſtoient pas plus d'environ deux mille combatans, ſe trouverent en ceſte ba-

taille tenir pied & eſtail à plus de quinze mille Sarraſins. Voire par telle vertu, que nonobſtant leurs beaux chevaulx richement parez, & ceulx qui deſſus eſtoyent bien armez, qui eſtoyent en nombre bien ſept cent, qui de toute leur force mie ne s'y faignirent de rompre nos gens, & leur bataille, ſi ne peurent-ils ſouffrir le fais tant du traict des arbaleſtriers, comme des coups des bons Chreſtiens ; ains leur conveint deſplacer & ſe retirer, tant que petit à petit prirent à eulx departir & laiſſer la bataille. Mais ce ne fut mie ſans leur tres-grand dommaige, car moult en y eut de morts & d'affolez.

Et ainſi ſe departirent les Sarraſins, qui partir peut ; & nos gens moult ne les ſuivirent, ains ſe teindrent là tout coys. Et les ennemis, tant par force comme par cautele, s'eſloignerent de la marine : car ils cuiderent que les Chreſtiens les ſuiviſſent, & penſerent que quand ils ſeroient loing de leur navire, ils ſe mettroient entre eulx & le navire ; & ainſi les enclorroient. Mais le ſaige Mareſchal, à qui rien d'armes ne convenoit apprendre, fut tout adviſé de leur cautele, pour ce ne les voulut ſuivre. Mais ores oyez grande hardieſſe de Chevalier, & courageuſe volonté de vaillant Chevetaine.

Quand les Sarraſins furent eſlongnez, il

meit derechef ses batailles en ordonnance ; & defendit, sur peine de perdre la vie, que nul ne feust tant hardy de retourner en galée, ne de deguerpir la place. Si feit son navire tirer arriere, & dit que sans faillir il combatroit derechef les Sarrasins. De ce propos ne peut estre desmeu ; nonobstant que plusieurs luy conseillassent que plus n'en feist : car assez y avoit acquis honneur, ce leur sembloit. Mais à ce ne voulut-il entendre. Si feut ordonnée son avantgarde, puis sa grosse bataille, aprés l'arriere-garde, & aux Chevetains bien commeit ce qu'ils debvoient faire ; si les pria & enhorta de eulx y bien porter.

Quand les Sarrasins veirent le saige appareil, & la grande hardiesse du vaillant Chevetaine & de sa gent, ils doubterent, & grand semblant en feirent : car ils se partirent de là où ils estoyent, & allerent prendre place coste les jardins de Tripoli, qui moult sont drus & espais, afin que si besoing eussent de fuir se fichassent dedans. Là ordonnerent en leur bataille les gens à pied, & és deux aisles les gens de cheval. Le Mareschal envoya l'avant-garde premierement assembler, & la conduisit Messire Louys de Culan son Mareschal, & il la suivoit de prés à tout sa bataille.

Quand

Quand ils feurent approchez des Sarrafins, de beau traict les faluërent, & au reciproque les Sarrafins eulx, & puis viftement les allerent affaillir, & iceulx fort fe defendirent : mais nos gens de prés les requirent, & fi fort les prefferent que ils prirent à chanceler. Quand ceulx de cheval veirent les leurs qui fe prenoient à reculer, ils fe departirent, & cuiderent venir enclorre la bataille du Marefchal, mais ceulx de l'arriere-garde par tel randon les prirent à fervir de bon traict, que oncques enfoncer ne les peurent.

Adonc leur courut fus le fier Marefchal à tout fa bataille, & main à main prirent à combatre. Et là y eut affez d'hommes & chevaulx abatus, qui depuis ne releverent. Si feurent toutes les batailles affemblées, où il y eut fiere meflée, & des morts & des navrez largement de tous coftez. Mais à quoy plus long compte vous en ferois-je ? A tant alla la chofe, que plus n'eurent pouvoir les Sarrafins de tenir eftail, ne de fouffrir, & fuir les conveint pour garentir leurs vies. Si leur feirent les jardins bon meftier, efquels defconfits fe ficherent ceulx qui efchapper peurent. Si guerpirent la place, & fuit qui peut : mais maint en y eut qui fi prés feurent pris,

qu'espace n'eurent de fuir : ains y laisserent les vies, & ainsi se cacherent là les fuitifs de la bataille & le demeurant des morts.

Le Mareschal qui ainsi les voyoit là fuir à garant, à peu qu'il n'enrageoit dont iceulx luy eschappoient, & tant estoit sur eulx acharné, qu'aprés eulx és jardins ficher se vouloit. Mais ceulx qui l'aimoient le prierent pour Dieu que il ne le feist : car trop y sont les lieux divers & destournez, parquoy s'ils y fichoient jamais pied, n'en retourneroit. Si s'arresta là, & se teint au champ grand piece pour attendre & veoir si de nulle part Sarrasins sauldroient pour le combatre, & si ceulx qui fuis estoient se rassembleroient : mais de ce n'avoient-ils garde, car nul n'en avoit vouloir. Et quand assez eut attendu, & que chascun luy disoit qu'il s'en retournast en son navire, & qu'il avoit eu belle journée, s'en reveint en belle ordonnance l'avant-garde devant, & la bataille aprés, & puis l'arriere-garde. Et en tel arroy, & en loüant Dieu se bouta en son navire.

CHAPITRE XXI.

Cy dit comment on sceut certainement que les Venitiens avoient fait sçavoir aux Sarrasins la venuë du Mareschal, & comment il print Botun & Barut.

Ne feut mie encores saoulé de grever les Sarrasins le vaillant Mareschal, quoy que on luy dist que à grand honneur retourner s'en pouvoit, car bien avoit exploicté. Mais de ce ne feut pas d'accord. Si se partit de Tripoli, comme dict est, & au partir de là il oüit nouvelles que une nave de Sarrasins estoit au chemin de Barut. Si commeit tantost pour y aller le Seigneur de Chasteaumorant, & avec luy de bons gens d'armes, à tout deux galées. Si allerent tant que ils veinrent assembler aux Sarrasins, & si dur escrime leur livrerent que tous les occirent, & prirent la nave : puis liés & joyelux s'en retournerent. Le Mareschal s'en alla à Botun, qui est une grosse ville champestre; qui tost feut pillée, & les Sarrasins qui y feurent trouvez tous mis à mort, & par tout mis le feu, & de là teint son chemin droict à Barut.

Et à revenir à ce que devant j'ay dict, comment certainement on sceut que les Venitiens avoient notifié & faict sçavoir aux Sarrasins la

venuë du Mareſchal, adveint que ainſi comme il approchoit la dicte ville de Barut, il veid partir du port un vaiſſeau appellé Gripperie, lequel s'en cuidoit fuir viſtement avant que le Mareſchal arrivaſt, & ne penſoit que nul s'en donnaſt garde : & pour mieulx cuider eſchapper ſans que on l'apperceuſt, prit le large de la mer, & fuyant s'en alloit. Mais le Mareſchal qui l'apperceut envoya apres tantoſt une galée, qui toſt le prit. Si l'amena devers le Mareſchal, lequel s'enquit quelles gens y avoit, & ſceut que c'eſtoient Venitiens. Si feit venir devant ſoy le principal de ce vaiſſeau, & moult l'interrogea tant par amour que par menaces pour quelle cauſe ainſi s'enfuyoit. Et à brief parler, quoy que il le celaſt au premier, tant feit le Mareſchal, ſans luy faire mal ne grief, que il confeſſa & recogneut que ſans faillir il n'avoit ceſſé d'aller par mer par grande diligence, pour annoncer en toutes les terres & contrées des Sarraſins de là environ, c'eſt à ſçavoir de Syrie & d'Egypte, & de ces marches, la venuë du Mareſchal, & qu'il s'appreſtaſſent contre luy : car il leur venoit courir ſus à grande armée, & que ce avoit-il annoncé à Barut, & par tout aultre part. Si paſſoit par là pour veoir comment ils avoient exploicté. Ceſte choſe racompta iceluy au Mareſchal, & ce luy teſmoignerent ſes compaignons, & que

à ce faire estoyent commis de par la Seigueurie de Venise.

De ceste tres-grande mauvaistié, laquelle jamais n'eust cuidé, feut moult esmerveillé le Mareschal, & feut en grande deliberation si ceulx qui venoient de bastir ce mauvais œuvre il feroit lancer en la mer. Toutesfois delibera que non; car ils luy avoient racompté debonnairement, & aussi le messaict n'estoit mie si grand à eulx comme à ceulx qui envoyé les y avoient. Si ouvra adonc de la tres-grande franchise de son noble cœur, comme celuy qui n'en daigna faire compte, & les laissa aller. Laquelle chose peu d'autres eussent faict : mais ne vouloit nullement que par luy ne à son occasion fut meu debat entre les Venitiens & les Genevois. Si teint son chemin droict à Barut. Mais si tost ne fut arrivé, que bien s'apperceut de l'ouvraige que les Venitiens avoient basty : car devant luy voyoit tout le port couvert de Sarrasins arrangez en bataille, pour luy defendre le saillir hors. Mais de ce n'eurent-ils mie le pouvoir : car tantost le hardy combatant comme lyon feit de grand randon ferir de proüe en terre, & les arbalestriers tirer druëment à celle chiennaille qui là brayoient comme enragez, & si bien les servirent de traict que plusieurs en larderent. Si leur conveint se retirer malgré leurs dents, & les nostres saillirent hors en-

couragez de leur courir ſus par grande vertu.

Mais quand les Sarraſins veirent leur ordonnance, ne les oſerent attendre, ains s'enfuirent, & tous nos gens feurent là tous ordonnez pour donner la bataille : mais ne trouverent à qui parler. Si alla le Mareſchal devant Barut, & feit aſſaillir la ville par telle force que les Sarraſins qui dedans eſtoyent feurent eſpouvantez, ſi que pluſieurs d'eulx s'enfuirent par autre coſté; & ceulx qui dedans demeurerent la defendirent de tout leur pouvoir. Toutesfois à la fin par force feut priſe, & mis à l'eſpée les Sarraſins qu'ils y trouverent, & tout fouragé & pillé ce qu'il y avoit : mais gueres n'y trouverent, pource que adviſez en avoient eſté, parquoy la ville eſtoit vuide de tous biens & de toute marchandiſe, que ils avoient retirez & muſſez és bois & és montaignes, comme il feut rapporté au Mareſchal. Si feit le feu bouter par tout, & au navire qui eſtoit au port, & ce faict ſe retira en ſes galées.

CHAPITRE XXII

Cy dit comment le Mareſchal alla au devant Sayete, & la grande hardieſſe & vaillance de luy contre les Sarraſins.

Apres ce ſe partit de Barut le Mareſchal, & teint ſon chemin en Egypte pour aller

devant Sayete, en intention de la prendre s'il euſt peu. Et quand il feut approché du port; tout ainſi que és autres lieux avoit faict le trouva bien fourny de Sarraſins, qui en belle bataille l'attendoient : mais n'eſtoient mie en petite quantité; car plus de douze mille en y avoit tant à pied que à cheval. Mais de ce ne feit cas le ſaige Mareſchal, qui ſa fiance avoit toute en Dieu; ains feit ferir en terre, & ſaluer les Sarraſins de bons viretons & de bombardes, ſi ſouvent & menu, que oncques ne trouverent ſi mortelle rencontre. Si en y eut là tant de morts, que tout le gravier en feut couvert. Et tant eſtoyent iceulx de grande volonté contre nos gens, que trop envis ſe deſplaçoient. Mais toutesfois force leur feut de fuir, ou mal euſt eſté pour leurs peaulx. Car ſi là ſe feuſſent longuement tenus, leur troupeau feuſt de moult appetiſſé. Si leur conveint reculer à toutes fins.

Nos gens ne dormirent mie, ains saillirent contre eulx par grande hardieſſe à qui mieulx mieulx, & comme ſangliers ſe fichoient en la marine juſques au ventre pour leur courir ſus. Et feut tout le premier qui y ſaillit le bon Eſcuyer Iean de Ony cy deſſus nommé, qui par ſon bien faire bon exemple donna aux autres, & les Sarraſins qui grand couraige avoient contre eulx ſe travailloient de les re-

pouſſer. Mais oyez la grande fortune contre nos gens, qui leur doibt tourner à grand los & pris. Car droict à celle heure ſe leva un vent ſi grand & ſi contraire qu'il n'eſtoit mie en la puiſſance de eulx que toutes les galées peuſſent arriver, ne tout le navire, pour aller aider à ceulx qui combattoient : dont les combatans eurent grand honneur. Parquoy telle fois eſtoit que la grand preſſe & quantité des Sarraſins ſi fort les chargeoit, que à peu leur couvenoit rentrer en la marine. Mais adonc revenoit à grand tas le traict des galées de bombardes & de viretons, qui abatoient à tas les plus huppez.

Ainſi dura cet eſtrif par longue piece. Mais que vous en dirois-je ? A la parfin tant vaillamment s'y porterent nos gens & tant bien le feirent, que à tres-grand peine le port prirent, mais avant moult y ſouffrirent. Ha quel honneur à une poignée de gens, qui n'eſtoient pas plus de cinq cent contre telle multitude ! Le vaillant Chevalier Leonidas à tout trois cent Chevaliers ſans plus deffeit l'oſt de Xerxes le grand Roy de Perſe, quand il le preit à deſpourveu en ſes pavillons. Car jamais n'euſt penſé que iceluy Leonidas à ſi peu de gens euſt eu telle hardieſſe, & les Hiſtoriens en font grand compte & à bon droict. Mais pourquoy ne dirons-nous abyſme de hardieſſe

& de proüeſſe eſtre en celuy vaillant Mareſchal & en ſa noble compaignée, qui ne prit pas les Sarraſins deſpourveus en leurs pavillons; mais luy feut trouvé deſpourveu de gent, mais non pas de force & de hardieſſe, contre ſi grande multitude de gent, voire en tel faict comme de prendre port ſi mal à ſon advantaige: & toutesfois il vainquit, & ſi il ne pouvoit avoir ſecours des ſiens. Car la mer deveint ſi groſſe que les galées ne pouvoient approcher de terre, comme dict eſt.

Mais ores oyez derechef la vigueur de la tres-grande hardieſſe de ſon couraige, lequel ne s'eſpouventa pas de ſe trouver avec ſi peu de gent contre tant d'ennemis, ains tout ainſi que ſi ils euſſent eſté dix mille, alla prendre place en plaine terre devant la bataille des Sarraſins, qui s'eſtoyent retirez de la marine tous arrangez comme pour combatre; mais ſi pres d'eulx s'alla mettre, que les Sarraſins tiroient de belle viſée de leurs arcs dedans la bataille de nos gens. Et ainſi demeura en celle place de pied coy en deſpit d'eulx l'eſpace de cinq heures, en attendant que la mer fut accoiſée, & qu'il eut toute ſa gent, afin de combatre les dicts Sarraſins, & aſſaillir la ville, ainſi qu'il avoit propoſé; dont moult eſtoit troublé de l'empeſchement que le vent faiſoit à arriver ſon navire: mais nonobſtant toutes ces

choses-là, se tenoit de tel semblant que oncques Sarrasins n'oserent venir contre luy de plain eslans. Et plusieurs fois s'essayerent de rompre la bataille au front de devant, & aucunes fois aux bouts & aux costez; mais pour la tres-belle & saige ordonnance que le Mareschal tenoit, tant en arbalestriers qui estoyent environ deux cent, & és gens d'armes qui gueres plus n'estoyent, qui tous se tenoient joincts & serrez ensemble comme un mur, n'eurent oncques les Sarrasins la hardiesse de venir enfoncer, & tant comme ils en approchoient c'estoit à leur grande confusion; car maints en y eut d'occis & d'assolez du traict & du ject des lances. Et ainsi comme vous oyez le Mareschal se teint là tant que ja approchoit la nuict. Et quand il veid que la mer ne s'appaisoit point, parquoy il peust avoir sa gent, dont moult grandement luy pesa d'ainsi faillir à parfournir son intention, en partit en tres-belle ordonnance, & rentra en son navire. Et jugez entre vous qui ce oyez, si il doibt de ceste valeur & grande hardiesse grand honneur avoir, d'oser tenir pied contre tant d'ennemis, pour le semblant duquel & fiere contenance, & la grande resolution dont ils le voyoient, nonobstant que ils feussent en grand nombre, les espouvantoit, & ostoit cœur & hardiesse. Mais il n'est pas de doubte

que ſi aulcun ſigne de recreandiſe où de peur y euſſent veu, luy euſſent couru ſus, ne jamais pied n'en feuſt eſchappé.

CHAPITRE XXIII.

Cy dit comment le Mareſchal alla devant la Liche, & les embuſches que les Sarraſins avoient faites pour le ſurprendre.

Le Mareſchal ſe partit adonc, & tant erra par mer, nonobſtant le grand vent qu'il faiſoit, qu'il veint devant une groſſe ville qui ſied comme à une lieüe de la mer, nommée la Liche : mais quand il veint devant le port, ne trouva pas en ſa compaignée le quart de ſes galées : car le vent qu'il avoit faict la nuict les avoit eſloignées & ſeparées les unes des autres, & deſvoyées de leur chemin : & pour les grands feux que les Sarraſins faiſoient ſur la marine en faiſant grand guet, ne pouvoient choiſir l'adreſſe des galées qui devant alloient. Si demeura là tout le jour le Mareſchal, & & ne vouloit deſcendre ſans tous ſes gens; car grande partie de ceux qu'il avoit avec luy eſtoient malades & bleſſez; & y feut juſques à baſſes Veſpres, en attendant ſon navire, dont moult luy ennuyoit; car il ne voyoit mie ſur le port plus de trois mille Sarraſins, & d'eulx cuidoit-il bien venir à chef.

Et adonc arriva ſon navire : mais il eſtoit trop tard pour deſcendre. Ha Dieu, comment eſt vray le Proverbe qui dict, ce que Dieu garde eſt bien gardé, & l'Eſcriture saincte qui dict, ſi Dieu eſt pour nous, qui ſera contre nous? car manifeſtement on peult voir en ceſte occaſion que Dieu vouloit garder le Mareſchal comme ſon cher ſerviteur, & ſa compaignée auſſi, par ce qui a apparu ainſi, comme compter orrez. Le Mareſchal, qui avoit eſperance le lendemain au matin beſongner, feit mettre en une galée Meſſire Iean d'Outremarin Genevois, & Meſſire Choleton, pour bien adviſer deux tours qui ſiéent ſur le port de Liche, en eſpoir de les aſſaillir le lendemain, & ſe retira un peu loing, comme Dieu de ſa grace l'en adviſa.

Quand les Sarraſins veirent qu'il ſe retiroit, ils cuiderent que il ſe departiſt, adonc manifeſtement deſcouvrirent leur embuſche, & ſaillirent hors de deux parts. C'eſt à ſçavoir de derriere une montaigne & d'un bois, qui eſtoit entre la ville & le port, bien trente mille Sarraſins, & à pied & à cheval, qui tous veinrent ſur la marine crians & brayans comme diables d'enfer. Et quand le Mareſchal & ſa compaignée les veirent en telle quantité, loüerent noſtre Seigneur de la grace que il leur avoit faicte dont l'aventure eſtoit adve-

nuë, parquoy le jour n'estoient descendus, & le reputerent comme à miracle de nostre Seigneur qui de sa grace les avoit voulu sauver.

CHAPITRE XXIV.

Comment le Mareschal, pour ce que ja se tiroit vers l'Hiver, s'en voulut retourner à Gennes.

De la Liche se partit le Mareschal, car bien veid que impossible seroit à si peu de gens qu'il avoit de forçoyer tant d'ennemis, veu que encores moult estoyent les siens foibles, & que moult en y avoit de malades & blessez. Si s'en retourna derechef en Cypre à Famagouste, pour laquelle cité avoit esté le debat d'entre le Roy de Cypre & des Genevois, comme dict est, ausquels elle demeura paisiblement. Et pour ce feut necessité qu'il la visitast. Si oüit de leurs causes & questions, & determina de leurs querelles au mieulx qu'il peut, selon le temps qu'il y arresta, qui ne fut pas plus de huict ou dix jours. Si establit Officiers, & leur donna ordonnances de gouverner, & bien leur chargea que bonne justice feissent. Puis veint à Rhodes, où le grand Maistre du dict lieu moult l'honnora & festoya, & là sejourna environ dix ou douze jours. En celuy espace de temps que il sejourna, il ordonna que trois

de ses naves feussent apprestées, & là dessus feit monter tous les malades & blessez de sa compaignée, dont y en avoit grand foison, tant Chevaliers & Escuyers, comme arbalestriers, varlets, & mariniers. Tant que pour la grande quantité des dicts malades conveint que le Mareschal reteint petite compaignée pour luy. Car il meit le plus de ses gens d'armes sur les dictes trois naves, pour les conduire & gouverner. Si estoit demeuré si mal armé, que avec ce qu'il avoit peu de gens, à peine avoit-il de douze à quatorze cent arbalestriers.

Des dictes trois naves les deux se partirent aussi tost comme luy, dont il ne se peut ayder & l'autre sejourna à Rhodes un mois, & puis à son retour perit en Sicile, dont dommaige feut & pitié, pour les bonnes gens qui dessus estoyent. Et ainsi se partit le Mareschal du dict grand Maistre, & par le conseil de ses gens qui moult l'en admonestoient, delibera de s'en retourner à Gennes, sans plus faire pour celle saison. Car ja tiroit vers le temps que la mer souvent s'engrosse, pour cause de la mutation des vents, c'est à sçavoir de l'hyver. Si se meit en mer à si petite compaignée comme dict est. Tant alla sans mal, ne sans encombrier, que il veint jusques en la Morée. Et quand il feut là venu, cuidant paisiblement s'en venir le demeurant de son chemin, quand il feut au port, que

on dit le cap Sainct Ange, adonc luy veinrent deux des naves qu'il avoit laissées à Rhodes, moult bien garnies de bonnes gens d'armes & d'arbalestriers à grand foison, desquels il ne preit nuls, pour ce que il n'esperoit point en avoir à faire.

CHAPITRE XXV.

Comment les Venitiens, pour avoir achoison de faire ce qu'ils feirent aprés, se alloient plaignans du Mareschal de la prise de Barut.

Or me convient derechef tourner au faict & à la matiere des Venitiens, pour conclure & terminer ce que j'ay dict devant, c'est à sçavoir en quelle maniere creva l'enflure de l'envie portée en leurs couraiges ja par long temps, & le venin qui en faillit laid & abominable. Quand les Venitiens veirent que tout ce qu'ils avoient basty vers les Sarrasins contre le Mareschal ne leur avoit rien valu, determinerent entre eulx, que comment qu'il feust, tandis que ils avoient lieu & commodité, s'ils pouvoient viendroient à leur intention. Car s'il arrivoit à Gennes, à peine jamais y aviendroient si d'adventure n'estoit que si à point le trouvassent, veu que il estoit moult petitement accompaigné, parce qu'il avoit envoyé grande partie des galées & du navire de

ſon armée, & que il n'avoit ſoupçon de nul encombrier, & de tout ſe prenoient-ils moult bien garde, comme ceulx qui autre choſe ne guetoient que de ſçavoir tout ſon deſſein, pour leur poinct mieulx adviſer. Mais par cautele, pour plus couvrir leur muſſée volonté, voulurent trouver aulcune achoiſon & couleur de cauſe raiſonnable, & vont ſemer voix & paroles par maniere de plaintes à pluſieurs gens, que ils voyoient bien que le Mareſchal vouloit prendre debat à eulx, & que bien leur avoit monſtré en la priſe de Barut, auquel lieu leur avoit fait trop grand dommaige en leurs marchandiſes à grand foiſon que là avoient, & ſans leur faire à ſçavoir l'allée : de laquelle choſe ſe tenoient mal contents d'ainſi eſtre deſrobez & pillez, & le leur avoir perdu. Tant allerent ces paroles, que par aucuns des amis & bienveüillans du Mareſchal luy furent rapportées là où il eſtoit en la Morée, & que bon feroit qu'il ſe gardaſt d'eulx : car il eſtoit à doubter que ils ne l'aimoient mie. De ceſte choſe feut moult eſmerveillé le Mareſchal, ſi reſpondit que il ne pouvoit nullement croire ne penſer que ce feuſt vray que ils lui vouluſſent mal, ne que ils ſe plaigniſſent de luy; Car oncques en ſa vie ne leur avoit meſfaict; ains les avoit traictez en tous lieux où trouvez les avoit, auſſi amiablement ou plus comme les propres

propres Genevois, comme ceulx que il reputoit ses amis, & aussi pour tousjours tenir & nourrir paix entre eulx & les Genevois, & que aussi les Venitiens par tout où ils le trouvoient luy monstroyent tant de signes d'amour qu'il s'en tenoit tres-tenu à eulx. Et quant du faict de Barut, ne pouvoit croire que malcontents s'en teinssent; car ils sçavoient bien que plus d'un an devant il avoit envoyé desier le Souldan, pource qu'il avoit pris des marchans Genevois qui estoient au Kaire, à Damas, & en Alexandrie, & les avoit rançonnez contre son saufconduit. Laquelle chose il avoit mandée aux dicts Venitiens, & faict sçavoir, afin qu'ils tirassent leurs biens & marchandises hors du pays, bien dix mois avant que il partit de Gennes. Et que ce ne pouvoit estre que ils eussent de leurs marchandises en la dicte ville de Barut; car toute la trouverent vuide. Et d'autre part, tant comme il y fut, ne devant, ne apres, ne trouva Venitien, ne autre de par eulx qui luy notifiast ne dist que il y eust rien du leur. Car s'il eust sceu que ils y eussent rien eu, ne mesmement aux Chrestiens, ja à leurs choses n'eust souffert toucher. Car pour grever Chrestiens n'estoit mie allé : mais seulement aux ennemis de la foy. Et encores s'il estoit ainsi que ils s'en teinssent mal contents, & ils luy faisoient à sçavoir que ès choses prises il y eut

eu du leur, sans faillir tout leur feroit rendre, & icelle responſe leur feroit ſi aulcune clameur ou plainte luy en venoit, de laquelle choſe encores de leur part n'avoit oüy nouvelles. Et quand eſt que il eut volonté de prendre debat à eulx, ou que eulx ſe vouluſſent prendre à luy; s'il en euſt eu quelque penſée, il n'euſt pas renvoyé quatre de ſes galées & galiotes de ſon armée, veu que ſes gens eſtoyent tous foibles encores, & que moult il avoit perdu de ſes arbaleſtriers. Si ne faiſoit mie ſemblant de vouloir nul grever, ne que il euſt doubte auſſi que nul ne le grevaſt. Car s'il l'euſt penſé, aultrement ſe feuſt garny. Car bien en avoit eu le temps & commodité : mais s'en alloit ſon chemin ſimplement, comme celuy qui à nul ne vouloit nuire, & penſoit ſemblablement que nul nuire ne luy vouloit.

Ces choſes reſpondit le Mareſchal à ceulx qui luy en parloient. Et tantoſt arriva au port que on dict le port des Cailles, & là veint coucher. Si adveint en celle nuict un peu avant le jour, que il arriva un petit vaiſſeau que on nomme Brigantin, & eſtoit Venitien, & cuidoient ceulx qui dedans eſtoient que ce feuſſent les galées des Venitiens. Car elles n'eſtoient pas loing de là, comme oüir pourrez. Celuy apportoit pluſieurs lettres de par les Venitiens au Capitaine de leurs galées, & à autres de

ſa compaignée, & feurent ces lectres par ignorance baillées és mains du patron des galées du Mareſchal, les cuidant celuy auquel elles avoient eſté recommandées bailler en la main du Capitaine Venitien. Mais quand il s'adviſa & apperceut que il n'eſtoit pas là où il cuidoit, ſi feut tant esbahy que il ne ſçavoit que dire, ne que faire. Quand le patron le veid esbahy, il luy demanda où il cuidoit eſtre : il dict que aux galées des Venitiens : mais il voyoid bien que non eſtoit. Et adonc le dict patron porta les lettres & mena le meſſaiger au Mareſchal, lequel un petit l'interrogea : mais quand il le veid tant eſpouvanté, adonc de ſa tres-grande liberalité, nobleſſe de cœur & franchiſe, & afin que les Venitiens ne peuſſent trouver nulle cauſe de eulx plaindre de luy, luy diſt debonnairement : *Mon amy, n'ayez doubte, vous eſtes entre vos amis, & r'aurez vos lettres toutes telles que les avez baillé.* Adonc les luy rendit toutes telles que elles eſtoyent liées en un fardeau, & luy dit que s'il luy failloit rien que il le diſt, & que il le recommandaſt au Capitaine & à ſa compaignée, & ainſi s'en partit.

Quand il feut jour, le Mareſchal ſe remeit en ſon chemin, & celle journée ne trouva advanture qui face à compter. Si veint geſir devant la ville de Modon, de coſte une

Isle qui est appellée l'Isle de Sapience. Quand il feut là, il feit jetter le fer, & ancrer celle part. Tantost que ce feust faict, veint une epie des Venitiens en une barque où il y avoit cinq ou six hommes, lesquels pour sçavoir la route du Mareschal, & veoir s'il se doubtoit de rien, & en quel arroy il estoit, demanderent quelles gens c'estoyent. Et il leur feut respondu que c'estoit le Mareschal & les Genevois, & l'on leur demanda des nouvelles, & s'ils vouloient aulcune chose que le Mareschal peust, ils dirent que grand mercy, & que nulles nouvelles ne sçavoient. Si les feit-on boire, & à tant se partirent.

CHAPITRE XXVI.

Comment les Venitiens assaillirent le Mareschal, & la fiere bataille qui y feut. Et comment le champ & la victoire luy en demeura.

Le Dimanche septiesme jour d'Octobre, bien matin se partit le Mareschal du port de Sapience devant Modon, & se meit en voye pour tenir son chemin droict à Gennes. Mais ores estoit temps que plus ne feust cachée la felonne volonté des Venitiens, qu'ils

avoyent tant gardée celément. Or leur semble veoir temps & lieu de la mettre à effect. Car assez despourveu le pouvoient prendre, & eulx au contraire estoyent bien garnis, & de leur faict advisez. Si n'eust pas le Mareschal erré environ deux milles, quand il veid partir de derriere l'isle de Sapience le Capitaine des Venitiens accompaigné de onze galées, lequel alla tout droict à Modon, & là preit deux grosses galées de marchandises qui estoyent dedans le port, toutes chargées de gens d'armes jusques au nombre de mille hommes, & avec ce bien dix-huict ou vingt vaisseaux tous chargez de gens d'armes & d'arbalestriers : & à tout cela & leurs onze galées que auparavant avoyent tres-bien armées & chargées de gens d'armes & d'arbalestriers, aprés le Mareschal tirerent tant comme ils peurent ; & feurent mis en tres-belle ordonnance, comme pour donner la bataille. Et avec ce par terre faisoient aller selon la marine grande foison de gens d'armes à pied & à cheval, afin que le Mareschal & sa compaignée ne peussent eschapper par nulle voye, au cas que par peur ou par quelque advanture pour se sauver vers terre se retirast. Le Mareschal qui voyoid de loing toute celle ordonnance, n'avoit pourtant

contre eulx nul soupçon, ains cuidoit que ils se departissent en telle forme du pays de delà, pour eulx en venir droict à Venise. Car jamais n'eust peu penser que sans le deffier, ou luy faire à sçavoir, luy veinssent par telle voye courir sus & l'assaillir. Si exploicterent tant leur erre les Venitiens, que en peu d'heures feurent moult approchez.

Adonc les gens du Mareschal qui en tel arroy venir les veirent, luy dirent que sans faillir les Venitiens venoient contre eulx en trop mauvaise contenance d'amis : car ils estoyent tres-grand nombre de gens armez en toute ordonnance de bataille, les arbalestriers tous prests de tirer, & les gens d'armes les lances droictes, & toutes choses apprestées comme il appartient pour assembler & pour combatre. Et pour Dieu qu'il y advisast, si que de son opinion ne feust mie deceu, par quoy se trouvast surpris desarmé & despourveu.

Quand le Mareschal veid la maniere, & que c'estoit à certes, adonc n'eut-il en luy que couroucer. Si feit hastivement ses gens armer, si peu qu'il en avoit : car mal en estoit garny. Et trop luy pesoit de ce que deux jours devant avoit congedié deux des naves de son armée toutes chargées de gens

d'armes & d'arbaleſtriers, & s'il euſt cuidé ceſte advanture bien s'en feuſt gardé, mais jamais ne l'euſt penſé. Et à tout ce avoyent bien pris garde les Venitiens, & pource le ſurprirent à leur advantaige. Si meit ſes gens tantoſt en ordonnance, & ſes arbaleſtriers, ſi peu qu'ils eſtoyent, & tantoſt feit tourner vers les Venitiens les proües de ſes galées, & tout appareiller pour aſſembler, ſi beſoing eſtoit. Toutesfois il feit expreſſe defence que nul ne feiſt ſemblant de tirer à eulx bombarde, ne autre traiƈt. Car encores ne pouvoit du tout croire que en mauvaiſe intention contre luy veinſſent, & ne ſçavoit ſi ils venoient pour parler à luy pour aucune reſtitution du faiƈt de Barut, ſi comme on luy avoit diƈt que ils s'en tenoient mal contents, ou pour autre choſe, ſi ne vouloit nullement contre eulx commencer debat.

Quand ils feurent aſſez approchez, adonc s'arreſterent tout coys, pour eulx du tout mettre en arroy de combatre, comme il afffiert en mer, & leurs voiſſes prirent à ployer, à ce que elles ne leur nuiſiſſent : & à toutes leurs choſes bien appointer. Semblablement eſtoit arreſté le Mareſchal avec tous les ſiens, pour les mettre en arroy tout au mieulx que faire ſe pouvoit. Et adonc veid bien que

c'eſtoit à certes. Si pria moult & enhorta ſes gens que ils ſe defendiſſent vigoureuſement. Car il avoit eſperance en Dieu que ainſi comme autresfois leur avoit aydé, à ce beſoing ne leur fauldroit point, & ainſi le manda en toutes ſes galées.

Quand les Venitiens feurent bien mis en arroy, adonc prirent à naviger à effort tant comme ils peurent vers le Mareſchal, & luy qui oncques ne s'esbahit, ſemblablement veint de randon vers eulx. Si s'eſcrierent iceulx Venitiens, en diſant *Bataille, Bataille*, & avec ce faluërent les noſtres de bonnes bombardes, & commencerent les premiers. Mais nos gens ne leur gauchirent mie, ains lancerent vers eulx de bombardes & de traict ſans nulle eſpargne. Si preirent à approcher, ainſi tirans les uns aux autres ſi druëment que plus ne pouvoit eſtre, tant que ſi prés feurent que ils veinrent au pouſſer des lances, & que les galées s'entre-joignirent. Lors commença la bataille dure & aſpre, & mortelle, & à bonne lance les uns contre les autres, dont maints y perdirent la vie.

Aprés les lances s'entrecoururent ſus main à main à dagues, & à haches & eſpées Et là veiſſiez nos gens fort envahis & durenent

aſſaillis : mais leur grand vaillance qui autresfois & en tant de lieux s'eſtoit grandement demonſtrée, ne fut mie adonc amortie; ains tant vigoureuſement ſe defendirent, que oncques gens mieulx ne le feirent. Si n'eſtoit mie le jeu eſgal quant à la quantité de gens; car pour un quatre y en eut des ennemis, & preſques le double de navire. Si eurent les noſtres moult à ſouffrir pour la foiſon de gens d'armes & traict qui feut contre eulx. Mais comme ils ſe combatoient par grand vertu, ce n'eſtoit merveilles s'il y en eut moult d'occis & de navrez, & maints en verſerent le jour en la marine noüer tous armez avec les poiſſons. Et les veiſſiez ſaillir apertement, & courir par grand vertu aux galées & au navire de leurs adverſaires, nonobſtant que moult les grevaſſent les deux groſſes galées qui les ſurmontoient de haulteur, qui trop leur nuiſoit. Mais ire & deſdaing de ce que ſe voyoient ainſi ſurpris accroiſſoient leurs forces & leurs couraiges, parquoy à merveilles s'advantureren pour eulx venger, ſi faiſoient là merveilles de leurs corps. Helas ! & ſi eſgaulx feuſſent de nombre, comme toſt feuſt la choſe par eulx expediée : mais trop eſtoit grande l'aſſemblée de leurs ennemis, & y avoit moult bons gens

d'armes souldoyers. Car les Venitiens qui bien congnoissoient la vaillance & proüesse du Mareschal & de sa compaignée, avoient pris gens d'eslite, tous les meilleurs que finer peussent.

Longuement dura ceste bataille par la vigueur de nos gens, que les autres taschoient à desconfire : mais il ne leur feut mie leger à faire; car trop y trouverent grande resistance. Si feurent toutes les galées entremeslées, qui main à main se combatirent si durement, que grande cruaulté estoit de veoir deux parties qui oncques meffaict n'avoient les uns aux autres, que telle occision feust entre eulx. Car aussi mortellement s'entreenvahissoient, comme si ce feust pour la vengeance de pere ou de mere morts, ou de perte perpetuelle. Et le tout par l'iniquité & l'envie de l'une des parties, comme dict est. Ha faulse envie, que tu as basty de males œuvres, & maints as livré à honte ! Mais ce ne feras-tu mie de ce vaillant Mareschal pour ceste fois, ne jamais, si Dieu plaist. Car Dieu l'a en sa garde. Entre les aultres que vous diroye du dict preux combatant, & de ceulx de la galée où son corps estoit, qui fut accouplée à celle du Capitaine des Venitiens ? Car Dieu sçait comment luy & les

ſiens vaillamment le feirent. Luy pour conforter ſes bons combatans, & eulx par ſon exemple, & pour garder & defendre leur bon Chevetaine & Seigneur. Ce n'eſtoit ſinon merveilles à veoir, & leurs ennemis auſſi moult les requeroient. Car comme dict eſt, gens eſtoyent en armes tres-eſleus & eſprouvez : mais nonobſtant ce, ceulx de la dicte galée du Mareſchal, comme loups affamez ou enragez, failloient en celle du Capitaine ſi druëment, & couroient parmy, faiſans les traces de leurs coups, que ſi toſt n'euſt eſté ſecouruë moult petit euſt eu de durée. Mais les dictes deux galées grandes & haultes qui aux deux lez la targerent, feirent au Mareſchal & aux ſiens trop d'encombrier. Car de là ſus lançoient les ennemis à eulx qui moult en occirent. Et à brief parler, à quoy plus long compte vous tiendroye ? Bien l'eſpace de quatre heures dura ceſte meſlée, qui moult eſt grand merveille comment ce peut eſtre que tant duraſt.

Ainſi comme oüir pouvez feut moult dure ceſte bataille, où le Mareſchal & ſa gent ſi vaillamment ſe porterent, comme dict eſt, que enfin le champ leur demeura. Mais à dire toutes les vaillantiſes que chaſcun endroict ſoy y feiſt, long feroit à racompter.

Et pour l'honneur d'eulx & de leurs lignées, & pour exemple de bien faire à ceulx qui nommer les oiront, est bien raison que les noms soyent ramenteus en cest endroict des principaulx qui vaillamment s'y gouvernerent.

Le premier que par droict nommer debvons est leur vaillant Chevetaine le bon Mareschal, par la force duquel, hardiesse & sçavoir en eurent l'honneur. Là feut aussi le bon Chasteaumorant, qui de bien faire ne s'y faignit, comme il y parust à luy & à ses ennemis, Messire Louys de Culan, Messire Iean Dome, Messire Robinet Fretel, Messire Iean le Loup, & des Escuyers Guichart de Mage, Robert de Tholigny, Regnauld Descambronne, Richard Monteille, Iean de Montrenart, Charlot de Fontaines, Odart de la Chassaigne, & Iean de Ony, lequel en ceste bataille entre les aultres y feit tant de sa part, que il emporta au dict des amis & des ennemis à merveilles grand los. Et s'il y besongna bien y parut à son corps, lequel nonobstant que il feust bien armé, feut navré de plusieurs playes comme mortelles. Et avec les dessus dicts nommez plusieurs autres, qui long seroit à racompter, tres-vaillamment s'y porterent, & generale-

ment tous les François, & plusieurs Genevois & autres. Et à la parfin les ennemis qui ja estoyent lassez, & qui veirent que nonobstant tout leur effort & toutes leurs cauteles, pour neant s'efforçoient de desconfire le preux combatant, & que trop y perdoient des leurs, moult se voulurent retirer s'ils eussent aulcunement peu à leur honneur, & en gaignant ou recouvrant quelque chose de leur perte.

Adonc tant s'efforcerent que ils encloüirent entre eulx trois des galées du Mareschal, qui sur eulx trop s'estoyent advanturées, & des aultres les separerent, & icelles trois tant pourmenerent que prises les emmenerent, & laisserent le champ au vaillant combatant à tout le demeurant de sa gent, qui grand honneur en doibt avoir. Toutesfois toutes ne s'en allerent les galées des ennemis : car malgré eulx en reteint une. Et les autres comme vaincus laisserent la place, & fuyant s'en allerent retirer & ficher en leur ville de Modon, dolens & marris, dont avoyent failly à leur intention. Et le Mareschal & les siens de la place ne se bougerent jusques à ce que ils en eurent perdu la veüe.

CHAPITRE XXVII.

Comment le Mareschal s'en alla à Gennes, irrité contre les Venitiens; & des prisonniers qui feurent emmenez d'un costé & d'autre.

Ainsi comme vous oyez demeura le champ de la bataille au preux Mareschal à tout le demeurant de sa gent; & les Venitiens comme vaincus se retirerent & le laisserent. Mais tant demeura dolent & indigné de ceste advanture, dont jamais ne se feust donné de garde, & de ce que ainsi avoit esté pris au despourveu, & aussi de la perte que il avoit faicte de sa gent, que nul ne pourroit dire comment son cœur feut gros & enflé contre les Venitiens. Mais ceste trahison cuida-il bien venger. Si dict que à ce ne fauldroit-il point, si Dieu luy donnoit vie. Si se partit à tant de la place, & environ soy rassembla ses gens & ses galées au mieulx qu'il peut. Mais bien vous promets que ils ne sembloient mie gens venans de feste ou danse : car à merveilles estoyent lassez, navrez & desrompus, & n'estoit mie de merveilles. Si les reconforta & visita par grand amour & pitié le bon Mareschal : & non pourtant quatre jours aprés la bataille dessus dicte, comme le Ma-

reſchal tenoit ſon chemin droict à Gennes, rencontra deux naves des Venitiens, ſur icelles voulut en partie venger ſon ire, ſi les feit tantoſt aſſaillir ſi durement que gueres ne durerent, ains feurent toſt priſes, & les emmena avec luy à Gennes. Si eſtoyent les dictes naves bien garnies de biens & de bons priſonniers, leſquels il reteint juſques à ce que les Venitiens luy rendirent les ſiens. Mais avec ce moult luy eſtoit le cœur dolent de ſes bien-aimez Gentils-hommes qui feurent emmenez priſonniers, où moult avoit de vaillans gens, dont le principal d'eulx eſtoit le vaillant & bon Chevalier Chaſteaumorant, qui le jour avoit ſouffert & moult faict d'armes, & avec luy trente-quatre Chevaliers & Eſcuyers, tous gens d'eſlite, de grand honneur & renommée, & autres pluſieurs bons & notables Genevois, & autres, qui feurent pris és deux autres galées.

Auſſi y avoit grand foiſon de Gentils-hommes de renommée & de grand honneur en la galée qui par nos gens feut priſe comme dict eſt. Et que tels feuſſent, y parut quand veint au faict de leurs rançons & delivrances, ſi comme oüir pourrez. Et ainſi arriva le Mareſchal à Gennes, où il feut à ſi grand honneur & joye receu de tous les plus grands,

& generalement de tout le peuple, que oncques Seigneur ne feut receu à plus grand feste. Mais à tant vous lairrons du Mareschal, & dirons du Seigneur de Chasteaumorant & des autres prisonniers que on menoit à Venise.

CHAPITRE XXVIII.

De la pitié des prisonniers François.

Quand Chasteaumorant avec la compaignée des autres prisonniers feurent arrivez à Venise, adonc on les ficha en bonne forte prison, & selon la coustume en tel cas je croy qu'ils n'eurent mie toutes leurs aises: car dur giste & petit repas, & du mal assez leur faisoit compaignée. Helas si n'en eussent-ils mie eu mestier: car navrez, malades & blessez plusieurs d'eulx estoyent. Et si oncques eurent eu aise, joye & repos, adonc en eurent-ils souffreté; mais ainsi sont souvent servis ceulx qui honneur quierent & pourchassent, & bien doibvent estre hault essevez les bons qui si chere chose vont poursuivans. Or feurent ainsi là à grand tourment & meschef de cœur, de corps & de pensée. Car bien sçavoient que le Mareschal

estoit

eſtoit tant indigné contre les Venitiens, & à bon droict, que pour rien n'euſt laiſſé de leur faire guerre & de s'en venger. Si ne ſceurent que faire, ny quel conſeil prendre. Car bien feurent informez des couſtumes des dicts Venitiens, c'eſt à ſçavoir que au faict de leurs guerres jamais les priſonniers que ils prennent ne ſont delivrez juſques à ce que la guerre ſoit faillie, qui peult aucunes fois durer tout l'aage d'un homme. Si pouvez penſer, vous qui ce oyez, en quel ſoucy ces bons Gentils-hommes debvoient eſtre.

Le bon Chaſteaumorant, le ſaige, au cœur conſtant, en qui ne default vertu que bon, vaillant & preux doibve avoir, lequel pour male fortune ne ſe trouble, ne pour la bonne moult ne s'esjoüiſt, feut entre eulx comme leur chef. Si les reconfortoit par ſes bons admoneſtemens, & leur mettoit Dieu en memoire, comme celuy qui l'aime, ſert & craint, & leur diſoit que à luy retournaſſent & y euſſent fiance, & que ſans faillir point perir ne les lairroit : & avec ce, que ils euſſent cœurs de Gentils-hommes forts & endurcis, & qui pour rien ne ſe doibvent douloir, ne delaiſſer bonne eſperance, ne cheoir en deſconfort. Et ainſi ſouvent les reconfortoit, & iceulx prenoient grande con-

ſolation. Mais ne croyez mie que le bon vaillant Mareſchal oubliaſt ſes bons amis ; pourtant s'il ne les voyoit, & s'ils eſtoyent enchartrez, comme ſouvent ſont oubliez des Princes, dont eſt pitié, ceulx qui ſont à cauſe de leurs guerres pris & deſtruits. Nenny certes. Mais au pluſtoſt qu'il peut les envoya reconforter de faict & de paroles. Car argent aſſez & largement leur envoya, & manda que de rien n'euſſent melancolie. Car il ne leur fauldroit jour de ſa vie, dont ils feurent moult reconfortez.

CHAPITRE XXIX.

Comment les priſonniers mettoient peine par leurs lettres vers les Seigneurs de France, que le Mareſchal ne feiſt guerre contre les Venitiens, afin que leur delivrance n'en feuſt empeſchée.

Tout ainſi qu'il eſt de couſtume que toute perſonne qui ne ſe trouve en aulcune maladie ou deſolation, cerche volontiers ſa ſalvation & ſanté, & cerche diligemment voye de la trouver ; iceulx par pluſieurs fois vers Chaſteaumorant à conſeil ſe meirent, pour adviſer qu'ils pourroient faire pour eſtre tirez hors

de celle caige. Si en diſoit chaſcun ſon bon advis, & que ſembloit aux aulcuns que bon ſeroit d'eſcrire piteuſement de leur eſtat à leur bon maiſtre le Mareſchal, que pour Dieu il euſt pitié de ſes bien-aimez Gentils-hommes, & que il vouluſt aulcunement fleſchir à ſon hault couraige, nonobſtant la grande injure faicte à luy par les Venitiens; parquoy pour compaſſion d'eulx qui en ſeroient deſtruicts & morts par adventure par longue dure priſon, ou aultrement, ſe vouluſt deporter d'entreprendre la guerre. Les autres diſoient, que bon ſeroit que ils eſcripviſſent aux Princes de France, en les ſuppliant humblement pour Dieu que ils vouluſſent mettre paix & accord entre le Mareſchal & les Venitiens, ou ſinon ils eſtoyent perdus. Ces deux voyes leur ſemblerent bonnes : mais non pourtant les plus adviſez doubterent que la grande ire, propos & volonté du Mareſchal de faire guerre aux Venitiens ne peuſt eſtre deſmüe, ne pour pitié d'eulx, ne pour quelconque priere de Prince, ne aultrement, ſi n'eſtoit ſeulement par une voye, c'eſt à ſçavoir par le ſeul commandement de ſon ſouverain Seigneur le Roy de France, à qui de rien ne vouldroit deſobeir, bien le ſçavoient, & s'ils pouvoient advenir par leurs prieres & piteuſes requeſtes

que le Roy luy mandast expressement par ses lettres : par ce poinct seroient guairis.

Tel appointement leur sembla bon, & à celle conclusion se teinrent, & d'ainsi faire le conclurent ; & mesmement avec ce que ils se ayderoient des autres voyes dessus dites. Adonc les veissiez tous ensemble escrire lettres au Mareschal pour ceste requeste, dont l'un ramentevoit l'amour que autres fois avoit trouvé en luy, l'autre comment il avoit veu sa grande pieté demonstrer par divers cas, l'autre assignoit raison que ainsi il le debvoit faire pour eschever plus grand mal, l'autre qu'il feroit ausmone & grand bonté de souffrir pour les reschapper de mort ; & ainsi diversement tant piteusement à luy se recommandoient, comme ceulx que grand desir menoit, que quand les lettres venoient és mains du Mareschal, il ne feust oncques en la puissance de son noble couraige que les larmes ne luy couvrissent la face, pour la pitié & amour qu'il avoit à ses bons amis. Mais pourtant ne se pouvoit desmouvoir de non vouloir la guerre, pour laquelle s'apprestoit tant & hastivement comme il pouvoit. Mais les pauvres prisonniers reconfortoit par ses messaigers, & feit parler aux Venitiens de les mettre à rançon aux guises de France :

mais rien n'y valut ; car ils dirent que ce n'estoit pas leur usance.

Adonc veissiez les pauvres prisonniers escrire en France aux Seigneurs ausquels ils estoyent de service ; car les aucuns estoient au Roy, les autres au Duc de Berry, autres au Duc d'Orleans, ou de Bourgongne, ou de Bourbon, & ainsi à plusieurs ; & chascun supplioit humblement son Seigneur & maistre que pour Dieu ne les voulut oublier, ne laisser là pourrir en prison. Lesquelles requestes meurent les Seigneurs à grand pitié, si qu'ils escrivirent hastivement au Mareschal de ceste chose, & feirent tant que le Roy luy escrivit que il n'en feist plus jusques à ce que il auroit deliberé en son Conseil ce qu'il vouldroit qu'il en feust faict. De ceste defence feut moult dolent le Mareschal; mais ne voulut desobeir, si se souffrit à tant pour celle fois. Et en ces entrefaites se entremeirent aucuns bons moyens de traicter de paix & delaisser la guerre, & singulierement pour cause des dicts prisonniers. Long feut le traicté de ceste paix : car le Mareschal jura que il n'y seroit veu ny oüy : mais puis qu'il plaisoit au Roy, & à Nosseigneurs, il consentoit bien que les Genevois accordassent selon leur bon plaisir, & il ne leur contrediroit. Si feut à la parfin

paix faicte entre eulx, dont les Venitiens eurent grand joye. (car ils n'en estoyent mie sans soucy & peur,) à condition que prisonniers pour prisonniers seroyent rendus, & qu'il n'en y eust plus. Et ainsi feut accordé & faict. Et à tant feurent delivrez nos prisonniers, qui feurent huict mois entiers és prisons des Venitiens. Mais comme par divine volonté les choses viennent aulcunes fois pour le mieulx, on doibt Dieu loüer de celle prinse : car elle escheva la guerre, dont grand mal & meschef s'en feust ensuivy.

CHAPITRE XXX.

Comment les Venitiens s'envoyerent excuser envers le Roy de ce qu'ils avoient faict.

Apres ces choses, les Venitiens qui doubterent la malegrace du Roy de France, & des Princes François, pour l'achoison de ce qu'ils avoient faict, & dont les François avoient tenus prisonniers, pour eulx excuser envoyerent leurs Ambassadeurs devers le Roy, qui portoient lettres de la Seigneurie de Venise avec leur creance. Par ces lettres & Ambassadeurs se envoyoient moult excuser de ce faict, disans ; que le Mareschal leur avoit faict

trop grand tort & dommaige à Barut, & pris leurs biens & marchandiſes. Et avec ce, quand s'en venoient vers luy dire & remonſtrer amiablement, & prier que reſtitution leur feiſt de leurs biens, que il leur courut ſus, & premier les aſſaillit. Et eulx comme contraints ſe meirent en defence : pour laquelle choſe Dieu leur avoit donné la victoire, ſi comme il apparuſt. Et pource ne leur debvoit ſçavoir le Roy, ny Noſſeigneurs, nul mauvais gré. Telles choſes & aſſez d'autres menſongeres pour leur excuſe dirent au Roy & à Noſſeigneurs : mais n'en furent pourtant creus, ne grand foy on n'y adjouſta. Et ainſi s'en allerent à petite chere, & à froide reſponce.

Le Mareſchal qui par ſes amis de par deçà entendit ceſte nouvelle, leſquels luy avoient envoyé la copie des lettres que on avoit apportées au Roy, en fut tant faſché que plus ne ſe peut, & lors luy ſembla bien avoir achoiſon de mouvoir noiſe & debat comme il deſiroit aux Venitiens. Et pour celle cauſe, & pour monſtrer leur tort & menſonge, leur eſcrivit les lettres qui cy apres s'enſuivent, auſquelles les Venitiens n'oſerent oncques faire reſponſe. Et vrayement comme en armes il demonſtroit ſa vaillance, & au gouvernement ſa prudence, pareillement en eſcriture

apparoissoit son sçavoir au contenu d'icelles, lesquelles par luy sans autre furent dictées, si bien, & en si bel & notable style, comme on peut veoir, & comme nul Clerc Rhetoricien pourroit faire, selon le langaige plain & bien ordonné de quoy on doibt user au devis du faict d'armes. Si pouvons conclure par ce qu'il nous appert, iceluy Mareschal estre és graces comprises en sens & faicts vaillans tout remply.

CHAPITRE XXXI.

Cy ensuit la teneur des lettres que le Mareschal envoya aux Venitiens.

Au nom de Dieu qui toutes choses à faictes, & qui congnoist toutes personnes, & qui sur toutes choses aime verité & hait mensonge, je Iean le Maingre, dict Boucicaut, Mareschal de France & Gouverneur de Gennes, à vous Michel Steno Duc de Venise, & Carle Zeni (a), citoyen d'icelle cité, fais à sçavoir que j'ay receu la coppie d'unes lettres que vous Michel Steno avez envoyées en France au Roy mon souverain Seigneur, escrites à Venise le penultiesme jour du mois

(a) Carlo Zani.

d'Octobre dernier paſſé. Du contenu deſquelles, ſi ce ne feuſt l'uſance & couſtume de vous, & vos predeceſſeurs tenans le lieu que vous tenez, je me donnerois grand merveilles, pource qu'elles ſont toutes fondées ſur menſonge, ſans y avoir mis nul mot de verité, & auſquelles j'euſſe faict pieça reſponſe, ſi n'euſt eſté pour doubte d'empeſcher la delivrance des François & Genevois, que contre droict & raiſon avez detenus priſonniers. Et pour ce maintenant la vous fais, & reſpons aux articles contenus en icelles en la maniere qui s'enſuit.

Et premierement à ce que en vos dictes lettres eſt contenu que au mois d'Aouſt dernier paſſé, environ le dixieſme jour, je courant par la marine de Syrie, avec les Genevois, ay deſrobé les biens & marchandiſes de vos Venitiens eſtans à Barut, & qu'il ne profita point que par vos Venitiens m'euſt eſté dict les dicts biens & marchandiſes eſtre leurs, & d'autres Venitiens, & que en oultre ay prins aultres vos naves : Ie vous reſpons, que il eſt vray que quand les Ambaſſadeurs que j'avois envoyez devers le Roy de Cypre eurent faict la paix, & je me trouvay en Cypre avec l'armée que adonc avoye, non voulant perdre la ſaiſon, regardant le

tort & oultraige que le Souldan avoit faict aux marchans, & bien des Genevois, & au commun de la cité de Gennes, (laquelle cité j'ay en garde & gouvernement pour le Roy mon souverain Seigneur,) & que à bonne & juste cause jestoye tenu de faire guerre & dommaige au dict Souldan, & à ses pays & subjects, ayant volonté d'aller en Alexandrie, & pour le temps & vent contraire ne pouvant accomplir le desir que j'avois, je deliberay d'aller és parties de Syrie, où je les trouvay bien advisez de la venuë de la venuë de moy & de mon armée, par les lettres & messaigers que vos Venitiens leur avoyent envoyé, qui estoit contre Dieu, contre loyauté, & contre tout ce que bon Chrestien doibt faire.

Et environ le jour que en vos dictes lettres est contenu, veins descendre au dict lieu de Barut, ou prés. Paravant ma quelle descente voyant une griperie partant du port, envoyai une de mes dictes galées aprés elle, & feut prise & emmenée la dicte griperie, laquelle estoit de vos Venitiens, qui par l'ordonnance de vostre Conseil de Nicocie estoit allée plusieurs jours avant au dict lieu de Barut, pour faire à sçavoir aux Sarrasins la venuë de moy & de ma dicte compaignée.

Et néantmoins peu de temps aprés que je l'eus faict prendre, pour monstrer amitié envers vous plus que tenu n'y estoye, feis delivrer la dicte gripperie & les hommes qui dessus estoyent, sans leur faire nul dommaige en l'avoir, ne en leurs personnes. De laquelle chose je fais grande conscience, & que tous les Venitiens & gens qui estoyent dessus ne feis pendre ou jecter en la mer, pource que l'œuvre que ils avoyent faicte & faisoient estoit traistresse à Dieu & à la Chrestienté.

Et quant aux biens & marchandises qui au dict lieu de Barut feurent trouvez, il est bien à penser & doibt-on croire fermement que puis que vos Venitiens y avoient faict sçavoir ma venuë, comme dict est, qu'ils avoient bien pourveu à lever les biens & marchandises que ils y avoient. Et bien est vray que moy estant à la terre comme en terre d'ennemis, abandonnay à prendre ce qui s'y pourroit trouver : laquelle prise feut petite, pour ce que il s'y trouva peu. Aprés laquelle prise & demeure faicte en la ville, l'espace & temps que le cas le requiert, ayant faict bouter feux par la dicte ville, me retiray en mes galées, sans ce que moy estant en la dicte terre, ne moy retiré en mes dictes ga-

lées, feuſt pour lors à moy venu homme quelconque Venitien, ne autre pour eulx, me demander nulle reſtitution de biens, ne de proye qui y euſt eſté priſe, comme menſongeuſement l'avez eſcrit. Car Dieu ſçait ſi elle m'euſt eſté demandée, que de bon cœur & de bonne volonté euſſe faict reſtituer ce que de raiſon euſt eſté. Pource que je n'avois intention ne volonté de porter dommaige à vos Venitiens, ne autres Chreſtiens : mais tant ſeulement au dict Souldan, ſes pays & ſubjects, auſquels j'avoye la guerre.

Et à ce que vous adjouſtez que tantoſt aprés la priſe de Barut j'ay pris autres vos naves, ſi ne feuſt, comme dict eſt deſſus, voſtre uſance accouſtumée d'eſcrire & dire menſonges plus que nulles autres gens & nations qui ſoyent, je me donnerois grand merveille. Car vous-meſmes ſçavez bien, & pouvez bien ſçavoir que le contraire de ce que avez eſcript eſt la verité. Et toutesfois ſi j'euſſe voulu j'en pouvois aſſez prendre. Car à Leſcandelour, à Famagouſte, à Rhodes, tant à mon aller, comme à mon retour, & en pluſieurs autres lieux ſur la marine, tant à la coſte de Syrie, comme ailleurs, j'ay aſſez trouvé de vos naves & autres vos navires en grand nombre, leſquels eſtoyent

bien en ma puiſſance d'en faire ce que je vouloye : mais partout où je les ay trouvées je les ay traictées auſſi bien ou mieux que ſi ce feuſſent navires de Genevois.

Et quant à ce que en vos dictes lettres eſt contenu, que environ le ſeptieſme jour d'Octobre dernier paſſé, moy accompaigné de onze galées me trouvay autour de Modon, & que là vous Carle Zeni, Capitaine des galées des Venitiens, deliberaſtes de vous monſtrer amiablement à moy & à mes galées, pour vous complaindre & requerir ſatisfaction des choſes qui par moy & ceulx de ma dicte compaignée avoyent eſté oſtées à Barut & ailleurs aux marchans Venitiens, & que lors moy & mes galées tournaſmes les proües encontre vous, & les voſtres monſtrans & tenans maniere d'ennemis. Et que vous ce voyant comme contrainct, & ne pouvant autrement faire, feiſtes le ſemblable vous & vos galées encontre moy & les miennes, & tant que par mon default & coulpe feuſt dure bataille entre les parties, en laquelle bataille feurent priſes trois de mes galées, & les autres ſe meirent à la fuite. Ie vous reſpons en la maniere qui s'enſuit : Il eſt vray que au retour de mon voyage je m'en veins vers Rhodes, duquel lieu de

Rhodes je partis avec onze galées pour venir en ma compaignée. Et ces miennes galées, pour le long voyage que faict avoye, où j'avoye eu & laissé plusieurs de mes gens morts, blessez & malades, estoyent tres-mal armées, tant de mariniers, comme de compaignons, arbalestriers, & encores moins de gens d'armes. De laquelle chose pour les mieux armer, ne appareiller, nonobstant que bien l'eusse peu faire de gens, comme vous sçavez qu'il y en avoit beaucoup & de bons au dict lieu de Rhodes, je ne me soucioye. Pource que je n'avoye soupçon en mon retour de vous, ne d'autres Chrestiens, que je tenois tous amis; & par especial de vos Venitiens, pour les belles bourdes polies, & paroles mensongeres que vous Carle Zeni m'aviez dictes & par plusieurs fois mandées, combien que je sceusse bien que és dictes parties de Modon vous estiez avec les galées des Venitiens. Ainsi doncques accompaigné des dictes onze galées, m'en veins mon chemin pour venir droict arriver au dict lieu de Modon, devant lequel lieu, c'est à sçavoir en l'Isle de Sapience, moy & mes dictes galées jectasmes le fer le Sabmedy sixiesme jour du dict mois d'Octobre, cuidans estre en lieu d'amis. Et pour donner à chascun

congnoiſſance de la volonté & intention ferme que j'avoye de non offenſer nulle de vos galées, ne naves, ne autres choſes Venitiennes, & que ſi j'euſſe eu autre volonté & intention, je l'euſſe bien peu faire : il eſt vray que peu de jours avant que j'arrivaſſe au dict lieu de Sapience, j'avois licentié deux galées de Scio qui eſtoyent en ma compaignée, une galée & une galiote du Seigneur de Metelin, une galée & une galiote de Pera, une galée du Seigneur Deſne, une autre de mes galées que j'avois envoyée en Alexandrie, & deux ou trois galiotes. Toutes leſquelles galées & galiotes, ſi j'euſſe eu envers vous autre volonté que bonne, j'euſſe amenées avec moy. Car il ne le me failloit que commander. Et en oultre le jour avant que je arrivaſſe au dict lieu de Sapience, moy eſtant au cap Sainct Angel, me veinrent trouver deux des naves de mon armée bien fournies de gens d'armes & arbaleſtriers ; en l'une deſquelles eſtoyent bien huict cens hommes armez ou plus. Leſquels gens d'armes & arbaleſtriers, ſi j'euſſe voulu, je pouvoye prendre & lever, & les departir ſur mes dictes galées à ma volonté. Et d'autre part, en ce meſme lieu, prés du dict cap Sainct Angel, veint un voſtre brigantin, ou

griperie de Candie, un peu devant le jour, arriver à mes galées, cuidant que feussent les vostres, lequel apportoit plusieurs lettres à vous Carle Zeni, & à ceulx de vostre compaignée. Le porteur desquelles estant sur ma galée, & icelles lettres baillées en la main de mon patron, me demanda mon dict patron que je vouloye qu'il en feist, auquel je respondis que je vouloye qu'il les luy rendist sans les ouvrir, & que je ne vouloye point que à luy ne autres Venitiens quelsconques, ne à leurs biens feust aulcunement faict tort ou desplaisir, & qu'il le licentiast courtoisement. Et ainsi feut faict. Et encores celle mesme nuict que j'arrivay au dict port de Sapience, peu aprés ma venuë, veint une vostre barque, aux gens de laquelle moy faisant parler par aucuns des miens, & demander des nouvelles, feut par eulx respondu, que vous Carle Zeni estiez à tout onze galées à Portegon, & que deux grosses galées estoyent à Modon, avec plusieurs autres navires grans & petits, de l'une desquelles grosses galées celle mesme barque estoit, comme ils dirent. Laquelle barque, aprés toute courtoisie à luy offerte, je feis courtoisement licencier. Et le lendemain, qui feut le Dimanche septiesme jour dessus dict,

dict, me partis bien matin du dict port de Sapience avec mes dictes galées, pour m'en venir mon chemin devers Gennes; en volonté de lever au port de Ion eaüe, dont mes dictes galées estoyent mal fournies. Et ainsi comme je feusse allé deux ou trois milles tirant droict au dict lieu du port de Ion, pour lever eaüe, comme dessus est dict, vous monstrastes vous Carle Zeni à tout onze galées parties du dict lieu de Portogon, & allant vers Modon, en quoy je ne pris nul soupçon. Auquel lieu vous ayant faict comme nulle demeure, vous apparustes derechef, & monstrastes à tout vos dictes onze galées, & à tout les deux grosses dessus dictes qui paravant ne s'estoyent à nous monstrées, en laquelle chose ne preins semblablement soupçon ne pensée aulcune, fors que de veoir amis. Et mes galées, comme dict est dessus, estant petitement armées, & parce pouvans peu exploicter de chemin, moy n'ayant aussi en ce trop grande volonté, pource que lors je m'appensay que vous estiez party pour prendre vostre chemin droict à Venise, ou que vous aviez volonté de parler ou faire parler à moy, vous qui la trahison & mauvaistié que aviez intention de faire aviez longuement bastie, exploictastes de chemin en

telle maniere que en peu d'eſpace feuſtes bien prochain de moy & de mes dictes galées. Laquelle voſtre venuë je voyant haſtive ſur moy & ſur ma dicte compaignée, & auſſi voyant vos dictes onze galées & les deux groſſes venans en bataille & ordonnance, chargées outre ce qu'il eſt de couſtume de tres-grand nombre de gens d'armes, dont les lances, harnois & perſonnes ſe pouvoient clairement veoir, ayant auſſi faict tous habillemens qu'il convient à guerre & bataille, & meſmement vous Carle Zeni à tout voſtre galée eſtre mis au milieu des dictes deux groſſes pour voſtre plus grande ſeureté. Voyant en outre venir avec vous ſept ou huict brigantins ou paleſtarmes de naves fort chargées de gens d'armes & d'arbaleſtriers, qui ne ſembloit pas maniere de venir demander aulcune reſtitution, comme en vos dictes lettres eſt eſcript : mais droicte maniere & manifeſte ſemblance d'ennemis, qui ſans parole & ſans aucune ſommation ou requeſte à nous impourveus veniez courir ſus. Meſmement que par terre ſelon la marine faiſiez venir grand nombre de gens d'armes, tant de cheval, comme de pied, de laquelle terre nous eſtions prochains. Comme conſtrainct & par pure neceſſité feis tourner les proües de mes

dictes galées contre vous, defendant premierement que par nulle de mes galées ne feust faict offense à vous ne à aucun des vostres de bombardes, de traict, ne d'autres armeures ou habillemens, ne autrement en aulcune maniere, jusques à ce que de moy en eussent signe ou commandement. Laquelle deffence feut bien observée. Mais vous qui la volonté traistreuse de longtemps aviez en vostre couraige, qui à ce faire aviez mis toute diligence & cure; & pour celle cause aviez pris & mis sur vos dictes treize galées & sur vos brigantins ou palestarmes dessus dicts tres-grand nombre de souldoyers, de gens d'armes, & de traict, tant de ceulx de Modon, de Coron, comme de ceulx qui debvoient aller à la garde de Candie, & aussi de ceulx qui estoyent ès navires qui pour lors estoyent à Modon, dont il en y avoit tres-grand nombre, comme dessus est dict, en grande ordonnance, avec bombardes, arbalestriers, & autres choses à bataille necessaires, avant que mes dictes galées peussent estre bien en arroy, ne que ce peu de gens que j'avoye peussent estre armez, qui encores ne l'estoyent, pour l'esperance que jusques lors moy & eulx avions eu envers vous d'amitié, & non de inimitié, me veins-

tes courir sus & investir. Voyant laquelle chose, je feis signe & commandement à tous les miens que chascun feist à son pouvoir, comme en tel cas appartenoit. Pourquoy tous ceulx qui en ont oüy ou orront parler, & qui à verité adjoustent foy & non à mensonges, peuvent clairement veoir & appercevoir que de vostre tres-malicieuse volonté & trahison pourpensée, non pas par contraincte, comme faulsement est contenu en vos dictes lettres, entrastes & esmeustes la bataille, & que moy & les miens par vostre default & coulpe, & non pas par la mienne, entrasmes en icelle bataille comme contraincts & defendeurs. Mesmement que si la bataille dessus dicte j'eusse desirée, je vous feusse plus tost allé trouver à Portlong, où vous n'aviez que onze galées, que je n'eusse vous laisser fortifier des dictes deux grosses, & des brigantins ou palestarmes dessus dicts. Laquelle chose m'estoit assez legere à faire, si j'en en eusse eu la volonté.

Et touchant ce que en vos dictes lettres est escript, que aprés la dure bataille entre nous feurent prises trois de mes galées, & les autres se meirent à la fuite. De la dureté de la bataille, je m'en rapporte à ce qu'il en feut, & à ce que vous Carle Zeni,

si vous en vouliez dire la verité, en pourriez dire, qui sçavez que deux fois le jour par ma galée la vostre feut couruë & mise comme à desconfiture. Et si la besongne eust esté à partir à nous deux, & que ma galée n'eust eu à autres galées à faire qu'à la vostre, si je l'eusse legerement depeschée : nonobstant vos traistreux pourpensemens & dessein de longue main, tant en grand nombre de gens d'armes, d'arbalestriers, comme autres choses, oultre le nombre & usance accoustumée, comme dessus est dict.

Et quant aux prises des galées, il est vray que par mes galées feut prise une des vostres, & par vos galées feurent prises trois des miennes. Et se debvroit-on donner grand merveille, que vous qui estiez en nombre de gens comme je croy trois fois plus que nous n'estions, & en nombre de navires plus que le double, & qui de faict à pensé aviez appoincté vostre besongne, nous estans impourveus & mal fournis, & non sçaichans, ne ayans aulcun soupçon, toutes nos galées par les vostres ne feurent prises. Mais Dieu qui à tard laisse trahisons & mauvaistiez accomplir à ceulx qui les entreprennent, nous garda & defendit, avec la peine que nous

y meiſmes, que voſtre orgueilleuſe & traiſteſſe intention ne veint à effect.

Et quant à la fuite que vous avez eſcripte par mes autres galées avoir eſté faicte, je me donne grandement merveille, comme d'une choſe où il y avoit tant de gens, & dont la verité peult eſtre ſi clairement ſceüe, comme de ce vous oſez ſi apertement mentir. Car vous Carle Zeni & vos galées, feuſtes celles qui aprés que nous feuſmes departis d'enſemble, (laquelle departie feut faicte principalement par vous & par grand part de ceulx de voſtre compaignée, de tout voſtre pouvoir, lors que nous eſtions les uns devant les autres,) honteuſement & à grand vergongne vous allaſtes retirer en voſtre port de Modon, nous tousjours demeurans en noſtre place juſques à ce que vous feuſtes au dict port. Et de noſtre place nous ne bougeaſmes juſques à tant que par voſtre entrée faicte au dict port, euſmes perdu la veüe de vous. Laquelle choſe à vous & à tous ceulx de voſtre dicte compaignée doibt eſtre reprochée à une tres-grande laſcheté de couraige & defaillance d'honneur.

Et pour venir à la concluſion de ceſte mienne lettre, je dis ainſi & le veux main-

tenir, que au cas que vous Michel Steno auriez donné à Carle Zeni congé, licence ou commandement d'avoir faict ce qu'il a faict encontre moy & ma dicte compaignée, eu esgard à la bonne paix qui estoit entre le commun de Gennes & le vostre, que vous avez faict comme faulx traistre & mauvais, ensemble tous ceulx qui le vous ont conseillé. Et au cas que vous Carle Zeni l'auriez faict sans le congé ou commandement du dict Michel Steno, qui est vostre Duc & Superieur, je dis de vous le semblable que de luy & de tous ceulx qui le conseil vous en auroient donné.

Et pour ce qu'il est d'usance que tout Gentilhomme extraict de franche & noble lignée, doibt vouloir mettre à clairté & effect les choses par luy parlées, par especial touchans son honneur, & que moy qui sçay la verité de ceste chose le veüil semblablement faire, pour monstrer la faulte & coulpe à ceulx qui l'ont desservy, & afin que ceste mauvaistié congnuë, chascun se garde doresnavant d'en faire une pareille, ou autre, je dis & diray, & veüil prouver & maintenir, comme tout noble homme doibt faire, que toutes les choses que vous Michel Steno avez escriptes au Roy mon souverain Seigneur

ou que vous, & vous aussi Carle Zeni pourriez avoir escriptes à autres, ou dictes touchant ceste matiere, au contraire de ce que en ceste mienne lettre est contenu, qui est la pure verité, sont faulses & mauvaises mensonges, & que faulsement & mauvaisement avez menty, & mentirez toutes les fois que au contraire en escrirez ou direz aulcune chose. Et pour prouver & monstrer que ainsi soit, je vous offre, s'il y a nul de vous deux qui veüille ou ose dire le contraire, de luy monstrer de mon corps contre le sien par bataille, & luy faire confesser & recongnoistre à l'aide de Dieu la verité estre telle comme je la dis. Et si ce party nul de vous deux n'osoit prendre, comme je croy; pour monstrer plus grande preuve de ma bonne raison & verité, me confiant entierement en Dieu, en nostre Dame, & en Monseigneur Sainct George, je vous offre moy cinquiesme combatre lequel que ce sera de vous deux luy sixiesme, moy dixiesme celuy de vous luy douziesme, moy quinziesme celuy de vous deux luy dix-huictiesme, moy vingtiesme, celuy de vous deux vingt-quatriesme, ou moy vingt-cinquiesme celuy de vous deux luy trentiesme. Par ainsi, que tous ceulx qui de vostre costé seront soyent tous

Venitiens, & que ceulx de mon costé soyent François & Genevois. Pource que aux François & Genevois ensemble avez faicte la trahison que faicte avez. Et pour estre teneur de la place & juge de ceste bataille, si de vostre part l'osez faire & accomplir, je seroye content plus que de nul autre que ce feust le Roy mon souverain Seigneur, si de sa grace le vouloit faire. Et au cas qu'il ne vouldroit, ou que vous ne le vouldriez accepter, de quelque autre Roy Chrestien que voudriez eslire ou choisir, j'en feray content, & semblablement de maint autre moindre que Roy. Et si la bataille s'accomplit, comme si fera, si Dieu plaist, si par vous ne default, mon intention est que chascun soit armé de telles armes & harnois comme il est accoustumé de porter communément en guerre & bataille, sans autre malice ou malengin desraisonnable. Et si nulle des dictes deux offres ne voulez accepter ne accomplir, pour ce que vostre guerre & vos œuvres avez tousjours plus pratiquées par mer que par terre, je vous offre, & suis content que l'un de vous lequel que vouldrez prenne une galée, & moi une autre, veüe premierement la vostre par aucuns des miens à ce de par moy commis, & aussi la

mienne par autres des voſtres que vouldrez ſemblablement à ce commettre, afin que les dictes galées ſoyent ſemblables, & que icelles galées chaſcun puiſſe armer à ſa volonté, en tel nombre & quantité de gens comme bon luy ſemblera. A la charge que tous ceulx d'icelle voſtre galée ſoyent Venitiens, & ceulx de la mienne François & Genevois, pour les cauſes deſſus dictes. Et que en certain lieu par nous accordé nous trouvions à toutes nos dictes deux galées, pour combattre juſques à tant que l'une d'icelles par l'autre ſoit outrée & vaincuë. Toutesfois avant que la dite bataille ſe face, je vouldrois avoir bonne ſeureté, que en nulle maniere par vous, ne par voſtre pourchas, occultement, ne paloiſement, fors ſeulement par la galée qui ſeule à moy ſe debvroit combatre, & par les gens qui deſſus icelle ſeroyent, ne me ſoit faict offence, & ſemblablement je le vous veulx faire. Et ſi l'une de ces trois offres vous eſt agreable, je vouldroye que l'effect d'icelle que mieulx vouldriez feuſt brief. Pource que tout faict de guerre & de bataille ſe doibt plus mener par œuvres que par paroles. Et eüe voſtre reſponce, à l'ayde de Dieu, de noſtre Dame, & de Monſeigneur Sainct George, en bref je ſeray preſt de l'ac-

complir. Et pour monſtrer que ceſte choſe vient de ma certaine ſcience & pure volonté, & que j'ay entier vouloir & parfaict deſir de l'accomplir à mon loyal pouvoir, j'ay ſeellé ces lettres du ſeel de mes armes ; faictes & eſcriptes au Palais Royal à Gennes, le ſixieſme jour de Juin mille quatre cent & quatre.

MÉMOIRES

OU

LIVRE DES FAITS

DU BON MESSIRE

JEAN LE MAINGRE,

DIT

BOUCICAUT,

MARÉCHAL DE FRANCE.

TROISIEME PARTIE.

Cy commence la troisiesme Partie de ce Livre, laquelle parle des faicts que le Mareschal feit depuis le temps que il feut retourné du voyage de Syrie jusques à ores.

CHAPITRE PREMIER.

Premierement parle des Seigneurs Italiens qui desiroient avoir l'accointance du Mareschal, pour les grands biens que ils oyoient dire de luy.

Apres que ces choses feurent toutes appaisées, & que le Mareschal estoit à sejour

à Gennes, comme la renommée feust ja grande en toutes parts de ses vertus & bienfaicts, & toute Italie en feust plaine, feurent aulcuns Seigneurs du dict pays, qui moult l'aimerent, & desirerent son accointance. Entre lesquels feut le Seigneur de Padoüe, qui moult estoit de grande bonté, vaillant aux armes, & bien morigené; & pource aimoit-il le Mareschal : car comme dit le proverbe commun : *Chascun aime son semblable.* Et pour le grand amour qu'il luy portoit, & le desir qu'il avoit de le voir, veint vers luy à Gennes, apres ce que par plusieurs fois luy eust escript. Si le receut le Mareschal à grand honneur, & moult grande chere luy feit. Laquelle il eut tant agreable, & tant le prisa & aima, que tous les François prit à aimer pour l'amour de luy. Et adonc le bon loyal Mareschal, qui tousjours taschoit à accroistre l'honneur & le bien de son souverain Seigneur le Roy de France, ne musa mie : ains tant saigement se gouverna avec le dict Seigneur de Padoüe, que par ses bons admonestemens feit tant qu'il deveint homme du Roy, & recongneut de luy la Seigneurie de Padoüe & de Verone, qui sont deux grosses citez, & de tout son pays, & en feit hommaige au

Roy en la perſonne du Mareſchal, lequel le receut joyeulſement.

Semblablement comme avoit faict le Seigneur de Padoüe, ſe tira devers le Mareſchal, pour la renommée de ſa grande bonté, la Comteſſe de Piſe (a), & ſon fils Meſſire Gabriel Marie, & de leur volonté & propre mouvement feirent hommaige au Roy en la perſonne du Mareſchal, de la Seigneurie de Piſe & de tout le Comté. Et moult ſe offrirent à luy faire tout le ſervice que faire luy pourroient, ſi beſoing en avoit. Et il les en remercia grandement, & moult les honnora & feſtoya tant que avec luy feurent. Si doibt bien avoir cher tout Roy ou Prince tel ſerviteur, & loyal Lieutenant & Chevetaine, qui tousjours eſt en ſoin d'accroiſtre, augmenter & multiplier le preu & l'honneur de ſon Seigneur.

CHAPITRE II.

Comment le jeune Duc de Milan entreprit guerre au Mareſchal, dont mal luy en enſuivit.

Environ ce temps adveint que le jeune Duc de Milan (b), & ſon frere le Comte de Pa-

(a) Agnès.

(b) Jean Marie, fils & ſucceſſeur de Galéas au Duché de Milan.

vie (a), apres la mort de leur peŕe, qui avoit eſté le premier Duc de Milan, prirent contens aux Genevois, tant que ils les aſſaillirent de guerre, & avoient à leur ſolde & en leur ayde Facin Kan (b), lequel comme aſſez de gens ſçavent a eſté longtemps & encores eſt le plus grand Chevetaine de gens d'armes, & le plus renommé & craint qui ſoit, ne ait eſté en Italie bonne piece a, & qui meilleurs gens ſoubs ſoy communement a. Mais nonobſtant ſa force & hardieſſe, & tout ce que il peut faire, ne toute la puiſſance du Duc de Milan, grande grevance ne receurent mie de eulx les Genevois; car le bon Chevetaine & Gouverneur bien les en ſceut garder; car n'avoient mie affaire à enfant: mais à celuy qui tout duict & maiſtre eſtoit de mener telles danſes, & qui peu les craignoit. Si feit aſſemblée contre eulx tantoſt le Mareſchal, & n'attendit mie que ils le veinſſent chercher, ains alla ſur leur pays, & par telle vigueur prit à faire ce que à guerre appartient que toute leur terre eſpouventa, & en peu de temps leur porta grand dommaige.

(a) Philippe.

(b) Franciſque, Capitaine brave & entreprenant; mais ſi peu raiſonnable qu'on le ſurnommoit *le fléau de la Lombardie & l'ennemi de Dieu & des hommes.*

Et pour dire en brief comment la chose feut demenée, & puis terminée, car long procés seroit à tout dire, & à racompter toutes les envahies & faicts d'entre eulx, ils se trouverent par plusieurs fois main à main ensemble. Mais sans faillir oncques n'assemblerent que ce ne feut tousjours au pire & au grand dommaige du Duc de Milan, & qu'il n'y perdist moult de ses gens. Et malgré toute sa deffence le Mareschal alla assieger ses chasteaux & forteresses, & par force & de bel assaut en preit plusieurs, quoy que ils se defendissent de toute leur puissance, & que par maintes fois Facin Kan veinst sur eulx pour cuider lever le siege : mais tout ce rien ne leur valoit. Pour laquelle chose tant y feit & tant y exploicta le Mareschal, que à brief parler le Duc de Milan feut tout joyeulx de pourchasser la paix, à laquelle moult se peina avant qu'il la peust avoir ; car à son grand tort la guerre avoit commencée. Toutesfois à la parfin le Mareschal, qui en nul cas n'est trouvé desraisonnable, s'y condescendit. Et ainsi feut faicte la paix entre le Duc de Milan & les Genevois, au proffict du Roy, & à l'honneur du Mareschal, & au biendes Genevois.

CHAPITRE III.

Comment le Mareſchal laboura, afin que il peuſt mettre paix en l'Egliſe, que les Genevois ſe declaraſſent pour noſtre Sainct Pere le Pape

Entre les autres biens que le Mareſchal dont nous parlons a faicts ſur terre, ne faict mie à oublier, mais à ramentevoir, comme choſe à tousjours digne de grand memoire, la grand peine & travail, & miſe de ſes propres deniers, que il a employez pour le bien de la Chreſtienté au faict de l'Egliſe, en laquelle ja par ſi long temps, dont c'eſt dommaige & pitié, a eu & encores a douloureux ſchiſme & diviſion, comme chaſcun ſçait. Et qui eſt celuy en vie aujourd'huy Prince ne autre qui plus ait travaillé au bien d'union & paix que a le dict Mareſchal? Certes nul. Et c'eſt choſe notoire. Et pour venir à celle fin, c'eſt à ſçavoir de paix, comme tres-chreſtien, prudent & ſaige, a tenu ſubtile maniere de ce qu'il luy a ſemblé que bon feuſt à faire, comme ſçavoir ſe peut manifeſtement. Mais afin que le temps advenir ſes faicts ſoyent tousjours cauſe de bon exemple, il eſt bon que cy ſoit repreſenté tout au long.

Il eſt à ſçavoir que apres que le Mareſchal feut retourné du voyage de Syrie, comme j'ay dict cy devant, quand il ſe veid un peu à repos, luy qui oncques temps n'employa en oiſiveté, voulut adonc vaquer à mettre à effect le bon deſir que tousjours avoit eu en l'eſprit. C'eſtoit de trouver voye comment union & tranquillité peuſt eſtre au faict de l'Egliſe. Et pour à ce advenir, ſe penſa que moult grand bien ſeroit s'il pouvoit tant faire que il peuſt advenir à deux concluſions. L'une eſtoit qu'il peuſt à ce tourner les Genevois, leſquels croyoient en l'Antipape de Rome, que ils ſe declaraſſent pour noſtre Sainct Pere, & luy rendiſſent obeiſſance. L'autre concluſion eſtoit, que il ſe peuſt tant travailler que noſtre dict Sainct Pere pour le bien de paix en la Chreſtienté, feuſt d'accord de ceder toutes les fois que on auroit trouvé voye, ou par force, ou par amour que l'Antipape cedaſt.

Si adviſa temps & lieu au plus brief que il peut de arraiſonner les Genevois de ceſte choſe. Et un jour aſſembla à conſeil tous les plus ſaiges & les plus ſuffiſans Gentilshommes, bourgeois & marchans d'entre eulx. Là leur preint à dire par moult belles & ſaiges paroles, que il leur avoit à propoſer aulcunes choſes, leſquelles le grand amour que il avoit

à eulx le mouvoit à ce faire. Si ne voulussent avoir mal à ce que il leur diroit ; ains leur pleust le recevoir à la bonne fin & intention qui le mouvoit. Lors commencea à dire tout ainsi que le bon pasteur qui a le gouvernement de ses brebis doibt avoir soin de prendre garde que elles ne se fourvoyent ; luy qui estoit estably, encores qu'il n'en feust digne, pour estre leur garde & Gouverneur, avoit grand pitié de ce que par si long temps avoyent esté endormis en l'erreur, & encores y perseveroient, de croire, obeir, & adjouster foy à l'Antipape de Rome : mais par advanture c'estoit parce que suffisamment n'avoyent mie le temps passé esté informez de la verité du faict, comme on avoit esté en France, & pource les en vouloit informer. Et qu'apres ce qu'il auroit faict son debvoir de les faire certains de la verité, de laquelle chose s'il ne le faisoit il feroit grand conscience, & s'il ne les enhortoit de leur sauvement, comme il debvoit, ils feroient neantmoings par eulx, quand tout dict leur auroit, ce que bon leur sembleroit ; car à chose qui touche l'ame & la conscience, on ne doibt homme contraindre par force, ne aussi faire ne le vouldroit ; car ce doibt venir de pure franche volonté, ny Dieu ne veult estre servy à force.

Et que à tout le moins il en feroit quitté envers Dieu, quand fon pouvoir & debvoir auroit faict de leur fuffifamment monftrer & dire.

CHAPITRE IV.

Comment le Marefchal affembla à confeil les plus faiges de Gennes, & les paroles que il leur dit fur le faict de l'Eglife.

Adonc le Marefchal commencea à parler, & prit fa narration dés le commencement du Schifme, & dict, que comme cefte douloureufe peftilence en l'Eglife, qui ja avoit duré l'efpace d'environ trente ans, dont c'eftoit grand mefchef, commenceaft du temps & au vivant du tres-Chreftien & faige Roy Charles cinquiefme du nom, lequel par les merites de fa jufte vie, & la grande vertu & prudence qui en luy eftoit, a efté tenu, eft & tousjours fera le plus jufte Prince, le plus faige & de meilleure vie que Roy qui feuft en France depuis le temps de Sainct Louys, ne mefmement autre que on fceuft au monde en fon vivant, & qui le plus ufoit de confeil, fans lequel ne feift quelconque chofe.

Si fut vray que dés que les premieres efleĉtions eurent efté faictes, qui feurent comme chafcun fçait, affez prés l'une de l'autre,

c'eſt à ſçavoir la premiere à Rome, & puis tantoſt enſuivant l'autre par deça, le Roy Charles eut par pluſieurs fois lettres des Cardinaux qui luy notifierent toutes ces choſes, & les cauſes des advenemens des faicts par eulx executez. Mais quoyque ils luy certifiaſſent la ſeconde eſlection eſtre juſte & vraye, & la premiere de nulle valeur, le ſaige Prince ne ſe teint mie à tant : ains voulut par grand ſoin s'informer de la maniere de toutes les deux eſlections, pour avoir advis & conſeil pour lequel des deux il ſe debvoit declarer. Et pour eſtre de ceſte choſe certainement & au clair informé; afin que il ne peuſt errer, envoya certains preud'hommes, Prelats de ſon Conſeil en Avignon, devers les Cardinaux qui adonc là eſtoyent, pour bien les interroger de la maniere, & pour prendre & avoir les ſermens d'eulx, que ſans faveur diroient la verité du faict, & lequel des deux eſleus debvoit eſtre tenu pour vray Pape. Si feut ainſi que quand les dicts envoyez de par le Roy eurent faict comme ils deurent leur legation aux Cardinaux, adonc les dicts Cardinaux tous jurerent l'un aprés l'autre ſur le corps de Ieſus Chriſt ſacré, & prirent ſur la charge & damnation de leurs ames de dire verité.

Aprés prirent à dire que comme ils estoyent à Rome enclos au Conclave, en intention d'eslire sans nulle faveur, mais comme Dieu leur administreroit par la voye du Sainct Esprit, les Romains par maligne volonté, & à grand fureur de peuple, s'assemblerent autour du Palais, & prindrent à crier sur eulx par grands menaces que ils vouloient avoir un Romain, ou au moins un Italien. Si les tenoient là assiegez les dicts Romains, qui sans cesser, cryoient à leurs oreilles, pour laquelle cause eulx tous troublez d'iceluy tumulte, pour eschever peril de mort, où ils se voyoient, conclurent entre eulx que ils feindroient avoir esleu l'Archevesque de Bari, qui estoit Italien.

Et ainsi le feirent, & par celle voye les Romains feurent appaisez : mais bien estoit leur intention, que au plus tost que ils pourroient se partiroient de là, & laisseroient le dict esleu, qui par force avoit esté mis en la chaire, & non mie par droicte voye. Si ne le reputoient point pour Pape, nonobstant qu'ils luy eussent faict toutes les ceremonies qui y afferent, pource que ce avoit esté par contraincte, & ainsi qu'ils avoient proposé de le laisser le feirent. Et quand ils feurent venus en Avignon, adonc ils se meirent en-

ſemble, & par bonne & ſaincte deliberation eſleurent un autre : lequel ils affermoient ſur leur part de Paradis, & ſur le peril de leurs ames que celuy eſtoit droict & vray Pape, & que à iceluy debvoit toute la Chreſtienté obeir comme au vray Paſteur.

A toute ceſte certification & lettres ſeellées des ſeaulx de tous les Cardinaux, qui ainſi eſtre vray le teſmoignoient, s'en retournerent vers le Roy les dicts Ambaſſadeurs, qui luy rapporterent ce qu'ils avoient trouvé. Mais encores ne ſe teint pour ſatisfaict le couraige du Roy, & ne luy ſuffit à tant; ains voulut luy meſme oüir parler aulcuns d'eulx, c'eſt à ſçavoir de ceulx qui eſtoient reputez pour les plus dignes, & les plus ſaiges preud'hommes Cardinaux, & autres Prelats, qui és dictes eſlections avoyent eſté. Si les envoya querir & feit venir vers luy à ſes propres couſts & deſpens. Et pour les oüir quand venus feurent, il aſſembla le Conſeil de tous les Prelats, & des plus ſaiges Maiſtres en Theologie de ſon Royaume & d'ailleurs.

Si feurent à celuy Conſeil moult examinez les dicts Cardinaux & les Prelats de tous les poincts qui pouvoient toucher la conſcience ſur le dict faict, auſquels ils reſpondirent

ſur chaſcun article ſi ſuffiſamment que il n'y eut que dire. Si feut la choſe moult bien diſcutée, comme il affiert à ſi peſante beſongne, & non mie toſt ne haſtivement; mais prolixement, & en longtemps : afin que point d'erreur n'y peuſt eſtre meuſſée ſoubs diſſimulation, ne que aucun ſcrupule peuſt demeurer en conſcience. Toutesfois à la parfin, par le conſeil de tous les Prelats, & des ſuſdicts ſolemnels Maiſtres en Theologie, & de tous les ſaiges que il peut aſſembler, feut conclu, que toutes choſes regardées & bien diſcutées, le Roy & toute la Chreſtienté ſe debvoient declarer & tenir à la ſeconde eſlection, & ainſi l'affermoient pour verité, & juroient & prenoient ſur leurs ames que faire ſe debvoit. A laquelle choſe à bonne cauſe le Roy adjouſta foy, en diſant qu'il n'eſtoit pas à croire ne vray ſemblable que tant de preud'hommes ſe vouluſſent damner pour la faveur d'un tout ſeul homme.

Et ainſi delibera & manifeſtement ſe declara pour la deuxieſme eſlection. Laquelle choſe il eſcripvit à tous les autres Roys & Princes Chreſtiens ſes alliez, comme en Eſpaigne, en Arragon, en Eſcoſſe, & ailleurs, leſquels, conſiderée l'autorité de ſa preud'-

hommie & de ſon grand ſçavoir, adjouſterent foy à l'enqueſte qu'il en avoit faicte, & pareillement ſe declarerent. Toute ceſte narration feit le Mareſchal aux Genevois en iceluy Conſeil, & pluſieurs autres choſes à ce propos leur dit, que je laiſſe pour briefveté. Si feit aprés ſa concluſion, en diſant que par ainſi pouvoient veoir & congnoiſtre que ſans grande deliberation & advis ne s'eſtoyent pas condeſcendus les François à rendre obeiſſance à la ſeconde eſlection. Et que s'il leur cheoit au cœur, & ſembloit que ſi digne perſonne que eſtoit le ſaige Roy Charles en euſt faicte ſuffiſante information & enqueſte comme il leur avoit recordé (laquelle choſe eſtoit aſſez notoire que maintes gens encores vivans ſçavoient, & luy meſme certainement le ſçavoit, car ce avoit eſté de ſon temps, nonobſtant que il feuſt moult jeune adonc; mais aſſez de fois l'avoit depuis oüy recorder), que ils ſe vouluſſent ſemblablement declarer pour noſtre partie, ſi leur conſcience s'y adonnoit.

Quand le Mareſchal eut finy ſa parole, les Genevois, qui bien & bel avoient noté ce qu'il avoit dict, reſpondirent que bien l'avoient entendu, mais que la choſe leur eſtoit moult nouvelle, & ſi touchoit conſcience,

& ne debvoit eſtre deliberée ſans grand advis, ſi penſeroient ſus, & puis luy en reſpondroient, & il dict que ce luy plaiſoit bien. Et à tant ſe departirent : mais depuis par pluſieurs fois en feurent aſſemblez enſemble, & tant que à dire en brief, à la parfin de leur tres-bonne volonté & ſain conſentement, comme Dieu pour le bien de chreſtienté le voulut, ſe declarerent pour noſtre partie, & rendirent vraye obeiſſance au Pape. De laquelle choſe le Mareſchal feut moult joyeux, & en remercia noſtre Seigneur.

Et ainſi en veint à chef par ſon grand ſçavoir & prudence : car c'eſtoit la nation de toute l'Italie qui depuis le Schiſme plus ſouſtenoit en faicts & dicts le party de l'Antipape. De quoy tous les ſaiges & les Clercs de la Seigneurie de Gennes dient & teſmoignent que ils ſçavent de vray que ſi tous les Roys, Princes & Clercs du monde les euſſent de ce enhortez, ſuppliez & requis, que ja n'y feuſſent advenus pour ſermons, ne dons, ne offres que leur ſceuſſent avoir faict. Si doibt eſtre reputée ceſte choſe, comme ils dient, & il eſt vray, entre les grands faicts du dict Mareſchal, comme miraculeuſe. Car par de là ils tiennent que c'eſt la plus grand merveille, & le plus grand faict d'en eſtre venu

à chef, que de chose qui adveint au pays d'Italie passé à deux cens ans.

CHAPITRE V.

Comment le Mareschal tendoit que l'Eglise feust en union, & soubs l'obeissance d'un seul Pape esleu par Concile general.

Or estoit venu le Mareschal à l'une des conclusions que longtemps avoit desirée à attaindre, qui estoit de rendre les Genevois obeissans à nostre Pape, comme dict est devant. Si voulut tendre s'il pouvoit à l'autre conclusion qu'il desiroit. Il est à sçavoir que il avoit bien en memoire & estoit informé comme le dict Roy Charles, avant que il trespassast, comme bon & juste Roy & tres-Chrestien, qui avoit sur toute chose à cœur le faict de l'Eglise, voyant que il ne pouvoit mettre toute Chrestienté en l'obeissance d'un seul Pape, comme elle doibt estre, & que grand meschef estoit de telle division entre Chrestiens, advisa & considera que bon seroit pour appaiser ce maudit Schisme, que Concile general feust faict de tous les Prelats de Chrestienté ou de la plus grande partie assemblez en aucune part, où au

mieulx feroit regardé : & que là feuſt deliberé & ordonné que tous les deux eſleus cedaſſent, & que ſi par amour ne le vouloient faire, que à tout l'ayde & le port des Princes terriens, qui tous en feuſſent d'accord, on les y contraigniſt par force. Et que quand ce feroit faict, adonc bien & dignement feuſt un ſeul eſleu par voye du Sainct Eſprit, comme faire ſe doibt.

Telle eſtoit l'intention du bon Roy, qui l'euſt traicté à chef, mais la mort l'en deſadvancea, au grand dommaige & prejudice de toute la Chreſtienté, & ſingulierement de ſon Royaume. Ceſte choſe ſçavoit le Mareſchal, & auſſi comment le Roy qui à preſent regne, fils & ſucceſſeur d'iceluy, & Noſſeigneurs les Princes de France, ont touſjours depuis pretendu à celle voye, pour venir au faict d'union. Et pour ce que bien luy ſembloit que ce chemin tenir eſtoit juſte, ne par autre ne pouvoit eſtre miſe paix en l'Egliſe, à ſon pouvoir vouloit travailler que ceſte choſe peuſt eſtre terminée, & traictée à chef de paix. Et c'eſtoit la cauſe principale & ſinguliere qui l'avoit meu à tant deſirer & travailler que les Genevois ſe declaraſſent pour noſtre Sainct Pere : car ſon intention eſtoit que quand il auroit tant faict à l'aide

de Dieu comme il feit, que les Genevois feussent obéissans au Pape, que adonc par l'ayde de eulx qui est moult grande, & par les autres d'Italie, aulcuns se pourroient pareillement convenir. De laquelle chose se voulut travailler, comme il feit aprés du Seigneur de Padoüe, & de celuy de Pise, dont cy dessus est parlé, & d'autres, dont mention sera cy aprés faicte, que il iroit courir sus aux Romains, si besoing estoit, au cas qu'ils ne vouldroient souffrir que l'Antipape cedast, ou qu'il ne le voulust faire. Plus feit encores le Mareschal : car, comme dict est cy devant, pour sa grande renommée & bonté, il attiroit plusieurs nobles hommes à son amour, dont il adveint que mesmement un des plus principaulx Cardinaulx qui feust à Rome de la partie de l'Antipape, appellé le Cardinal de Flisco, l'aima tant & prisa que il desira son accointance, & luy escrivit plusieurs lectres, & le Mareschal à luy, & dont à la parfin tant bien y ouvra le Mareschal que il se soubstrahit de l'Antipape, & s'en partit, & laissa bien la valeur de seize mille francs de benefices que il tenoit, si rendit obeissance à nostre Pape.

Mais à parler de l'autre conclusion où il tendoit, pour venir par ces deux à une seule fin, c'est à sçavoir de union, par la premiere

il entrà en l'autre. Car noſtre Sainct Pere luy ſceut merveilleuſement bon gré de ce qu'il avoit mené lés Genevois qui plus luy ſouloient eſtre contraires que gens du monde à ſon obeiſſance. Si l'en beneiſt moult & pria pour luy. Mais encores feit plus pour luy le Mareſchal : car pour tousjours le tirer à plus grand amour, luy preſta en ſes affaires de grands deniers, & luy feit maint ſecours à ſes propres deſpens. Et tant alla la choſe que le Pape alla vers luy, & le Mareſchal luy feut à l'encontre, & le receut à tres-grande reverence & honneur, comme il debvoit faire. Et lors quand il le teint à ſejour avec luy, le priſt à enhorter que pour le bien & la paix de l'Egliſe, & de toute Chreſtienté, il vouluſt eſtre d'accord, comme il avoit autresfois promis à Noſſeigneurs de France, de ceder toutes les fois que on auroit tant faict ou par force ou par amour (à laquelle choſe il travailleroit de toute ſa force & puiſſance), que celuy de Rome cedaſt, & que requis en ſeroit.

De ceſte choſe timonna le Mareſchal tant le Pape, que il lui promeit & jura que ainſi feroit-il ſans faulte. Et ainſi parveint le dict Mareſchal à ſes deux concluſions, dont ſi grand bien en eſt enſuivy, que les Romains

qui ont bien veu & ſceu ſon intention, ont ſi redoubté & redoubtent ſa vaillance, force & puiſſance, que aprés la mort du dernier leur Antipape treſpaſſé, voulurent eulx meſmes & requirent de leur bonne volonté, ſans contrainte, c'eſt à ſçavoir les Cardinaulx de delà, par le conſentement de ceulx de la cité, que un que ils eſleurent cederoit & delaiſſeroit la chaire toutes les fois que le noſtre ainſi le feroit, afin que par ſaincte & juſte voye un ſeul paſteur feuſt eſlu.

Toutes fois ceſte ſaincte volonté de ceder & de pretendre à union, qui eſt venüe à nos adverſaires, c'eſt à ſçavoir aux Cardinaulx de Rome, je tiens que ce ſoit œuvre du ſainct Eſprit, qui a pitié de ſon eſpouſe la ſaincte Egliſe, qui tant eſt deſolée, ſi la veult mettre en paix. Laquelle choſe, ſi Dieu plaiſt, briefvement ſera, & non par quelconque autre œuvre d'homme mortel. Combien que nous avons couleur de penſer que le Mareſchal, comme dict eſt, en ſoit cauſe, par ce que oncques mais, fors que lorſque ils ſceurent ſon intention, ne s'y voulurent conſentir. Si peut bien eſtre que ce y a valu. Si ne ſera au plaiſir de Dieu nul beſoing de mouvoir guerre, & aurons vraye union que Dieu nous octroye par ſa grace.

Et combien que le faulx hypocrite que les Cardinaulx de la partie de delà esleurent dernierement, se monstrast au premier bonne & saincte personne (car il voüa & promeit de faict devant tous, que il cederoit tantost & sans delay toutes les fois que le nostre le feroit, & ainsi le certifia par ses lettres à tous les Roys & Princes chrestiens) : toutesfois ce ne feut fors que hypocrisie & feintise ; car sa volonté estoit toute plaine de fallace, comme à la fin y parut, & comme je diray cy aprés.

CHAPITRE VI.

Cy commence à parler comment les Pisains se rebellerent contre leur Seigneur, & comment le Marechal se peina d'y mettre paix.

Pour ce que tout ne se peut dire ensemble, convient racompter les matieres l'une aprés l'autre, combien que plusieurs des choses dont nous parlons soyent advenües en un mesme temps. Si est vray que en l'an mille quatre cent cinq les Pisains se rebellerent contre leur Seigneur, & le chasserent de la Seigneurie de Pise, selon la generale coustume qui est au pays de delà de non

eulx

eulx tenir longuement soubs une Seigneurie, quand ils se trouvent les plus forts. Donc quand iceluy Seigneur se veid ainsi debouter de son heritaige par ses mauvais subjects, pour ce que il sentoit que il n'avoit mie assez de gens & force pour les remettre en subjection, se va retirer vers le Mareschal, comme à Lieutenant du Roy de France son souverain Seigneur, à qui il avoit faict hommaige de son dict heritaige, luy requerir ayde au nom du Roy, comme Seigneur doibt au besoing secourir son vassal qui le requiert à son ayde.

Quand le Mareschal entendit ceste chose moult luy en pesa. Si luy respondit que avant que on allast sur eulx par voye de faict & de punition, que luy mesme se mettroit en toute peine pour les remettre en accord & en bon amour : car si par armes destruisoit son pays, le dommaige luy en demeureroit, pour ce ne luy conseilloit, si iroit parler à eulx. Et adonc se partit de Gennes, & alla en un lieu qui est assez prés de Pise que on appelle Portouenere (a). Si feit sçavoir aux Pisains qu'il estoit là venu pour parler à eulx. Adonc veindrent vers luy les principaulx d'entre eulx, & grand peuple en leur com-

(a) Porto-venere.

paignée. Lors leur prit à dire le Marefchal par amiables paroles, que il eftoit bien courroucé de ce que ainfi s'eftoient rendus defobeiffans & rebelles à leur Seigneur, qui tant leur avoit efté & eftoit bon & amiable, & qui fi cherement luy & fa mere Madame Agnes les avoit aimez & gardez foigneufement de tous encombriers à leur pouvoir, comme bon Seigneur doibt faire fes fubjects, & encores avoit volonté de leur faire de mieulx en mieulx. Si fe vouluffent advifer & venir vers luy à mifericorde & à mercy, & luy amender cefte grande offenfe; & il feroit tant vers luy que il les prendroit à mercy & leur pardonneroit leur maltalent : car pour mettre paix entre eulx eftoit-il là venu.

En cefte maniere les prefcha le Marefchal, & moult leur dict de belles paroles. Et quand il eut dict, ils refpondirent à brief parler qu'ils n'en feroient rien, & que plus ne vouloient de fa Seigneurie : mais que ils le fupplioient que luy mefme vouluft eftre leur Seigneur, & accepter & prendre la Seigneurie de Pife & de tout le Comté : car luy feul avoient agreable, & non autre : car ils fçavoient bien que par luy feroyent gardez, portez & defendus, & que fi prendre les

vouloit, ils luy obeiroient doucement, & loyauté, honneur & amour luy porteroient si loyaument comme bons & loyaulx subjects doivent faire à leur Seigneur, si ne voulust mie refuser cest offre que de bon cœur luy faisoient. Le Mareschal respondit que jamais telle pensée ne leur veinst au cœur; car ce n'estoit mie l'usaige des François d'user de tels tours, & ne le feroit pour mourir : mais les prioit que ils le voulussent croire, & retournassent vers leur Seigneur, & feussent bons subjects & vrais obeissans, & que il leur promettoit que si ainsi le faisoient, il seroit leur amy, & leur aideroit, & les porteroit contre tout homme, tout en la maniere que s'ils feussent à luy proprement, & mesmement contre leur Seigneur, s'il luy venoit à connoissance que il voulust sur eulx user d'aulcun tort. Que plus en diroye? Les Pisains respondirent que pour neant en parloit, que jamais Messire Gabriel ne seroit leur Seigneur pour chose qui peust advenir; & que ainçois tous se laisseroient destrancher. Mais puisque luy mesme ne vouloit estre leur Seigneur, & les prendre à subjects, ils le prioient que il allast à un chastel qui sied sur la mer que on appelle Ligourne (a), &

(a) La mer de Ligurie.

là eſt le port de Piſe, & que là iroient à luy, & ſe donneroient au Roy de France tout en la maniere que avoient faict les Genevois.

CHAPITRE VII.

Comment les Piſains feirent entendre au Mareſchal par feintiſe que ils vouloient eſtre en l'obeiſſance du Roy de France, & devenir ſes hommes, & la mauvaiſtié qu'ils feirent.

Quand le Mareſchal veid que pour prieres, ne ſermon, ne belles paroles qu'il ſceuſt dire aux Piſains, ne pour offre que il leur feiſt ne ſe vouloient deſiſter de la mauvaiſe volonté que ils avoient vers leur Seigneur, & que remede n'y pouvoit mettre, ni aucun accord, il ſe partit de là : & manda vers luy le dict Meſſire Gabriel, & luy dit tout ce qu'il avoit trouvé vers eulx, & comment abſolument luy avoient reſpondu que plus ne s'attendiſt d'avoir la Seigneurie de Piſe : car ja n'y aviendroit. De ceſte reſponce feut moult dolent Meſſire Gabriel, & le Mareſchal luy dit qu'il regardaſt ce qu'il vouloit faire de ceſte choſe, & que puis que ainſi eſtoit que il n'y avoit remede que jamais il en joüiſt, & ils ſe vouloient donner au Roy de France,

que mieulx vauldroit que le Roy les euſt que autre Seigneur eſtranger, conſideré que luy meſme luy en avoit faict hommaige. Toutesfois, que il ne vouloit mie que on peuſt dire que le Roy vouluſt s'attribuer les terres & Seigneuries de ſes vaſſaulx, feaulx & ſubjects.

Et pource, ſi de ſa bonne volonté & accord ſe demettoit de la Seigneurie de Piſe & de tout le Comté és mains du Roy, & luy tranſportoit ſon droict, que il le feroit recompenſer de aultant de terre & de Seigneurie, & de revenu aultre part. Et de ce que il ſe chargeoit de ceſte choſe, feut d'accord & bien content Meſſire Gabriel. Et parce le Mareſchal alla au chaſtel de Ligourne, comme les Pyſains luy avoyent dict, en intention que là veinſſent à luy pour eulx donner au Roy, & qu'il en receuſt d'eulx les hommaiges. Mais eulx qui oncques ne l'eurent en penſée, & qui ne taſchoient que à mauvaiſtié, & toute trahiſon & decevance, comme apres bien le monſtrerent, avoient pris autre conſeil, & luy dirent quand ils feurent devers luy, que avant que ils ſe donnaſſent au Roy ils vouloient que les gens de Meſſire Gabriel, qui eſtoyent en une forte place de la cité de Piſe, que on nommoit la citadelle, vuidaſſent, &

que le Marefchal l'euft en fa main, & que lors ils feroient ce qu'ils avoient dict. Et ainfi luy promirent & jurerent de faire fans nulle decevance.

Et le Marefchal encores leur agrea cefte chofe, & en feit tantoft aller les gens qui tenoient la dicte citadele, & la feit garnir des fiens, defquels feut chef Meffire Guillaume de Muillon. Mais pour ce que les vivres y eftoyent ja comme faillis, Il feit charger une galée & une grande barque de tous vivres. Et avec ce, pour plus renforcer la garnifon de la fortereffe, envoya avec fon propre nepveu le Barrois (a), & la plus grand part de Gentils-hommes de fon hoftel, & auffi foifon de Gentils-hommes & de citadins de Gennes : & menoient avec eulx une grande partie des meubles & des habillemens du corps du Marefchal qui y penfoit aller, & deux mille efcus en or que il envoyoit aux gens de Meffire Gabriel, afin qu'ils fe teinffent pour contents & bien payez, & plus volontiers delivraffent la place, ne plaindre ne fe peuffent. Et ainfi fe partit du port la dicte galée & la barque, & cuidoient aller en terre d'amis, & de nul encombrier ne fe donnoient garde. Mais quand ils fe feurent boutez en la riviere de

(b) Des Barres.

Pise, & ja feurent arrivez pres de la citadele, les desloyaux Pisains, qui bien les avoient advisez, s'assemblerent : mais ce feut coyement, qu'ils ne les apperceussent, & se meirent en embusche.

Et quand nos gens eurent pris port, & feurent tous descendus en terre, sans avoir quelconque doubte de nul, ainçois cuidoient que si les estrangers les venoient assaillir, que les Pisains qu'ils reputoient amis & à qui oncques n'avoient mesfaict, les veinssent ayder, il alla tout aultrement; car ils leur veindrent courir sus plus de six mille. Et accourut là tout le peuple à grand cry & à grand fureur, disant grandes vilenies du Roy de France, du Mareschal & des François, & comme chiens enragez les environnerent, dont nos gens se trouverent moult esbahis, car en piece ne l'eussent pensé. Si prirent, batirent navrerent & tuerent aucuns, & menerent en obscure & vilaine prison. La galée & la barque pillerent, & pour plus les injurier prirent la banniere du Roy de France qui sur la galée estoit, & l'allerent traisnant au long des boües, & marcherent & cracherent sus, disans, comme dessus est dict, tres-grandes vilenies du Roy & des François. Et en faisant ce vilain exploict, venoient par devant la

dicte citadele à tout grande procession de peuple pour faire despit aux gens du Mareschal, tant François que Genevois, qui là dedans estoient, que ils alloient menaceant, & disant que ainsi feroient-ils d'eulx. Si faict icy à noter leur grande trahison & mauvaistié : car oncques le Mareschal ne les siens ne leur avoyent messaict, ains leur avoit faict maints biens; car les Florentins si tost que ils avoient sceu que ils estoyent en division avec leur Seigneur leur voulurent courir sus, & ils les en avoit gardez ja par deux fois, & les desloyaux plains d'ingratitude le sçavoient bien, & comment tousjours avoit tendu à leur bien, si luy en rendoient mauvais guerdon.

CHAPITRE VIII.

Comment le Mareschal se travailloit tousjours que ceulx de Pise se donnassent au Roy de France.

Quand les desloyaux Pisains eurent faict cest exploict, ils doubterent l'ire du Mareschal, & que il leur voulust courir sus pour les destruire, comme bien l'avoient desservy, & que faire le vouloit. Mais pour dissimuler & couvrir leur mauvaistié, & pour en faire

encores une plus grande, envoyerent des principaulx d'entre eulx en ambaſſade devers luy, leſquels luy dirent que pour Dieu il ne ſe vouluſt mie courroucer contre eulx, & que ce qui avoit eſté faict oultrageuſement & à leur grand tort, que ce avoit faict le menu peuple ſans le conſentement des principaux, & qu'ils eſtoyent tous preſts de luy en faire telle ſatisfaction & amende qu'il ſçauroit demander, & que ils eſtoient bien d'accord de eulx donner au Roy, comme ils avoient promis.

Le Mareſchal qui ainſi les oüit parler, ne voulut mie uſer envers eulx de grand rigueur, pour ce que il tendoit touſjours que il peuſt tant faire que il les teint ſubjects du Roy. Si leur dict que voirement tant avoyent meſfaict que plus ne pouvoient, & plus luy peſoit de ce que le Roy avoient injurié, que de luy, ne de ſes gens : mais que au fort tout leur feroit pardonné ; mais que ils ſe don naſſent au Roy, ainſi que promis avoyent. Et ils dirent que ſi feroient-ils ſans faillir. Si retourneroient par ſon bon congé devers les autres citoyens de Piſe, leur dire la benignité qu'ils avoient trouvée en luy, & qu'ils veinſſent là pour du tout confirmer la choſe. Mais que pour Dieu ils le prioient que pendant

ce traiçté il ne voulust aulcunement proceder rigoureusement contre eulx, Et il leur promeit que non feroit - il. Et à tant partirent les desloyaux, qui tout ce ne faisoient que pour le tenir en paroles, pour tandis mettre à fin le desloyal exploiçt où ils tendoient; car au temps que ce traiçté duroit, de toute leur puissance assailloient la citadele de jour & de nuiçt d'engins de traiçt, & de canons.

Et plus grande mauvaistié firent; car chascun jour à force d'engins jeçtoient en la forteresse plus de cent cacques plains des ordures de la ville, de poisons, de charognes pourries, & de toutes punaisies. Si feirent grands fossez entre eulx & la citadele, & la separerent de la ville. Et pource que elle sied à un des bouts de la cité, comme faiçt le chastel de la Bastille Sainçt Anthoine à Paris, ils les enfermerent du costé des champs à fossez & bastilles que ils fortifierent, afin que ils ne peussent avoir secours. Et ainsi les assiegerent de toutes parts, & s'efforçoient sans cesser de les prendre par force. Mais ce n'estoit mie legere chose; car moult est la place forte. Et avec toutes ces choses, bien faisoient garder tous les passaiges, afin que le Mareschal n'en peust avoir nulles nouvelles. Plus grande trahison voulurent encores bastir &

faire; car ils envoyerent leurs Ambaſſadeurs à Florence garnis de belles lettres de puiſſance de pouvoir donner à la dicte Seigneurie de Florence quatre chaſteaux, leſquels ils vouldroient prendre & choiſir en leur Seigneurie de Piſe, & avec ce les affranchir de toutes les marchandiſes que ils feroient jamais en leur Seigneurie, mais que ils vouluſſent aller à toute leur puiſſance avec eulx mettre le ſiege devant chaſtel de Ligourne, où le Mareſchal eſtoit, & leur Seigneur Meſſire Gabriel avec luy, & faire tant que ils feuſſent pris & livrez à eulx.

Mais à ceſte choſe ne voulurent point les Florentins ſe conſentir. Et en ces entrefaictes que ils baſtiſſoient ceſte choſe, les Ambaſſadeurs de Piſe retournerent devers le Mareſchal, afin que il ne s'apperceuſt de rien de ce que ils faiſoient ; afin que ils peuſſent tandis que ils le tiendroient en paroles, prendre la citadele, & auſſi trouver voye s'ils pouvoient de l'aſſieger à Ligourne. Si luy dirent que les Piſains eſtoyent tousjours bien d'accord de eulx donner au Roy comme ils avoyent promis : mais ils vouloient que ainçois qu'ils s'y donnaſſent, que le Mareſchal leur baillaſt & delivraſt trois chaſteaux en leurs mains, c'eſt à ſçavoir la citadelle, le

chastel de Ligourne, & celuy de Librefaicte, que tenoit encores Messire Gabriel en sa main. Et le Mareschal leur respondit adonc que voulez-vous faire de la citadele ? Et ils respondirent, nous la voulons raser par terre, & tenir les autres deux chasteaux en nos mains. Quelle Seigneurie ce dict le Mareschal aura doncques le Roy sur vous, ne quel pouvoir auroit-il de justicier les mauvais & de les punir ? Nous ne voulons ce dirent-ils que il y ait autre Seigneurie fors que le nom d'en estre Seigneur. Peu de chose, ce dict le Mareschal, seroit au Roy celuy tiltre, mais donnez-vous y comme ceulx de Gennes ont faict, ou ainsi que vous vous donnastes à Messire Girard de Plombin, duquel le Duc de Milan eust depuis la Seigneurie & le tiltre.

Adonc respondirent les Pisains une fois pour toutes que rien n'en feroient, & à tant se departirent. Si veid bien & apperceut le Mareschal que leur faict n'estoit fors toute tromperie, & que pour le mener à la longue l'avoient ja tenu en paroles l'espace de vingt deux jours. Et Messire Gabriel qui voyoit que tout ce n'estoit que decevance, prit à traicter avec les Florentins de leur vendre Pise & tout son droict du Comté. Mais le Mareschal

qui tousjours y avoit la dent, encores ſe voulut mettre en ſon debvoir de s'eſſayer avant que aux Florentins aulcune vendition en feuſt faicte. Si envoya ſix des plus notables de la ville de Gennes devers éulx, pour leur remonſtrer & dire qu'ils ne ſe vouluſſent pas eulx-meſmes deſtruire ; car leur Seigneur eſtoit en paroles de les vendre aux Florentins, leſquels ils ſçavoient bien que point ne les aimoient, & qui mal les traicteroient, ſi ſe adviſaſſent bien, & ſe donnaſſent au Roy comme ils avoyent promis, & grand bien & profit leur en viendroit, ſi vivroient en paix & à ſeur.

Tandis que ces Ambaſſadeurs eſtoient allez à Piſe, les Florentins envoyerent au Mareſchal la coppie des lettres du pouvoir que les Piſains avoient baillées aux Ambaſſadeurs de Piſe, pour faire tant avec les Florentins que ils allaſſent aſſieger le Mareſchal à Ligourne, comme dict eſt. Et ce meſme jour euſt meſſaige & nouvelles de ſon nepveu le Barrois, & des autres priſonniers, comme vilainement eſtoyent traictez, & que on les avoit mis à rançon, & que pour Dieu, nonobſtant que la rançon feuſt aſſez grande, que il les vouluſt delivrer de celle chartre : car

ils estoyent à grande souffreté & peril de leurs corps.

De ceste chose feut moult dolent le Mareschal, & bien luy estoit manifeste la grande trahison & mauvaistié des Pisains. Et si ne feust que il avoit ja mandé en France au Roy & à son Conseil que ceulx de Pise s'estoyent donnez à luy, il n'eust pour rien tant attendu de leur courir sus, & de leut monstrer leur trahison & mauvaistié. Mais il aimoit plus tost souffrir que les envieux, dont bien sçavoit que assez en avoit en France & ailleurs, peussent dire que le Roy eust par son arrogance perdu sa Seigneurie. Si ordonna tantost de la delivrance des prisonniers. Et les messaigiers Genevois qui feurent envoyez à Pise n'y feirent rien : ains leur respondirent les Pisains telles paroles. De tout ce que vous nous requerez nous ne ferons rien, & ne nous en parlez plus, mais faictes mieulx, ostez la Seigneurie à vostre Roy, & tuez Boucicaut & tous ses François, & vivez en Republique comme nous, & soyons tous unis comme freres vous & nous, & vous ne ferez que saiges. Ceste responſe rapporterent les dicts Ambassadeurs, qui autre chose n'en peurent tirer.

CHAPITRE IX.

Comment le Mareſchal dit & manda aux Piſains que s'ils ne ſe donnoient au Roy leur Seigneur, les vendroit aux Florentins.

Le Seigneur de Piſe qui veid que il n'y avoit plus d'attente que les Piſains ſe conſentiſſent à vouloir eſtre ſubjects du Roy, priſt adonc fort & ferme à continuer ſon traicté avec les Florentins de la vendition de Piſe, c'eſt à ſçavoir de leur tranſporter ſon droict entierement. Si pourparlerent tant ceſte choſe, que ils feurent d'accord enſemble pour quatre cens mille florins que les Florentins debvoient bailler à Meſſire Gabriel. Mais toutesfois les Florentins vouloient tout avant œuvre que le Mareſchal conſentiſt, juraſt & agreaſt ceſt accord, ou autrement marché nul.

Si le veint dire Meſſire Gabriel au Mareſchal, & luy requiſt que il luy rendiſt la citadele que il tenoit encores, laquelle il luy avoit juré & promis de luy rendre ſans contredict, au cas qu'il ne feroit d'accord avec les Piſains, ſi ne le pouvoit ny debvoit refuſer. Le Mareſchal reſpondit que il luy tien-

droit ſans faillir ce qu'il luy avoit promis ja n'en doubtaſt. Mais quand eſtoit de accorder les convenances qu'il avoit faictes avec les Florentins de la vendition de Piſe, jour de ſa vie il ne feroit d'accord que le Roy perdiſt ſa Seigneurie, dont luy-meſme luy avoit une fois faict hommaige, & eſtoit entré en ſa foy. Et que il vouloit veoir les lettres de l'accord & des convenances qu'il avoit faictes avec les Florentins, & il dit que volontiers les luy bailleroit. Et quand le Mareſchal les teint, & que bien les eut viſitées, il en envoya la coppie à Piſe, & manda aux Piſains que nonobſtant toutes les trahiſons & mauvaiſtiez que ils luy avoyent faictes & voulu faire, ſi avoit-il grand pitié du grand meſchef qui leur eſtoit à advenir, & de leur deſtruction, où eulx-meſmes par leur follie ſe fichoient. Et que pour eulx adviſer leur envoyoit la coppie du traicté qui eſtoit ja tout conſommé & parfaict entre leur Seigneur & les Florentins, auquel il ne s'eſtoit pas encores voulu conſentir. Afin que Dieu, ny le monde ne le peuſt accuſer que il n'euſt ſuffiſamment faict ſon debvoir de les bien adviſer avant que ils feuſſent deſtruits.

Si les admoneſtoit derechef que ils ſe donnaſſent au Roy comme ils avoient promis, &

& il les jetteroit hors de celle tribulation, & les mettroit en paix, & que ceste fois pour toutes leur disoit. Car plus ne pouvoit dilayer ne empescher la dicte vendition; & que si alors ne l'accordoient, deux jours aprés passez jamais plus n'y pourroient advenir. Car il luy convenoit consentir la chose, & promis avoit à leur Seigneur que il s'y consentiroit, au cas que ils ne se vouldroient donner au Roy; si le tenoit de si prés de sa promesse que plus reculer ne pouvoit. Si feussent certains que quand il l'auroit consenty, juré & promis, que jour de sa vie n'iroit au contraire. Si deliberassent à ceste fois ce que faire en vouldroient. A ceste chose respondirent les Pisains que brief & court rien n'en feroient, & que plus on ne leur en parlast.

CHAPITRE X.

L'accord qui fut faict entre le Mareschal & les Florentins du faict de Pise.

Adonc voulut parfaire Messire Gabriel son traicté avec les Florentins : mais le Mareschal s'y opposa, & dict que il ne consentiroit point que autres eussent la Seigneurie de l'heritaige dont une fois avoit esté faict

hommaige au Roy, & que plustost il feroit bonne guerre aux Pisains, & les conquerroit par force. Quand Messire Gabriel veid ce, il se conseilla avec les Florentins. Si conclurent un tel appointement ensemble, que afin qu'il s'y consentist les dicts Florentins deviendroient hommes & feaulx du Roy de la Seigneurie de Pise, tout en la maniere que l'estoit Messire Gabriel. Et quand ainsi l'eurent appointé, ils le veindrent dire au Mareschal, lequel leur respondit, que quelque chose que il accordast, ils feussent seurs que jour de sa vie ne consentiroit que le chastel de Livourne issist hors de ses mains, ne allast en Seigneurie estrangere. Car ce seroit au prejudice des Genevois, desquels il debvoit garder & accroistre les jurisdiction & puissance. Mais au surplus il y penseroit, & le lendemain retournassent.

Adonc va dire Messire Gabriel qui là estoit, que dés-lors desja vouloit & se consentoit, & belles lettres luy en feroit, que quelque marché que il feist avec les Florentins, ou à aultre, que le dict chastel de Livourne feust nuëment & absolument au Mareschal. Car tant avoit pour luy travaillé & faict de bien, que assez l'avoit desservy. Et iceulx respondirent que pour celle cause

il n'y auroit debat entre eulx. Celle nuict pensa le Mareschal à ceste chose, & advisa que au fort par celle maniere que ils luy avoient offert le Roy n'y perdoit rien ; ains y gaigneroit. Car il auroit pour une puissance & Seigneurie deux, c'est à sçavoir Pise, voulsissent les Pisains ou non, & les Florentins avec, qui moult est grande puissance, qui seroyent par cest accord hommes du Roy.

Si delibera que il s'y accorderoit, mais que ils voulussent encores luy conceder & octroyer aulcunes choses que il leur requerroit. Esquelles requestes le bon Chrestien n'oublioit point sa mere Saincte Eglise, de laquelle tousjours & sans cesser en avoit à cœur la paix & union, comme dict est devant.

Le lendemain quand ils feurent retournez vers luy, il leur dict que à ce dequoy ils luy avoyent parlé s'accorderoit assez, c'est à sçavoir que les Florentins teinssent Pise, la citadele, & toutes les appartenances du Comté, excepté le dict chastel de Livourne, & que ils en feissent hommaige au Roy, & deveinssent ses hommes liges : mais que ils voulussent accorder, promettre, jurer, & eulx obliger, que à tousjours & à jamais ne

feroient marchandiſe ſur mer, fors ſur les naves & vaiſſeaux de Gennes, & des Genevois.

Item, que un mois aprés que ils auroient gaigné la Seigneurie par force, ou autrement, ils ſe declareroient pour noſtre Sainct Pere le Pape, & feurent chargez d'y faire obeir les dicts Piſains.

Item, que ſix mois aprés la dicte conqueſte, ſi l'eſleu de Rome eſtoit encores en ſon erreur, & y vouluſt perſeverer, que ils feuſſent obligez de luy faire guerre avec les François & Genevois, ſi meſtier eſtoit, & ſi on les en requeroit, & manifeſtement ſe monſtraſſent ſes ennemis.

Item, que poſé que ils luy accordaſſent toutes ces choſes, que il vouloit que la maniere de leur accord & traicté feuſt envoyée en France au Roy & au Conſeil, ſans lequel aſſentement il ne vouloit point paſſer la choſe, ne que ce feuſt du tout à ſa charge, & que ce debvoient-ils bien vouloir. Car ſi la choſe eſtoit paſſée par le Roy & par ſon Conſeil, plus grande ſeureté à tousjours ſeroit pour eulx. Et que s'ils ſe vouloient tenir à ceſt accord, que il ſe faiſoit fort de leur en faire avoir lettres paſſées & ſeellées du

Roy & de ſon Conſeil, & de Noſſeigneurs de France.

Quand le Mareſchal euſt tout dict, les Ambaſſadeurs de Florence dirent que ils iroient ſçavoir la volonté ſur ces choſes de leur Seigneurie, & puis retourneroient luy dire la reſponce. A brief parler ils retournerent à tout lettres de puiſſance de pouvoir paſſer le dict accord que ils agreoient entierement. Si fut là Meſſire Gabriel, & bien cent des plus ſuffiſans Gentilshommes & citadins de Gennes, que le Mareſchal y avoit faict venir : car il vouloit que ils feuſſent preſens, & que la choſe feuſt faicte par leur accord & bon vouloir. Si fut adonc la choſe du tout accordée, jurée & promiſe à tenir entre eulx, ſans jamais aller à l'encontre, & belles lettres paſſées, ſeellées & certifiées au gré des parties.

CHAPITRE XI.

Comment le Mareschal envoya par escript au Roy de France, à Nosseigneurs, & au Conseil, l'accord qu'il avoit faict avec les Florentins du faict de Pise; lequel le Roy & Nosseigneurs agréerent par leurs lettres. Et comment depuis par feintise les Pisains se voulurent donner au Duc de Bourgongne.

Le dict accord faict & passé, tantost le Mareschal l'escrivit au Roy, à son Conseil, & à Nosseigneurs les Ducs, & manda par escript toutes les clauses & la maniere des convenances, en suppliant au Roy, que au cas que par son Conseil seroit veu que le dict accord luy feust bon, proffitable & honnorable, & que nos dicts Seigneurs l'eussent agreable, que il luy pleust le ratifier & confirmer par ses lettres, seellées & passées par son Conseil, presens ses dicts oncles, desquels il requeroit aussi avoir les certifications & verifiement par leurs seaulx autentiques, à celle fin que la chose feust stable & ferme à tousjours, & sans que jamais nulle des parties repentir se peust, ne desdire le dict accord.

Quand ces nouvelles feurent venües au Roy, fut en Conseil regardée la chose. Si fut par le Roy, par nos dicts Seigneurs & tous les saiges moult loüé le Mareschal, de sa prudence & de son sçavoir, qui si saige maniere avoit tenuë que il avoit amené au Roy deux Seigneuries pour une, qui moult pouvoit estre chose valable à ce Royaulme, grand honneur & grand bien pour l'Eglise, & profict pour la Seigneurie de Gennes. Et pour toutes ces choses, & les autres biens que le dict Mareschal avoit achevez & achevoit chascun jour par son grand sçavoir, moult le loüerent, & grand gré luy en sceurent, & ainsi l'agréerent. Si confirma le Roy la chose par ses lettres patentes, tout en la maniere que le Mareschal l'avoit accordé, & Nosseigneurs pareillement, qui tous jurerent de n'aller jamais à l'encontre, & ainsi le certifierent par leurs seellez. Et feurent les dictes lectres de certification envoyées au Mareschal, qui tantost les bailla aux Florentins, qui grand joye en eurent, & pour contents s'en teindrent.

Toutes ces choses faictes, tantost & sans delay les Florentins envoyerent le vidimus des lettres de leur achapt aux Pisains, & leur manderent que ils obeissent à leur Seigneu-

rie, comme faire le debvoient, comme apparoir leur pouvoit, ou ils leur meneroient guerre, & par force les conquerroient. Si leur seroit de tant plus dur, comme plus rebelles les auroient trouvez. Les Pisains de tout ce ne feirent compte, ains respondirent que rien n'en feroient, & que qui guerre leur feroit, bien & bel se defendroient, & qu'ils ne craignoient ame. Adonc fort & ferme les Florentins les assaillirent & coururent sus, & en peu de jours moult les endommaigerent. Et de faict assiegerent Pise; & les Pisains moult bien se defendirent, si que n'estoit mie legere chose à les conquerir.

Quand la guerre eut duré ja plus d'un an, les Pisains qui bien voyoient que au dernier tenir ne se pourroient contre la force des Florentins, & de leurs aydes, voulurent pour avoir secours, user de cauteles & malices que autresfois avoient faict. Si envoyerent leurs messaigers à Lancelot, qui se dict Roy de Naples, & luy manderent qu'ils se donneroient à luy, mais que il les veint secourir à grande armée, & lever le siege qui les tenoit enclos. Il respondit que si feroit-il sans faulte. Et par l'esperance que il leur donna se teindrent plus forts. Mais ce

fut en vain : car autre occupation le destourna ; si qu'il n'y peut venir ny envoyer. Et tousjours alloit affoiblissant la force des Pisains, & estoit merveilles comment tenir se pouvoient ; car plus de deux ans avoient ja souffert celle pestilence, où on leur livroit souvent de durs assaults. Si preindrent moult à diminuer : car la famine de dedans fort les destraignoit, & la guerre de dehors mal les menoit. Si ne sçavoient quel tour prendre : car ils disoient que plustost se donneroient aux Sarrasins si faire le pouvoient, ou que tous plustost mourroient que ils se rendissent aux Florentins. Si voulurent derechef user de leurs cauteles, en esperance de saillir par celle voye hors du meschef qui les contraignoit.

Adonc envoyerent leurs Ambassadeurs en France garnis de belles paroles, & manderent au Duc de Bourgongne (a) que ils se donnoient à luy entierement : mais que il les voulust secourir contre les Florentins, & faire tant que le siege feust levé. Le Duc n'accepta pas tost ceste chose, veu l'accord devant dict que il avoit agreé, & ne debvoit aller à l'encontre. Parquoy les dicts Ambassadeurs qui assez sçavoient le tour de leur

(a) Jean sans peur.

baston, se retirerent devers aulcuns des Conseillers du Duc d'Orleans frere du Roy, & largement leur promeirent, si tant pouvoient faire que aulcun remede feust mis en ceste chose. Dont il s'ensuivit que par l'enhortement d'iceulx Conseillers, le dict Duc d'Orleans & le Duc de Bourgongne cousins-germains, se tirerent devers le Roy, & le prierent que il leur voulust donner licence d'accepter icelle donation, & leur transporter tel droict qu'il y pouvoit avoir. A bref parler tant l'en timonnerent, que luy qui envis rien n'eust refusé à son frere, & aussi conseillé par aulcuns de ce faire, le va octroyer. Parquoy tantost & sans delay ils escripvirent à ceulx de Florence que ils se departissent du siege, & se deportassent de plus guerroyer les Pisains. Pareillement ils escripvirent au Mareschal que plus ne donnast confort ne ayde aux Florentins, ains aydast de toute sa puissance à ceulx de Pise qui à eulx s'estoyent donnez, & feist tant par force qu'il levast le siege.

Quand le Mareschal entendit ceste chose il feut moult esmerveillé, veu l'accord qu'ils avoyent agreé, & que luy-mesme avoit juré & promis de non aller à l'encontre. A laquelle chose, comme preud'homme qu'il est,

pour mourir ne se voulut parjurer, ne aller contre son seellé. Si respondit que ce ne pouvoit-il pas faire sauf son honneur. Si n'estoit pas legere chose de forçoyer contre si grand puissance comme estoit celle des Florentins. Car moult y conviendroit grand foison de gens d'armes, dont mal estoit garny pour l'heure, & grande finance d'argent pour telle chose entreprendre. Si conviendroit que par especial à ces deux choses pourveussent, s'ils vouloient la chose encommencer, pour en venir à leur intention. De leurs lettres les Florentins ne teindrent compte, ny ne se deporterent de la guerre, ains procederent de plus en plus, nonobstant que plusieurs Capitaines & François se departissent du siege, & de l'ayde des Florentins, pour non encourir le mal-talent de nos dicts Seigneurs. Et à brief parler, tant continüerent la guerre, que plus ne se pouvoient les Pisains tenir, qui souvent envoyoient en France requerir secours; mais c'estoit parce que plus n'en pouvoient, & on les secouroit de lettres envoyer aux Florentins que ils se depotassent, ou ils encoureroient leur ire. Mais tout ce rien n'y valoit, ains s'en mocquoient, & disoient que c'estoit jeu d'enfant d'octroyer & puis vouloir retollir, & que ainsi n'iroit

mie. Et n'estoit pas grand honneur à la maison de France telle variation, comme d'aller contre ce qui estoit promis & seellé.

Ainsi arguant, tant continüerent la guerre les Florentins, que ils veinrent à chef de leur emprise, & par force preindrent la cité de Pise, & entrerent dedans malgré les Pisains, nonobstant que le Roy à l'instigation de nos dicts Seigneurs les eust envoyez defier pour celle cause. Si pouvons dire & penser qu'il en est aux Florentins de tenir ou non les convenances du susdict traicté; puis que le Roy avoit revocqué l'accord faict avec eulx, & depuis sont venus à leur intention. Ainsi & par ceste maniere que j'ay racomptée au vray, qui que aultrement le vouldroit dire, fut commencé & terminé le faict de Pise subjuguée par les Florentins.

CHAPITRE XII.

Comment Nosseigneurs les Ducs d'Orleans & celuy de Bourgongne sceurent mauvais gré au Mareschal, pource qu'il n'avoit esté en l'ayde des Pisains contre les Florentins.

De ceste chose ont sceu mauvais gré nos dicts Seigneurs d'Orleans & de Bourgon-

gne au Marefchal, & eulx & leurs adherans en ont parlé en le blafmant. Et pource plufieurs gens qui ne fçavent point le faict au long, en parlent & ont parlé à l'adventure comme on faict de maintes chofes fans fçavoir la verité ne les caufes de la chofe, & ont dict que par fon deffault nos dicts Seigneurs ont perdu la Seigneurie de Pife, qui feroit une belle chofe à avoir pour eulx. Mais vrayement ils veulent tourner à blafme ce de quoy grand honneur luy appartient, & fi aultrement euft faict, reproche feroit à luy; car homme qui va contre ce que par deliberé fens & bon loyal confeil a une fois accordé, juré & promis, encourt reproche d'inconftance & deffault de foy.

Ce que nos dicts Seigneurs en ont dict & faict, & le mauvais gré qu'ils luy en ont fceu, je tiens fermement qu'il n'eft venu de leur premier mouvement; mais d'aulcuns flateurs envieux d'entour d'eulx, comme affez de telles gens a en Cour communément, qui bien vouldroient trouver maniere s'ils pouvoient de defadvancer la bonne fortune & profperité du Marefchal; mais fi Dieu plaift à ce n'adviendront ja; car Dieu gardera fon fervant, & iceulx defcherront en leur iniquité. Si pouvez veoir & noter vous qui ce

livre lisez en ce pas cy, ou oyez, que homme ne peult estre si parfaict, ne tant de bien faire & dire, qu'il puisse avoir la grace d'un chascun. Et tout ce vient par le vice d'envie qui court sur la terre.

(Le reste de ce Chapitre se réduit à des réflexions contre l'envie.)

CHAPITRE XIII.

Cy devise par exemples comment les bons sont communément enviez.

(Encore des reflexions inutiles.)

CHAPITRE XIV.

Cy preuve par exemples que on ne doibt mié tousjours croire ne adjouster foy en paroles & opinion du peuple.

(Même inutilité dans ce Chapitre.)

CHAPITRE XV.

Cy dit comment le Mareschal par la vaillance de son couraige entreprit d'aller prendre Alexandrie. Et des messaigers qu'il envoya pour ceste cause au Roy de Cypre.

En l'an mille quatre cent sept le bon Mareschal, qui ne pense à autre chose fors

comment tousjours augmenter & accroistre le bien de la Chrestienté, & l'honneur de Chevalerie, advisant la grande pitié & honte aux Chrestiens que les Sarrasins soyent Seigneurs & subjuguent les nobles terres d'oultre mer, qui deussent estre propres heritaiges des Chrestiens, si mauvaistié & lasche couraige ne les destournoit de les aller conquerir, luy va venir une haulte emprise au couraige. C'est à sçavoir que faisable chose seroit & assez legere qui l'oseroit entreprendre, & par bon moyen, que la cité d'Alexandrie, qui tant est noble & de grande renommée feust prise & ostée des mains des Sarrasins : laquelle chose s'il advenoit seroit grand honneur aux conquesteurs, & tres-grand profit à toute la Chrestienté.

Si. proposa que en ceste chose mettroit corps, chevance & pouvoir, & une saison y employeroit, plus long temps si mestier estoit. En ce temps estoit venu à Gennes un Ambassadeur de la part du Roy de Cypre, le tres-noble & reverend Messire Raymond de Lesture, Prieur de Thoulouze, & Commandeur de Cypre, homme de grand honneur, saige, preud'homme, & expert en toutes choses. Si pensa le Mareschal que il se descouvriroit à luy de ceste chose, tant pour

en oüir ſon bon advis, comme pource que il avoit hanté le pays & grand piece frequenté avec les Sarraſins en la dicte ville d'Alexandrie. Si le pourroit adviſer d'aucun bon point. Et comme le Mareſchal a de couſtume de ne rien entreprendre ſans premierement y appeler le nom de Dieu; & ſon ayde, alla un jour en pelerinaige à une devote Egliſe qui eſt à une lieüe de Gennes, que on appelle noſtre Dame la couronnée, & manda le Prieur de Thoulouze. Et apres la Meſſe qu'il feit dire à grande ſolemnité, luy deſcouvrit le dict ſecret & toute ſon intention de ceſte choſe; de laquelle le dict Prieur feut tres-joyeulx, & moult l'en reconforta. Et dit que ſans faillir par ce que il luy pouvoit eſtre advis eſtoit choſe tres-faiſable, & que luy meſme volontiers y ayderoit de ſon corps, de gens & de chevance; car l'empriſe eſtoit agreable à Dieu, proffitable à la Chreſtienté, & tres-honnorable à qui s'y employeroit. Si fut de ceſte choſe encores plus reconforté le Mareſchal.

Et quand toute la maniere de ce faire eut bien adviſée & tout deliberé en ſon couraige, & adviſé ceulx qui propices & bons luy ſembloient pour deſcouvrir ceſte choſe, & envoyer en ambaſſade là où convenable luy ſembloit,

sembloit, comme sera dit cy apres, il les feit appeller, c'est à sçavoir un tres-noble & notable Religieux de l'Ordre de Sainct Iean, appellé frere Iean de Vienne, & son Escuyer Iean de Ony cy dessus nommé. Et leur dit toute son intention, & leur devisa ce qu'il luy plaisoit que ils feissent. Mais pour ce que memoire ne peult bonnement toutes choses que les oreilles oyent si enclorre en soy que retenir les puisse, afin que rien n'oubliassent de leur commission, leur bailla par bel memoire escripte la maniere que il vouloit que ils teinssent. Laquelle dicte instruction & memoire, affin que rien je n'y adjouste du mien, comme elle veint de luy, celle mesme par articles, comme elle m'a esté baillée, ay incorporée & mise cy endroit, comme il s'ensuit.

« C'est l'instruction de toutes les choses que nous Iean le Maingre dict Boucicaut, Mareschal de France, avons donné en commission de poursuivre par nous és lieux cy apres declarez, le septiesme jour du mois d'Aoust, en l'an de nostre Seigneur mille quatre cent sept, à vous noble Religieux frere Iean de Vienne, Commandeur de Belleville, & à vous Iean de Ony, nos tresfeaux & bien aimez.

Premierement voulons & vous enjoignons que cefte chofe teniez fecrete fur toute chofe, par telle maniere que perfonne quelconque appercevoir ne le puiffe, & à nul foit defcouverte fors au Roy de Cypre vers qui vous envoyons, & à aulcun de fon Confeil. Pource que fi apperceüe eftoit, nous pourroit tourner à deftourbier. Et que vous partis de nous, au plaifir de Dieu, avec la charge que nous vous commettons & ordonnons, pour accomplir nos defirs, comme ceux en qui fpecialement nous nous fions, que mettiez toute diligence & peine de à vos pouvoirs l'accomplir, felon la forme & maniere de voftre inftruction. Et fuppofé que vous avons tres-bien informez des befongnes felon noftre volonté, lefquels fçavons bien que voftre bon fens les aura tres-bien en memoire, & que les mettrez à effect tres-diligemment felon vos pouvoirs; neantmoings pour voftre feureté, & affin que ayez plus parfaicte memoire de nous & de noftre plaine intention, vous baillons par efcript ce qu'il nous plaift eftre par vous accomply au dict voyage.

Tout premierement vous en irez à Venife, & là prendrez voftre paffaige jufques à Rhodes. Si nous plaift bien que là puiffiez demeurer de huict à neuf jours, fi bon & expe-

dient vous semble, & visiterez Monseigneur le Grand Maistre de Rhodes, auquel nous recommanderez, & aux autres Seigneurs, & de nos nouvelles leur direz, l'estat de par deça, & que la cause de vostre allée est pour aucunes besongnes qui bien nous touchent, c'est à sçavoir pour les joyaux du Roy de Cypre qu'il bailla en gaige aux Genevois au temps que nous feusmes en Cypre, pour recompense de trente mille ducats de despens que les dicts Genevois avoyent faict en l'armée de Famagouste, laquelle ville le Roy cuida usurper & tollir aux dicts Genevois, & par la paix & accord que nous feismes la rendit, & s'obligea à la dicte somme de deniers pour nos frais. Et luy dictes la forme & la maniere que nous avons tenuë avec le Prieur de Thoulouze, & la somme de deniers que luy avons baillée pour rachepter les dicts joyaux au nom du Roy. Et en cest espace de temps vous pourvoyez de navire pour vous porter en Cypre, & si par advanture ne le trouvez; vous prierez de par nous le dict Monseigneur le Grand Maistre qu'il luy plaise le vous faire avoir.

Estans partis de Rhodes, quand il plaira à Dieu que soyez en Cypre, tout droict vous en irez à l'hostel de Sainct Iean en Nicosie, &

par le Lieutenant du Prieur de Thoulouze ferez sçavoir au Roy de Cypre vostre venuë, & quand luy plaira que luy alliez faire la reverence. Et de luy oüye la responce, & venus en sa presence, nous recommanderez à sa Seigneurie. & à Messeigneurs ses freres, puis luy baillerez nos lettres de creance. Et quand son bon plaisir sera d'oüyr vostre creance, priez-le de par nous que ce soit si secretement que nul fors que luy entendre le puisse, ne s'en donner de garde. Et vous mesmes soyez bien advisez que si secretement soit que ne puissiez estre entendus.

Et tout premierement le prierez de par nous tres à certes que les choses que luy aurez à declarer veüille bien tenir secretes, pour les perils qui s'en ensuivroient, & pour son propre honneur & exaussement. Apres commencerez vostre narration, en disant que la bonne renommée qui en France & par tout le monde court desja de ses grands bienfaicts, des belles envahies qu'il a par plusieurs fois faictes sur les Sarrasins, & chascun jour faict, en s'efforceant de les grever, en quoy comme il appert n'espargne corps, vie, ne avoir, par tres-grande diligence, le faict tenir aujourd'huy un des jeunes Princes du monde qui le plus bel commencement a, & qui plus faict à loüer.

Parquoy on eſpere que il veult & a deſir d'enſuivre en hault honneur & pris de Chevalerie ſes tres-nobles predeceſſeurs, qui tant acquirent de los en terre par les merites de leurs vertus, & des grandes guerres & nobles empriſes que ils feirent en leurs propres perſonnes contre les meſcreans, & ennemis de la foy de Ieſus Chriſt, qu'à toujours mais avec les vivans ſera memoire de leurs grands bontez & vaillance. Et pource nous qui deſirons de tout noſtre cœur l'honneur & exauſſement de ſon noble Eſtat & Seigneurie: pour laquelle choſe voukdrions expoſer corps & avoir, par plus grande affection que pour Prince qui vive, apres la perſonne du Roy de France & de nos Seigneurs de ſon ſang, pour les dicts grands biens qui ſont dicts de ſon bel & bon gouvernement és terres voiſines, & en toute part deſirans d'eſtre cauſe que tousjours ſa belle jeuneſſe continuë de mieulx en mieulx, avons adviſé une haulte & noble empriſe digne de memoire à tousjours mais, & de ſouverain los pour luy, ſi Dieu par ſa grace la donnoit venir à bonne fin, ainſi que elle eſt bien faiſable, ſi à celuy plaiſt entendre.

Et pour ceſte cauſe, c'eſt à ſçavoir pour luy annoncer la choſe que avons bien diſcutée

en nous mesmes avant que deliberée l'ayons, laquelle nous semble agreable à Dieu, & proffitable à toute Chrestienté si Dieu la donne achever, vous avons envoyez devers sa Royale Majesté. Et adonc vous envoyez de par nous descouvrirez au dict Roy de Cypre tout le dessein que pris avons sur la prise de la cité d'Alexandrie. Et tousjours bien luy notez & repliquez si mestier est où il escherra, que pour ce que nous voyons sa bonne volonté, voulons employer nostre propre personne, & celle de nos parens, amis, & serviteurs, en sa compaignée, avec nostre chevance. Et que à ce faire nous meuvent quatre principales raisons.

La premiere est, pour le pur amour de nostre Seigneur, voulons nous employer à son service, & le bien & exaussement de Chrestienté. La seconde pour acquerir merite à nostre ame. La tierce, pour ce que nous vouldrions estre cause, comme dict est, que sa force & sa belle jeunesse s'employast à tout bien faire : parquoy los à tousjours luy en demeure. Et la quarte, pour la cause qui doibt esmouvoir tout Chevalier & Gentilhomme que son corps incessamment employe en la poursuite d'armes, pour acquerir honneur & renommée. Et apres ces choses

dictes, pour mieulx animer & accroistre le desir du dict Roy à entendre à ceste chose, luy monstrerez par bonne maniere comment Dieu luy monstre grand signe d'amour, quand il luy mect en main si haulte chose, sans grand coust de sa part, mais le plus aux depens & labeur d'autruy. Et que s'il le refusoit, peur debvroit avoir que Dieu s'en courrouçast, & que aussi jamais nul n'auroit fiance que de grand & hault couraige feust ne entreprenant ».

CHAPITRE XVI.

Encores de ce mesme, de l'instruction que le Mareschal bailla à ses Ambassadeurs de ce que dire debvoient au Roy de Cypre.

« Apres que vous aurez dict bien & bel ordonnément toutes ces choses au dict Roy de Cypre, vous prendrez bien garde au changement de son visaige, mesmement quand vous parlerez à luy; car par ce vous pourrez adviser si la besongne luy plairra, ou non, & par ce pourrez estre plus advisez de parler. Et s'il vous demande comment se pourroit faire ceste entreprise sans qu'il feust sceu, & où seroit prise si grand finance

comme il y conviendroit. A ces deux choses vous respondrez, en luy demonstrant comment il pourroit faire son armée en son pays, tenant maniere que ce feust pour la guerre que il a au Souldan, & nous prest au temps & au terme que luy mesme vous diroit. En telle maniere que quand nous luy ferions sçavoir nostre venuë montast sur mer, se partist, & feist semblant de venir à Rhodes. Et adonc luy ferions au-devant à Chastel rouge, & là nous assemblerions, & partirions à tout nostre ost au nom de Dieu tout-puissant, & tiendrions nostre chemin vers Alexandrie.

Et aussi feroit bien au faict, que il trouvâst maniere d'envoyer secretement un Cyprien ou un Armenien demeurer au dict lieu d'Alexandrie, par lequel il sceust toutes nouvelles, & feist à croire à celuy mesme que ce feroit pour la guerre qu'il a au dict Souldan, & ceste voye feroit bonne. Et quand à la mise qu'il y conviendroit, luy direz que nous sçavons bien que soustenir ne pourroit si grands charges & despens que feirent ses predecesseurs, par lesquels la dicte cité feut autrefois prise, mesmes de nostre aage; car trop a esté du depuis le pays grevé. Et pour ce tout ainsi que le vou-

lons ayder de nos perſonnes & de gens, ſemblablement nous plaiſt le faire de noſtre chevance. Et affin que il voye & ſçaiche que ceſte choſe avons bien en tous les points adviſée, nous ſemble que pour ce faire telle quantité de gens d'armes ſuffiroit, toutesfois ſelon noſtre advis, lequel remettons tout en ſa bonne ordonnance & diſcretion.

Tout premierement mille hommes d'armes de bonne eſtoffe, mille varlets armez, mille arbaleſtriers, deux cent archers, deux cent chevaulx, ſans ceulx que nous prendrions par delà. Item de navire cinq grandes naves, deux galées, & deux galées huiſſieres, garnies de vivres pour ſix mois. Apres ces choſes dictes, vous luy pourrez dire la deſpenſe qu'il convient, laquelle n'eſt pas grande ſelon l'effect, & peult monter environ cent trente deux mille florins. Les deux galées & les deux dictes huiſſieres valent de naule pour mois cinq mille florins, qui monte pour quatre mois vingt mille florins. Les mille arbaleſtriers valent pour mois cinq mille florins. Les deux cent archers valent pour mois mille florins, qui monte pour quatre mois quatre mille francs. Les mille hommes d'armes, avec les mille varlets, & les deux cent chevaux, valent pour mois douze mille florins; font pour

quatre mois quarante huict mille florins. Item pour les vivres dix mille florins, & pour l'artillerie & autres habillemens necessaires dix mille florins. Somme pour toutes choses cent trente deux mille francs. Laquelle finance conviendroit toute avoir en la ville de Gennes, qui feust preste environ le mois de Decembre prochain venant, affin de faire les provisions comme il appartiendroit, nonobstant que toutes ne seroient mie prises à Gennes, mais en plusieurs lieux, affin que la chose ne peust estre imaginée. Et conviendroit que la dicte armée partist de par deça environ le mois d'Avril.

De ceste dicte finance que mettre hors conviendroit vouldrions de bon cœur payer nostre part; mais veu & consideré que ceste chose viendra tout à l'honneur & renommée du dict Roy, nous semble que bien est droict que à tout le moins en paye la moictié, qui seroit en somme soixante six mille florins. Et encores au cas qu'il ne pourroit fournir à ceste dicte somme, payast soixante mille. Mais besoing seroit que le plutost que faire se pourroit que on les eust à Gennes: car le mieulx seroit tost que tard. Et encores s'il n'avoit toute la dicte somme preste à temps, que au besoing on le supporteroit jusques à ce

qu'il feuſt retourné en ſon pays juſques à la ſomme d'environ dixhuiƈt ou vingt mille florins : mais que faulte n'y euſt que lors on les trouvaſt preſts. Et ſur ce point dire au Roy comment Monſeigneur de Thoulouze, qui tant l'aime, & deſire loyaument le bien, l'honneur & exauſſement de ſa perſonne, loüe ceſte choſe plus que autre choſe du monde, auquel il pourroit envoyer fiablement la diƈte finance; & meſmement ſi le Roy ne l'avoit, le diƈt Monſeigneur de Toulouze en feroit finance au nom du Roy par deça, ayant de luy le commandement & puiſſance : car de ce faire pour l'authorité de luy eſt ſuffiſant, & de plus grande choſe, ſi meſtier eſtoit.

Ainſi & par ceſte forme direz au diƈt Roy de Cypre. Et s'il repliquoit que il euſt aucune doubte d'aucun de ſon Royaume, pourquoy pourroit eſtre peril pour luy à aller hors, reſpondre luy pourrez que il mene avec luy tous ceux de qui doubter ſe pourroit. Item, s'il diſoit qu'il ſçait bien que les Genevois ne l'aiment mie, ſi ſe douteroit de la quantité des Genevois qui viendroient en la diƈte armée. Reſponce, que les gens d'armes, varlets & archers qui ſeroyent de France, ſeroyent tous à ſon commandement & obeiſſance, de ce ne feiſt nulle doubte. Et s'il advenoit que

le Roy feuſt bien d'accord de ceſte choſe, & que il vouluſt y mettre plus grande miſe du ſien, & plus grande quantité de gens d'armes & de navire qu'il n'eſt deviſé : dire luy pourrez que de tant que plus y mettroit, de tant prendroit-il plus en butin, & raiſon feroit : car qui plus y mettra, plus prendra. Par ceſte maniere direz toutes les choſes ſus eſcriptes au Roy de Cypre ; & du ſurplus que il eſcherra à dire, ſi meſtier eſt, nous en attendons à voſtre bonne diſcretion ; & tenons à faict & dict ce que vous en ferez ».

CHAPITRE XVII.

Cy deviſe la grande chere & belle reſponce que le Roy de Cypre feit aux Ambaſſadeurs du Mareſchal.

Tel que j'ay deviſé fut le Memoire de la commiſſion baillée du Mareſchal au Commandeur de Belleville, & à Iean de Ony, envoyez au Roy de Cypre, pour l'empriſe d'aller prendre Alexandrie. Leſquels deux Ambaſſadeurs ſe partirent de leur Seigneur, & à brief dire tant exploicterent de leur erre, que ils arriverent au dict pays de Cypre, où ils parfournirent bien & bel & ſaigement leur

ambassade, tout en la maniere que commis leur estoit. Si nous convient dire la responce que on leur fist.

Le Roy de Cypre si tost qu'il sceut la venuë des Ambassadeurs, tantost les envoya querir, & à tres-grand honneur & chere les reçeut. Et quand il eut assez demandé de l'estat & santé du Mareschal, & de l'estre de Gennes, & qu'il les eut à certains jours oüy parler tout au long, respondit à joyeulse chere en telle maniere, & par moult belles paroles. Comment il debvoit bien remercier Dieu qui si grand grace luy donnoit, que si noble & haulte entreprise luy estoit annoncée de si vaillant homme que estoit le Mareschal, & que il appercevoit bien la grace, amour, & affection que il avoit à luy & à son advancement, & le desir que il avoit que luy qui estoit jeune, & encores de petit sens & vaillance, se peust advancer en pris & los, & que il y paroissoit bien, quand luymesme en personne, ses amis & son avoir y vouloit employer. Si ne le pouvoit assez loüer ne remercier à la centiesme partie de ce grand benefice, ne jamais faire chose qui y peust suffire. Et que moult avoit grand joye de ceste chose, laquelle estoit notable & de grande entreprise, & pour ce ne se

debvoit encommencer sans grand advis & deliberation. Si penseroit sans cesser la voye & la maniere comment seroit le meilleur d'en faire, & tost & en bref leur en rendroit si bonne responce, que son honneur y seroit, & que pour contents s'en tiendroient, & que ils feissent bonne chere, que tres-bien feussent venus, & que si rien leur failloit que ils prissent le sien comme le leur propre.

Adonc luy demanderent les Ambassadeurs si c'estoit son plaisir que un de son Conseil qui nommé estoit *Perrin le jeune*, que il moult aimoit, sceust ceste chose. Car au cas que il luy plairroit, ils luy bailleroient unes lettres que le Mareschal luy avoit escript de ceste besongne : car il sçavoit que le Roy l'aimoit moult, & se fioit en luy. Si respondit qu'il luy plaisoit tres-bien.

Les dictes lettres presentées de la part du Mareschal à iceluy, & la chose descouverte, & tous les points monstrez comme au Roy avoient faict, feit semblant que de ceste besongne eust une merveilleuse joye. Et sur tout remercioit le Mareschal de toute son affection de ce qu'il luy en avoit daigné escripre, & que il luy plaisoit que il le sceust. Si y tiendroit si bien la main, en monstrant

au Roy que comment que il feuſt ne feuſt refuſant à ſi grand offre, que on s'en apperceveroit bien. Ne demeura gueres aprés que le Roy arraiſonna les dicts Ambaſſadeurs, & leur prit à compter l'achoiſon que il avoit eüe de faire guerre au Souldan, & que avant la guerre il ſouffroit ſes gens marchander, & aller & venir en ſa terre & pays paiſiblement, juſques à ce que Meſſire Raimond de Leſture, Prieur de Thoulouze, & Commandeur de Cypre, fut detenu en Alexandrie, & mené au Kaire. Pour laquelle detenuë & encombrier il eſcrivit au dict Souldan que il le vouluſt delivrer, & moult luy recommanda, deſquelles lettres ne feit nul compte, ne rien n'en feit. Parquoy, ce dict le Roy, quand je veis cela, conſiderant que j'avois faict autres fois aux ſiens de grandes courtoiſies, je fus moult indigné, & pourſuivis tant qu'il en feut hors moyennant vingt-cinq mille ducats que il paya. Et aprés en deſpit de ce envoyay deffier le dict Souldan, qui peu de compte en teint. Si envoyay tantoſt une galée courir ſur le pays du dict Souldan, qui moult grand dommaige luy porta, & prit la plus belle nave que ils euſſent chargée de marchandiſes.

Et ainſi pays gaſtant, & prenant proyes,

alla ceste galée courir contremont le fleuve du Nil bien quinze milles. Parquoy j'apperceus leur lascheté, & depuis leur ay porté maint dommaige, dont je remercie nostre Seigneur Dieu qui a voulu que j'aye eu achoison de leur faire guerre, & affin que je les prise & doubte moins, m'a donné cause de les congnoistre avant que l'emprise que annoncée m'avez me veint entre mains. Car je fais moins de compte d'eulx cent mille fois que devant ne faisoye, & plus les essaye & moins les redoubte. Car des plus lasches & plus foibles, encores qu'ils soyent grand nombre, les trouve, tant que je veois bien que pour multitude de gens que ils soyent, on ne les doibt accomparer à un peu de bonnes gens. Si congnois bien que nonobstant que soye pecheur, & non digne que Dieu m'aime, qu'il veult qu'en moy soit relevée & renouvellée la renommée de mes vaillans predecesseurs, qui ceste mesme entreprise acheverent, ausquels de tout mon cœur je desire ressembler. Et Dieu m'en doint la grace. Car quant est du coust & mise je n'en fais compte, ne de quelconque autre peine.

CHAP. XVIII.

CHAPITRE XVIII.

Cy devise comment le Roy de Cypre s'excusa vers les messaigers du Mareschal de non aller sur Alexandrie.

Sur ceste forme & manière parla au commencement de leur venuë le Roy de Cypre aux dicts Ambassadeurs du Mareschal. Mais avant que gueres de jours passassent aprés, il ne se parforçoit pas moult de leur tenir compte de la dicte besongne. Parquoy ils peurent bien appercevoir que autre conseil l'avoit desmeu, & que celuy Perrin dessusdict, à qui les lettres de par le Mareschal avoient baillées, n'avoit pas bien tenu ce qu'il leur avoit promis. Si commencerent à solliciter le Roy que response absoluë de son intention leur voulust bailler : car ja avoyent assez demeuré, & ainsi plusieurs fois luy dirent, & luy aucunes fois leur faisoit response, qui leur donnoit esperance que il y voulust bien entendre. Mais il disoit que il y convenoit grand regard, pour la chose qui estoit moult pesante. Et autres fois faisoit response assez froide, pour les doubtes que il y mettoit.

Toutesfois tant le solliciterent, que le

vingt quatriesme jour d'Octobre, l'an dessus dict, leur feit absoluë response, qui fut telle. Il dist que sans faillir depuis leur venuë, n'avoit cessé de penser à celle besongne, comme à la chose en ce monde à quoy il desiroit plus entendre. Mais que moult luy estoit griefve, & de grand poids pouvoit bien estre, pour sa petite congnoissance. Car ce qui seroit paradvanture leger à une aultre, & de briefve deliberation à un Saige, estoit un grand travail & obscur pensement à luy pour son jeune aage, qui excusoit son petit sens. Et pour ce avoit conclu, nonobstant que il sçavoit bien que son tres-cher & especial amy le Mareschal l'avoit imaginé & pensé pour sa tres-grande vaillance, & luy avoit annoncé loyaument pour son bien & advancement, que il n'y entendroit mie pour ceste fois. Et que à ce le mouvoient trois principales raisons. L'une estoit le tres-grand peril où il se mettroit de laisser son pays, veu & consideré les Turcs qui luy sont voisins, qui sont gens de grande puissance, qui pourroient tandis courir son pays, & par advanture l'en desheriter. Combien que de ce premier point se departiroit assez legerement. Mais quant au deuxiesme, que il doubteroit plus la guerre couverte que la guerre

ouverte. Car il ſçavoit bien que luy party de ſon pays, il y en avoit maints par advanture que on cuideroit qui feuſſent ſes meilleurs amis, leſquels ne ſe faindroient mie de luy tollir ſa Seigneurie, & ainſi pourroit perdre le ſeur pour le non ſeur.

La tierce raiſon eſtoit pour le doubte que il avoit des Genevois, qui de longtemps l'avoient ſi mal traicté, comme chaſcun pouvoit ſçavoir, & pis luy euſſent faict, ce ſçavoit-il bien, ſi ne feuſt ſon bon amy le Mareſchal qui les en avoit gardé. Et que ainſi ces trois principales raiſons, avec leurs dependances, c'eſt à ſçavoir le doubte du faict de guerre, dont nul ne peut ſçavoir la fin, fors Dieu, ne à qui la victoire en ſera, luy font ſembler la choſe trop perilleuſe & doubteuſe pour luy. Et veu meſmes que le Mareſchal ne ſeroit mie à Gennes, qui garder peuſt les dicts Genevois de luy porter dommaige. Et que ce n'eſtoit mie par faulte de couraige, ne laſcheté, ne de petit deſir de n'y vouloir entendre, mais ſeulement pour les ſuſdictes doubtes. Car feuſt le Mareſchal certain que la choſe ne luy partiroit du cœur jour de ſa vie, quoyque pour le preſent n'y entendiſt. Mais que au plaiſir de Dieu mettroit toute peine de diſpoſer tellement & de

longue main ses besongnes, qu'encores un temps viendroit qu'il y entendroit. Et que il prioit le dict Mareschal, en qui il avoit fiance sur tous les hommes du monde, que il ne voulust departir son cœur de ceste chose, ains luy pleust l'ayder à se preparer & ordonner, comme il le pouvoit bien faire. Si que eulx deux peussent encores user leurs vies ensemble au service de nostre Seigneur. Et que il luy pleust le reputer & tenir à fils. Car quant à luy il le tenoit pour pere, & par son bon conseil se vouloit gouverner. Et pour conclusion, que il se reputoit tant tenu à luy de ce que tel soin avoit de son bien & advancement, & des grandes offres que il luy faisoit, que jamais meriter, remercier, ne guerdonner assez suffisamment ne le pourroit. Et à tant se teut le Roy, & les dicts Ambassadeurs prirent congé de luy, & au plus tost que ils peurent s'en retournerent à Gennes vers le Mareschal, & tout luy racompterent ce que trouvé avoyent.

CHAPITRE XIX.

Cy parle du faict de l'Eglise, & comment le Mareschal voulut empescher le Roy Lancelot que il n'allast prendre Rome.

En la maniere dessus dicte le bon Mares-

chal a employé ſon aage & tout ſon temps en bien faire perſeveramment de mieulx en mieulx. De laquelle choſe n'eſt encores laſſé, ny ne ſera toute ſa vie, ſi comme on peult par raiſon penſer : car le Proverbe commun lequel eſt vray dit : *La bonne vie attraiẛ la bonne fin.* Si ne pourroye racompter toutes les choſes belles & notables en faiẛs & diẛs que il a faiẛes, & continuellement & par chaſcun jour & heure faiẛ & ſont par luy terminées : car tant en y a que c'eſt un abyſme. Si me paſſe ſeulement de dire groſſement & en general ſes principales empriſes, & les advantures qui luy adviennent, & où il ſe treuve; afin de continuer mon propos, qui eſt de monſtrer ſa grande vaillance, pour ce que ce peult eſtre un exemple à tout noble Chevaleureux qui oüir le pourra, d'eſtre bon en faiẛs & en mœurs. Si ay racompté cy-deſſus comment entre les autres bons deſirs & nobles faiẛs que il avoit en volonté, eſtoit ſon intention & eſt par grande affeẛion de travailler à la paix de ſainẛe Egliſe. Lequel deſir nulle heure ne depart de ſon bon couraige, comme il le monſtre par effeẛ, comme celuy qui ne ceſſe à ſon pouvoir, & tousjours a faiẛ. Mais la faulſe convoitiſe attiſée & emflambée par l'ennemy d'enfer és

cœurs d'aucuns Prelats de l'Eglise, aveuglez par deteſtable & mauvaiſe detraction, & par male ambition & deſordonnée avarice, ne ſouffre, quelque peine que le dict bon Mareſchal & les autres bons y mettent, terminer ſi toſt la choſe, ne tirer à bon effect, (*Nous ſupprimons ici une page d'exclamations ridicules contre les ambitieux*).

Mais à venir à noſtre propos de monſtrer comment le bon preud'homme, dont nous parlons, c'eſt à ſçavoir le Mareſchal, mect tousjours toute peine à tirer à fin d'union; pource que toutes choſes ne ſe peuvent dire enſemble, comme dict eſt, adveint comme aſſez de gens le ſçavent, que noſtre Pape d'Avignon & celuy eſleu de Rome, (tant y avoit travaillé le bon Mareſchal, & pluſieurs autres bons Seigneurs,) feurent tous deux d'accord ou feignirent eſtre, (car feintiſe voirement eſtoit ce, comme il y a paru,) de ceder. Si avoit chaſcun d'eulx promis que pour mettre l'Egliſe de Dieu en paix il cederoit, à condition que l'autre le vouluſt ſemblablement faire. Mais les faulx hypocrites, (tels ſe peuvent-ils par l'effect de leurs œuvres appeller,) s'entre entendoient bien. Car ceſte malicieuſe voye ont faict à ſçavoir entre eulx, pour ſe excuſer chaſcun.

ſur ſon compaignon, diſant : *mais que il cede, je cederay*. Et ſemblablement reſpond l'autre. Et ainſi eſt la fable du Ricochet. Car ils ont plus cher avoir ce morceau eulx deux, que un tiers y ſoit mis, & eulx depoſez. Mais c'eſt le morceau qui les eſtranglera. Dieu advance l'œuvre.

Et ainſi par ceſte voye paſſent & diſſimulent le temps, & font muſer en vain aprés eulx & leurs fallacieuſes reſponſes tous les Princes du monde. Et debvoit lors que le dict accord fut pris le Pape de la Lune (a), dict d'Avignon, aller en un chaſtel appellé Portovenere, qui ſied au bout de la riviere de Gennes, & celuy de Rome (b) debvoit aller en la ville de Lucques, qui eſt à une petite journée du dict chaſtel de Portovenere. Et là debvoient ordonner un certain lieu, auquel s'aſſembleroient pour renoncer au Papat, preſente l'aſſemblée des Cardinaulx & du Concile general, à ce que elleſtion d'un ſeul Paſteur feuſt faicte par la voye du Sainct Eſprit, comme Dieu l'a ordonné.

Pour concluſion de ceſte choſe, tant feu-

(a) Pierre de Luna Anti-Pape, connu ſous le nom de Benoît XIII.

(b) Gregoire XII, Vénitien, connu ſous le nom d'Ange Corrare, & élu Pape ſous condition en 1406.

rent timonnez du Mareſchal & des autres bons, qui tendoient & tendent au bien de paix, tous les deux, que excuſer bonnement ne ſe peurent que ils n'allaſſent és diɛts lieux ordonnez. Mais leur venuë peu profita. Car à le faire brief, la concluſion feut telle, que la difficulté du lieu trouver où s'aſſembler debvoient feut ſi grande, que ils n'en peurent eſtre d'accord. Et quand l'un vouloit une choſe, l'autre le contrediſoit, & eſliſoit une autre voye, laquelle ſemblablement l'autre deſnioit. Si s'entendoient bien les faulx damnez. Car il n'eſt pas doubte que entre eulx avoyent faiɛt ceſte faulſe conſpiration, pour abuſer le monde par telles fallaces, & ainſi feirent ſemblant de non pouvoir accorder. Et dire les cauſes de leurs frivoles excuſes, ſeroit long procés ſans neceſſité. Mais à dire en bref vrayement; tout ainſi que un diable eſt plus malicieux que l'autre, & s'entredeçoivent, nonobſtant qu'ils ſoyent compaignons, noſtre Pape de la Lune ſceut tenir telle voye & maniere, que de ce deſaccord bailla tout le tort à celuy de Rome, au dire de tous, tant d'un coſté que d'autre. Pour laquelle cauſe les Cardinaux de Rome le laiſſerent, & s'en allerent malgré luy en la cité de Piſe, & tant que il ne demeura

en toute Italie Seigneur ne terre qui le favorisast.

Parquoy quand il veid ce, envoya requerir au Roy Lancelot de Naples que il le secourust, laquelle chose volontiers accorda; en intention d'usurper & tirer à soy par celuy moyen & voye la cité de Rome & tout le patrimoine, comme il feit aprés, comme il sera dict. Si promeit le dict Lancelot que il luy aideroit de tout son pouvoir par tout & contre tous. Dont pour ceste cause tant s'orgueillit le dict Pape de Rome, que du tout fut obstiné en son propos de non condescendre à la volonté d'un Concile general. Si alla tant ceste susdicte alliance de Lancelot avec l'Antipape de Rome, que ils traicterent entre eulx par leurs messaigers, que par certains moyens, comme dict sera, Lancelot prendroit la Seigneurie de Rome, par telle condition que quand il l'auroit, luy-mesme à si grande puissance que nul ne luy oseroit contredire, l'iroit querir à Lucques & l'emmeneroit. Et ainsi feut deliberée ceste chose.

CHAPITRE XX.

De ce mesme, & comment Paul Ursin Romain meit le Roy Lancelot à Rome par argent qu'il receut.

Les nouvelles de la susdicte emprise, comment le Roy Lancelot debvoit favoriser & secourir le Pape de Rome, & comment son intention estoit de se parforcer de prendre la cité de Rome, veindrent aux oreilles du Mareschal. De laquelle chose feut durement irrité. Car bien luy sembla que ce pourroit estre grand empeschement & empirement de traicté de paix au faict de l'Eglise. Et aussi moult luy pesa que la cité de Rome, qui doibt estre & est le droict patrimoine de l'Eglise, deust par telle tyrannie estre ravie & usurpée. Et par especial d'un si mauvais Chrestien comme il est, & ennemy du Roy de France, & si grand adversaire du Roy Louys, cousin-germain du dict Roy de France. Si sceut comment le dict Roy Lancelot alloit ja à toute sa puissance par mer & par terre, pour y mettre le siege. Si feut moult en grande pensée de trouver aulcune voye que ceste chose feust empeschée.

Et quand il eut deliberé de ce qui estoit

le meilleur à faire, il appella un de ses Gentilshommes que il sçavoit vaillant, saige, bon & diligent, nommé Iean de Ony, duquel est parlé autrefois en ce livre. Si luy dit en ceste maniere. Vous vous en irez de tire à Rome, & parlerez à Paul Ursin, auquel me recommanderez, & de par moy luy direz, que luy qui est comme le chef & principal de Rome, & qui l'a en gouvernement, veüille monstrer par effect à ce grand besoing la loyauté, preud'hommie & vaillance qui tousjours a esté en luy, & en ses nobles & anciens devanciers, si que de toute sa puissance & force il monstre la feauté & bon amour que il porte, comme il est tenu à la cité de Rome. En telle maniere que il ne veüille souffrir que elle soit ainsi contre droict & raison baillée, ne soufferte en mains estrangeres, & en Seigneurie de nouvel Tyran. Laquelle chose s'il advenoit seroit tres-grandement à l'empirement de l'honneur de la cité & des Romains. Et que s'ils ont esté & sont grands & de noble couraige, desprisans servitude plus que gens du monde, à ceste fois le veüillent monstrer. Et que de ce je le prie tant comme je puis, & le fais certain & luy promects que s'il se tient hardiment, & s'il se deffend par grand vigueur

contre le dict Lancelot, si y aura grand honneur à tousjoursmais, & que je le secoureray à tout grand puissance sans nulle faulte dedans quinze jours.

Iean de Ony à tout ceste comission s'en alla batant à Rome, & avec luy par le commandement du Mareschal un autre Escuyer bon & appert, nommé *le Bourt de Larca.* Si feit sa legation à Paul Ursin bien & saigement, tout en la forme & maniere que enjoint luy estoit. Et oüyes les paroles, à dire en brief ce que Paul Ursin en feit, il monstra semblant que moult estoit liez de ce que le Mareschal luy mandoit, en disant qu'il l'en remercioit de bon cœur. Et que par faulte de couraige, & de mettre toute peine, diligence, corps, avoir, & vie, ne demeureroit mie que Lancelot ne trouvast grande resistance. Et que à Rome y avoit assez vivres pour cinq mois, & puissance pour souffrir tant que ils feussent secourus. Si mettroit grand soin que ils se teinssent forts contre le siege. De ainsi faire & tenir loyaument le jura & promeit Paul Ursin à Iean de Ony, & que sans faulte deffendroit la cité hardiment jusques au dict terme, & tousjours à son pouvoir, attendant le dict secours. Et pour mieulx monstrer au Mareschal la voye

que il debvoit tenir, luy-mesme figura de sa propre main la cité de Rome sur un peu de papier, & la cité d'Ostie qui là prés sied, & la maniere & place où l'on pourroit combatre par mer le navire du Roy Lancelot. Aussi devisa l'ayde que il feroit au Mareschal, bailla enseigne comment on le congnoistroit, & dict la maniere comment Lancelot pourroit estre desconfit par terre.

Toutes ces choses certifia à tenir le desloyal Paul Ursin, qui oncques rien n'en teint. Car deux jours aprés que le dict Iean de Ony partit d'avec luy, il meit luy-mesme le Roy Lancelot dedans Rome, moyennant vingt-six mille florins que il receut, & deux chasteaux. Et Iean de Ony, qui en piece n'eust pensé ceste mauvaistié, s'en retourna devers le Mareschal. Toutesfois il laissa son compaignon à Rome, c'est à sçavoir le susdict Bourt de Larca, pour faire sçavoir toutes nouvelles au Mareschal, & pour tousjours solliciter Paul Ursin des susdictes choses. Mais en s'en retournant trouva la venuë du Röy Lancelot plus advancée que luy ny le Mareschal ne pensoient. Car ja estoit le dict Roy à toute sa puissance par terre & par mer au siege devant la cité d'Ostie, qui sied à la rive du Tibre prés de Rome. Et avoit en sa

compaignée par terre environ de huict à neuf mille chevaux, & deux cens hommes à pied. Et par mer avoit en navire sept galées subtiles, & deux grosses galées huissieres, & bien soixante dix barques chargées d'habillemens de guerre & de victuailles.

Ces choses veües & sceües, le dict Iean de Ony, qui veid le besoing de tost haster la chose, exploicta tant son erre, que en quatre jours feut de Rome à Portovenere. Auquel lieu trouva le Mareschal, qui aprés le rapport ne musa mie, ains meit telle diligence en la besongne, que le quatriesme jour d'aprés il appresta toute son armée, tant de gens d'armes, comme de naves, d'arbalestriers, de vivres, & de toutes choses à ce necessaires. Et celuy jour monta en galée. Si avoit en sa compaignée huict galées & trois brigantins, les mieux armées & fournies de gens d'armes & d'arbalestriers que on peut veoir. Desquelles dictes galées avoit faict Capitaines ceulx de qui les noms s'ensuivent. Luy-mesme feut le Capitaine de la premiere nave. Dom Iames de Prades de la seconde. Iean de Lune, nepveu du Pape, de la tierce. Messire Girard de Cervillon, & le Mareschal du Pape, de la quatriesme. De la cinquiesme Frere Raimond de Lesture, Prieur de Thou-

louze. De la sixiesme le Seigneur de la Fayette. De la septiesme Messire Robert de Milly. Et de la huictiesme Iean de Ony. Si estoyent en ceste compaignée entre les autres nobles & renommez gens, ceulx dont les noms cy ensuivent, Messire Guillaume Muillon, Messire Lucas de Flisco, Messire Gilles de Pruilly, Messire Beraut du Lac, Guillaume & Hugues de Tholigny, le Sire de Montpesat, Robert de Fenis, Capitaine de l'un des brigantins, Gilet de Grigny, Chabrulé de Ony, nepveu du susdict Iean de Ony, & plusieurs autres, qui long seroit à dire.

A tout ceste belle compaignée se partit le Mareschal. Mais comme Dieu le voulut pour son mieulx, tantost se leva un vent contraire, & un oraige si tres-grand, que nullement ne pouvoit aller avant, dont tout vif enrageoit. Et contre le vent par droicte force alla jusques devant Moutron : mais pour neant. Car la tempeste s'enforcea si tres-grande que il luy conveint tourner arriere. Et dura cest oraige par trois jours. De laquelle chose tant estoit dolent le Mareschal que plus ne pouvoit.

Et ainsi en attendant tousjours que la tourmente cessast, pour le grand desir que il avoit de parfournir son emprise, ne souf-

froit que nul de ſes gens iſſiſſent hors du navire, juſques à tant que le ſuſdiɐ̃ Bourt de Larca, que le diɐ̃ Iean de Ony avoit laiſſé à Rome, comme diɐ̃ eſt devant, arriva, qui venu eſtoit à grand haſte, & par maints perils. Lequel diɐ̃ les nouvelles comment Lancelot avoit eſté par Paul Urſin mis à Rome, comme diɐ̃ avons devant. Laquelle choſe moult peſa au Mareſchal. Mais tous ceulx qui avec luy eſtoyent regracierent noſtre Seigneur de l'oraige & tourmente qui les avoit empeſchez d'aller plus avant. Car ſans faillir ſi juſques là feuſſent allez, tous euſſent eſté trahis, morts & peris. Mais Dieu, qui tousjours defend les ſiens, garda adonc ſon ſervant le bon Mareſchal, qui demeura dolent & courroucé de ce qui advenu eſtoit. Mais ne defaillit mie pourtant en luy l'ardente volonté de tousjours travailler au bien & paix de Sainɐ̃e Egliſe.

Ains puiſqu'il avoit failly à une de ſes voyes, pour venir où il tendoit, c'eſt à ſçavoir d'empeſcher celuy de Rome que il ne feuſt favoriſé par la puiſſance de Lancelot, comme diɐ̃ eſt, il priſt à penſer que il cercheroit voye & maniere de tant faire par toutes les parties d'Italie qui au diɐ̃ Pape de Rome obeiſſoient, que ils feuſſent advertis

&

& congneussent les grands maulx & inconveniens qui à cause de l'erreur du dict Pape de Rome, & aussi de celuy d'Avignon, & par leur obstination, advenoit en la Chrestienté. Et à ce tant se peina, que il leur ouvrit les yeux de verité en ceste cause. C'est à sçavoir que bon seroit que un seul Pasteur feust esleu par saincte voye, & ces deux maudits deposez. Et semblablement feit tant par ses saiges & bonnes manieres, avec l'ayde de Dieu, vers tous les Roys, & les terres & pays qui au dict Pape de Rome obeissoient, comme en Angleterre, Alemaigne, & ailleurs, & pareillement de celuy d'Avignon, comme France, Arragon, Espaigne, & autre part, que tous les Princes de la Chrestienté, & chascune puissance de pays mettroit peine à tendre à l'union, & que plus nul de ces deux ne seroit favorisé ny soustenu en son erreur.

Et ainsi par long travail, non mie tout en un jour, mais en l'espace de plus de trois ans, (car trop y a à faire de ramener infinies opinions, & diverses faveurs à une seule,) a tant faict par son saige pourchas, que il est venu à ce que il tendoit. C'est que tous les Princes de la Chrestienté qui leur obeissoient, & toutes les terres & pays sont aujourd'huy

d'accord, & mesmement le Roy Lancelot, (qui souloit favoriser celuy de Rome, comme dict est,) que tous deux cedent, & un vray Pape soit esleu. Et chascun endroict soy y travaille. Et au cas qu'ils y soient contredisans, & ne aillent à la journée, qui pour ceste cause est prise à certain jour au mois d'Avril, en cest an mille quatre cens huict, en la cité de Pise, où le Concile general doibt estre assemblé, & eulx-mesmes y sont appellez, & ja de toutes parts y vont Prelats, & Ambassadeurs de tous les Princes & pays, (en laquelle chose France a grand honneur, le Roy & les Princes d'icelle, avec la noble Université de l'estude de Paris, qui grand peine & par longtemps y a mis,) ils seront delaissez seuls comme heretiques damnez, mauvais & detestables, de tous leurs Cardinaux, de tous les Princes, & de toute gent, & leur sera ostée toute puissance, & punis s'ils peuvent estre tenus, & un nouvel esleu par le sainct College, sans contraincte, en maniere deüe, par la voye du Sainct Esprit.

Laquelle chose Dieu par sa saincte misericorde, veüille terminer briefvement, au bien & paix de toute la Chrestienté, comme mestier est. Car il n'est nul doubte que à

cause de ce Schisme sont venus par l'ire de Dieu les maux qui depuis sont venus au monde moult merveilleux. Et en cest estat, & soubs la forme que en brief je devise, est à cestuy jour dixiesme de Mars, mille quatre cens huict, le faict de l'Eglise; environ lequel jour doibvent partir pour aller au dict Concile les Envoyez du Roy de France, c'est à sçavoir le Patriarche d'Alexandrie, & autres notables Prelats, & nobles Clercs de la dicte Université de Paris, & mainte gent d'authorité. Si en lairray à tant, & diray des autres bien faicts du vaillant Chevalier en qui prenons nostre matiere.

CHAPITRE XXI.

Cy devise comment le Mareschal en venant par mer de Gennes en Provence, combatit quatre galées de Mores, où grande foison en y eut d'occis.

Le bon champion de Iesus-Christ, c'est à sçavoir le Mareschal, qui est de cœur, de volonté & de faict le vray persecuteur des mescreans, eut volonté d'aller en Provence veoir sa belle & bonne femme, & visiter sa terre. Si se partit de Gennes le vingtiesme

jour de Septembre, en l'an mille quatre cens huict, & monta sur la galée de la garde de Gennes. Et ainsi comme il alloit par mer, oüit nouvelles que quatre galées de Mores estoyent en son chemin. De ceste chose demanda advis aux vaillans hommes qui avec luy estoient, & que il leur sembloit qu'estoit bon à faire. Et ils respondirent que il estoit presque nuict, & que ils conseilloient que il demeurast ceste nuict à Porto Morice, & que il envoyast tout coyment sçavoir où ils estoyent, & que le lendemain feist ce que bon luy sembleroit : mais que ils le prioient que sa personne descendit à terre, pour eviter tous perils; car trop grand meschef adviendroit s'il avoit mal ne encombrier, dont Dieu deffendre le voulust. De tout ce que dict avoient les creut le dict Mareschal, excepté de descendre, & de ce ne les voulut escouter. Delà ne se bougea. Si eut environ minuict nouvelles que iceulx Sarrasins estoyent en son chemin ancrez au pluspres d'un chastel nommé Roquebrune, ne semblant faisoient de s'en aller. Oüyes ces nouvelles, quoy que chascun feist la chose moult perilleuse & doubteuse, pour ce que grand foison estoyent, le Mareschal dit que pour ces Mores ne laisseroit son chemin : & se tourna vers ses gens & comme

en fousriant leur dit : *On y apperra de ce que vous sçaurez faire ; voicy bien à besongner. Mais és fortes besongnes acquiert-on le grand honneur.* Adonc pour leur aller courir sus prist à faire ses ordonnances. Cinquante arbalestriers prist sur sa galée, & ordonna par la dicte galée les lieux où il vouloit que ses gens combatissent.

Premierement coste luy pour combattre en pouppe, feurent les principaux ceulx de qui les noms icy s'ensuivent, Messire Choleton, le Seigneur de Montpesat, Guillaume de Tholoigny, Pierre Castagne, Messire Thomas Pansan, Genevois, & plusieurs autres Gentilshommes. Et pour combatre en proüe feit mettre Iean de Ony, Macé de Rochebaron, le bastard de Varanes, le bastard d'Auberons, & plusieurs autres. Et au long de la galée ordonna Louys de Milly, accompaigné de plusieurs autres. Le matin se meit en son chemin au nom de Dieu le Mareschal, & droict sur l'heure de Vespres arriva au lieu où les dicts Mores avoient reposé, mais partis s'en estoyent, & allez ancrer devant le port de Villefranche. Si teint vers là son chemin au plutost que il peut, tant que trouver les veint, comme une heure devant soleil couchant. Et adonc par grand signe de hardiesse,

faiſant toute monſtre de fier aſſault, courut à eulx, qui attendre ne l'oſerent. Et tant feurent effroyez, que ils coupperent à grand haſte les cables, & laiſſerent les autres. Et de tout leur pouvoir ſe meirent à fuir. Là feurent huez, en criant apres, & tant feurent pourſuivis que on les attaignit devant la ville de Nice apres ſoleil couchant. Si feurent durement envahis. Et là feut faict de moult belles armes, & moult s'y eſprouva bien chaſcun endroict ſoy.

Mais pource que long ſeroit à dire les faicts que chaſcun y feit, vous dis-je que l'œuvre loüe le Maiſtre. Car de tel randon y feurent heurtez les dicts Sarraſins, qu'en la propre place où acconſuivis feurent mourut de eulx de quatre vingt à cent, que la mer jecta le lendemain à terre. Et iceulx taſchoient de fuir, mais de ſi pres eſtoyent requis qu'eſpace n'en avoient, & non pourtant ſe mettoient à deffence par grande vigueur, & aux noſtres fort lançoient. Et ainſi toute nuict dura entre eulx l'eſcarmouche, où le traict fut ſi grand, que de la galée du Mareſchal feurent tirées ſept groſſes caſſes de viretons. Et le lendemain, ainſi tousjours eſcarmouchant allerent juſques devant le chaſtel de Briganſon, auquel lieu le Mareſchal veid la

nuict. Et les Sarrasins se retirerent en une Isle qui est devant le dict chastel, & à la minuict se partirent secretement, & teindrent leur chemin en Barbarie. Mais des leurs y perdirent plus de quatre cent hommes que morts que affolez, comme rapporterent les Chrestiens qu'ils avoient pris, lesquels leur estoyent eschappez en la dicte Isle.

Et des gens du Mareschal que morts que blessez y en eut dixneuf: mais moult estoyent lassez, & à bon droict, car cessé n'avoient de combattre ou escarmoucher une nuict & un jour. Si teint son chemin le Mareschal, & veint trouver le Roy Louys (a) à Toulon, qui moult grand chere & honneur luy feit, loüant Dieu de la belle adventure qui advenuë luy estoit. Et quand assez eurent esté ensemble, & devisé de leurs affaires & advantures, le Mareschal prit congé, & vers sa femme alla, qui à la plus grande liesse que son cœur pouvoit avoir le receut au chastel de Marargues, en plorant de joye.

(a) Louis II du nom, Duc d'Anjou, Comte de Provence, & Roi titulaire de Naples & de Sicile.

CHAPITRE XXII.

Cy devise comment Messire Gabriel Marie, Bastard du Duc de Milan, cuida usurper au Roy la Seigneurie de Gennes, & comment il eut la teste couppée.

Dict vous ay cy devant comment Messire Gabriel, bastard du premier Duc de Milan, vendit la cité de Pise aux Florentins, & comment le Mareschal à toutes ses besongnes luy avoit esté amy, voire si amy luy avoit esté, que par maintes fois luy avoit sauvé la vie, & gardé de faim, & de maints autres encombriers. C'est chose vraye. Mais iceluy Gabriel mauvais & desloyal, comme il y parut, luy en cuida rendre si petit guerdon, comme de se parforcer de usurper au Roy & soustraire la Seigneurie de Gennes comme par moy vous sera devisé. Il est vray que quand iceluy Messire Gabriel eust faicte la dicte vendition de Pise, il alla demeurer avec le jeune Duc de Milan & le Comte de Pavie ses freres, qui benignement le receurent. Et à brief dire, quoy que ils le traictassent amiablement comme frere, il se porta si mal vers eulx, que il attira tant de gens vers soy, par ses tromperies, que il osa faire la guerre à ses dicts freres.

Et de faict se bouta en une forte place de Milan, que on dit la citadelle, & la teint par force, en cuidant pouvoir forçoyer contre eulx. Mais sa presomption le deceut ; car il conveint au dernier que par necessité de vivres & par force famine il se rendist. Laquelle chose feut saufve sa vie. Et le Duc de Milan pour celuy messaict le bannit à certain terme, & le confina à aller demeurer en la cité d'Ast, qui est au Duc d'Orleans. Laquelle chose jura & promeit. Mais de ce serment se parjura, & feit tout le contraire. Car il s'en alla au pays de Lombardie devers Facin Kan, qui est un grand tyran, & meneur de compaignées de gens d'armes, ennemy de Dieu, & de nature humaine; car tous maulx, occisions & dommaiges sont & ont esté par long temps par luy faicts & executez.

Ce Facin Kan est ennemy du Roy de France, & tres-grand adversaire du Duc de Milan, & du Comte de Pavie son frere. Et se teint le dict Gabriel en une cité que Facin avoit usurpée, laquelle se nomme Alexandrie de la paille, l'espace d'un an, en portant de tout son pouvoir mal & dommaige à ses dicts freres. En ces entrefaictes ne luy suffit pas ceste seule mauvaistié, ains luy & son desloyal com-

paignon le dict Facin Kan vont machiner grande mauvaistié, si à chef l'eussent peu mectre. Mais Dieu de sa grace ne le voulut consentir. Ce feut que ils proposerent d'oster au Roy la Seigneurie de Gennes, y occire tous les François, & l'attribuer à eulx, ou au moins, si tout ce faire ne pouvoient, mettre la ville à sac, qui est à dire la courir & piller, & eulx en aller à tout la proye.

Ceste chose deliberée entre eulx, feirent tant que aucuns Guibelins feurent de leur accord. Si estoit telle leur intention que le dict Gabriel, qui tousjours avoit trouvé amitié & courtoisie au Mareschal, viendroit à Gennes devers luy, & demanderoit marque sur les Florentins pour aulcun reste de deniers que encores luy debvoient à cause de la vendition de Pise, & par celle voye, tandis que à Gennes seroit, pourroit adviser la maniere de mettre à fin cette entreprise. Ceste chose deliberée, manda au Mareschal que il luy pleust que devers luy veinst; laquelle chose il octroya volontiers. Mais non pourtant Gabriel, avant qu'il y veinst envoya demander au dict Mareschal un saufconduict, pource qu'il avoit demeuré avec Facin Kan, ennemy du Roy & des Genevois. Et il luy donna,

mais non pourtant pour faire dommaige en nulle maniere à luy ou à la dicte Seigneurie de Gennes. Et ainsi y veint Messire Gabriel, & le Mareschal luy donna la marque que il demandoit, & le traictoit aussi amiablement pour l'amour de son feu pere, comme si ce feust son frere. Et à ses depens y feut environ six mois, en monstrant signe de poursuivre la dicte marque, mais à autre chose pensoit ; car c'estoit pour tousjours adviser son point, pour à son pouvoir parfournir sa trahison. Mais la saige prevoyance du Mareschal ne luy souffroit avoir opportunité, ny espace.

Toutesfois pour entrer en son faict, avoit ja demandé au dict Mareschal congé de passer huict cent chevaux par la ville & rivaige de Gennes, lesquels il vouloit mener de Toscane en Lombardie, pour certain sien affaire ; comme il disoit. Lequel congé il luy avoit donné. Mais Dieu qui ja par tant de fois a gardé de mal & d'encombrier son servant le Mareschal, ne voulut que plus feust ceste mauvaistié celée, laquelle feut par estrange maniere, descouverte en telle maniere. En celuy temps le Mareschal faisoit tenir le siege devant un chastel que on nomme Cromolin, que tenoit contre le Roy & la Seigneurie de

Gennes un mauvais rebelle nommé Thomas Malespine, qui estoit de l'entreprise de Gabriel & de Facin Kan. Adveint une fois entre les autres, comme Dieu le voulut que un autre Genevois qui estoit dehors au siege, prist fort à debatre avec celuy Thomas qui sur le mur du chastel estoit, en disant, que mal luy viendroit d'estre ainsi rebelle au Roy & à sa Seigneurie, & que mieulx feroit de se rendre, & donner obeissance, comme raison estoit.

A brief dire, grosses paroles eurent entre eulx, & s'entredirent de grandes vilenies, tant que le dict Genevois dit à celuy Thomas que il luy verroit coupper la teste sur la place de Gennes. Adonc l'ire extresme & le despit que le dict Thomas eust, le feit eslargir de paroles, selon la vanité de son couraige. Si respondit, & je te promets que avant que il soit gueres de jours tu me verras aller par entre les changes de Gennes. La parole que cestuy dict feut moult pesée des oyans, qui tantost penserent que jamais cestuy-cy n'auroit la hardiesse de se tant tenir, s'il n'avoit & esperance d'aucun. Si feut tantost tenu suspect le dict Gabriel, à cause de Facin Kan. Mais pour en sçavoir la certaineté, feut par secret Conseil ordonné une certaine quan-

tité de bons hommes d'armes, loyaux au Roy & à la Seigneurie, qui feurent envoyez ſur les montaignes environ Gennes, pour prendre garde ſi nul meſſaige ne pourroit aller ne venir de Gabriel à Facin Kan.

Dont il adveint un jour, comme ils eſtoyent là en eſpie, que ils veirent venir un compaignon à cheval. Tantoſt coururent ſur luy à tout dagues & eſpées nües, diſans traiſtre tu es mort; car nous voyons bien à la deviſe que tu portes que tu es à ce faulx traiſtre Gabriel, qui eſt amy du Mareſchal que nous hayons ſur tous. Car par luy ſommes bannis de Gennes, ſi compareras le maltalent que nous avons à luy. Adonc celuy qui cuida que ils deiſſent vray, & que ils feuſſent des bannis de la ville, haineux du Mareſchal, leur dict que pour Dieu ne le tuaſſent pas, & que puiſque ennemis du dict Mareſchal eſtoyent, telle choſe leur annonceroit, que s'ils en vouloient eſtre participans, ils ſeroient tous riches.

Adonc iceulx faiſant ſemblant que bien leur pleuſt ceſte choſe, luy tirerent de bouche toute l'entrepriſe, & comment il portoit lettre à Facin Kan de par Gabriel, que il avoit entre les femelles de ſes ſouliers. Lors iceulx faiſans accroire que ils le meneroient

ſauvement avec eulx, le menerent à Gennes. Dont il ſe trouva esbahy, & ſecretement fut examiné, & tantoſt recogneut toute la choſe. Si feut pris Meſſire Gabriel, qui garde ne s'en donnoit, au Palais de la ville, auquel habite le Mareſchal, où s'eſtoit allé esbatre, pour adviſer le lieu, afin de mieulx parfournir ſa trahiſon.

Et à tant feut mené, que de ſa propre bouche recogneut tout le faiɛ̃t. Et comment à certain jour Facin Kan debvoit venir à tout deux mille chevaux & trois mille hommes de pied devant les portes de Gennes, & crier vive partie Gibeline. Que adonc quand les gens du Mareſchal & les Genevois ſortiroient dehors contre luy, Meſſire Gabriel à tout ſes huit cent cent chevaulx debvoit faire ſemblant de ſaillir en leur ayde, & avec eulx contre le diɛ̃t Facin. Mais il tiendroit la porte ouverte, pour donner lieu au diɛ̃t Facin d'entrer dedans. Et que au cas que les Gibelins de Gennes ſe feuſſent voulu rebeller, ils euſſent eſté avec eulx ſi forts que tous les gens du Roy euſſent tué. Et au cas qu'ils ne ſe rebellaſſent, que au moins courroient-ils la ville & la pilleroient, puis s'en iroient. Si eut apres cette confeſſion Meſſire Gabriel la teſte trenchée, comme il l'avoit bien deſſervy (26).

MÉMOIRES

OU

LIVRE DES FAITS

DU BON MESSIRE

JEAN LE MAINGRE,

DIT

BOUCICAUT,

MARÉCHAL DE FRANCE.

QUATRIEME PARTIE.

Cy commence la quatriesme & derniere Partie de ce livre, laquelle parle des vertus, bonnes mœurs, & conditions qui sont au Mareschal, & de la maniere de son vivre.

CHAPITRE PREMIER.

Devise le premier Chapitre de la façon de son corps.

Or ay dit & racompté, Dieu soit loüé, les faicts dignes de memoire jusques à aujourd'huy accomplis & tirez à chef par Messire Boucicaut, Mareschal de France, de qui

procede cefte Hiftoire, & comme on me les a baillez par memoires les ay mis par ordre au mieulx que j'ay fceu, & non mie fi bien comme la matiere le requiert. Car à ce mon entendement n'eft fuffifant. Si n'en dirons plus à prefent, & irons à fes mœurs & conditions.

(Ici le Panégyrifte prend la place de l'Hiftorien, comme on le verra aifément à la feule infpection du titre des Chapitres, dont nous avons jugé à propos de conferver l'énoncé, en nous impofant la loi d'en extraire fidèlement le très-petit nombre de faits & anecdotes confignés dans cette dernière partie de l'ouvrage; qui n'eft qu'une longue fuite de réflexions morales, appuyées fur les exemples des Héros Grecs & Romains.)

CHAPITRE II.

Cy dict de la devotion que le Marefchal a vers Dieu en œuvres de Charité.

. . . .

Moult volontiers auffi ayde à fecourir Convents & Eglifes, & faict reparations de Chappelles & lieux d'oraifons. Si comme il appert en maints lieux, & mefmement à Sainct Innocent à Paris, auquel lieu par l'argent qu'il

qu'il a donné sont faicts les beaux charniers qui sont autour du cimetiere vers la drapperie.

CHAPITRE III.

La reigle que le Marefchal tient au fervice de Dieu.

CHAPITRE IV.

Comment le Marefchal fe garde de trefpaffer la loy de Dieu & fes Commandemens, mefmement en faict de guerre, & de la mefure que il y tient.

CHAPITRE V.

Comment le Marefchal eft hardy & feur en fes faiges entreprifes.

CHAPITRE VI.

Comment le Marefchal eft fans convoitife, & large du fien.

Oncques en fa vie n'achepta ne acquift Seigneurie, terre, ne heritaige, & mefmement de ce qu'il a de fon patrimoine peu de compte en tient.

Ainfi ce bon Marefchal dont nous parlons, qui vrayement tout ainfi que les an-

ciens appelloient les saiges Philosophes *Chevaliers de Sapience*, se peult bien appeller *Philosophe d'armes*. . . . . . .

CHAPITRE VII.

Comment la vertu de continence & de chasteté est au Mareschal.

. . . .

Et vrayement Dieu a commis tout tel Gouverneur à Gennes comme il y convenoit. Car comme par delà ils soyent moult jalouse gent, ny n'ont desir que on leur aille desbaucher leurs femmes, de cestuy leur est bien advenu. Car plus de semblant n'en faict que si de pierre estoit, nonobstant que les Dames y soyent bien parées & bien attiffées, & que moult de belles en y ait. Et semblablement veult que ses gens s'y gouvernent, & si plainte luy en estoit venuë d'aulcun, mieulx luy vauldroit n'y estre oncques entré. Car avec ce que il faict pour le bien de vertu, outre ce il veult garder l'amitié des Genevois, que il congnoist en leurs mœurs & coustumes. Si ne veult que ils ayent cause de eulx tenir mal contents de luy, ne des siens, pas seulement mesmes au regarder.

De laquelle chose j'ay oüy dire à un de ses

Gentilshommes que une fois entre les autres le Mareſchal chevauchoit par la ville de Gennes, ſi y avoit une des Dames de la ville qui au Soleil peignoit ſon chef, qui moult eſtoit blond & bel, comme par delà en ſont communément curieuſes. Si adveint que un des Eſcuyers, qui chevauchoit devant luy, la veid par une feneſtre, & va dire, *O que voilà beau chef!* Et quand il fut paſſé oultre, encores retourna pour regarder la Dame. Et adonc le Mareſchal, qui le veid ainſi retourner, va dire : *C'eſt aſſez faict.* (a)

. . . .

CHAPITRE VIII.

Comment le Mareſchal ſuit la reigle de Iuſtice.

. . . .

A Gennes court une telle generale parole entre grands & petits, quoyque ils ayent à faire enſemble : *Fay moy raiſon de toy meſme, ou Monſeigneur me la fera.*

. . . .

(a) L'Hiſtorien moderne de Boucicaut, racontant cette anecdote, met dans la bouche du Maréchal cette belle réponſe : « C'eſt trop de liberté ; il ne faut pas » qu'on voye partir d'un Officier du Gouverneur de » Gennes le moindre regard laſcif ».

CHAPITRE IX.

Comment avec ce que le Mareſchal eſt Iuſticier, il eſt piteux & miſericordieux Et preuve par exemples que ainſi doibt eſtre tout vaillant homme.

. . . .

Qu'il ſoit vray que pitié & miſericorde ſoyent en luy, bien l'a monſtré n'a pas grandement, que il luy veint à congnoiſſance que pluſieurs de ſes ſerviteurs, c'eſt à ſçavoir de ceulx qui avoyent le gouvernement de ſa deſpence le deſroboient, & avoient deſrobé bien de quatre à cinq mille francs, l'un plus, l'autre moings. Si feit tant qu'il en ſceut la verité, non mie par gehenne, ne par force, mais par faire prendre garde par bonnes gens que pouvoit monter chaſque jour ſa deſpence, à le prendre au large. Si fut trouvée clairement la mauvaiſtié. Mais le bon Seigneur ne voulut que aultrement en feuſſent punis, ains leur feiſt bailler de l'argent tres-largement à chaſcun ſelon le temps que ils l'avoient ſervy, & courtoiſement leur donna congé. Et pour ce que ils diſoient que on pourroit avoir aulcun mauvais ſoupçon ſur eulx, pour ce que ils eſtoyent congediez de ſon ſervice, il voulut que bonnes lettres euſ-

ſent que ils eſtoyent en ſa bonne grace, & que de ſon bon gré ſe partoient tant que il les remandaſt.

. . . .

CHAPITRE X.

De la belle éloquence que le Mareſchal a.

CHAPITRE XI.

De l'ordonnance de vivre du Mareſchal.

. . . .

Il ſe leve par chaſcun jour couſtumierement moult matin. Et ce faict-il, affin que il puiſſe employer la plus grande partie de la matinée au ſervice de Dieu, avant que l'heure vienne que il doibt vacquer aux autres beſongnes mondaines que il a à faire. Si ſe tient en œuvre d'oraiſon environ trois heures. Aprés ce il va au Conſeil, qui dure juſques à heure de diſner. Aprés ſon diſner, qui eſt aſſez brief, & en public, (car nulle fois ne mange que d'un mets de viande, ny ne ſçait que l'on luy doibt apporter à manger, ne jamais mange ſaulſe d'eſpice, ne autre, fors verjus & ſel, ny n'eſt ſervy en argent, ny en or,) il donne audience à toutes manieres de gens qui veulent parler à luy, & luy faire aucune requeſte. Si n'y

a mie petite presse souvent advient, mais si grande, que toute la sale en est plaine, que d'estrangers, que de ceulx qui nouvelles luy apportent de divers pays, & d'uns & d'autres. Et à chascun il parle gracieusement, & rend responces si benignes & si raisonnables que tous s'en tiennent contents selon leurs demandes, & tous expedie l'un aprés l'autre. Et tost & brief les delivre, sans leur faire longuement en la ville en long sejour despenser le leur. Aprés il se retire, & adonc faict escrire lettres, où il les veult envoyer, & ordonne à ses gens ce qu'il veult qu'il soit faict. Puis va à Vespres, s'il n'a autre trop grande occupation. Aprés Vespres derechef il besongne un petit, ou parle à ceulx qui ont à parler à luy, jusques à l'heure que il se retire. Et adonc acheve ce qu'il a à dire de son service, & puis va coucher.

. . . .

CHAPITRE XII.

Cy conclud comment homme où tant y a de vertus doibt bien estre honnoré.

CHAPITRE XIII.

Cy dict en parlant au Mareschal, que pourtant ne se veüille fier en fortune, qui tost se change, & donne exemples.

CHAPITRE XIV.

La fin du livre où la perſonne qui l'a faict s'excuſe vers le Mareſchal de ce que il l'a faict ſans ſon ſceu & commandement, & non ſi bien mis par eſcript que il appartiendroit.

Or eſt temps que je tire à fin la matiere de mon livre, nonobſtant que dire encores aſſez ſe pourroit. Mais pource que l'entendement de l'homme ſe travaille aulcunes fois de moult oüir, tant ſoyent les choſes bonnes, icy concluëray mon dire, delaiſſant à parler de luy au temps qu'il eſt encores en la droicte fleur de ſon aage, dont j'eſpere que ſes biensfaicts ne fauldront mie à tant, ains croy que tousjours iront croiſſans de mieulx en mieulx. Car tout ainſi que on veoid que l'un vice attire l'autre, pareillement croiſſent & multiplie les vertus. Donc comme nous ſoyons tous mortels, s'il advient que mort ou autre encombrier me defende à plus eſcrire & adjouſter à mon livre ce que le dict Mareſchal fera doreſnavant, je ſupplie tous ſaiges Eſcrivains que aucun d'eulx veüille parfaire le ſurplus, juſques à ſa fin, que Dieu bonne luy octroye.

Si prie & requiers humblement aux nobles, & notables perſonnes par l'ordonnance deſquels il a eſté faict, que ils me veüillent pardonner ſi ſuffiſamment que la haulte matiere le requiert ne l'ay ſceu traicter, ne mettre en ordre. Car vrayement il n'a mie tenu à faulte de bonne volonté, mais à non plus ſçavoir. Si leur plaiſe corriger les defaults, & avoir agreable mon labeur tel comme il eſt. Et auſſi je ſupplie tres-humblement le bon Chevalier de qui il eſt faict, que s'il advient que en ſon vivant il vienne entre ſes mains, ou en oye parler, que pareillement me veüille pardonner, ſi ſi ſuffiſamment que il appartient n'y ay enregiſtré & mis ſes nobles faicts & dignes mœurs, ne mauvais gré ne me veüille ſçavoir, ſi j'ay eu hardieſſe d'entreprendre à parler de luy, & de ſa vie, ſans en avoir auparavant congé de luy & licence, & ſans ſon ſceu. Car j'ay receu la charge & commiſſion de ce faire volontiers, & à bonne intention, pour ce que la belle matiere dont il traicte, pourra à tousjourſmais eſtre cauſe de bon exemple à ceulx qui deſirent hault attaindre, & qui mirer s'y voudront. Si ne luy debvra pas deſplaire d'avoir le payement de ce qu'il a bien deſſervy, c'eſt à ſçavoir los & renom-

mée à tousjoursmais au monde par les merites de ses biensfaicts. Car il ne desplaisoit pas jadis aux vaillans preux, que memoires authentiques & perpetuels feussent faicts de leurs bontez. . . . .

CHAPITRE XV.

Exemples des vaillans hommes trespassez qui sceurent bon gré à ceulx qui avoyent escript & enregistré leurs gestes, & leurs vaillants faicts.

Fin des Mémoires de Jean le Maingre, dit Boucicaut.

OBSERVATIONS
SUR LES MÉMOIRES
DE JEAN LE MAINGRE,
DIT
BOUCICAUT.

(1) JEAN le Maingre, Maréchal de Boucicaut, père de celui dont nous donnons les Mémoires, fut surnommé *le Brave*. Il facilita par sa rare prudence la conclusion du traité de Brétigni, qu'il signa en qualité de Plénipotentiaire, le Dimanche huitième jour du mois de May de l'année 1360. Par ce traité la liberté fut rendue au Roi Jean, que les Anglois avoient fait prisonnier à la funeste bataille de Poitiers. (Note des Ed.)

(2) « Charles VI n'avoit que douze ans lorsqu'il succéda au Roi Charles V dit *le Sage*, son père. La querelle des Princes, frères du feu Roi, n'empêcha point le Sacre du jeune Roi. Il fut conduit à Reims par l'élite de ses troupes, commandées par Olivier de Clisson, qui venoit de recevoir l'épée de Connétable, en exécution des dernières volontés de Charles V. Les Princes & les grands Sei-

gneurs du Royaume firent ce voyage avec des trains magnifiques, & Boucicaut y parut avec l'éclat qu'ajoutoit à sa bonne mine, la faveur du nouveau Monarque. Le festin Royal, qui termina la cérémonie, eut cela de remarquable, que le Connétable, le grand Echanson & les autres grands Officiers de la Couronne y firent les fonctions de leurs charges, montés sur des chevaux de prix richement harnachés ». (Hist. mod. de Bouci. *in*-12. 1697. pag. 9.)

(3) Nos Mémoires racontant d'une manière trop peu détaillée cette guerre de Flandres, qui remplit trois campagnes consécutives, nous croyons devoir insérer ici le récit de l'Histoire moderne.

« L'hyver qui étoit proche lorsque l'armée fut mise sur pied, ne pût ralentir l'ardeur de Charles, il se rendit vers la fin d'Octobre dans la ville d'Arras, où ses troupes avoient eu ordre de s'assembler, & il en partit pour la Flandre, après les fêtes de la Toussaints. Il passa par Lille & fut camper à quelques lieues de la Lis. Le Comte de Flandre prit son quartier à l'Abbaye de Marquette; & sachant de quelle importance il luy étoit de s'assurer des ponts de Comines

& de Varneton ſur la Lis, les fit attaquer par l'élitte des Flamans fideles. Ils furent emportés avec beaucoup de vigueur, & regagnés quelques heures après, par les milices de Courtray. Cette derniere action qui fut fort chaude, fit connoître au Roi qu'il avoit à faire à des opiniâtres qui ſe deffendroient bien. Ce fut pour cela qu'il renvoya le gros bagage de ſon armée, & qu'il fit défenſe aux ſoldats de s'écarter. Il commanda enſuite le Connétable & les deux Mareſchaux de France de Sancere & Blainville, avec deux mille hommes d'armes pour gagner ces ponts. Comme on étoit ſûr que cette occaſion alloit être ſanglante, & qu'il y auroit de l'honneur à acquerir, la plûpart de la jeune Nobleſſe de l'armée voulut s'y trouver. Boucicaut ſe préſenta des premiers, mais comme il n'avoit pas encore été armé Chevalier, il ſe jetta aux pieds du Duc de Bourbon qui lui donna l'épée.

L'on marcha fiérement aux ennemis, & on les attaqua avec vigueur. Comme ils ſe deffendirent de même, & qu'ils avoient rompu les premieres arches du pont, du côté de l'armée Françoiſe, l'attaque dura juſqu'à la nuit ſans aucun avantage.

Soixante jeunes Seigneurs dont les prin-

cipaux étoient *Sampi*, *Laval*, *Boucicaut*, *Rohan*, *Rieux & Rochefort*, indignés de ce que des milices les arrêtoient si long-temps, se jetterent pendant la nuit à cheval dans la riviere, & la passerent à la nage. Arrivés à l'autre bord, ils formerent un escadron pour couvrir le passage des archers commandés par le Maréchal de Sancere, qui persuadé que les ennemis n'avoient rien sçu de cet heureux succès, mit des troupes en embuscade dans un marais planté d'arbres, où l'infanterie avoit de l'eau jusqu'à mi-jambe. Le Capitaine *du Bois* qui commandoit pour les révoltés au pont de Comines, averti de cette embuscade par ses coureurs, vint y chercher les François à la pointe du jour. Il les y attaqua, mais avec tant de malheur pour lui, qu'il y perdit la vie, & que ses gens furent défaits, & poursuivis jusques au pont par les vainqueurs, qui les chasserent après un carnage affreux.

Ce malheur ne rebuta pas les Flamans; ils formerent un corps de neuf mille hommes, & vinrent charger les François commandés par Sampi, à qui Sa Majesté avoit donné ordre de faire réparer ce pont & de le conserver. Les troupes que commandoit ce Seigneur étant bien moins nombreuses que celles des

rebelles il les auroit chaſſées, ſi le Connétable ne fut accouru au ſecours avec de la cavalerie qui pouſſa les attaquans juſques aux portes de leurs villes.

Les François demeurés maîtres du pont, paſſerent la riviere, & allerent ſe camper entre Courtray & Roſebeque. Philippes Artevelle, braſſeur de bierre, Général des Gantois, les y vint trouver à la tête d'une groſſe armée toute fiére de ſes victoires précédentes. Il eut l'inſolence d'envoyer un cartel de défi à Sa Majeſté, & de lui préſenter la bataille. On ne la refuſa pas; elle fut ſanglante : les rebelles ſe battirent avec une opiniâtreté ſurprenante, ils eurent même dabord quelques avantages, qu'on ne leur laiſſa pas longtemps : enfin ils furent enfoncés de toutes parts, on en tua vingt-cinq mille ſur le champ de bataille; car je ne parle point de ceux que Charles Sire d'Albret & Enguérant Sire de Couci que le Roi avoit mis à leurs trouſſes avec quatre cent hommes d'armes, tuerent dans la fuite. Artevelle fut trouvé parmi les morts, prêt à expirer. Sa Majeſté le fit pendre en punition de ſon crime.

Boucicaut fut un de ceux qui ſe diſtinguerent le plus dans cette action celébre. Au plus fort de la mêlée, il voulut decharger un coup

de hache d'armes ſur un rebelle d'une taille de géant. Cet ennemi croyant le jeune guerrier indigne de ſa colere, ſe contenta de lui faire tomber ſa hache d'armes, & de le railler avec inſolence ſur ſa jeuneſſe. Boucicaut outré de ce mepris mit l'épée à la main, en perça ce grand corps, & le jetta ſur le carreau.

Sans entrer dans le détail de mille prodiges de valeur qui ſe firent dans cette occaſion, il me ſuffit de dire que Charles VI qui avoit fait dans cette bataille tout ce qu'on devoit attendre, non d'un Prince de quatorze ans, mais d'un très-grand Capitaine, reprit peu de jours après la route de Paris, & laiſſa la garde de la frontiere au Connétable, avec l'élite de ſes troupes : Boucicaut bien loin d'imiter preſque toute la Nobleſſe qui retournoit à la Cour paſſer l'hiver dans les plaiſirs de la ſaiſon, reſta à l'armée, où il ne fut pas inutile.

La victoire de Roſebeque, reveilla la jalouſie de Richard Roi d'Angleterre, & lui fit écouter favorablement les rebelles de Flandres, qu'il avoit juſqu'alors mepriſés; il fit embarquer l'armée qu'il avoit ſur pied, & en donna le commandement au Duc de Glocester ſon oncle, qui prit terre à Calais, où il fit debarquer ſes troupes.

La nouvelle de cette arrivée obligea le Connétable de passer tout l'hiver à Teroüenne, tant pour observer les nouveaux venus, que pour arrêter les rebelles. Comme il étoit beaucoup plus foible qu'eux, il ne put les empêcher de faire quelques conquêtes, & de mettre le siege devant Ypres.

Charles VI qui n'étoit pas d'humeur à voir perdre cette ville, se remit en campagne à la tête d'une puissante armée; les assiégeans n'oserent l'attendre, ils decamperent au plutôt, & s'enfermerent dans Bourbourg. Charles les y assiégea, & alloit les y forcer, lorsque Jean de Montfort Duc de Bretagne, fit consentir le Roi à un traité, par lequel Bourbourg lui fut rendu, avec des conditions avantageuses pour lui, & assez honnorables pour les assiégés.

La troisieme campagne ne fut pas moins glorieuse au Roi. Il finit la guerre, & força les Gantois & les autres Flamans d'obeir à leur nouveau Comte». (Hist. Mod. de B. p. 10 & suiv.)

(4) Nos anciens Historiens employent souvent le nom de Sarrasins pour désigner les peuples qui étoient soit Idolâtres, soit Mahométans. Les peuples de la Prusse, & de la Lithuanie,

thuanie, que l'Ordre Teutonique avoient pour ennemis, vivoient encore dans les ténèbres du Paganiſme, & c'eſt-là ce que l'Auteur inconnu des Mémoires de Boucicaut, déſigne ici, en les appellant Sarraſins. (Note des Editeurs.)

(5) Comme nos Mémoires ne diſent rien du mariage du Comte de Nevers, dont les fêtes rappellèrent Boucicaut en France, nous ſuppléerons à leur ſilence « Boucicaut quitta la Pruſſe au commencement de l'hyver, pour revenir en France prendre part à la joie qu'y cauſoit le mariage de Jean Comte de Nevers, fils aîné du Duc de Bourgogne avec Margueritte de Baviere, fille aînée d'Albret Comte de Hainaut. La ville de Cambray fut choiſie pour la cérémonie du mariage que Sa Majeſté honora de ſa préſence. On y fit des tournois qui durerent pluſieurs jours, & le Roi bien que fort jeune voulut y courre la lance contre Colard d'Epinoy, Chevalier des plus renommés de ce tems & qui joignoit à une taille des plus avantageuſes beaucoup de force, d'adreſſe & de valeur. ». (Hiſt. Mod. de B. p. 17.)

(6) « Pierre de Courtenay, Anglois d'An-

gleterre, lequel estoit des plus prochains du Roi d'Angleterre en service, & auquel il se fioit moult, vint en France, voulant faire armes contre le Seigneur de la Trimouille, en luy requerant qu'il voulust accomplir ce qu'il requeroit. Et le Conseil du Roy respondit, que telles manieres de faire n'estoient à souffrir, ne point honnestes, vu qu'il n'y avoit point de matiere. Et le Seigneur de la Trimouille respondit qu'il le combattroit, & qu'il y avoit assez cause, vu qu'il estoit François & Courtenay Anglois. Et fut journée assignée à la couture Sainct Martin. Il y avoit des Astronomiens à Paris, lesquels vindrent dire au Seigneur de la Trimouille qu'il combattist hardiment, & qne au jour assigné il feroit trés-beau temps, & qu'il vaincroit son adversaire. Au jour assigné, ils apparurent en la présence du Roy, & des Seigneurs, & faisoit un temps très pluvieux. Et quand ils furent tous prests de besogner, & de faire armes, le Roy les fit prendre, & deffendre qu'ils ne combattissent point. Et ainsi se departirent. Ledit Anglois s'en partit de Paris, & le fit le Roy deffrayer, & donner du sien bien & honnestement. Et s'en vint devers le Comte de Sainct Paul, qui avoit espousé la sœur du Roy d'Angleterre, & se vantoit

qu'en la Cour du Roy, il n'avoit trouvé François qui l'eust ozé combattre. Un Gentilhomme Seigneur de Clary estoit présent, qui luy respondit, que s'il le vouloit, il le combattroit le lendemain, ou quand il luy plairoit. Et estoit homme de petite stature, mais de grand courage. Et en fut l'Anglois content, & jour assigné au lendemain, & comparurent le François & l'Anglois au champ, & combattirent bien & vaillamment. Et finalement l'Anglois fut blessé, & cheut à terre, & fut desconfit, & y eut le Seigneur de Clary grand honneur. La chose venüe à la connoissance du Duc de Bourgongne, il en fut trés-mal content, & disoit que ledit de Clary avoit merité de mourir, & qu'on luy couppast la teste, pour ce que sans le congé du Roy il avoit fait armes, & combattu ledit Anglois. Et il respondit que ce pouvoit avoir lieu entre gens d'un party : mais un François pouvoit combattre un Anglois son ennemy mortel, en tous les lieux qu'il le trouvoit. Toutesfois ledit de Clary craignant le courroux & mal-talent du Duc de Bourgongne, se absenta, & en divers lieux se latita, & mussa. Et à la fin, le Roy luy pardonna l'offense qu'il luy avoit peu faire,

en faiſant armes contre ſon congé. » (Hiſt. de Charles VI par Juv. des Urſ. in-fol. 1653. p. 53.)

(7) Le Duc de Berry, oncle du Roi, fut accuſé d'avoir fait manquer ce projet de deſcente en Angleterre, pour le ſuccès de laquelle, on avoit préparé neuf cens navires *garnis de vivres, & huit mille chevaliers & écuyers, & gens de trait & gros varlets ſans nombre*..... « Le Duc de Berry aprés l'entrepriſe faillie de paſſer en Angleterre, & par ſa faute, comme on diſoit, feignit de vouloir tant faire qu'on paſſaſt. Et diſoit en ſoy excuſant, qu'il ne pouvoit pluſtoſt venir. Et eſtoient les excuſations apparemment vaines & frivoles. Et de faict, vint juſques à l'Eſcluſe, où le Roy eſtoit. Mais le temps n'eſtoit pas bien diſpoſé. Car ſur mer eſtoient merveilleuſes tempeſtes. Et ſi eſtoient les gens de guerre tellement ſeparés en divers lieux, qu'il eſtoit tout apparent qu'il n'eſtoit pas poſſible de paſſer, & les manieres que tenoit le Duc de Berry, n'eſtoient que mocqueries & deriſions. Et eſtoit-on trés-mal content, & en diſoit-on pluſieurs meſchantes paroles. Et furent tous les navires peris par la tempeſte de la mer, ou gagnés par les

Anglois. Et y avoit vaiſſeaux pleins de vivres & de vins, juſques à deux mille tonneaux, leſquels furent gagnés par les Anglois. Et fut contraint le Roy s'en retourner à Paris ». (Juvenal des Urſins, idem 58.)

(8) En ce temps y eut grande guerre entre le Roy d'Eſpagne & le Roy de Portugal, lequel eſtoit fort allié des Anglois, & l'année de devant, le Roy d'Eſpagne avec dix mille combatans, étoit entré au Royaume de Portugal, & y faiſoit forte & aſpre guerre, & vint devant Lisbonne une groſſe ville de Portugal. Le Roy de Portugal aſſembla gens de toutes parts, & ſi avoit des Sarraſins & des Anglois. Et avec le Roy d'Eſpagne étoit Meſſire Geoffroy de Roye, avec huict cens hommes bien armés. Et furent contens les Eſpagnols & les Portugalois de combatre, & ſe mirent ſur les champs, & ſe rencontrerent l'un l'autre, & y eut dure & aſpre bataille, & foiſon de morts d'un coſté & d'autre, & finalement les Eſpagnols furent deſconfits, & s'enfuit le Roy d'Eſpagne. Et le Roy de Portugal encores non-content d'avoir gagné la bataille, voulut faire forte guerre, & envoya en Angleterre pour avoir

gens, & en écrivit au Duc de Lanclaſtre, lequel avoit épouſé la fille de Pierre, qui ſe diſoit Roy d'Eſpagne. Et ſe diſpoſa le Duc de Lanclaſtre de venir en aide au Roy de Portugal, & paſſa par emprès Breſt, comme deſſus eſt dit. Quand la choſe vint à la cognoiſſance du Roy d'Eſpagne, il envoya auſſi haſtivement devers le Roy de France, querir aide & ſecours. Le Duc de Bourbon, un vaillant Prince s'offrit d'y aller, & d'y mener gens le plus qu'il pourroit. Et cependant qu'il faiſoit ſon armée, le Roy y envoya mille combatans, eſtant ſoubs Meſſire Pierre de Villaines, & Olivier de Gliſquin, & firent grande diligence d'aller vers le Roy d'Eſpagne. Dont il fut moult joyeux, & les mit en garniſon en ſes villes. Quand le Duc de Lanclaſtre ſçut que les François eſtoient venus, il fuſt bien esbahi, & leur envoya dire que la choſe ne touchoit le Roy de France, & que s'ils le vouloient ſervir, il les contenteroit tres-bien. Les François reſpondirent, que ſi la choſe touchoit le Roy ou non, ils n'en avoient point à cognoiſtre, & qu'il leur avoit commandé qu'ils vinſſent ſervir le Roy d'Eſpagne, & pour ce y eſtoient-ils venus, en luy obeiſſant, pour le ſervir. Et commencerent à faire forte guerre, & aſpre, & mer-

veilleuse, & se monstroient bien les François estre vaillans en armes. Le Duc de Lanclastre considérant que aisément il ne pourroit pas venir à son intention, & que grandes nouvelles étoient de la venüe du Duc de Bourbon, & que dès avant son partement, il sçavoit que les François devoient passer en Angleterre, & faisoient grand appareil, délibéra d'entendre à trouver moyen d'aucun traité, & accord. Et y eut aucunes tresves entre les deux Roys, & finalement ils furent amis. Et avoit le Duc de Lanclastre deux filles, & les deux Roys étoient à marier, & eut le Roy d'Espagne l'une des filles, & le Roy de Portugal l'autre. Et y eut paix & bon accord, & par ce moyen les François s'en retournerent, & ne fut aucune nécessité que le Duc de Bourbon s'en allast en Espagne. Et devoit ledit Duc de Lanclastre porter des armes d'Espagne un quartier. Et tous les ans avoit certaine somme d'argent, à cause de sa femme qui étoit fille de Pierre, soy disant Roy d'Espagne. (Juv. des Ursins, page 56.)

(9) C'étoit Sigismond, fils de Charles IV, & frère de Vencestas, qui fut élu Roi de Hongrie en 1386, & Empereur en 1410.

Depuis son règne, l'aigle à deux têtes a toujours été conservée dans les armoiries des Empereurs. A sa mort la Couronne Impériale rentra dans la Maison d'Autriche, qui l'a toujours gardée, jusqu'à son extinction en 1740. (Note des Ed.)

(10) Nos Mémoires ne disant rien de quelques évènemens publics, qui remplirent le reste de l'année 1389, nous suppléerons à cette lacune par le récit de l'Historien moderne.

« La noblesse Angloise profitant de la » treve qui étoit alors entre la France & » & l'Angleterre, vint à la Cour de Char- » les VI, & visita les meilleures villes de » ses Etats. Quelques-uns s'étant vantés de- » vant des Gentilshommes François, que les » Anglois avoient fait les plus beaux ex- » ploits dans les guerres précédentes, Bou- » cicaut qui ne put supporter cette insolente » vanité, pensa dès-lors aux moyens de faire » connoître à toute la terre, que la noblesse » Françoise l'emporte en valeur sur celle de » toutes les autres nations. Il communiqua » ses desseins à *Roye* & à *Sampi*, ils les » approuverent, s'offrirent à les seconder, » & ils ne furent empêchés de les mettre à

» exécution que par deux evenemens, qui
» remplirent toute cette année. Le premier
» fut l'entrée de la Reyne à Paris, c'étoit
» Isabeau de Baviere, fille aînée d'*Etienne*,
» surnommé le *jeune Duc de Baviere*, & de
» *Thadée Viscomti*, dite de *Milan*. La cé-
» rémonie de mariage s'étoit faite dans
» Amiens, dès le 17 Juillet de l'année 1385.
» Cette entrée fut magnifique, & les Pari-
» siens se surpasserent dans les arcs de Triom-
» phe, & les autres préparatifs. Le Roi vou-
» lut se donner le plaisir de voir toutes ces
» magnificences, il fut *incognito* dans tous
» les quartiers de cette grande ville, porté
» en trousse par Savoisi qui étoit dans sa fa-
» veur, où il essuya les railleries de la po-
» pulace, & même les coups des archers.

« La Reine fut portée à cause de sa grof-
» sesse dans une litiere fort riche; les Dames
» montoient des haquenées blanches, riche-
» ment harnachées, ou étoient dans des
» chars dorés d'une magnificence achevée.

» Le couronnement de cette Reine suivit
» de près son entrée dans Paris, la cérémo-
» nie se fit dans l'Abbaye de St. Denis, où
» l'on n'oublia rien de ce qui pouvoit la
» rendre plus auguste. Elle fut suivie d'un
» carrouzel qui eut quelque chose de parti-

» culier, & qui dura trois jours. Au premier les Seigneurs de la plus haute qualité furent menés au camp par des Dames de leur rang, montées sur des hacquenées richement harnachées. Elles tenoient en main un riche cordon tissu d'or & de soye, attaché à la têtiere de la bride du cheval de leur cavalier. L'ayant introduit dans le camp, elles mettoient pied à terre, & alloient se placer sur un amphithéatre qu'on avoit dressé exprès. Les Ecuyers parurent au second jour sur la lice, conduits de la même maniere par les Damoiselles. Au troisieme, les Cavaliers & les Ecuyers se rendirent seuls au camp, & coururent indifféremment les uns contre les autres.

« Le Roi termina ces magnificences, » faisant les deux Princes d'Anjou, Chevaliers; l'aîné étoit Louis Roi de Naples, de Jérusalem & de Sicile, Duc d'Anjou, Comte du Maine & de Provence; & le cadet étoit Charles, Prince de Tarente; ils étoient cousins-germains de Sa Majesté, & fils de Louis de France, Duc d'Anjou, &c., & de Marie de Châtillon dite de Bretagne.

« Le second incident qui retarda l'exécu-

» tion des projets de Boucicaut, fut le voyage
» du Roi en Avignon, pour une entrevuë
» avec le Pape *Clement VII.* qui le regar-
» doit comme le plus puiſſant de ſes pro-
» tecteurs contre Urbain VI, qui tenoit ſon
» ſiege à Rome.

» Les Princes du ſang accompagnèrent ſa
» Majeſté en ce voyage, où Boucicaut parut
» avec éclat. Toutes les villes s'empreſſerent
» à faire de magnifiques entrées au Roi,
» celle de Lyon l'emporta ſur les autres. Je
» ne m'arrêterai point à décrire toutes les
» magnificences de cette entrée, je dis ſeu-
» lement que Sa Majeſté marcha depuis la
» porte de la ville, juſques à l'Archevêché
» ſous un riche dais porté par quatre jeunes
» Damoiſelles de la premiere qualité, toutes
» brillantes de pierreries.

» Sa Sainteté reçut Charles VI dans Avi-
» gnon avec toutes les démonſtrations de
» joye & d'amitié qui lui furent poſſibles, &
» comme il lui étoit de la derniere impor-
» tance de maintenir le St. Siège dans l'in-
» veſtiture du Royaume de Naples, elle la
» donna au Duc d'Anjou, & le jour de la
» Touſſaints, lui mit ſur la tête la couronne
» de ces deux Royaumes.

« Le Roi étant ſur ſon départ d'Avignon,

» le Pape lui accorda la nomination de ſept » cens cinquante bénéfices, & de quelques » Evêchés dans la France, à ſon choix; » en un mot il n'oublia pour ſe l'atta- » cher, ni graces, ni careſſes, & il n'en » fut avare aux Princes & aux grands Sei- » gneurs, ſurtout à ceux qui avoient du » crédit.

« Sa Majeſté fut enſuite à Toulouſe, & » y reçut le Comte de Foix, Gaſton Phébus, » d'une maniere ſi obligeante, que ce Comte » qui étoit venu lui faire hommage de ſon » Comté, & à qui ſon grand âge ôtoit l'eſ- » pérance d'avoir d'autres enfans que le fils » qu'il avoit perdu, crut ne pouvoir mar- » quer dignement ſa gratitude, qu'en faiſant » ce généreux monarque ſon héritier.

« Enfin la Cour revint à Creil, & comme » la trève avec l'Angleterre duroit encore, » Boucicaut crut qu'il étoit temps de faire la » fameuſe jouxte dont il étoit convenu avec » *Roye* & *Sampi.*) Hiſt. mod. de Boucicaut, » page 34.)

(11) Juvenal des Urſins, comme tous les Hiſtoriens du temps, parle de ce fameux *pas d'Armes*, mais d'une manière qui diffère beaucoup de celle de l'Auteur des Mémoi-

res. Il n'eſt pas inutile de rapprocher ici le premier du ſecond, afin qu'ils s'expliquent tous les deux l'un par l'autre.

« Les Anglois qui converſoient aucunes fois avec les François, à Calais, diſoient que les François étoient laſches de courage. Et y avoit deux Barons ou Chevaliers d'Angleterre, qui maintenoient qu'ils n'avoient trouvé François, qui avec eux ou contre eux vouluſſent faire armes : laquelle choſe venue à la cognoiſſance de Meſſire Regnaud de Roye & de Meſſire Jean Bouſſicaut, vinrent devers le Roy en lui ſuppliant, qu'il leur vouluſt donner congé de faire armes. Et de ce le Roy fut très-content, & s'en allerent à Boulogne, & les Anglois eſtoient à Calais. Et comparurent les Anglois, & auſſi firent les François. Et combattirent fort & aſprement & aſſez longuement. Et finalement fut dit par les Juges que c'eſtoit aſſez fait, & eurent honneur les uns & les autres, & diſnerent & ſoupperent enſemble. Et firent très-bonne chère les uns aux autres, & ſe firent de beaux & gratieux préſens. Les François préſentèrent leurs chevaux & harnois en l'égliſe de Noſtre-Dame de Boulogne. (Juv. des Urs. p. 83.)

Non-ſeulement Charles VI donna ſon con-

fentement à cette entreprife, mais voulant l'honorer de fa préfence, il partit de Creil, où il avoit laiffé la Reine, & arriva incognito à Ingelbert, fuivi d'un feul Ecuyer. (Note des Ed.)

(12) Le motif de cette expédition en Afrique eft ainfi raconté dans la nouvelle Hiftoire.

« Les Ambaffadeurs de la République de Gènes arriverent quelques jours après à la Cour, pour prier le Roi de leur accorder du fecours contre les corfaires de Barbarie, auxquels ils alloient déclarer la guerre. Ils repréfenterent fi fortement au Confeil du Roi, les infultes que ces Pirates faifoient aux Chrétiens, leurs vols, & leurs irruptions continuelles, & enfin l'utilité qui reviendroit à toute la Chretienté de leur deftruction, que Charles fort zélé pour le bien du Chriftianifme, leur promit le fecours dont ils avoient befoin. Il y a des Auteurs qui affurent que le Roi fut ravi de trouver cette occafion pour faire fortir hors de fes Etats quantité de gens, accoutumés à vivre du port d'armes, qui étoient fort incommodes aux payfans & aux voyageurs dans ce temps de trève.

Quoiqu'il en foit, Sa Majefté envoya de

belles troupes en Barbarie, ſous la conduite du Duc de Bourbon; les Comtes d'Eu, d'Auvergne, de Foix, de Harcourt, & celui de Sancerre, frere du Mareſchal du même nom, Henry fils aîné du Duc de Bar, Gui de la Trimouille, le Sire de Coucy, Jean de Vienne Amiral de France, Geoffroi de Boucicaut, Seigneur du Luc, & de Roquebonne, frere puiſné de notre Boucicaut, le Comte de Derbi Anglois, & quantité d'autres Seigneurs François & Anglois, ſe trouverent à cette expédition ». (Hiſt. mod. de B. p. 42.)

(13) « Ce Duc prit terre à Calais, & le Duc de Bourbon qui le fut recevoir de la part de Sa Majeſté, eut le ſoin de le faire defrayer avec toute ſa ſuite aux dépens du Roi.

La Cour s'étoit renduë dans Amiens, où Charles VI vouloit traiter en perſonne avec ce Duc, qui fut reçu dans cette capitale de la Picardie avec beaucoup de pompe & conduit à l'audiance par les Ducs de Berry & de Bourgogne.

Il trouva le Roi aſſis ſur un trône magnifique, ſous un riche dais, & revêtu de ſes habits royaux, entouré des Princes de ſon

ſang, du Connétable, des deux Maréchaux de France, des autres grands Officiers de la Couronne & de bon nombre de Seigneurs de la premiere qualité.

Le Duc de Lancaſtre, entrant dans la ſalle où étoit le Roi, mit un genouil à terre, il fit la révérence au milieu de la ſalle, & au pied du trône; Sa Majeſté qui s'étoit levée prit le Duc par la main & le releva. Cette premiere audiance ſe paſſa en civilités.

Le lendemain Charles VI fit l'honneur à ce Duc de le faire diner à ſa table, il lui donna même une place ſous le dais, il fit le même honneur aux principaux Seigneurs de ſa ſuite, & voulut que les Ducs d'Orléans & de Bourbon fiſſent la charge de Grand-Maître. Pour donner plus d'éclat à cette cérémonie, il mit des habits ſemés de perles & de pierreries d'un prix ineſtimable, & il reçut l'après-dînée, les reſpects de tous les grands Seigneurs de la ſuite du Duc de Lancaſtre.

Ce Duc ayant eu une ſeconde audience, y fit des propoſitions ſi déraiſonnables, qu'il ne fut pas poſſible de rien conclure; on continua ſeulement la trève pour quatre ans, & on ſe promit de travailler ſérieuſement pendant

pendant cet intervalle, à une paix ». (Hist. mod. de B. p. 50.)

(14) Le Roy sortit de cette capitale du Maine, sur la nouvelle que le Gouverneur de Sablé avoit fait refus d'ouvrir les portes de cette ville à ceux qui y étoient allés de sa part, & arriva dans la forêt du Mans tout transporté de colere, & tout brûlé de l'ardeur du soleil. Un paysan sorti du plus épais de cette forest saisit brusquement la bride de son cheval, & lui dit de ne point passer, parce qu'il étoit trahi. La voix horrible de ce paysan, le bruit d'une lance, que laissa tomber un page endormi, la colere, la fatigue & la chaleur firent un effet si prodigieux sur la cervelle de ce Monarque qu'ils la renverserent. Il mit aussitost l'épée à la main, & ne cessa de frapper ceux qui l'accompagnoient que quand elle fut rompuë. Depuis ce tems-là, il n'eut plus l'esprit sain, & s'il avoit de bons intervalles, il en avoit d'autres pendant lesquels il étoit si peu raisonnable, que les États assemblés ordonnerent que pendant sa maladie les Princes du Sang gouverneroient le Royaume. Je me suis un peu étendu sur la maladie de ce Prince, bien qu'elle fasse peu à l'Histoire de Boucicaut. Mais nous n'avons

pas d'époque plus fatale dans notre Hiſtoire ; elle cauſa la brigue des Princes pour la regence ; cette brigue donna lieu à mille déſordres, & appella l'Anglois dans le Royaume, où il ſe rendit en ſi peu de tems ſi puiſſant, qu'il fallut un miracle pour l'en chaſſer. » (Hiſt. mod. de B. p. 52.)

« Et couroient divers langages entre le peuple diſant que la maladie du Roi étoit punition divine, pour les grandes exactions qui ſe faiſoient ſur le peuple, ſans rien en employer au fait de la choſe publique. » (Juv. des Urſins, p. 130.)

(15) Nos Mémoires ne diſant rien de l'origine du grand ſchiſme qui déſoloit alors l'Egliſe, & à l'extinction duquel Boucicaut fut chargé de s'employer, nous ſommes obligés de recourir à l'Hiſtorien moderne.

«Comme Boucicaut n'étoit pas moins habile dans les negociations, que brave dans la guerre, Sa Majeſté le nomma avec le Maréchal de Sancerre, Renaud de Roye ſon Chambellan, & le Sieur Bertaut l'un de ſes Secretaires pour Ambaſſadeurs extraordinaires vers le ſacré College des Cardinaux d'Avignon, pour tâcher de mettre fin à ce grand ſchiſme qui partageoit alors toute l'Egliſe.

Comme il y a peu de personnes qui ayent plus travaillé à l'extinction de ce schisme que le Maréchal de Boucicaut, j'ai jugé à propos de parler de son origine.

Après la mort de Gregoire XI qui avoit remis le siége à Rome, les Romains voulurent un Pape de leur nation, & qui demeurât chez eux. Les Cardinaux ne pouvant tenir contre leurs violences, donnerent leurs voix à Barthelemy de Prignan, Archevêque de Bari, persuadés qu'il étoit trop habile pour croire son élection légitime, étant faite avec si peu de liberté. Il arriva néanmoins tout le contraire; l'Archevêque ne trouva rien à redire à son élection, & prit à son couronnement le nom d'Urbain VI. Les Cardinaux dont la liberté avoit été violentée, & qui n'avoient donné leurs voix que pour ne pas perdre la vie, comme on les en menacoit, obtinrent du Pape la permission de sortir de Rome sous pretexte de changer d'air, & se retirerent à *Fundi* ville du Royaume de Naples, où, protégés par la Reyne *Jeanne*, ils protesterent de nullité touchant l'élection d'Urbain, & élurent un autre Pape. Il prit le nom de Clément VII & vint mettre son siége à Avignon. Le nouveau Pape fut reconnu de la plus saine partie de la Chretienté, & entre autres des

François, parce que, disoit-on, *un Pape élu par violence n'est pas légitime.*

Clément étant mort, Charles VI crut avoir trouvé le tems propre à l'extinction du schisme. Il choisit les Ambassadeurs que je viens de nommer, & leur ordonna de tout faire pour porter les Cardinaux d'Avignon à se reconcilier avec *Urbain*, en cas qu'il fut le véritable Pape, ou du moins à se joindre avec ceux de Rome pour procéder conjointement à l'élection d'un Vicaire de Jesus-Christ. Comme il n'étoit pas possible aux Ambassadeurs de faire assez de diligence pour arriver en Avignon avant la cloture du Conclave, Sa Majesté écrivit aux Cardinaux d'une maniere aussi forte que respectueuse, & les pria de ne point faire d'élection qu'ils n'eussent donné audience à ses Ambassadeurs.

Le courrier arriva quelques heures avant que les Cardinaux fussent entrés au Conclave, & donna ses dépêches au Cardinal de *Florence*, Doyen du sacré College. Ce Prélat & ses confreres ayant pressenti les volontés du Roy, furent d'avis de ne faire l'ouverture de ses lettres qu'après l'élection, ils y procéderent sur le champ, & élurent *Pierre de Luna* Cardinal Diacre, qui prit le nom de *Benoit* XIII.

Les Ambassadeurs reçurent la nouvelle de

cette promotion, & dépêcherent à Sa Majesté pour recevoir ses ordres; elle les rappella tous, excepté le Maréchal de Boucicaut, à qui elle ordonna de se rendre en Provence pour terminer les différens d'entre *Raymond* Vicomte de Turenne son beau-pere, & la Reine Douairiere de Naples, Duchesse d'Anjou & Comtesse de Provence. Cette Princesse ne pouvant digérer l'affront que le Vicomte lui avoit fait, préférant comme j'ai déjà dit, notre Maréchal au Prince de Tarente son fils puisné, faisoit à ce Seigneur une espéce de guerre qui troubloit entiérement la tranquillité de la Provence parce que le Vicomte étoit puissant, & qu'il avoit des amis.

Le nouveau Pape fut à peine sur le Trône, qu'il pensa tout de bon aux moyens de mettre Charles VI dans ses intérêts. Il lui dépêcha l'Evêque d'Avignon, pour lui faire part de son élection, & le pria de lui envoyer des Ambassadeurs avec d'amples instructions de tous les moyens que son Conseil jugeoit les plus propres pour donner la paix à l'Eglise, protestant *qu'il ne souhaitoit rien avec plus de passion; que les Cardinaux lui avoient fait violence, le choisissant pour Chef de l'Eglise, & qu'il n'avoit accepté cette haute dignité que pour être plus en état de mettre fin au schisme;*

& que pour rendre la paix à l'Eglise, il étoit prêt de déposer la Tiare, & de se renfermer dans une solitude si on le jugeoit à propos.

Le Roi donna toute sa créance aux sentimens de Benoît, & lui envoya la plus célebre ambassade dont l'Histoire fasse mention. Le Duc d'Orleans frere de Sa Majesté, & les Ducs de Bourgongne & de Berry ses oncles, en étoient les chefs, & ces Princes étoient suivis d'un grand nombre de Théologiens, de Jurisconsultes & d'autres personnes habiles dans les sciences & éclairées dans les affaires pour les assister de leurs conseils. Le Pape fit à ces Princes tous les honneurs qu'il crut leur être dus, il les envoya complimenter à Villeneuve lez-Avignon par les plus considérables de ses Cardinaux, suivis de tous les Officiers du sacré Palais, les reçut à l'audience d'une maniere toute distinguée, & prit les lettres de Sa Majesté avec de grandes marques d'estime & de respect : en un mot, il n'obmit rien de tout ce qui pouvoit faire plaisir aux Princes & de tout ce qui étoit dû au Roi, mais il ne voulut jamais consentir à l'abdication qu'ils lui proposoient, comme l'unique moyen de rendre la paix à l'Eglise. Tout le sacré College, au Cardinal de Pampelune prés, eut beau la demander à genoux,

il ne fut pas écouté, & Benoît se retrancha toujours sur une entrevüe avec Urbain VI dans quelque lieu du Royaume de France, ou du moins sous la protection de Sa Majesté.

Les Princes se retirerent fort mécontens du procédé de Benoît, & revinrent à la Cour. Leur retour & l'obstination du Pape fit grand bruit en France; le Clergé s'assembla & résolut de ne plus le reconnoître pour véritable Successeur de St. Pierre & Chef légitime de l'Eglise.

Le sacré College d'Avignon approuva cette résolution & protesta par une lettre adressée à Sa Majesté, qu'il alloit déclarer Benoît Anti-Pape & fauteur du schisme, s'il refusoit encore la voye d'abdication qu'il avoit promise avec serment avant que de recevoir la Tiare.

Le dessein du sacré College allarma *Benoît*. Les Cardinaux de Pampelune & de Terracine qui lui étoient entiérement devoués, lui conseillerent de se servir de la violence pour en arrêter les suites. Il les crut, & fit couler sans bruit dans son Palais neuf cens hommes qu'il venoit de recevoir du Roi d'Arragon, auquel il les avoit demandés. Quelque précaution qu'il eut pris pour tenir cette arrivée

secrette, les Cardinaux l'apprirent, & se retirerent au plutôt dans Villeneuve lez-Avignon, qui est du domaine de France.

Les Bourgeois d'Avignon craignans quelque violence de ces troupes étrangeres, & d'ailleurs scandalisés des manieres de Benoît, prirent les armes en faveur des Cardinaux & investirent le Palais. Les Arragonois firent une furieuse sortie sur eux, & en tuerent ou blesserent un grand nombre. Les Cardinaux se croyans obligés de les soutenir, implorerent le secours de Boucicaut qui étoit encore en Provence. Il vint avec de bonnes troupes, attaqua vivement le Palais, y mit la famine, y fit brêche, & étoit à la veille de le prendre, quand les amis que Benoît avoit en Cour, firent si bien que le Roi consentit à un traité par lequel les Arragonois vuiderent le Palais à la réserve de cent, & la garde en fut confiée aux Francois, qui tinrent Benoît pendant trois ans dans une captivité assez dure. Boucicaut ne commanda pas long-tems cette garnison, il revint à la Cour quelque tems après l'exécution de ce traité. (Hist. mod. de B. pag. 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.)

(16) Cette armée se mit en campagne

vers la fin du mois de Mars de l'année 1396, & après une marche de trois mois, elle entra dans la Hongrie.

« On composa plusieurs compagnies de cette illustre Noblesse, & on leur donna pour Commandans, le Connétable, le Marechal de Boucicaut, le grand Admiral Jean de Vienne, le Sire Jean de Couci, & le Comte de St. Paul Valran de Luxembourg. Ils eurent pour Lieutenant Jean de Bourbon Comte de la Marche & de Vendôme, Henry & Philippe fils de Robert Duc de Bar, Gui de la Trimouille surnommé le Vaillant, & garde de l'Oriflame de France, Gui son fils aîné, & les Seigneurs de Roye, de Sampi, & de Montmorel. » (Hist. mod. de B. p. 65.)

(17) « L'admiral se trouva avec dix Chevaliers au milieu des troupes ennemies. Il les exhorta à faire de leur mieux, ou pour sauver leur vie, ou pour la vendre chérement. Alors le vieillard vénérable, & qui avoit blanchi dans le commandement des armées, s'élança comme un lion sur un escadron des Infidèles, le perça plusieurs fois, & démonté, releva jusqu'à sept fois son étendard, dans lequel, accablé sous la multitude des flêches qu'on lui lançoit, il s'enveloppa,

& rendit là sa grande ame à son Créateur. On le trouva le lendemain parmi les morts tout couvert de blessures, & dans son étendard. Philippe de Bar, le jeune de la Trimoüille, & grand nombre d'autres Seigneurs de marque périrent en cette occasion ». (Hist. mod. de B. p. 73.)

(18) « Ce barbare en fit égorger près de trois mille, irrité de ce qu'ils lui avoient tué plus de trente mille hommes. Poussant la vengeance plus loin, il voulut que les corps de ces braves & des autres qui étoient restés sur le champ de bataille, demeurassent sans sépulture ». (Hist. mod. de B. p. 75.)

« Les Sarrasins laisserent les Chrestiens morts emmy les champs, pour les faire dévorer aux loups & bestes sauvages, sans vouloir souffrir qu'ils fussent mis en terre. Et furent treize mois tous nets & blancs, sans ce que oncques beste y touchast, & disoient les Sarrasins que les bestes n'en daignoient manger ». (Juv. des Ursins, p. 127.)

(19) « Ce Gui de la Trimouille étoit un des plus grands hommes de ce temps-là, & un des plus gros Seigneurs : il fut grand

Chambellan de nos Rois, charge alors si relevée, que le Comte de Nevers se tint honoré de celle de simple Chambellan ou premier Gentilhomme de la Chambre, bien qu'il fut sans contredit plus riche qu'aucun Prince de l'Europe qui ne portât point l'auguste titre de Roi. Ce même Seigneur de la Trimouille fut encore garde de l'Oriflâme de France; il refusa l'épée de Connétable que Sa Majesté lui présenta après la retraite du Sire de Clisson; sa haute valeur lui mérita le nom de *Brave*. Le Pape Clément VI rechercha son amitié; Galéas Duc de Milan & Amédée Duc de Savoye voulurent qu'il fût de leurs amis, & de leurs pensionnaires, & firent des traités d'alliance avec lui. Il faudroit un volume entier pour faire l'éloge de ce Seigneur, qui de Marie, Dame de Sulli, de Craon, &c., eut plusieurs enfans, entre autres Gui, jeune Seigneur de belle espérance, & qu'une mort trop prompte, mais très-glorieuse empêcha d'égaler les beaux exploits de ses illustres ayeulx; & Georges Comte de Guines, de Boulogne & d'Auvergne, si célèbre dans l'Histoire de Charles VII, & de qui descendent tous ceux qui portent aujourd'hui le nom de la Trimouille ». (Hist. mod. de B. p. 77.)

(20) « Enguerant VII du nom, Sire de *Couci*, Comte de Soiſſons & de Betfort en Angleterre, grand Bouteillier de France, ſurvécut peu le Connétable; il étoit fils d'Enguerant VI. Sire de Couci, & de Catherine d'Auſtriche, fille de *Léopold I*, Duc d'Auſtriche & de Catherine de Savoye, & petite fille de l'Empereur *Albert* d'Auſtriche, fils du célèbre Rodolphe de Hasbourg, premier Empereur de la Maiſon d'Auſtriche. Cet Enguerant VII paſſa pour le Seigneur de ſon temps qui avoit le plus de mérite. Un grand Roi & un puiſſant Duc en furent ſi perſuadés, qu'ils le choiſirent pour leur gendre, quoiqu'il ne portât que la ſeule qualité de Baron, & qu'il ne fût pas Prince. Il eſt vrai qu'il l'auroit été, ſi Albert, dit le ſage & le Boiteux, n'eût uſurpé l'Archiduché d'Auſtriche, qui appartenoit à Catherine, mere de notre Enguerant, & ne ſe fût maintenu dans cette uſurpation, par le plus déſeſpéré de tous les moyens, c'eſt-à-dire en brûlant les petites villes & les bourgs, & gâtant tout ce qui étoit à la campagne, pour ôter à l'armée du Sire de Couci, les moyens de ſubſiſter. Je ne parleray point des victoires qu'il remporta en Allemagne, en France & en Italie, ni de pluſieurs traités qui durent

leur conclusion à sa rare prudence; j'ajoute seulement que le Duc de Bourgogne qui voyoit peu de Rois aussi puissans que lui, le choisit entre dix mille pour apprendre par son exemple le métier de vaincre au Duc de Nevers son fils aîné, dans un temps que toute la terre avoit les yeux tournés sur ce jeune Prince. Le corps d'Enguerant fut embaumé & apporté en France. Il reçut l'honneur de la sépulture dans l'église Abbatiale de *Nogent* sous Couci, auprès d'Elisabeth d'Angleterre sa premiere femme, seconde fille d'Edouard III Roi d'Angleterre, & de Philippe de Haynaut. Sa seconde femme le survécut; c'étoit *Isabeau* fille de *Jean* Duc de Lorraine & de Sophie de Virtemberg. En luy finit la Maison de *Guines de Couci* ». (Hist. mod. de B. p. 81.)

(21) L'Historien moderne observe que le Comte de Périgord perdit tous ses biens qui lui furent confisqués. « Le Duc d'Orléans eut la confiscation du Comté de Limoges, & s'en assura la possession par une grosse somme d'argent que ce Comte infortuné fit porter en Angleterre, où il se retira ». (Hist. mod. de B. p. 87.)

(22) « En ce temps, les Turcs & les Sarrasins grevoient fort Constantinople, & faisoient forte & aspre guerre. Pour laquelle cause l'Empereur de Constantinople envoya devers le Roi requérir aide & secours ». (Juv. des Ursins. p. 143.)

(23) « Le jour même qu'elle mit à la voile, la flotte, dont Boucicaut avoit le commandement général, arriva heureusement au port de Pera, au moment où les Turcs alloit ôter cette place aux Genois, qui l'avoient conservée depuis la prise de Constantinople par les François. Le salut de Pera fut celui de Constantinople, car il est sûr que sa prise auroit été bientôt suivie de celle de la capitale de l'Empire ». (Hist. mod. de Bouci. p. 92.)

(24) « Deux mille bourgeois richement vêtus & fort bien montés, sortirent de Paris sur la nouvelle qu'Emmanuel en approchoit, & furent au devant de luy jusqu'à Charenton, & le conduisirent jusqu'à Paris, marchans sur deux lignes à ses côtés. Le Chancelier de France à la tête du Parlement, le complimenta au nom de Sa Majesté, un peu en deçà de Charenton; & à quelques pas

de là, trois Cardinaux qui étoient alors à Paris, lui firent aussi leurs civilités, & les Ducs de Berry & de Bourgogne parurent peu après, suivis d'un nombreux cortége de noblesse. L'Empereur alloit entrer dans le fauxbourg St. Antoine, lorsqu'il rencontra le Roi même, qui étoit venu au devant de lui à la tête de tout ce qu'il y avoit de plus grand & de plus leste à sa Cour.

Sa Majesté & l'Empereur Emmanuel mirent pied à terre aussi-tôt qu'ils s'apperçurent, puis s'embrasserent & se donnerent mutuellement mille témoignages de joye & d'affection. Ils remonterent ensuite à cheval, entrerent dans Paris côte à côte, & sur une même ligne.

L'Empereur portoit un habit impérial de soye blanche, & montoit un cheval blanc richement caparassonné, & dont Sa Majesté luy avoit fait présent. C'étoit un Prince bien fait, d'une taille médiocre, mais bien prise, & assés quarrée. Il avoit un air majestueux, qui lui attiroit la vénération de tout le monde, & qui le faisoit juger très-digne de l'Empire. Je viens de dire qu'il marchoit à côté du Roi, & j'ajoute qu'il étoit immédiatement suivi des Princes du Sang, & des plus grands Seigneurs du Royaume. Il fut

dans cet ordre à l'Eglise Notre-Dame & de là au Palais, où il fut traité avec toute la magnificence & la délicatesse usitée en ce temps-là. Les tables levées, les Princes le conduisirent au Louvre, où son logement étoit préparé.

Charles qui étoit naturellement très-civil & très-magnifique, se surpassa lui-même en cette occasion. Il défraya l'Empereur & sa suite pendant tout le temps qu'il fut en France, & voulut qu'on le traitât en Empereur ». (Hist. mod. de B. p. 105.)

(25) « Ils furent reçus à l'audience, & prierent à genoux Sa Majesté au nom de la République & du peuple de Gènes, de les prendre sous sa protection, & de les recevoir au nombre de ses sujets.
Comme la harangue qu'ils prononcerent a quelque chose de particulier, j'ai jugé à propos de la mettre ici, après lui avoir ôté les marques d'antiquité, qui ne s'accordent guerres avec le langage d'aujourd'hui.

SIRE,

« La République de Gènes pleinement informée des bontés de Votre Majesté, & de cette

cette inclination toute royale, qui la porte à se rendre protectrice de tous ceux qui en ont besoin, à recours à elle pour des nécessités pressantes, & que nous ne pouvons lui représenter qu'avec le déplaisir de rappeller l'idée d'un état autrefois florissant, & qui se voit aujourd'hui à la veille de tomber; mais, Sire, nous devons cet honneur à nos illustres ancêtres, & nous avançons avec moins de vanité que de douleur, qu'ils ont établi la gloire de notre nation par mille exploits aussi grands que difficiles. Nous regardons ces exploits avec étonnement, & l'Orient qui en a été témoin les admirera jusqu'à la fin des siecles. Ces grands hommes avoient si solidement établi notre République, qu'il est sans exemple qu'elle ait subi le joug d'aucune nation étrangère. Ceux qui l'ont attaquée n'en ont remporté que de la honte & de la confusion, & bien loin de l'ébranler, ils l'ont affermie, & ont multiplié ses triomphes. Nous serions encore invincibles à nos ennemis, si l'ambition de dominer ne nous avoit divisés. C'est elle, Sire, qui nous a réduits à n'espérer de salut que dans une soumission volontaire qui nous arrache à nos partialités, & nous délivre de la tyrannie de nos citoyens. Tous les ordres de la Républi-

que ont approuvé ce conſeil, & après une ſérieuſe attention ſur les mœurs, la réputation & la grandeur de tous les Princes Chrétiens, ils n'en ont point trouvé de plus digne de leur obéiſſance que Votre Majeſté. Vous pouvez, Monarque très-puiſſant, mettre fin aux factions, & arrêter les ſéditions qui déchirent notre République. C'eſt de vous ſeul que nos citoyens attendent le bonheur de jouir en repos du peu qu'il leur reſte de biens. Ils implorent tous votre protection, & ſi Votre Majeſté nous l'accorde, nous ſommes chargés de l'aſſurer qu'elle ne nous aura rien conſervé que nous ne ſacrifions avec plaiſir pour ſon ſervice ; que nous aurons pour elle une obéiſſance & une ſoumiſſion fidelle. C'eſt, Sire, ce que nous vous promettons avec ſerment de la part de tous nos Citoyens ». (Hiſt. mod. de Boucicaut, pag. 119.)

(26) Comme l'Hiſtorique des Mémoires de Boucicaut ne s'étend pas plus loin, & que ce Maréchal a vécu cependant quelques années de plus, durant leſquelles ſe ſont paſſés pluſieurs événemens importans à ſon Hiſtoire & à celle de France, nous ſuppléerons au ſilence des Mémoires par le récit de l'Hiſtorien moderne, en ſupprimant de celui-ci tout

ce qui se trouve raconté dans notre Volume précédent soit par Fenin, soit par les notes que nous avons ajoutées à Fenin.

« Cette conspiration qui devoit, selon toutes les apparences, faire périr Boucicaut, ne servit qu'à le rendre plûs puissant & plus redouté, & à le faire rechercher par une partie des Princes Italiens, qui ne voyoient rien capable de les garantir de la tirannie de Francisque, que la valeur & la bonne fortune du Gouverneur de Gennes.

Jean Marie Duc de Milan, & Philippe Comte de Pavie son frere, rechercherent son amitié, il la leur accorda, & fit si bien par ses conseils, qu'ils envoyerent des Ambassadeurs à la Cour de France prier Sa Majesté Très-Chretienne de les prendre sous sa protection, de les recevoir au nombre de ses sujets, & de leur envoyer quelque personne d'autorité avec laquelle ils pussent traiter, & entre les mains de qui ils prêtassent serment de fidélité.

Le Roi reçut les lettres de ces Princes avec beaucoup de joie, & regarda la protection qu'ils lui demandoient comme un incident qui relevoit beaucoup la gloire de son regne. Il remit la conduite de toute cette affaire aux soins du Mareschal, auquel il envoya mille

hommes d'armes commandés par Raoul de Gaucourt, pour s'en servir à humilier Francisque. Boucicaut incorpora ces nouvelles troupes aux siennes, pourvut à leur subsistance pendant le reste de la campagne, & après avoir donné les ordres qu'il crut nécessaires pour la conservation de Gennes, il partit pour le Milanois sur la fin de Juillet. Il signala son entrée dans ce pays par la prise de Tortone qui s'étoit revoltée contre le Comte de Pavie son Souverain. Cette conquête fut suivie de celle de Plaisance où le Maréchal laissa une puissante garnison. Ayant joint sous les murailles de cette ville les troupes des Seigneurs de Lodi, de Crême & de Cremone, il passa le Po. Le Comte de Pavie le vint recevoir aux bords de ce fleuve, suivi de la plus leste Noblesse de son Comté, & le conduisit dans sa ville capitale, où il prêta le serment de fidélité entre ses mains, au Roi de France & à ses successeurs, auxquels il soumit sa personne, celle de ses successeurs & ses Etats.

Après cette action le Maréchal prit la route de Milan, le Duc de cette ville vint le recevoir jusques à Clairval, Abbaye qui en est éloignée de demi-lieue; ils firent une entrée solemnelle dans Milan, précédés d'un concert de voix & d'instrumens, & aux acclamations

de tout le peuple. Tant de marque d'affection n'empechêrent pas le Maréchal de prendre ses sûretés contre ces citadins, dont la fidélité lui étoit suspecte; il posta ses troupes dans toutes les places publiques de leur ville, & commanda La-Faye pour veiller à tout.

Ces ordres donnés le Maréchal s'engagea dans les rues, & s'y fit rendre par-tout les honneurs dûs au Roi, qu'il représentoit. Il termina ce jour par l'*accolée* qu'il donna aux Seigneurs de Crême, Cremone & Lodi qui se tinrent fort honorés d'avoir été faits Chevaliers de sa main.

Le Duc de Milan voulant rendre la cérémonie de son hommage plus auguste choisit pour le faire, la place publique; il la fit entourer de barrieres, & tendre de riches tapisseries relevées d'or & de soye; il fit élever au milieu un grand théâtre, & sur ce théâtre, qui étoit couvert de tapis de pied d'un grand prix, un trône magnifique. Le jour marqué pout cette action étant arrivé, le Duc de Milan & le Comte de Pavie son frere, suivis des principaux Officiers de l'armée Françoise, & de la plus haute Noblesse du Milanois, conduisirent Boucicaut à ce théâtre; l'habit de ce Maréchal qui brilloit de pierreries & son épée qui étoit des plus riches, ajoutoient,

ce me semble, quelque chose à son air majestueux. Il se mit sur ce trône, tenant en main un sceptre d'or qui marquoit assez qu'il représentoit un grand Monarque.

Le Duc s'approcha du trône dans une posture humiliée, appella le Maréchal par son nom d'une voix haute & intelligible, lui soumit, en qualité de Procureur du Roy, commis à cet effet, *sa personne & ses États, pour être par luy gardés & deffendus*, & lui prêta ensuite serment de fidélité. Le Maréchal les reçut au nom du Roi, & promit à ce Prince, au même nom, de le deffendre & de le secourir contre tous ses ennemis, & de lui entretenir des garnisons Françoises dans toutes les places.

Cela fait, on dressa la traité, par lequel le Duc de Milan & le Comte de Pavie son frere, se donnoient eux & leurs États à la France. Voici les principaux articles.

I. Que l'on garderoit la justice en toutes choses.

II. Que l'on conserveroit les particuliers dans tous leurs droits & leurs privileges légitimes.

III. Que l'on défendroit sous de grandes peines à toutes personnes de quelque condition qu'elles fussent, de se traiter de Guelfes & de Gibelins.

IV. Que toutes les ordonnances faites, ſoit pour la police ou la guerre entre le Duc de Milan, les Magiſtrats & Communautés de ſon Duché, demeureroient dans leur force, ſans qu'il fut permis d'y rien changer ni altérer.

Le Marquis de Montferrat, Franciſque, & les autres petits tirans de la Lombardie, regarderent la protection que Sa Majeſté donnoit aux deux Princes comme le coup qui alloit les accabler. Ils aſſemblerent au plutôt quatorze cens hommes d'armes & deux mille bandits, entrerent dans la riviere de Gennes, y firent des conquêtes avec une rapidité qu'ils ne s'étoient pas promiſe. Les Spinola & les Doria, Chefs des Gibelins Gennois, perſonnes riches & puiſſantes, & que le Maréchal tenoit dans la ſoumiſſion parce qu'il connoiſſoit leur humeur, ſe laiſſerent gagner, s'aſſurerent de tous ceux qui conſervoient encore quelqu'attache pour ce parti, & ſe rendirent maîtres d'une des portes de Gennes, & manderent aux ennemis de s'avancer.

Le menu peuple, qui ne reſpiroit à ſon ordinaire que quelque changement, ſurpaſſa l'attente des conjurés, & commença de faire des aſſemblées tumultueuſes. Choleton Sci-

gneur Auvergnat, & que le Maréchal avoit laissé dans Gennes pour commander en son absence, tâcha d'arrêter cette sédition par ses remontrances. Il assembla les principaux de Gennes, leur fit un tableau de l'état pitoyable où leur république étoit réduite quand le Maréchal commença de les gouverner, & de l'état florissant auquel elle se voyoit par les soins de ce grand homme. Il leur représenta, dis-je, avec tant de force les grandes obligations qu'ils avoient à la France & au Maréchal, que tous lui firent de nouvelles protestations d'obéissance & de fidélité.

Il s'en retournoit au Palais sûr que la sédition étoit appaisée, quand Jean Turlet, Capitaine des séditieux, suivi d'une grosse troupe de gens comme lui, l'attaqua & l'assassina au milieu de la rue. La populace accourue au bruit qui se fit lors de l'attaque, encherit sur l'attentat de ce furieux, & mit le corps de ce malheureux en pieces.

Les Chefs de la faction profitant de ce desordre assemblerent le peuple dans la grande place, traiterent de tirannie tout ce que le Gouverneur avoit fait pour eux, décrierent jusques à ses plus belles actions, & animerent si fort cette populace, qu'elle cria d'une commune voix : *il faut secouer leur*

joug, & étancher dans leur ſang leur ſoif inſatiable de ſe remplir de nos biens.

Les mêmes Chefs louerent hautement la valeur du Marquis de Montferrat qui venoit de leur amener du ſecours, & ſçeurent ſi bien repréſenter qu'ils n'auroient rien à craindre ſous ſa protection, que le peuple l'élut d'une commune voix pour ſon Gouverneur, & alla faire les préparatifs de ſon entrée. Elle fut magnifique, & accompagnée de cris de *vive la liberté & le peuple*. Le Marquis conduit au Palais, les conjurés coururent aux maiſons des François, tuerent les uns, couperent les oreilles ou creverent les yeux aux autres; après quoi, ils attaquerent la principale citadelle avec tant de furie que la garniſon fut obligée de capituler, & ſortit le bâton blanc à la main.

Il ne ſeroit pas facile d'exprimer juſques à quel point la nouvelle de cette révolution ſurprit le Maréchal; il accourut dans l'état de Gennes, & alla camper au chateau de de Gani où La-Faye s'étoit jetté; il attendit pendant un mois les troupes qu'il avoit demandées au Roi, afin d'être en état de mettre les mutins au devoir. Il fut pendant ce tems battre Franciſque, qui aſſiegeoit le chateau de la Nouë, où Savigné Gentilhomme du

Dauphiné commandoit. Mais il eut beau presser ce secours, s'engager d'en faire la dépense, & promettre de reprendre Gennes en peu de tems; il n'en reçut point : la maladie du Roi qui augmentoit tous les jours, la jalousie des Princes du Sang, les partis qu'ils formoient dans le cœur du Royaume, forçerent la Cour d'abandonner Gennes, & le Maréchal de sortir d'un Etat qu'il avoit gouverné près de neuf ans avec beaucoup d'honneur.

Il reprit la route de France avec ses troupes, & se rendit en Savoye. Le Duc de cette province étant dans la disposition d'attaquer le Montferrat, il le joignit, & entra dans le pays de ce Marquis, & vengea sa perfidie par les fréquentes défaites de ses troupes & la prise d'un grand nombre de places, dont le Duc de Savoye demeura en possession.

Tout ce qui reconnoissoit en Italie l'autorité du Roi, imita la révolution de Gennes; le Duc de Milan & le Comte de Pavie cesserent d'être François, & renoncèrent à la protection de Sa Majesté, qu'ils avoient recherchée avec tant d'empressement. Les Gouverneurs François, qui étoient dans Livourne, & dans les autres places de l'Etat de Gennes, s'accommodèrent au tems, & traitèrent avec les ennemis pour la reddition de leurs places ».

Note particulière sur la bataille d'Azincour.

« On ordonna le Mareſchal Boucicaut, Meſſire Clignet de Brabant & un baſtard de Bourbon, pour les chevaucher. Ce qu'ils faiſoient diligemment, & porterent grand dommaige auxdits Anglois, & en tuerent pluſieurs, & ne ſe oſoient eſchapper, &c.

Et y eut diverſes opinions & imaginations car les uns diſoient qu'on les laiſſaſt paſſer ſans combattre, & que à faire bataille eſtoit choſe bien dangereuſe, &c. & diſoit-on que le Conneſtable d'Albret, le Mareſchal Boucicaut, & pluſieurs autres anciens Chevaliers & Eſcuyers qui avoient vu & frequenté les armes, eſtoient de cette opinion, &c.

Et y eut de priſonniers bien quatorze mille entre leſquels eſtoient les Ducs d'Orleans, & de Bourbon, les Comtes de Vendoſme & de Richemont, & le Maréchal Boucicault ». (Juven. des Urſins.)

« L'an 1415 eſtoient à Caudebec Meſſire Jean Boucicault durant le ſiege, qui eſtoit Mareſchal de France, à tout mille & cinq cent hommes d'armes, & le Sire d'Albret, Conneſtable de France à tout mille & cinq cent hommes d'armes à Honnefleur, leſquels ſe tenoient là & és places d'environ, pour cuider porter dommaige aux Anglois.

Et l'on feit sçavoir que les Conneſtable & Mareſchal de France iroient audevant d'eulx à Abbeville, pour garder le paſſaige ſur la riviere de Somme. Et ſi firent-ils : car ils teindrent bien quinze jours avant qu'ils puſſent paſſer la dicte riviere. Mais à la fin ils trouverent paſſaige entre Corbie & Perronne, par où ils paſſerent, &c.

A l'avantgarde eſtoient le Sire d'Albret, Conneſtable de France, & Boucicault, Mareſchal, qui avoient en leur compagnée trois mille hommes d'armes, &c.

Là moururent tretous les Seigneurs deſſus dicts, réſervés les Ducs d'Orleans & de Bourbon, & les Comtes d'Eu, de Vendoſme & de Richemont, & le Mareſchal Boucicaut, leſquels furent priſonniers du Roy d'Angleterre, & menez en Angleterre ». (*Extrait de l'Hiſtoire de Charles VII, par Berry, premier Herault du Roy.*)

N'oublions pas de remarquer que la veille & le jour même du combat, on fit plus de cinq cens Chevaliers, dont la plûpart voulurent recevoir cet honneur de la main du Maréchal de Boucicaut.

Bien des gens demeurent d'accord que le ſuccès de cette funeſte campagne eût été

tout différent, si l'on avoit suivi les conseils de Boucicaut, & sa manière de faire la guerre. Il commanda toujours un corps détaché de la grande armée, avec lequel il fatigua tellement l'ennemi, & lui tua tant de monde, qu'il l'eût entierement ruiné, si tous les Généraux eussent agi de concert. On crut le Duc de Bourgogne d'intelligence avec l'Anglois; cela parut par les ordres qu'on disoit venir de la part du Roi, & qui furent adressés aux troupes, d'abandonner certains postes très-avantageux. (Note des Éditeurs.)

Fin des Observations sur les Mémoires du Maréchal de Boucicaut.

TABLE
DES CHAPITRES
CONTENUS DANS LES MÉMOIRES
DU MARÉCHAL DE BOUCICAUT.
PREMIERE PARTIE.

TROISIEME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

SECONDE PARTIE.

Fin de la Table des Chapitres & du sixième Volume.

